

Didier BURGGRAEVE

Président Fondateur du CAPSU

« 5 GESTES QUI SAUVENT »

ALERTER – BALISER – RANIMER – COMPRIMER – SAUVEGARDER

Projet de formation pratique en 5 heures des candidats aux permis de conduire

9^{ème} mémoire – 2^{ème} partie

1985 – 2005

**Délégué interministériel à la sécurité routière
Comité interministériel à la sécurité routière
Conseil National de la sécurité routière**

Décembre 2005

CAPSU : 59390 LYS LEZ LANNOY

www.capsu.fr

9^{ème} mémoire – 2^{ème} partie

Ce nouveau mémoire, le neuvième depuis 1981, est totalement consacré aux services ou organismes chargés de la sécurité routière dans notre pays, après ceux qui ont relaté dans tous les détails le concept des « 5 gestes », puis le 8^{ème} mémoire totalement consacré au Parlement, réalisé en 2003.

Du fait de l'abondance de ces relations, avant puis dès la nomination d'un délégué interministériel à la sécurité routière, en 1972, M. **Christian GERONDEAU**, à qui ce document est dédié (voir dédicace, 1^{ère} partie), et des documents publiés, il doit être réalisé en deux parties.

La première, pour la période 1969 (avec la Mission interministérielle et les prérogatives en la matière d'un Secrétaire d'Etat, M. **Jacques BAUMEL**), avant la mise en place d'une délégation à la sécurité routière (et d'un comité interministériel) à 1985, a été diffusée début octobre auprès des autorités publiques de notre pays.

Cette seconde partie, qui achève l'année 1985 jusqu'à cette année 2005, reprend toutes les relations avec les délégués à la sécurité routière successifs, qui se sont progressivement estompées, brouillées et sont devenues, par les arguments négatifs utilisés quasiment inexistantes durant la dernière période et notamment à partir de la seconde moitié des années 90.

Ce document complet (les 480 pages de la première partie et cette deuxième partie) prouve que durant toutes ces années, tous les arguments, tous les moyens pour convaincre ont été utilisés. Mais, en réponse, quand il y en avait une, on constatait combien il y avait un écart de compréhension voire d'acceptation d'une proposition qui, désormais, est relancée régulièrement par tous ceux qui s'intéressent aux secours d'urgence, notamment auprès des accidentés de la route.

C'est la raison pour laquelle, j'en suis venu à la conclusion, explicitée à la fin du présent document, qu'il est désormais inutile de continuer à entretenir des contacts avec un délégué et des services qui refusent de prendre en compte une telle demande.

Comme tout a été dit depuis ces 30 années, pourquoi continuer à redire les mêmes choses, puisque les objections d'hier redeviennent celles d'aujourd'hui ; rien n'est nouveau, tout est bloqué.

Si un délégué interministériel à la sécurité routière reprend sérieusement ce dossier, il trouvera dans les 9 mémoires – et notamment celui-ci – tous les éléments qui lui permettront d'engager immédiatement le processus de formation des candidats à un permis de conduire afin de leur apprendre, par un stage pratique (et non des questions théoriques), les « **5 gestes qui sauvent** », c'est-à-dire la conduite à tenir face à un accident de la route.

Sommaire du 9^{ème} mémoire

2^{ème} partie : 1985 – 2005

■ 9^{ème} mémoire : 2^{ème} partie

- **1985** : L'argument du million de candidats et du recyclage (?)
- **1986** : Un groupe de travail pour « valider les gestes de survie »
- **1987** : Le dépliant du SRF (5 gestes en cas d'accident)
- **1988** : Un nouveau délégué, M. Pierre GRAFF
- **1989 – 1990** : Le relais au niveau de la commune
- **1991 – 1996** : Un « nouveau » projet de formation « aberrant »
- **1997** : De la voie réglementaire à la voie législative
- **1998** : Nouvelle loi sur la sécurité routière
- **1999** : La dérobade de la déléguée interministérielle
- La « fameuse » expérience menée en Charente Maritime (?)
- **Proposition d'une « Commission » Nationale de sécurité routière (Création d'un Conseil National)**
- **2000** : Des arguments médiocres, c'est-à-dire des prétextes !
- **2001 – 2002** : Un ministre qui dit n'importe quoi !
- **2003 – 2004** : L'arrogance d'une structure
- **2005** : Tout a été dit. Depuis 30 ans : environ 30 000 vies perdues, des morts illégitimes, sur place, devant des témoins non formés ! Qui est responsable ? Rien ne bouge depuis 1974.
- **Conclusion** : Le Parlement a décidé, l'exécutif doit appliquer.
- **Abréviations** ■ **Annexes** ■ **Bibliographie**

1985

Après les ministères des transports et de l'Intérieur, ce fut celui de la santé qui fit part, en répondant le 29 novembre à M. **Roland HUGUET** Député du Pas de Calais, de la (nouvelle) position de ses services, lettre signée par Mme **Georgina DUFOIX** alors ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (incluant la santé).

On relevait ainsi, dans son 3^{ème} paragraphe, une observation que nous tous, enseignants du Secourisme, savions depuis toujours. C'est le volontariat des candidats (à l'exception de ceux et celles qui ont l'obligation, professionnellement, de détenir le brevet de Secouriste -BNS) qui était à l'origine des diverses formations au Secourisme (en 1985) puis, depuis la réforme de 1991 et autres modifications récentes, pour la formation de base dite AFPS (Attestation de formation aux premiers secours).

En ce qui concerne les « 5 gestes », il s'agissait, faut-il le rappeler à nouveau, de profiter de la période de préparation – donc de disponibilité – des candidats à un permis de conduire et à la connaissance des règles du Code de la route, pour les former à la conduite à tenir face à un accident et aux victimes en détresse (et non tous types de blessés même légers), c'est-à-dire face à ceux qui vont mourir et qui réclament obligatoirement une intervention immédiate !

D'autres pays ont estimé qu'une telle formation était nécessaire afin d'obtenir un permis de conduire ; ils l'ont rendue obligatoire.

Par sa simplicité, les « 5 gestes » évitaient toute confusion dans la pratique d'autres gestes ou avec d'autres consignes. En fait il n'y a que 3 gestes de secours proprement dit (à connaître, à apprendre). Réduire cette formation, à l'essentiel, permettait de la rendre « acceptable », par tous, les candidats et les différents services officiels impliqués dans la décision. Car 5 heures, c'est acceptable et on peut envisager une formation à grande échelle (comme en Allemagne) pour environ un million de candidats, chaque année.

Le prétexte du recyclage (pratique secouriste régulière) n'était pas valide, d'autant plus qu'aucune obligation n'existait pour les Secouristes formés (sauf pour les Secouristes dits actifs, des associations, détenteurs à l'époque d'une « carte de Secouriste » avec une validation triennale).

Oui, les « 5 gestes » proposés pouvaient être enseignés à un million de personnes chaque année. Impossible en France ?
Comment faisaient les Allemands ?

Ainsi, après l'avis franchement favorable du ministre de la santé en 1973, il y avait une nette régression du même ministère.

*Ministère des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale*

REPUBLIQUE FRANCAISE

le 29 NOV. 1985

127, rue de Grenelle, 75700 Paris

Tél. 567.55.44

Le Ministre

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

CP N° 379/D/DGS

V/REF : CAB/7

*Transmis avec mes sentiments
les Meilleurs*


Roland HUGUET

Monsieur le Président et Cher Ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le souhait de M. BURGGRAEVE, Président de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme, que les candidats au permis de conduire soient obligatoirement formés aux "cinq gestes qui sauvent".

Il est en effet souhaitable que toute personne témoin d'un accident soit en mesure de porter rapidement secours aux victimes, en évitant de leur nuire, et en pratiquant éventuellement les gestes qui seraient de nature à assurer leur survie, dans l'attente des secours organisés. C'est pourquoi le décret du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et la pratique du secourisme, institue une attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie, gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident.

Bien que l'enseignement de ces méthodes secouristes soit une tâche d'intérêt national, l'efficacité de cet enseignement est cependant fondée sur le volontariat, et la motivation des gens formés.

Par ailleurs, en l'absence d'une pratique secouriste régulière des personnes enseignées au moment de l'examen des permis, l'intervention de celles-ci sur un accident pourrait s'avérer plus dangereuse que bénéfique. Il serait alors nécessaire d'organiser des "remises à niveau", dont les difficultés pratiques de mise en place seraient nombreuses.

En tout état de cause, l'instauration d'un enseignement obligatoire pour l'obtention du permis de conduire concernerait un million de personnes par an. Il s'agit donc d'une mesure qui demanderait une organisation administrative complexe, et dont la préparation exigerait une réflexion poussée sur ses avantages, et ses inconvénients.

.../...

Cependant, les programmes des auto-écoles incluent la plupart du temps la conduite à observer en cas d'accident : pour prévenir les secours, éviter les sur-accidents, ne pas agir de façon inconsidérée en présence d'un blessé en risquant d'aggraver son état, pratiquer certains gestes, telle que la compression en cas d'hémorragie.

Veillez recevoir, Monsieur le Président et Cher Ami, l'assurance de mes pensées les meilleures.

Monsieur Roland HUGUET
Député du Pas de Calais
ASSEMBLEE NATIONALE
75355 PARIS



Georgina DUFOIX

J'avais souhaité rencontrer, du fait de ces tergiversations persistantes, le Premier ministre, qui était **Laurent FABIUS**. Mais en septembre de cette année 1985, un événement exceptionnel* rendit impossible le rendez-vous prévu à son cabinet, qui fut repoussé.

Ce fut le tremblement de terre majeur qui toucha essentiellement la ville de MEXICO où je me rendais avec mon « équipe d'urgence », constituée en 1980. Le détachement des secours français fut le second. Nous partions avec l'unité de la sécurité civile de Nogent le Rotrou (UISC n° 1), dont le Chef de Corps avait pris contact avec moi à l'aéroport de Roissy.

L'entretien au cabinet du premier Ministre, en décembre, fut cordial. Les deux conseillers de M. **FABIUS** ne voyaient aucune objection à ce projet et avaient compris son intérêt, pour la sécurité routière, ainsi que pour épargner bien évidemment des vies humaines.

C'est M. **DENIZET** qu'il fallait voir, c'est lui qui pouvait et devait se charger de cette question (comme délégué interministériel). Ce fut la conclusion de l'entretien.

C'était justement mon second rendez-vous dans l'après midi ! Mais je fus reçu par son chef de cabinet, en compagnie du Docteur **ANTONIETTI** avec qui, ensuite, j'ai pu avoir un long entretien sur le projet des « 5 gestes ».

La vraie rencontre, avec le délégué, eut lieu en avril 1987. J'avais emporté une cassette vidéo (1) représentant la diffusion des « 5 gestes qui sauvent » par « Antenne 2 » qui s'achevait par une interview, favorable, du **Colonel LAGACHE** (adjoind du délégué à la sécurité routière).

La diffusion de courtes séquences, geste par geste, avait eu lieu vers 18h 30, à une heure de grande écoute, lors d'une émission très connue et suivie intitulée « c'est la vie ». (en 1983). Je fus interviewé en direct, sur le plateau, le dernier soir, un vendredi.

Mais, avec les changements de délégués, et surtout les nouveaux pouvoirs publics, je comprenais bien qu'il me fallait reprendre complètement le dossier avec **Pierre DENIZET** (voir article de presse, ci-après, du 4.12.1985).

* La mission à MEXICO est détaillée dans plusieurs documents et tout dernièrement dans le dossier intitulé « Les Secouristes de Catastrophe » -(avril 2005) et un article (pour les 20 ans) dans le bulletin n° 36 du CAPSU (novembre 2005).

(1) - Vidéothèque du CAPSU.

M. Didier Burggraeve reçu à Matignon

M. Didier Burggraeve, animateur de la Campagne nationale « 5 gestes qui sauvent » était à Paris lundi. Il a été reçu le matin par un conseiller technique du Premier ministre. Il souhaite en effet une intervention interministérielle, afin de mettre d'accord tous les ministères concernés par la formation des usagers de la route à la conduite à tenir lors d'un accident et le président de l'A.S.A.R. propose bien évidemment que le projet des « 5 gestes qui sauvent » serve de base à l'éducation de la population dans ce domaine.

Lundi midi, M. Burggraeve était en compagnie de M. Pierre Faure, délégué de la Campagne pour la région parisienne. L'après-midi, il a passé plus de deux heures au cabinet du nouveau délégué interministériel à la sécurité routière, notamment avec le médecin chargé d'étudier le dossier du secourisme aux usagers de la route. Il ressort de ces dernières démarches que la France a pris l'initiative de faire inscrire à l'ordre du jour de Bruxelles, au niveau des instances de la Communauté européenne, la question de l'enseignement re-

latif au comportement à adopter à l'égard des victimes de la circulation.

Dans ces démarches, M. Burggraeve a demandé que nous fassions un pas de plus en France par des Campagnes sur ce thème, puis un enseignement facultatif mais encouragé avant une formation pratique systématique et obligatoire des candidats au permis de conduire. Auparavant, toutes les parties concernées devront se mettre d'accord sur un titre grand public, des mots-clés et une codification de la conduite à tenir.

En soirée, M. Burggraeve a assisté à la remise des bourses de la Vocation 1985. Parmi les lauréats, figurait une Nordiste avec la Vocation de médecin, Caroline Telion.

Lauréat lui-même en 1970. M. Burggraeve offrit une brochure au président d'honneur de cette promotion, M. Léopold Sédar Senghor ainsi qu'à M. Jacques Chancel qui présentait les lauréats. Le D^r Soubiran venu en août dernier à Lys, était également présent à cette cérémonie.

J'avais trouvé auprès du Maire de Roubaix, et Député, M. **Pierre PROUVOST**, un relais auprès des pouvoirs publics. Il connaissait mon action. Le 14 octobre, je le sollicitais pour des rendez-vous avec les ministres directement impliqués par les « 5 gestes », ceux des transports et de l'Intérieur.

Comme auprès du délégué interministériel, il avait été prévu, aussi, un « groupe de travail » au sein de la Commission nationale du Secourisme, afin d'étudier spécifiquement la formation à retenir pour les candidats au(x) permis de conduire.

Le 21 novembre, le Député-maire de Roubaix avait fait le nécessaire.

J'achevais cette année 1985 par une lettre au ministre (chargé des transports), M. **Jean AUROUX**, qui avait remplacé M. **QUILES**.

J'abordais plusieurs points fondamentaux pour la sécurité routière (L'alcool au volant notamment, fléau n° 1 sur la route), la prévention, et bien sûr les « 5 gestes ».

Un article de « La Route » (ci-après), intitulé « La chaîne des secours », axé d'abord sur l'alerte (le 1^{er} des 5 gestes), résumait tout. C'était un plaidoyer pour cet apprentissage.

Dans le texte, le geste « capital » de l'alerte (pour reprendre l'expression souvent utilisé par le **Professeur ARNAUD**) était rappelé avec cette confirmation de la part du Secours Routier Français (au cœur de cette action depuis sa création en 1954) : « L'alerte est le premier geste qui sauve ».

Lors d'une réunion organisée par le SRF, il avait été confirmé que 2000 personnes mouraient sur les routes « faute de gestes élémentaires de survie » ! Et cela en présence d'un représentant du ministère des transports ainsi que du ministère de la santé !*

Le rédacteur de cet article sur la « Chaîne des secours », utilise même les « 5 gestes » pour rappeler la conduite à tenir par les usagers de la route. Mais il y ajoute le MCE (massage cardiaque externe), qui n'est pas à diffuser aux usagers de la route qui doivent être uniquement préparés aux « 5 gestes ». Seule erreur. Mais instructif à relire 20 ans plus tard !

Le Député de l'Aveyron **Jacques GODFRAIN** (1) avait rédigé un document sur la sécurité routière, avec son collègue **Henri CUQ** alors Député de l'Ariège, intitulé « Vers une meilleure sécurité routière ».

Il aura été le seul député à me recevoir personnellement à son bureau de l'Assemblée Nationale, dans l'immeuble face au Palais Bourbon, en 1986.

Il était vraiment effrayé des conséquences dramatiques des accidents de la route et cherchait des mesures, simples et rapides, à mettre en œuvre. Il avait un avis favorable pour le projet des « 5 gestes ».

Sa préface le confirme et dans les propositions émises par les deux parlementaires du RPR, figurait celle qui consistait à enseigner le « PAS » (Protéger, Alerter, Secourir) à tous les usagers de la route !

Un rapport, faisant état de l'activité de l'ADPS (Association pour le développement de la Prévention et du Secourisme), devenue CAPSU, permettait de faire le point sur les propositions et actions menées. La synthèse présentée par la presse locale met en exergue l'action permanente en faveur des « 5 gestes », sans oublier la diffusion du Secourisme en milieu scolaire, que nous défendions depuis toujours et qui, pour nous, n'a jamais été contradictoire avec la formation des usagers de la route, à l'âge adulte, obligatoire pour tout permis de conduire, aux « 5 gestes qui sauvent ».

* Compte rendu de réunion déjà publié dans plusieurs documents du CAPSU et sur les « 5 gestes qui sauvent ».

(1) – Qui signera bien évidemment la 1^{ère} proposition de loi pour la formation aux « 5 gestes qui sauvent », déposée en 1997 par le Député du Nord Patrick DELNATTE et qui suivra toutes les démarches à l'Assemblée Nationale.



Le 14 octobre 1985

Monsieur Pierre PROUVOST,
Député du Nord,
115 rue de Beaumont,
59100 ROUBAIX

Monsieur le Député,

Je vous remercie vivement de votre courrier du 1er octobre accompagné de la photocopie d'une lettre de M. QUILES qui rend hommage à l'action de l'ASAR et qui nous informe de décisions intéressantes.

Je ne trouve le temps de vous répondre qu'aujourd'hui en raison, vous le savez, de la Mission de secours que nous avons effectuée mon équipe d'urgence et moi-même à Mexico.

Je trouve intéressante l'idée de mettre cette question de la formation des usagers de la route au Secourisme à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Communauté Européenne et j'apprécie la démarche de Paul QUILES auprès de son collègue de l'Intérieur du 20 juin dernier.

Dans ces conditions, la France ne peut-elle pas agir pour qu'un consensus se crée au niveau Européen sur un programme simple et grand public ? Je le crois, à condition que notre Pays se mette d'accord d'abord chez lui et rapidement sur un concept élémentaire mais suffisant que la masse des usagers n'aura pas de mal à assimiler puis à retenir correctement et longtemps. Evidemment, je propose le titre et le contenu des "5 gestes qui sauvent" puisque cette action est désormais de plus en plus connue en France ainsi qu'à l'extérieur.

Je suis prêt à jouer le rôle qu'il me faudra jouer pour y arriver et, dans ce but, je vous réitère ma demande d'audience auprès du Ministre des Transports Jean AUROUX et du Ministre de l'Intérieur Pierre JOXE. Ces deux Ministères doivent se mettre d'accord rapidement car comment la France pourrait-elle débattre au niveau Européen d'un projet pour lequel elle laisse subsister des divergences dans son Administration ?

.../...

J'étudie justement actuellement un rapport de la Conférence Européenne des Ministres des Transports sur ce sujet.

Je dois me rendre à PARIS le lundi 2 décembre prochain. Pouvez-vous m'obtenir ces rendez-vous ?

Egalement, j'avais participé à une réunion de la Commission Nationale du Secourisme en novembre 1984 au cours de laquelle il avait été décidé de créer un groupe de travail destiné à modifier le programme des "gestes élémentaires de survie" notamment dans une approche "permis de conduire". Je devais être associé à ses travaux.

En écrivant au Ministre Pierre JOXE, pourriez-vous lui rappeler cette décision car je trouve en effet très urgent que ce groupe se réunisse notamment pour aider la Direction de la Sécurité Civile à aller dans le sens d'un seul et unique programme Français pour les gestes qui sauvent. J'y suis partisan depuis des années mais chacun doit reconnaître qu'avec les "5 gestes qui sauvent" je bénéficie d'une certaine antériorité depuis 1967 alors que les "gestes élémentaires de survie" ne sont sortis qu'en 1977-1978.

Avec mes sincères remerciements pour tout l'intérêt que vous portez à ce Noble Combat que nous avons l'Honneur de conduire en France et de vos efforts pour nous aider, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

Nos réf. : AN 101 / 85

PARIS, le 21 novembre 1985.

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Parc d'Auteuil B

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

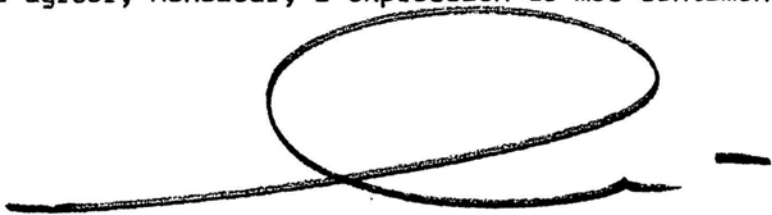
J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Jean AUROUX du
souhait que vous aviez émis par votre lettre du 14 octobre 1985.

J'ai obtenu l'assurance que le Ministère de l'Urbanisme, du
Logement et des Transports était prêt à vous entendre avec une particulière
attention.

Aucune date n'a été retenue mais il me semble que vous devriez
accepter celle qui vous sera proposée.

Veillez me faire connaître si vous êtes disposé à y répondre.
Je demeurerai, bien entendu, votre intermédiaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments
distingués.



Pierre PROUVOST,
Député du Nord

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION ET DU SECOURISME

Campagnes Locales, Régionales et Nationales pour
le développement de la Protection Civile.
Prévention des Accidents et Organisation de Secours
Président d'Honneur : Paul REYNAERT
Président Fondateur : Didier BURGGRAEVE

Adresse Postale : 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 28 décembre 1985

COMMISSIONS :

PRÉVENTION

- * Accidents de la route
Didier BURGGRAEVE
- * Asphyxies et
intoxications accidentelles
Alain DUMORTIER
- * Accidents domestiques
Brigitte TRICOIT
- * Incendies - Explosions
Patrick GRESSET
- * Accidents du Travail
Didier BURGGRAEVE

SECOURISME

- * Pour les usagers
de la route
Philippe LAUWICK
- * Dans les entreprises
Christian CHUFFART
- * Etablissements
Scolaires - Enseignement
Francis CLAEYS
- * Diffusion par les
Associations et les Médias
Philippe LAUWICK

PROTECTION CIVILE

- * Catastrophes
Plans ORSEC
Ministère de la P.C.
Didier BURGGRAEVE

MÉDICALISATION

- * SAMU - SMUR - 15
Philippe LAUWICK

Monsieur Jean AUROUX,
Ministre de l'Urbanisme,
du Logement et des Transports,
246 Bld Saint-Germain,
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Depuis la vingtaine d'années que je me préoccupe de Sécurité Routière, comme particulier d'abord, comme Secouriste ensuite, en contact avec la Mission Interministérielle de Sécurité Routière dès 1971 puis la Délégation créée en 1972 devenue le Comité Interministériel, j'ai toujours lutté et dénoncé ce qui m'était apparu comme le facteur n° 1 des drames de la route, c'est à dire l'alcool au volant.

J'ai notamment mené Campagne durant plusieurs années avec M. Georges VEDRINE d'Angers auprès de l'opinion publique et du Gouvernement afin que nous nous dotions en France de moyens de pression plus efficaces à l'encontre des conducteurs en état d'ivresse et des chauffards ivres qui provoquent les accidents les plus graves. Nous avons réclamé le retrait à vie du permis de conduire, au moins en cas de récidive d'accident mortel en état d'ivresse. A l'époque, en 1978, au moment du vote d'une nouvelle Loi, certains disaient que nous étions trop sévères. Aujourd'hui, devant l'échec des moyens utilisés, beaucoup reconnaissent que nous avons raison.

L'alcool, sur la route, comme ailleurs, est un fléau majeur qui n'est pas combattu à armes égales. Ces dernières années nous avons cependant fait un pas en avant avec la réduction du taux d'alcoolémie à partir duquel il y a délit puis récemment avec la suspension immédiate du permis. Mais c'est encore trop insuffisant contre cette plaie meurtrière. L'alcool tue mais hélas tue souvent des innocents ! Il faut barrer la route à ces criminels qui conduisent en état d'ivresse, les sanctionner sévèrement par une annulation longue du permis voire une suppression définitive et contrôlée.

.../...

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION ET DU SECOURISME

Campagnes Locales, Régionales et Nationales pour
le développement de la Protection Civile.
Prévention des Accidents et Organisation de Secours
Président d'Honneur : Paul REYNAERT
Président Fondateur : Didier BURGGRAEVE

Adresse Postale : 59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 2 -

COMMISSIONS :

PRÉVENTION

- * Accidents de la route
Didier BURGGRAEVE
- * Asphyxies et
intoxications accidentelles
Alain DUMORTIER
- * Accidents domestiques
Brigitte TRICOIT
- * Incendies - Explosions
Patrick GRESSET
- * Accidents du Travail
Didier BURGGRAEVE

SECOURISME

- * Pour les usagers
de la route
Philippe LAUWICK
- * Dans les entreprises
Christian CHUFFART
- * Etablissements
Scolaires - Enseignement
Francis CLAEYS
- * Diffusion par les
Associations et les Médias
Philippe LAUWICK

PROTECTION CIVILE

- * Catastrophes
Plans ORSEC
Ministère de la P.C.
Didier BURGGRAEVE

MÉDICALISATION

- * SAMU - SMUR - 15
Philippe LAUWICK

L'alcool au volant est bien le fléau n° 1 de la route à qui l'on peut imputer la plupart des accidents mortels (40 %) en phase directe et une importante partie par action conjuguée avec d'autres facteurs. Le professeur GOT de Garches en avait fait la démonstration. Les enquêtes REAGIR le confirment partout !

Dans ces conditions, l'ADPS qui inscrira pour 1986 dans ses priorités cette lutte permanente contre l'alcool au volant vous demande de bien vouloir retenir sa proposition d'une grande Campagne permanente et de nouvelles mesures allant vers un retrait définitif du permis de conduire.

D'autre part, tous les spécialistes reconnaissent le peu d'impact des mini-campagnes de Sécurité routière notamment à la télévision ou par voie d'affiches, campagnes qui coûtent chères.

Or, une des solutions de la réduction du carnage routier passe, vous le savez, par la responsabilisation des usagers de la route.

Cette responsabilisation peut passer par l'aptitude de tout témoin-usager à porter secours aux accidentés de la route dans l'attente des secours. Comment alors ne pas avoir conscience de l'atrocité des accidents, de leurs conséquences et donc de leur prévention ? Comment après ne pas penser à ce qui auraient pu éviter de tels accidents, ces habitudes de tous les jours, ces imprudences, ces erreurs... Comment l'usager pourrait-il alors ne pas s'interroger sur sa propre responsabilité ?

En apprenant, lors de la formation au permis de conduire, par des Secouristes convaincus et entraînés des Associations de Secourisme, la "conduite à tenir lors d'un accident de la route", comme en Suisse et d'autres Pays d'Europe, nous guiderons les usagers de la route de demain à plus de respect, plus de discipline et nous permettrons de Sauver sur nos routes des centaines de vies humaines qui, de nos jours, meurent avant l'arrivée des secours. Nous vous demandons de bien vouloir penser à notre seconde proposition et d'étudier la proposition Française d'apprendre à tous les usagers les "5 gestes qui sauvent".

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

013

Les actions du secours routier Français

L'alerte est le premier maillon de la chaîne des secours. Cette chaîne, constituée par les médecins des Samu, les gendarmes et les pompiers, est parfaitement au point. Le délai d'intervention a été considérablement réduit depuis une dizaine d'années grâce à l'efficacité et à la rapidité des secours. En revanche, le délai d'alerte reste beaucoup trop long, et connaît des disparités considérables selon le lieu ou l'heure de l'accident. Sur autoroute, le délai moyen d'alerte est de 5 minutes de jour. La nuit, il double presque, puisqu'il atteint 9 minutes.

LA CHAÎNE DES SECOURS

Nathalie SAPENA

Plus de 11 000 morts par an sur les routes. Un bilan dramatique, qui concerne tous les Français. Un bilan qu'il est possible de réduire. En Angleterre, il y a deux fois moins de morts sur les routes.

Des enquêtes ont montré que le Français ne sait pas quoi faire sur les lieux d'un accident. Il ne sait pas donner l'alerte, il sait encore moins assurer les premiers soins.

Sur route nationale, le délai moyen d'alerte passe de 10 minutes le jour à 19 minutes la nuit. En gros, le délai est deux fois plus important sur route nationale, que sur autoroute. Quand on sait que les accidents sont cinq fois plus fréquents sur route que sur autoroute, et que 52 % des accidents ont lieu la nuit (alors qu'il n'y a que 20 % du trafic) et qu'ils sont plus graves, on mesure toute la nécessité de réduire le temps d'alerte.

D'autant plus que les risques de décès doublent si les secours ne sont pas mis en œuvre dans les 15 minutes qui suivent l'accident.

LA BORNE D'APPEL D'URGENCE, CETTE INCONNUE

Il est possible de réduire le temps d'alerte. Comment ? Il s'avère que toute une infrastructure est mise en place, qui couvre les autoroutes, et



également une bonne partie des routes. La France dispose du premier réseau du monde de bornes d'appel d'urgence.

Une borne d'appel d'urgence est un téléphone main libre. Il suffit de presser un bouton pour être en communication avec un poste de secours le plus proche, et cela 24 heures sur 24. Ces bornes oranges, hautes de 2 mètres, jalonnent les autoroutes (tous les deux km). 3 100 bornes sont implantées sur les routes départementales et nationales, parfois même sur des communales. L'objectif du Secours Routier Français, qui les a créées en 1970, est de couvrir le plus parfaitement possible tout le réseau routier de l'hexagone. L'utilisation de ces bornes est gratuite. C'est le moyen le plus facile, et surtout le plus rapide pour contacter les secours.

Ces bornes constituent un progrès considérable. En effet, comment trouver un téléphone sur une route déserte la nuit ? Et une fois face au téléphone (après combien de temps perdu), il faut savoir que les numéros d'urgence peuvent être composés gratuitement, sans insertion préalable de monnaie ou de carte. Mais surtout, il faut composer, par conséquent connaître, le numéro des secours que l'on veut joindre. La gendarmerie, l'hôpital, les Pompiers ? Le n° 15, numéro d'alerte des médecins, sensé simplifier le dilemme, ne fonctionne que dans 30 départements.

Reste la borne orange. Il subsiste alors un problème, et de taille. Les Français ignorent tout des bornes d'appel d'urgence. Des enquêtes, réalisées en Corrèze et en Seine Maritime, ont permis de constater que 9 Français sur 10 ne savent pas ce qu'est une borne d'appel d'urgence. Seul un accident sur 3 est signalé à l'aide de ces bornes.

Cette méconnaissance entraîne des aberrations. On a vu des témoins passer devant 18 bornes avant de donner l'alerte. L'accident de Beaune a été signalé avec 10 minutes de retard, alors qu'il y avait une borne à 200 mètres. Des délais de 30 minutes, voire d'une heure, sont monnaie courante, alors que les 15 premières minutes peuvent être les 15 dernières d'un accidenté.

Le système des secours routiers est parfaitement au point. Le problème, c'est qu'il faut le mettre en branle.



L'alerte est le premier geste qui sauve. Mais elle ne doit pas être donnée en dépit du bon sens.

Le témoin doit avant tout se protéger d'un accident. On a vu trop de sauveteurs se faire faucher par manque de précaution. Il faut impérativement baliser l'accident avec un triangle. Chaque année, 300 ou 400 personnes meurent de cette façon stupide.

LE MESSAGE : TROP SOUVENT INCOMPLET

L'alerte doit être rapide, elle doit aussi faire passer un message clair et précis, qui sera utilisable par les sauveteurs. Trop souvent, le message est flou, voire erroné.

Dans 95 % des cas, l'adresse du lieu de l'accident est transmise correctement. En revanche, 60 % des blessés ne sont pas repérés, et par conséquent, ils ne sont pas annoncés. Quant à la gravité des blessures, le témoin est dans 75 % des cas incapable de l'estimer. Pour être efficace, le message doit mentionner : le lieu de l'appel, le lieu de l'accident, le sens de la circulation, le nombre éventuel de

véhicules impliqués et de blessés. La précision du message (ou sa non précision) pose un problème crucial : celui de l'envoi de secours adaptés aux blessés.

Il faut donc fournir un énorme effort pour informer l'utilisateur de la présence, et de la fonction d'une borne. C'est ce à quoi s'attache le Secours Routier Français. Pour cela, il dispose de divers moyens : campagne de sensibilisation des médias, et de l'opinion, colloques, réunions diverses, publication de plaquettes...

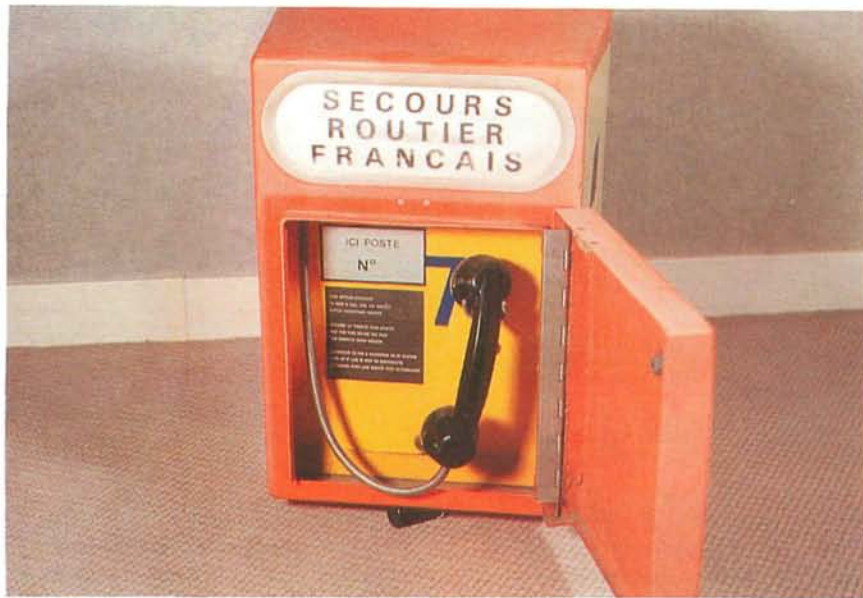
LES GESTES ELEMENTAIRES DE SURVIE

Entre l'alerte et l'arrivée des secours, s'insèrent les gestes élémentaires de survie. On peut conserver la vie des gens qui sont en train de la perdre.

Il est difficile de chiffrer avec précision les morts indues, mais les spécialistes estiment à environ 2 000 le nombre des personnes qui meurent chaque année faute de gestes élémentaires de survie. Seuls 40 à 50 % des décès interviennent dans les premiers instants. Les deux

REPARTITION DANS L'ESPACE

	accidents corporels	usagers impliqués	tués	blessés graves	blessés légers	indemnes
Autoroute	2 099	6 932	294	1 195	2 373	3 070
Route nationale	16 923	48 306	2 580	9 872	16 078	19 776
Chemin départemental	40 042	101 690	4 245	22 459	35 920	39 066
Chemin communal	6 628	13 764	457	3 069	4 677	5 561



- 1 protéger, pour éviter le suraccident.
- 2 alerter, le premier geste qui sauve.
- 3 secourir.

Des consignes essentielles, et pourtant ignorées de la majorité des Français.

tiers des blessés graves qui ont survécu quelques instants au choc pourraient être sauvés.

Une déchirure du cuir chevelu est une plaie tout à fait bénigne. Pourtant, si on ne comprime pas l'hémorragie immédiatement, elle entraîne la mort en 15 minutes. Or, en zone rurale, les secours mettent en moyenne 20 minutes à arriver. Cela montre l'importance vitale de connaître les gestes élémentaires de survie, car cette compression d'hémorragie, seul le premier témoin aura les moyens de la pratiquer avec succès. Un geste simple, à la portée de n'importe quel secouriste. Oui mais voilà, les Français dans leur majorité ne sont pas des secouristes. Pourtant, il suffit de connaître à peine 5 gestes : libération des voies aériennes supérieures, bouche à bouche, points de compression des hémorragies, position latérale de sécurité, et massage cardiaque externe, pour sauver une vie. Les gestes élémentaires de survie doivent être enseignés, car ils peuvent sauver. Les Allemands intègrent les cours de premiers secours dans l'enseignement de la conduite. Un exemple que les Français feraient bien de suivre...

Une fois sur 20, des premiers soins apportés par des secouristes ont été efficaces. Une fois sur 20, c'est bien mais il faut augmenter ce pourcentage. Il faut donc que le plus grand nombre de Français ait accès à des cours de secourisme. Il est préférable d'enseigner un peu à tout le monde, que beaucoup à quelques uns.

Aussi indispensable que le geste qui sauve, il faut également enseigner le

geste à ne pas accomplir. Trop souvent, des gestes accomplis avec la meilleure volonté du monde, aggravent les blessures. On voit encore des témoins prendre l'initiative de transporter eux mêmes le blessé vers l'hôpital le plus proche. Mais le transport sanitaire est un métier, qui n'est pas à la portée de n'importe quel secouriste.

On voit aussi des accidentés extraits de leurs véhicules dans des conditions catastrophiques. Une fois sur 20, des blessés sont déplacés n'importe comment par des personnes incompetentes, avec des risques d'aggravation.

Les Français doivent apprendre, c'est une évidence.

LA TROUSSE DE SECOURS : PAS ENCORE DANS LES MŒURS

Une idée va peut-être faire son chemin dans les années qui viennent : celle du kit de secours.

Une petite trousse de secours, qui serait obligatoire dans une voiture, au même titre que le triangle ou l'extincteur. Cette trousse comprendrait en gros une lampe, des pansements hémostatiques pour stopper une hémorragie, des ciseaux, pour déshabiller le blessé, éventuellement une couverture de survie.

Un équipement simple, complétant utilement les gestes élémentaires de survie. Pour l'instant, on n'en est pas encore là.

CONCLUSION

La mort sur la route n'est pas une fatalité. Le Secours Routier Français lutte activement pour faire accepter cette évidence. Dans une plaquette qu'il a éditée, intitulée « Accidents de la route, que faire ? », le Secours Routier rappelle les trois consignes essentielles : protéger, alerter et secourir. ■

REPARTITION DANS LE TEMPS

- 60 % des accidents ont lieu la semaine
40 % ont lieu le week-end.
- 52 % des accidents ont lieu la nuit
48 % ont lieu le jour ; la nuit, il n'y a que 20 % du trafic.
- le jour
36 % des accidents mortels ont lieu le matin
64 % ont lieu l'après-midi
- la nuit
8 % des accidents mortels se produisent à l'aube
38 % se produisent entre 0 et 5 heures
54 % en soirée.

PREFACE DE MONSIEUR JACQUES GODFRAIN

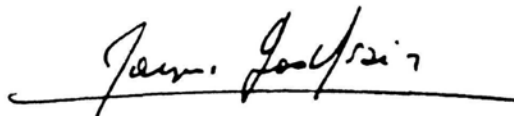
DEPUTE DE L'AVEYRON

La route qui tue est une réalité quotidienne. Elle frappe ceux qui nous entourent, ceux que nous aimons ; elle n'épargne pas nos Enfants.

La banalisation, le fatalisme affiché des accidents de la route inspirent aux Citoyens plus de résignation que de réaction. L'attentisme est toujours néfaste à une Nation. **La seule attitude c'est le combat.** Pour lutter contre le fléau il faut mobiliser les énergies de toutes les parties concernées : Pouvoirs Publics, Constructeurs et Usagers de la route.

L'Etat, qui a en charge la sécurité des Individus, ne pourra agir efficacement et durablement que s'il met en place une structure organisée sous l'autorité et dans le cadre indépendant d'un Secrétariat d'Etat chargé des problèmes de la Sécurité Routière pour lutter contre le plus grand meurtre collectif qui soit.

Les solutions les plus simples, les plus évidentes, les plus urgentes sont contenues dans ce document. Le lecteur pourra ainsi se rendre compte que la route meurtrière n'est pas une fatalité mais un combat permanent pour lequel chaque Citoyen a le devoir mais aussi l'intérêt de se mobiliser.

A handwritten signature in black ink, reading 'Jacques Godfrain', written over a horizontal line.

Jacques GODFRAIN

SECOURS APRES ACCIDENT

CONSTAT :

- Les conséquences d'un accident dépendent en grande partie du délai d'intervention des équipes de secours, de leur compétence et du matériel utilisé.
- Il faut tenir compte des rivalités existantes entre services publics et services privés lors des interventions sur les lieux d'accident.

SOLUTIONS :

- Racourcir les délais d'intervention :

- 1) par une meilleure information des usagers de la route.
- 2) par la mise en place d'une véritable organisation propre aux accidentés de la route.

a - Protéger - Alerter - Signaler : c'est le devoir de l'utilisateur de la route, qu'il soit Conducteur impliqué dans l'accident, ou seulement témoin. Pour ce faire, la formation aux " Gestes qui sauvent " doit passer par les écoles de conduite. L'Education Nationale pour sa part, doit sensibiliser les jeunes. En complément, une information permanente doit être fournie aux Conducteurs plus anciens par la voie de leur compagnie d'Assurance.

Enfin, mieux équiper l'ensemble du réseau routier en multipliant les bornes d'appel téléphoniques d'urgence.

b - Secourir : un véritable quadrillage de secours doit être organisé sur l'ensemble du territoire, sous l'autorité directe du Ministère chargé de la Sécurité Routière.

Dans chaque département, création d'un poste de coordinateur décisionnaire.

Ce coordinateur aurait pour tâche :

- de faire intervenir, selon les besoins : SAMU

Pompiers

Ambulances privées.

Dans un rapport le C.A.P.S.U. recense et analyse les causes d'accident

L'A.D.P.S. (devenue Capsu - Conseil d'action pour la Prévention des accidents et les secours d'urgence) vient de « sortir » un rapport faisant état de son activité durant les années 1984-1985. En soixante-cinq pages, le bilan de l'action de ses membres dans tous les domaines de la prévention et de l'organisation des secteurs y est résumé. Commission par commission, les thèmes et les sujets sont abordés parfois avec des détails mais à chaque fois avec des propositions.

L'A.D.P.S. a agi au niveau local, mais également au niveau national.

● Accidents de la route

Sur le plan local, il est fait état des accidents qui touchent les enfants et notamment les enfants-piétons. L'A.D.P.S. souhaite la création d'une « Cellule de sécurité routière » pour Roubaix.

Sur le plan national, l'A.D.P.S. met en avant le fléau de l'alcool au volant, les mesures urgentes à prendre dans ce domaine, malgré quelques décisions récentes. Elle a demandé aux pouvoirs publics que la mortalité de la route soit enregistrée comme dans les autres pays voisins, c'est-à-dire au cours du mois et non durant les six jours après l'accident. L'A.D.P.S. affirme que la formation des conducteurs à la conduite à tenir lors d'un accident est un moyen de les sensibiliser à la prévention, donc aux accidents et ainsi les rendre plus responsables et plus prudents.

● Noyades

La seconde commission chargée des asphyxies et intoxications accidentelles a porté son attention sur le problème des noyades. Il y aurait en France actuellement environ 5.500 morts par noyade chaque année, alors que 3.558 morts avaient été enregistrés en 1980.

L'A.D.P.S. est inquiète du nombre de ces noyades en piscine, lieu de surveillance privilégiée par rapport à certaines baignades.

● Accidents domestiques

Avec les accidents de la route, ces accidents qui causeraient autant de morts est une cause très préoccupante de ce fléau accidentel en France.

C'est l'enfant, surtout, qui est la cible de ces accidents et l'A.D.P.S. cite des chiffres : chaque jour, sept enfants entre six mois et neuf ans meurent dans un accident de ce type.

Bien que l'A.D.P.S. reconnaisse qu'un effort ait été fait ces dernières années en France, elle précise qu'il reste beaucoup à faire et mentionne l'absence de la coordination des moyens existants (publics et privés). L'A.D.P.S. propose la création d'un « Service des accidents domestiques et des loisirs » mais au sein d'un ministère de la Protection civile qui n'existe pas en France !

● Incendies-explosions

Ici, l'agglomération de Roubaix est citée, notamment avec les incendies d'habitations et leurs morts, les incendies d'usines et l'incendie d'avril 1984 à l'hôpital de Wattrelos qui fit trois morts.

L'A.D.P.S. pose de très nombreuses questions à ce sujet et s'insurge quand on parle de « fatalité ».

L'association s'inquiète du « secret » qui entoure ensuite de tels drames. On ne sait plus rien, on ne dit plus rien, alors qu'il faut informer l'opinion.

Le rapport de l'A.D.P.S. fait également état de l'incendie de l'hospice de Grandvilliers en janvier 1985, qui fit vingt-six morts.

Il fait mention de la réponse du sénateur-maire de Roubaix en publiant sa lettre du 13 août 1985 par laquelle il répondait au vœu de l'A.D.P.S. de voir se créer dans les villes de la taille de Roubaix une « structure permanente de Protection civile » et puis... rien !

● Accidents du travail

C'est le ministre du Travail de l'époque, M. Delebarre, qui est interpellé ici, à propos des nombreux et meurtriers ac-

cidents dans les tranchées qui s'effondrent par manque d'étalement. L'A.D.P.S. a proposé au ministère des mesures spécifiques pour réduire ce type d'accidents inadmissibles.

● Secourisme pour les usagers de la route

L'A.D.P.S. a, bien entendu, repris le concept des « 5 gestes qui sauvent » et a pris l'opinion des « patrons » de SAMU. Le résultat est éloquent. De Lille à Blois, de Tours à Nancy, de Garches à Paris, on approuve et on encourage cette initiative.

Le rapport de l'A.D.P.S. mentionne également les démarches effectuées auprès du délégué interministériel à la sécurité routière (M. Mayet, à l'époque) publiées des questions écrites posées par de nombreux députés, une lettre signée Gaston Defferre ministre de l'intérieur et résume tous les arguments des animateurs et des promoteurs de cette campagne qui gagne du terrain dans tous les milieux.

On note au passage quelques critiques du genre « Les 5 gestes, c'est un projet qui recueille un consensus. Le public est pour. Il est inadmissible que quelques fonctionnaires puissent bloquer ! »

● Secourisme dans les établissements scolaires

L'A.D.P.S. fait état d'expériences menées sur le terrain et notamment dans un C.E.S., à Hem. Tous les animateurs de cette association sont pour, et depuis des années (certains d'entre eux ont démarré en 1968!). Mais, à leurs yeux, ce n'est pas un prétexte pour délaissier les usagers de la route et donc de ne pas entamer le même processus pour les candidats au permis de conduire, mais avec un programme plus réduit. (Ce n'est pas la même pédagogie, les mêmes auditeurs).

● Protection civile

On le sait, l'A.D.P.S. propose la création en France d'un ministère de la Protection civile. Mais, il souhaite qu'à la base, les choses évoluent également. C'est donc au niveau local de montrer l'exemple et de prendre en mains les problèmes de protection civile qui englobent tous les risques courants ou majeurs et l'organisation des secours. L'A.D.P.S. demande que le terme « Protection civile » soit définitivement retenu au lieu de Sécurité civile, qui est confondu avec Sécurité publique.

Le rapport fait état de l'expérience de la ville de Nice. Il est proposé une journée nationale, chaque année, vers le mois de mai, afin de sensibiliser, informer et former la population française à ces problèmes dont le maître d'œuvre serait ce même ministère, qu'appelle de ses vœux l'A.D.P.S.

● Risques majeurs

Le secrétariat de M. Haroun Tazieff est mentionné. Deux lettres reçues de cette structure nouvelle sont même publiées. L'A.D.P.S. estime qu'il s'agissait d'un premier pas intéressant et qu'il faut avancer en réunissant petit à petit tous ceux qui « font » de la sécurité et de la prévention des accidents dans une dizaine de ministères.

L'A.D.P.S. mentionne son appartenance au conseil national de la Protection civile à Paris.

● Médicalisation

L'A.D.P.S. rend ainsi public son opinion sur le n° 15, le numéro unique pour les appels médicaux aboutissant au SAMU. « Il faut reconnaître que certains SMUR et certains SAMU n'ont pas favorisé l'extension du 15 » mais cette association est favorable à ce numéro unique et souhaite que la métropole-Nord se dote rapidement de ce numéro.

Le CAPSU travaille désormais avec sept commissions, est en contact avec de nombreux organismes et ministères. Ce rapport va être adressé ces prochains jours au président de la République, au Premier ministre, aux ministères concernés, aux présidents de l'Assemblée et du Sénat, aux maires de l'agglomération, au Département et à la Région.

Pour avoir communication de ce rapport, prendre contact avec le CAPSU, lui faire des propositions ou participer à ses travaux : MM. Didier Burggraeve, président, CAPSU - 59390 Lys-lez-Lannoy ; Philippe Lauwick, secrétaire, tél. 20.89.81.49.

1986

Le 7 janvier, je faisais le point par courrier auprès de M. **PROUVOST**. Sur le rendez-vous obtenu au cabinet du Premier ministre en décembre puis au cabinet de M. **DENIZET**. Cette lettre évoque précisément toutes les discussions en cours.

Le 7 février, j'écrivais au Médecin en Chef **ANTONIETTI** que j'avais rencontré en décembre, au cabinet de M. **DENIZET**.

Je lui joignais les 3 mémoires (trois parties), sur les « 5 gestes » écrits en 1981, 1982 et 1984. Ainsi que le n° 2 du « Journal de l'ASAR », ma lettre (ci-après) étant rédigée sur papier à en tête de cette association (qui assurait la formation gratuite de la population aux « 5 gestes »).

C'est vrai qu'à l'issue de la brève rencontre avec le chef de cabinet, probablement pour faire connaissance, l'entretien, assez long, avec le chargé de mission du délégué interministériel avait été franc et cordial.

Je me souviens toutefois que le chef de cabinet m'avait dit que pour que le projet soit pris en compte, il faudrait déterminer combien de vies cette formation pourrait permettre de sauver !

Le Docteur **ANTONIETTI** souhaitait que l'on retienne les « gestes de survie » en remplacement des « gestes qui sauvent », certainement du fait que le projet des pouvoirs publics utilisait ce terme de « survie ». Je n'y étais pas opposé et j'envisageais même d'appeler les « 5 gestes », non plus « qui sauvent » mais « de survie » ! C'est ce que je mentionnais dans ma lettre du 7 février. La couverture de la nouvelle brochure fera apparaître les modifications contenues dans cette lettre afin d'explicitier, dès la couverture, les mots-clés.

Ma lettre de décembre au nouveau ministre en charge des transports (donc de la sécurité routière) me valut une réponse, en date du 11 mars 1986 de la DSCR (Direction de la sécurité et de la circulation routières) et notamment du responsable du service chargé de la « formation du conducteur », M. **LAPEYRE**.

Le grave problème de l'alcoolémie au volant était abordé, ainsi que mon observation sur les campagnes, dans les médias, afin de sensibiliser les usagers de la route à la prudence. Certes, ces campagnes de « pub » étaient mises au point par des spécialistes, les mêmes qui, pour les entreprises, préparent des spots publicitaires pour vendre tel ou tel produit ! Oui, c'était mieux que de ne rien faire, mais, aujourd'hui, comment ne pas être d'accord avec mon observation de l'époque puisque les campagnes, notamment par les médias télévisuels, ont été totalement modifiées.

Mais c'était surtout à propos des « 5 gestes » que cette lettre annonçait enfin du nouveau. Il avait été décidé de créer une commission (nommé ensuite groupe de travail). La date de la première réunion avait été fixée au 8 avril, dans les locaux de la DSCR, à l'époque rue Raymond LOSSERAND à Paris.

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

ALERTER



BALISER



RANIMER



COMPRESSER



SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Le 7 janvier 1986

Monsieur Pierre PROUVOST,
Député du Nord,
Hôtel de Ville,
59100 ROUBAIX

Monsieur le Député,

J'ai reçu votre lettre du 21 novembre dont je vous remercie juste avant de me rendre à PARIS à deux rendez-vous dont le premier, à Matignon, avait été annulé en raison de mon départ pour MEXICO avec mon équipe d'intervention.

J'ai tout d'abord été reçu le matin par un Conseiller Technique du Premier ministre. Si j'ai cru comprendre qu'il n'y a pas d'hostilité à mon projet, j'ai relevé que mon dossier n'était pas suffisamment connu et que nous en étions encore à se demander comment former un million de candidats au permis de conduire chaque année en France alors que toutes les réponses se trouvent dans mon mémoire en trois parties adressé à toutes les instances compétences dont les services du Premier ministre.

M. BLANCHARD m'a fait comprendre qu'il s'agissait d'une coordination interministérielle - ce que nous savons hélas depuis des années - et que la décision se trouvait entre les mains du nouveau délégué interministériel à la Sécurité routière M. DENIZET.

C'est justement à son Cabinet que j'avais rendez-vous l'après-midi du 2 décembre suite à une proposition de M. AUROUX par une lettre du 21 octobre dont photocopie jointe.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 2 -

ALERTER



BALISER



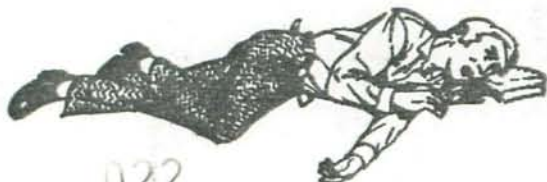
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

J'ai donc été reçu par le Directeur du Cabinet de M. DENIZET assisté du Docteur ANTONIETTI durant plus de 2 heures, entretien puis discussion très riches et intéressants.

Le Docteur ANTONIETTI est favorable aux "5 gestes" et le document du Secours Routier Français sorti il y a quelques mois, rédigé par lui-même, s'en approche beaucoup. Après des années, de nombreux responsables en viennent à la simplicité et à la pédagogie des "5 gestes" seul projet grand public.

Mais il faut avancer.

L'inscription à l'ordre du jour de Bruxelles est une bonne chose mais cela ne doit pas être un nouveau prétexte pour faire du "sur-place" en France et attendre une décision Communautaire qui n'interviendra que d'ici de nombreuses années.

Or, de nombreux Pays Européens font quelque chose sur la plan de la conduite à tenir lors d'un accident de la route car ils ont compris l'enjeu : Sauver des vies humaines et responsabiliser les usagers de la route. Dans mes écrits j'ai rendu compte du travail en ce domaine de nos voisins Suisses, dans la 4ème partie de mon mémoire - en cours - je dois faire état de l'expérience de nos proches voisins Belges. Je suis en liaison avec des Organismes en R.F.A, Pays-Bas et Espagne pour comparer ce qui se fait chez eux avec nous qui ne faisons rien !

Je dois adresser ces jours-ci au Docteur ANTONIETTI l'essentiel du contenu de mon mémoire puis la 4ème partie quand elle sera achevée. Dans un premier temps, il faut trouver un titre et des mots-clés afin que tout le monde comprenne. Je les propose depuis bientôt 20 ans : 5 gestes. Je me suis mis d'accord avec le Docteur ANTONIETTI sur les mots-clés à l'étude actuellement à l'ADPS : ALERTE les secours, PROTÉGER les lieux, VENTILER par bouche à bouche, COMPRIMER les hémorragies et PLACER sur le côté le blessé inconscient. .../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 3 -

ALERTER



BALISER



RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Je recommande à votre attention la lecture de la lettre reçue de l'Ambassade de Suisse publiée dans le journal n° 2 de l'ASAR. La Commission Médicale de ce Pays encourage notre action et souhaite une pleine réussite à la Campagne des "5 gestes".

Bien sûr, nous pourrions demander plus aux candidats au permis de conduire, leur apprendre d'autres gestes, les sensibiliser à la prévention, mais nous n'en avons pas le temps. Il faut se contenter des "5 gestes" car les "5 gestes" c'est la conduite à tenir lors d'un accident de la route par n'importe quel d'entre nous et ce sont ces gestes qui sont essentiels et qui peuvent sauver des centaines d'accidentés sur nos routes.

Je regrette quand même qu'au cours de ces 5 années nous n'ayons pas avancé plus vite car, vous le verrez, d'ici quelques mois ou hélas quelques années, nous en viendrons tous aux "5 gestes"... qui datent de 1967 !

Je suis toujours disponible, vous savez que tout mon temps libre malgré mes responsabilités professionnelles et la poursuite de mes études est consacré à mes Combats. Il est bien évident que je suis prêt à me rendre à tout rendez-vous fixé par le Ministre des Transports à qui j'ai adressé, le 28 décembre, une lettre comme Président de l'Association pour le développement de la Prévention et du Secourisme.

J'espère que notre dossier va pouvoir avancer ces prochaines semaines et ces prochains mois malgré la prochaine échéance électorale. En ce qui nous concerne rien ne change avant cette date et rien ne changera après car notre Combat est non seulement bénévole et désintéressé mais il est mené pour Sauver des vies et uniquement dans ce but.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, avec mes remerciements pour votre participation active, en l'expression de mes sentiments très distingués.

Didier BURGGRAEVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

023



ASSOCIATION DES SECOURISTES DE L'AGGLOMÉRATION DE ROUBAIX

Fondée par Didier Burggraeve

Association animatrice de la Campagne Nationale "5 gestes qui sauvent"

Equipe d'Urgence en cas de catastrophe en France et à l'Etranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

"Pour Sauver une vie humaine, faire le maximum ne suffit pas, il faut la perfection".

A.S.A.R.

- Information sur le Secourisme et la Prévention des accidents.
 - Formation
 - Recyclage
 - Perfectionnement
 - Secouristes actifs
 - Postes de Secours
 - Equipe d'urgence médicalisée en cas de catastrophe
 - Diffusion Nationale de la brochure gratuite "5 gestes qui sauvent"
 - Fiches techniques de Secourisme de Ranimation de Secours Routier de Sauvetage-Déblaiement
 - Visites Techniques Voyages d'Etudes
 - Journal de l'A.S.A.R. diffusion à tous les membres
- ASSOCIATION
INDÉPENDANTE
ENTIÈREMENT
BÉNÉVOLE
- Correspondants et
Délégués Régionaux
dans toute la France

+ 3 parties mémoire
S/S Gts
x 1/4 h 2 / A 2 an.

Le 7 février 1986

Monsieur le Médecin en Chef ANTONIETTI,
Chargé de Mission auprès du Délégué
Interministériel à la
Sécurité Routière,
34 Avenue Marceau,
75008 PARIS

Cher Docteur,

Je n'ai pas eu le temps, jusqu'aujourd'hui, de vous remercier pour votre accueil au Cabinet de M. DENIZET et de notre intéressant entretien.

Je suis persuadé que nous pouvons arriver à un accord et deux récentes initiatives le prouvent.

D'abord la Fédération Nationale de Protection Civile qui, par sa Présidente Mme Ida GUINOT, lance un appel à propos des GES car elle constate elle aussi qu'il s'agit d'un échec pour le grand public et qu'ils n'accrochent pas. Puis la FNPC fait des propositions et en arrive à "6 gestes" qui, en réalité sont 5 si on ne tient pas compte de "observer" qui est une attitude permanente et non un geste qui sauve en tant que tel. Dans ces conditions nous sommes pratiquement d'accord.

Ensuite la Sécurité Civile qui aurait pris récemment la décision lors d'une réunion de la Commission Nationale de Secourisme de retirer du programme des GES la partie théorique mais tout en conservant le temps de formation initial.

Vous verrez, à la lecture des documents que je vous adresse sous ce pli que j'avais proposé ce schéma depuis 1967 même si maintenant il nous faut être d'accord et sur le titre et sur des mots-clés s'agissant du grand public.

J'ai donc demandé à une Commission de l'ADPS (Association pour le développement de la Prévention et du Secourisme) d'étudier le meilleur titre et les meilleurs mots-clés en partant des "5 gestes" et nous nous inspirerons de cela pour la prochaine édition de la brochure.

.../...

024

.../...

Tous les arguments que je me suis permis d'utiliser lors de notre entretien sont repris dans ces 3 parties de mon mémoire. Je prépare actuellement une 4ème partie. Je vous propose également de lire la récente lettre reçue de l'Ambassade de Suisse dans le journal n° 2 de l'ASAR ci-joint. Je me suis permis de souligner certains passages importants.

La plaquette à sortir comporterait en page couverture les mentions suivantes :

en haut **CONDUITE A TENIR LORS D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE**

Les 5 premières minutes

5 GESTES (qui sauvent ou de survie)

suite à l'avis de l'ADPS et de son enquête Nationale

puis les mots-clés qui seraient (après avis ADPS)

ALERTER les secours

PROTEGER les lieux et les blessés

VENTILER par bouche à bouche

COMPRIMER l'hémorragie

PLACER SUR LE COTE le blessé inconscient

La page 16 comprendrait la technique de dégagement d'urgence d'un blessé d'une route en cas de danger imminent.

Je vous confirme que je suis tout à fait prêt à participer en votre compagnie à un groupe de travail sur ce thème propre de la formation à donner aux usagers de la route, lors de la préparation du permis de conduire, sur la conduite à tenir lors d'un accident.

A propos du gain en vies humaines d'une telle mesure, personne n'est en mesure de citer un chiffre précis mais on peut parler de plusieurs centaines de vies humaines. Il est temps de faire le dernier pas, décisif et vous savez que vous pouvez compter sur moi, mon équipe du Nord, nos délégués et nos structures.

Dans l'attente de vous lire, Croyez, Cher Docteur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES

Service de la Formation du Conducteur

Division de la Pédagogie de la Conduite

SR/FC3

GES/Poste 27.29.

PARIS, LE 11 MARS 1986

208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14^e)
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16
TÉLÉPHONE : 48-39-25-70
TÉLEX EKIPRR 200366

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports sur les actions menées en faveur de la sécurité routière par votre association de secourisme depuis de nombreuses années.

J'ai bien pris note de vos propositions et vous rejoins tout à fait lorsque vous préconisez la responsabilisation de tous les usagers de la route. En effet, s'il est apparu nécessaire de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'alcoolémie au volant et de répondre par les mesures prises à une demande profonde de l'opinion publique, il est bien certain que la seule répression ne peut permettre de venir à bout de l'insécurité routière.

J'attache le plus grand intérêt aux campagnes de prévention organisées à l'échelon local. Vous me permettrez cependant d'observer que les campagnes nationales menées par les pouvoirs publics, aussi bien à la télévision que par voie d'affiches, ont été mises au point et réalisées avec sérieux et compétence par de véritables spécialistes de l'information et que si effectivement elles ont nécessité un budget important, il n'est pas question de le déplorer. Il est par ailleurs tout à fait prématuré de juger de leur impact. Je vous préciserai néanmoins que les premières statistiques concernant l'année 1985 sont encourageantes sur ce point.

S'agissant de votre proposition d'apprendre à tous les usagers de la route "les cinq gestes qui sauvent", j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une commission organisée à mon initiative, regroupant toutes les administrations et associations concernées, se réunira le 8 avril 1986 au ministère pour tenter de valider à l'échelon national les gestes élémentaires de survie qui devraient être enseignés à tout conducteur. Vous recevrez en temps utile une convocation pour cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Administrateur Civil
Chargé du Service de la Formation
du Conducteur,

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association pour
le Développement de la Prévention
et du Secourisme

59390 LYS-LEZ-LANNOY


Jean-Bernard LAPEYRE

En effet, quelques jours plus tard, je recevais une lettre signée du **Docteur ANTONIETTI** (Médecin des Armées, chargé de mission auprès du délégué interministériel) afin de m'inviter à la première réunion, en me joignant la liste des participants à ce groupe de travail sur les « gestes élémentaires de survie ».

Je connaissais la plupart de ces personnes, soit directement, soit de nom, du fait de leurs activités, médicales notamment.

M. **REUTER** était chargé du Secourisme à la DDSC. C'est une de ses collaboratrices qui le représentera. Elle connaissait bien le Secourisme, les textes en vigueur, évidemment le projet (contesté) des « 5 gestes » car (concurrent) des GES.

M. **THEVENET** représentait la Croix Rouge. Il la représentait également au sein de la Commission Nationale du Secourisme. C'est à l'occasion d'une réunion (plénière) à LEVALLOIS (siège de la DDSC) qu'il m'avait interpellé en me reprochant de faire des « interventions politiques » à propos de mon projet des « 5 gestes qui sauvent », sous entendu des contacts avec des parlementaires, qui questionnaient le gouvernement ou écrivaient aux ministres...

Toutefois, c'est ce même M. **THEVENET**, lors d'une réunion (normale, donc restreinte) de la CNS qui, confirma, en présence de **Christian GERONDEAU** (alors Directeur de la sécurité civile) que la Croix Rouge « pouvait prendre à son compte 50% des formations aux GES pour le permis de conduire ».

Nous en étions toujours aux GES (gestes élémentaires de survie), détaillés après le décret sur le Secourisme de 1977, qui ne convenaient pas pour un enseignement de masse, pour les usagers de la route, donc dans le cadre des accidents de la route et de la délivrance des permis de conduire.

M. **ADAM** était la personne avec laquelle j'avais le plus travaillé depuis son arrivée au SRF. Il avait relancé la revue « La Route », en sommeil depuis la disparition de son fondateur, M. **Robert DEJOUR** et il y eut la sortie du dépliant qui correspondait exactement aux « 5 gestes ».

Le **Professeur CARA***, nous le connaissions tous, je veux dire ceux qui suivent le Secourisme de près. J'avais pu lire de nombreux textes sous sa signature relatifs au Secourisme. Il fut le premier directeur du SAMU de Paris quand cette structure pu enfin se créer.

Trois médecins représentaient « l'aide médicale urgente », c'est-à-dire les SAMU, de trois départements de la région parisienne (92, 93 et 94), les SAMU les plus connus avec des interlocuteurs impliqués dans les secours d'urgence.

J'avais rencontré M. **MOUTERDE** ainsi que le Docteur **ANTONIETTI** lors d'une précédente rencontre à la DSCR.

J'avais proposé au Docteur **ANTONIETTI** d'inviter **Philippe LAUWICK**, qui avait achevé ses études de médecine et enseignait le Secourisme au sein de l'ASAR, était le Secrétaire du CAPSU. Ce fut un non catégorique. « C'est moi qui invite » me répondit-il ! Absent lors d'une réunion, il me remplaça toutefois. Nous étions totalement d'accord sur le concept des « 5 gestes », il avait écrit à de nombreux directeurs de SAMU qui avaient répondu très favorablement à propos du contenu et pour la diffusion de la brochure.

* Je rencontrais vraiment le Professeur Maurice CARA le 18 août 1987 à Marseille, lors de l'hommage national rendu au Professeur Marcel ARNAUD pour le dixième anniversaire de sa disparition – ainsi que son épouse avec qui j'ai pu prendre le temps de bavarder (et ainsi apprendre et comprendre des aspects historiques que j'ignorais encore) > Voir tome III (dédié à Robert DEJOUR) qui revient sur ce 18 août 1987.

MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION
INTERMINISTÉRIELLE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bureau des Programmes Interministériels

SR/I4

PARIS, LE 19 Mars 1986
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14^E)
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16
TÉLÉPHONE : 45 39 25 70
TÉLEX EKIPRER 200366

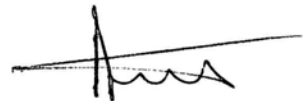
Monsieur,

Dans le but de valider au plan national les gestes élémentaires de survie qui devraient être enseignés pour secourir les blessés de la route et d'étudier les problèmes posés par la mise en oeuvre de cet enseignement, un groupe de travail a été constitué au sein de la D.S.C.R.

Une première réunion aura lieu le mardi 8 avril à 9 H 45 à la D.S.C.R. - 208, rue Raymond Losserand - 75014 PARIS - Salle 806.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister ou de vous y faire représenter.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Médecin en Chef ANTONIETTI

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association
pour le Développement de la
Prévention et du Secourisme
Rue Jean Jaurès
59390 LYS-LES-LANNOY

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION DU 8 AVRIL 1986
DU GROUPE DE TRAVAIL LES GESTES
ELEMENTAIRES DE SURVIE

- M. REUTER
Ministère de l'Intérieur
Direction de la Défense et de la Sécurité Civile
Bureau des Personnels et de la Formation

- M. THEVENET
Croix Rouge Française
Directeur National de la Formation du Secourisme

- M. ADAM
Directeur Général du Secours Routier Français

- M. le Professeur CARA
Ancien Responsable du SAMU de Paris
Président de la Commission Médicale
du Secours Routier Français

- Docteur Marc GIROUD
Directeur du SAMU de Pontoise
Président du Syndicat National
de l'Aide Médicale Urgente

- Docteur BERTRAND
Responsable du Centre d'Enseignement
des Soins d'Urgence
SAMU 94

- Docteur LAPENDRY
Directeur Adjoint du SAMU 93
Hôpital Avicenne

- M. BURGGRAEVE
Président de l'Association
pour le Développement de la Prévention
et du Secourisme

- M. MOUTERDE
Direction de la Sécurité et de la Circulation
Routières

- Médecin en Chef ANTONIETTI
Chargé de Mission auprès du Délégué
Interministériel à la Sécurité Routière

Au cours de ce premier trimestre, fut créée une nouvelle association nationale qui était destinée à coordonner l'action des automobiles clubs. Et l'AFA, son nom (Association française des automobilistes) demandait aux automobilistes de recenser les « points noirs » et de l'avertir, soit en réponse à un questionnaire, soit par d'autres moyens.

Ma lettre du 22 mars au **Docteur ANTONIETTI** était destinée à ce que nous participions l'un et l'autre aux réunions du groupe de travail. Mais l'essentiel était d'abord de nous mettre d'accord sur les mots-clés puisque sur les gestes (5) nous étions d'accord.

Philippe LAUWICK lui écrira donc le 25 mars, puis le 26 aux différents participants à la première réunion prévue afin de leur apporter des éléments de réflexion sur le projet des « 5 gestes qui sauvent ».

On peut relever – article de presse ci-après du 8 mars 1986 – l'avis critique de la DSCR. On peut le comprendre. Mais tout devait et doit toujours être entrepris, par tous ceux qui le peuvent ou le veulent, afin de diminuer le nombre et la gravité des accidents. Tout doit être tenté, par tous, toute vie épargnée est une victoire !

L'ACMF (Automobile club du Nord) relayait donc cette initiative de l'AFA et invitait les usagers de la route à leur faire connaître des situations dangereuses.

Cet exemple, parmi d'autres, avec des organisations différentes, confirme la nécessité de ne pas laisser aux seuls pouvoirs publics, aux seuls services « officiels » chargés de la sécurité routière, non pas le monopole, mais la plupart des décisions.

Or, ces décisions doivent s'appuyer, non pas sur des croyances, mais sur la réalité, souvent différentes quand on prend le temps de l'examiner dans tous les détails. Les associations qui ont vocation à agir contre l'insécurité routière, avec le but essentiel d'épargner des vies humaines, sans arrière-pensée pour gonfler le nombre de leurs adhérents ou augmenter leur notoriété, sont indispensables et ils l'ont prouvé ces dernières années. Sans elles, de nombreuses décisions n'auraient pas encore été prises.

Le 12 avril, du fait de l'implication du Secours Routier Français et de sa campagne, avec le dépliant, afin de diffuser les « GES », j'écrivais très longuement à M. **Serge ADAM** car son concours nous était indispensable.

Présent à la réunion, il avait entendu lui-même les observations des uns et des autres. Je revenais sur « les demandes » d'ajouter ceci ou cela ce qui, des « 5 gestes » de notre brochure ou du dépliant du SRF nous ferait arriver à x gestes qui embrouilleraient le message et le concept s'écarterait totalement de « l'option route » de **Louis SERRE** ou des « gestes qui sauvent » de **Marcel ARNAUD**.

Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents
et les Secours d'Urgence

C A P S U

Siège Social : ROUBAIX

Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies,
Explosions, accidents professionnels - Information-Formation des jeunes
et du grand public, médias - Organisation des secours - Défense Civile
Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE - Risques majeurs,
Catastrophes, Plans de secours.

Le 22 mars 1986

Monsieur le Docteur ANTONIETTI,
Direction de la Sécurité et de la
Circulation routières,
Bureau des programmes interministériels,
Ministère des Transports,
208 rue Raymond Losserand,
75014 PARIS

Cher Docteur,

J'espère que vous avez bien reçu mon courrier et mes documents à propos des "5 gestes" adressés d'abord avenue Marceau, revenus puis renvoyés rue Losserand.

Vous savez que nous avons de nombreux courriers soit au Nom de l'ASAR - qui anime la Campagne Nationale soit au Nom de l'ADPS - devenue depuis le mois dernier le C.A.P.S.U et je vous remercie, comme vous me l'aviez promis, de m'avoir convié à la réunion du 8 avril. Après près de 21 années de Secourisme, donc de bénévolat, cela fait plaisir. Soyez-en remercié.

Ma lettre d'aujourd'hui a pour but de vous demander une petite faveur, si la chose est possible.

Je souhaiterais participer à ce groupe de travail comme Président de l'ASAR c'est à dire de l'Association qui anime officiellement la Campagne en France et qui diffuse gratuitement les brochures.

Et vous demander d'accepter de recevoir au Nom de l'ADPS devenue CAPSU, M. Philippe LAUWICK, interne de Médecine, Secrétaire de cette structure, qui va vous adresser ces prochains jours deux documents qu'il a rédigés sur le Secourisme de masse (dont de larges extraits sont parus dans le bulletin de l'Organisation Internationale de Protection Civile à Genève, la revue "Allo 18" des Pompiers de Paris et plusieurs autres) et qui, après notre entretien et à ma demande étudie actuellement les mots-clés que nous allons retenir pour la toute prochaine édition de la brochure "5 gestes" 50 à 100.000 exemplaires.

.../...

.../...

J'ajoute, qu'à mes côtés depuis de nombreuses années, il a une déjà riche expérience de la pédagogie de masse puisqu'il enseigne régulièrement le Secourisme et qu'il a mené des expériences de formation aux "5 gestes" dans des autos-écoles ou des établissements scolaires.

Je pense que depuis notre entretien de décembre, vous avez pris connaissance des dernières réponses des Ministres de l'Intérieur ou des Transports aux questions écrites posées par de nombreux Députés - de toutes tendances - à notre demande.

Et nous devons prendre contact tout prochainement avec l'Hôtel Matignon et entrer en contact avec l'ensemble des Sénateurs.

Depuis que nous menons ce Combat pour Sauver des vies humaines - et rien d'autre - nous recherchons tous les moyens pour gagner du temps et donc apprendre aux Français et notamment ceux de la route en âge d'appliquer ces gestes, la conduite à tenir en cas d'accident. Depuis 1967.

Nous sommes également en contact avec plusieurs Pays Européens. La Suisse dont nous avons publié l'expérience, la Belgique qui mène Campagne actuellement; l'Espagne qui vient de nous répondre; les Pays-Bas, etc. Nous souhaitons bien sûr accorder tous ces Pays et faire agréer les "5 gestes" car un consensus se crée de plus en plus, dans l'opinion et auprès des milieux spécialisés comme les SAMU et les Sapeurs-Pompiers. Nous en parlerons le 8 avril.

En espérant que ma démarche pourra obtenir votre agrément, je vous prie de croire, Cher Docteur, dans l'attente de vous revoir et en vous remerciant de vos efforts pour que nous allions vite pour Sauver des vies humaines, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION ET DU SECOURISME

Campagnes Locales, Régionales et Nationales pour
le développement de la Protection Civile.
Prévention des Accidents et Organisation de Secours
Président d'Honneur : Paul REYNAERT
Président Fondateur : Didier BURGGRAEVE
Adresse Postale : 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Nouvelle Appellation :

C.A.P.S.U.

(Conseil d'Action pour
la Prévention des Ac-
cidents et les Secours
d'Urgence).

*Copie pour
information*

COMMISSIONS :

PRÉVENTION

- * Accidents de la route
Didier BURGGRAEVE
- * Asphyxies et
intoxications accidentelles
Alain DUMORTIER
- * Accidents domestiques
Brigitte TRICOIT
- * Incendies - Explosions
Patrick GRESSET
- * Accidents du Travail
Didier BURGGRAEVE

SECOURISME

- * Pour les usagers
de la route
Philippe LAUWICK
- * Dans les entreprises
Christian CHUFFART
- * Etablissements
Scolaires - Enseignement
Francis CLAEYS
- * Diffusion par les
Associations et les Médias
Philippe LAUWICK

PROTECTION CIVILE

- * Catastrophes
Plans ORSEC
Ministère de la P.C.
Didier BURGGRAEVE

MÉDICALISATION

- * SAMU - SMUR - 15
Philippe LAUWICK

Monsieur le Docteur ANTONIETTI

Croix, le 25 mars 1986

Monsieur et Cher Confrère,

A la demande de mon Ami Didier BURGGRAEVE que vous connaissez bien, je me permets de vous faire parvenir deux réflexions que j'ai rédigées dans l'optique de la conception de l'enseignement du Secourisme aux usagers de la route.

Celles-ci datent maintenant d'environ deux ans, ce qui expliquera quelques petites évolutions dans nos propositions actuelles.

Concernant le problème des mots clefs, ma commission se propose de revoir ceux-ci très rapidement. En effet et comme vous l'aviez souligné, la sémantique de certains d'entre eux (sauvegarder surtout) dans le programme des " 5 gestes qui sauvent " que nous soutenons risque d'entraîner incompréhension ou faute d'interprétation. Nous nous proposons donc de mener une étude auprès de spécialistes de l'urgence et du public afin de redéfinir cinq mots.

Il nous semble par contre capital de donner le nombre de gestes à retenir dans le titre, et ce pour d'évidentes raisons mnémotechniques.

Enfin Monsieur BURGGRAEVE m'a fait part d'une réunion de travail sur ces problèmes le 8 avril. J'espère que vous voudrez bien accepter que je participe à celle-ci en tant que représentant du C.A.P.S.U. afin que je puisse mieux cerner l'intégralité du problème et tenter de trouver avec tous les autres membres participants des éléments pour avancer dans la voie de la conception d'un programme.

Je vous souhaite bonne réception de ces documents et, dans l'espoir de vous rencontrer prochainement, vous prie de croire, Monsieur et Cher Confrère, en ma respectueuse considération.

P.L. 033
P. LAUWICK
Secrétaire du C.A.P.S.U.
Interne en Médecine.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION ET DU SECOURISME

Campagnes Locales, Régionales et Nationales pour
le développement de la Protection Civile.
Prévention des Accidents et Organisation de Secours
Président d'Honneur : Paul REYNAERT
Président Fondateur : Didier BURGGRAEVE

Adresse Postale : 59390 LYS-LEZ-LANNY

Nouvelle Appellation

C.A.P.S.U.

Conseil d'Action pour
la Prévention des Acci-
dents et les Secours
d'urgence.

COMMISSIONS :

PRÉVENTION

- * Accidents de la route
Didier BURGGRAEVE
- * Asphyxies et
intoxications accidentelles
Alain DUMORTIER
- * Accidents domestiques
Brigitte TRICOIT
- * Incendies - Explosions
Patrick GRESSET
- * Accidents du Travail
Didier BURGGRAEVE

SECOURISME

- * Pour les usagers
de la route
Philippe LAUWICK
- * Dans les entreprises
Christian CHUFFART
- * Etablissements
Scolaires - Enseignement
Francis CLAEYS
- * Diffusion par les
Associations et les Médias
Philippe LAUWICK

PROTECTION CIVILE

- * Catastrophes
Plans ORSEC
Ministère de la P.C.
Didier BURGGRAEVE

MÉDICALISATION

- * SAMU - SMUR - 15
Philippe LAUWICK

Destinataire

- M. Theronet
- M. Adam
- Pr. Cors
- Dr. Guond
- Dr. Lependuz
- M. Montide
- Dr. Bertrand.

Croix, le 26 mars 1986

Monsieur,

Dans l'optique de la réunion du 8 avril 1986
au ministère des Transports concernant l'élaboration du
programme de secourisme à enseigner aux usagers de la route,
je me permets de vous faire parvenir deux documents que
j'ai rédigé il y a environ deux ans.

Je vous signale par ailleurs que mon Association
devenue C.A.P.S.U (Conseil d'Action pour la Prévention des
Accidents et les Secours d'Urgence) sera présente à cette
séance de travail.

J'espère que ces quelques documents vous appor-
teront des renseignements utiles sur ce que nous propose-
rons et vous prie de croire, Monsieur, en ma respectueuse
considération.

+ 2 Ref. et arguments
- Exp. et Prop. ped.
- 5 questions (Brochure)

P.L.

Philippe LAUWICK
Secrétaire du C.A.P.S.U
Interne en Médecine

Copie pour
informate.

- 8 MARS 1986

e France et du monde

Routes : les automobilistes invités à dresser la carte des "points noirs"

L'Association Française des Automobilistes (AFA) invite les conducteurs à dresser la carte des "points noirs" du réseau des routes nationales et demande aux pouvoirs publics d'implanter un panneau spécial sur ces 850 points particulièrement dangereux, en attendant leur résorption.

Le "point noir", défini par l'AFA comme par le gouvernement, est une zone de 500 mètres environ, où se sont produits, au cours des cinq dernières années, 10 accidents ayant fait au moins 10 tués ou blessés graves.

Du 10 mars au 31 mai prochains, l'AFA et les 47 automobile-clubs adhérents demandent aux automobilistes de recenser les points noirs, en répondant à un questionnaire, par téléphone (47.66.04.05), par Minitel (36.15.91.77, code ACNF), ou par courrier aux automobile-clubs.

L'AFA diffusera ensuite une liste et une carte de ces points noirs. La liste devrait être disponible dans les stations-service et les péages pour les départs en vacances d'été.

A la direction de la sécurité et de la circulation routière, on reste sceptique sur la portée de cette initiative. On estime notamment "qu'un panneau supplémentaire (point noir

dans un triangle) ne contribuerait qu'à saturer l'attention des automobilistes".

La direction de la sécurité routière souligne l'effort entrepris pour la résorption des points noirs (36 supprimés en 1984, 66 en 1985, 80 pour 1986) et l'accroissement des crédits consentis de 1983 (30 millions de Francs environ) à 1986 (230 millions prévus soit les deux tiers de ses res-

sources).

Ces opérations ont permis de réduire les accidents des deux tiers sur les lieux concernés. Mais la direction de la sécurité routière rappelle que les accidents dus aux points noirs ne provoquent qu'un quart des tués sur le réseau de routes nationales, soit environ 1.250 morts sur 5.000, pour un total de 10.432 tués en France en 1986.

Les principales améliorations engagées en 1985

Le plan de résorption des points noirs routiers a permis de financer la suppression de 66 d'entre eux en 1985. Les travaux sont déjà effectués ou s'achèveront avant la fin de l'année en cours.

Parmi les opérations devant apporter les améliorations les plus significatives, on relève notamment :

- Ain. Traversée d'agglomérations sur la RN-504. 49 accidents, 15 tués, 118 blessés graves au cours des cinq dernières années.
- Aisne. Rectification de virage et aménagements de carrefour sur la RN-2 à la déviation de Villers-Cotterets. 26 accidents, 3 tués, 16 blessés.
- Gironde. Implantation d'une glissière centrale en béton sur la RN-10, dans une côte entre Cenon et Lormont. 33 accidents, 3 tués, 17 blessés.
- Loire. Aménagement de l'agglomération de Mably sur la RN-7. 62 accidents, 2 tués, 28 blessés.
- Marne. Rectification de deux virages sur la RN-44 entre Soulanges et Couvrot. 33 accidents, 8 tués, 27 blessés.
- Haute-Savoie. Aménagement de la côte de la Maladière à Alby-sur-Cheran (RN-201). 32 accidents, 5 tués, 21 blessés.
- Essonne. Mise en place d'un séparateur en béton sur la RN-20 entre Balainvilliers et Linas. 175 accidents, 16 tués, 295 blessés.

1986 : ANNÉE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Nord - Pas-de-Calais part en campagne avec l'A.C.N.F. contre les «Points noirs» dans la région.

- 8 MARS 1986

MOBILISATION des automobilistes du Nord - Pas-de-Calais contre les «Points noirs», recensement, information, action, tels sont les grands axes de la stratégie de l'Automobile-Club du Nord de la France contre l'un des fléaux de notre temps.

«Par cette opération «Points Noirs» souligna M. Leclercq, président de l'ACNF, nous souhaitons rendre un réel service à nos concitoyens. Car le danger est grave».

«Qu'est-ce qu'un «point noir» ?»

«C'est un endroit qui, dans une section de 500 mètres, a connu, en cinq ans, un mi-

nimum de dix accidents «corporels» ayant fait au moins 10 victimes. Le nombre total de points noirs, en France est d'environ 850, soit 270 «points noirs» à des intersections dangereuses et 580 dans des «zones dangereuses».

«Quel est le coût d'un mort par accident ?»

«On l'estime à 1,5 million de francs. Celui d'un blessé grave par accident serait de 300.000 F et celui d'un blessé léger, toujours par accident de 9.000 F.

«A combien estime-t-on le «gommage» d'un «point noir» ?»

«Le coût moyen, par aménagement est de 2 millions de



Il y a les feux verts, oranges, et rouges. Et s'il y avait aussi des «points noirs» marquant les zones dangereuses. Une suggestion de l'ACNF.

francs et le coût total du «gommage» des points noirs en France s'élèverait à 1 milliard 7».

«Où sont les points noirs ?»

Dans les virages, difficiles à évaluer, se resserrant, en devers, ou dans la succession de virages.

Aux ronds points. Dans les chaussées déformées ou glissantes, zones d'aquaplaning, accotements destabilisés, dos d'âne, faux plats, croisements, carrefours à feux, sans visibilité ou urbains. Panneaux mal placés, signalisation insuffisante. Ligne droite très large à l'entrée d'une agglomération (vitesse). Absence de trottoirs, de chemins piétonniers, de pistes cyclables...»

M. Bernard, directeur général de l'ACNF souligna que la lutte de l'Automobile club du Nord et de la France était axée sur trois plans : l'homme, la route, le véhicule.

Il souhaita que les automobilistes de notre région et de tout le pays soient motivés sur la sécurité, participant à plein à la campagne et désignent eux-mêmes les «points noirs». Deux millions d'automobilistes du Nord - Pas-de-Calais sont concernés par ces problèmes.

Il ne faut pas oublier qu'il existe 850 «points noirs» pour toute la France.

Toutes les villes de notre pays, avec les Automobiles Clubs mènent la lutte, dans cette grande campagne de sécurité. Tous les automobilistes (ils mettent les «points noirs» à 66 % de leur préoccupation) sont appelés à recenser, publier, indiquer les points névralgiques, surtout avant les départs en vacances».

Informez, affichez, donnez cartes et panneaux aux automobilistes afin de leur indiquer les «points noirs» dans les villes et les villages représentent pour nous un état d'urgence...» Il n'existe actuellement aucune carte nationale sur ce problème, c'est sur appel à tous les automobilistes et aux municipalités, conscients de la sécurité que lance l'Automobile Club du Nord de la France.

B.M.

COMMENT AGIR ?

Dans le cadre de l'année européenne de la sécurité routière, les automobilistes purent, en 1986, prendre en main leur sécurité, en informant l'Association française des automobilistes et les automobiles-clubs des «points noirs» qu'ils rencontrent sur leur trajet habituel et dans leur région.

Ils peuvent les indiquer aux Automobile-clubs, à la permanence 24 h sur 24, au 16.1.47.66.04.05 ou par minitel 36.15.91.77 (code d'accès A.C.N.F.) en précisant le numéro du département de la route nationale, du chemin départemental, le n° de la voie communal, le kilométrage de référence, de la borne la plus proche, ainsi que la description du «point noir» (carrefour, virage, ligne droite) et les causes probables des accidents.

Cette information contribuera à éviter une partie des accidents et à réaliser une «carte nationale» pour résorber «les points noirs».

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 12 avril 1986

Monsieur Serge ADAM,
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

ALERTER



BALISER



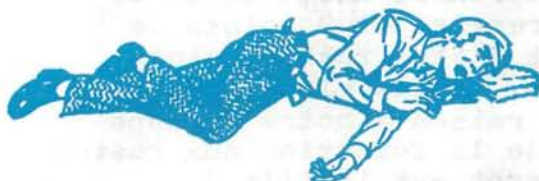
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Cher Monsieur,

Notre réunion à PARIS mardi dernier nous a permis d'avancer même s'il demeure des points de désaccord. Mais permettez-moi de vous dire que vraiment nous demeurons désormais sur des points qui peuvent trouver une solution rapide avec l'opinion de spécialistes Français et Etrangers - pas seulement 2 ou 3 membres de SAMU, même de la Région Parisienne - Nous devons en rester aux gestes que nous connaissons aujourd'hui et ne plus rien ajouter du tout, ni point de compression, ni position de jambes pour diminuer les risques d'apparition d'un état de choc...etc

Il suffit que vous regardiez les deux brochures "5 gestes" ci-jointes - édition verte 1972 et édition bleue de 1974. Nous avons déjà repris les thèmes du garrot puis celui des "jambes relevées". Nous les avons abandonnés. Profitez de notre expérience, unique, par le contact du grand public et des spécialistes que nous avons afin que nous ne retournions pas en arrière en reprenant ces consignes inutiles pour le grand public.

Malgré cela, nous avons avancé, car nous approchons de très près les "5 gestes". Je vous remercie de vos efforts pour aller dans le sens d'une formation des candidats au permis de conduire. Pour y arriver, il faudra présenter au Ministre des Transports un dossier solide comprenant un consensus National sur les gestes, sur le titre Français - unique - grand public et permettant de retenir le comportement à adopter; enfin sur les méthodes pédagogiques et le temps de formation et les moyens à

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

820 037

.../...

à mettre en place. La réunion de juin, à laquelle participera Philippe LAUWICK - je serai absent de France jusqu'au 7 juin - permettra sans doute d'avancer dans cette direction.

Je considère que le Secours Routier Français a un rôle historique à jouer. C'est tout à fait le moment. La diffusion de votre dépliant, y compris par la Croix-Rouge, vous a placé en avant et permis d'être un interlocuteur au même rang que les autres en matière de conduite à tenir lors d'un accident de la route. Usez de cette influence pour imposer des règles de simplicité pour le grand public donc éviter de trop charger un projet de formation qui ne pourra s'enseigner au maximum qu'en 5 heures.

En résumé, par rapport avec votre projet de prochain dépliant, nous avons 3 points de désaccord. Vous ne pourrez pas, en juin, proposer un autre programme pour le permis de conduire que le contenu de ce dépliant. Ni plus, ni moins. Si ces points sont réglés entre nous, nous pourrions mener ensemble, donc plus forts, le combat final.

1er point : La P.L.S

Ne pas montrer sur votre dépliant la méthode proprement dite, notamment seul. Cette méthode s'apprend par l'apprentissage. Je vous suggère de montrer la position finale du blessé, sur le côté. C'est le choix que nous avons fait depuis longtemps pour notre brochure car la brochure comme votre dépliant sont un document pour informer, il y a une grande différence. Ainsi nous serions d'accord. Il restera à régler entre spécialistes le problème PLS à 3 ou seul et nous nous en chargerons avec notre Association CAPSU (voir autre courrier sous ce pli).

2ème point : Le garrot

C'est un retour en arrière. Tous les spécialistes sont d'accord. Quand je dis tous c'est 98 %. Donc dans une réunion comme celle de mardi, vous trouverez toujours des partisans de ce système, hélas, valable dans les années 1960 mais pas du tout pour les années 90 quand cet enseignement sera généralisé.

Je me souviens très bien de ce que disait le Professeur ARNAUD à ce propos. Vous devriez en tenir compte. Soyez ferme sur ce point, n'en parlez pas; interrogez votre Ami le Professeur SERRE.

Mais je vous propose de prendre l'avis du Docteur Pierre BARRE de l'INRS, responsable médical et chargé du Secourisme du travail au sein de cet Organisme.

En 1971, Pierre BARRE m'a demandé de participer à une réunion de travail à PARIS afin de mettre au point un programme simplifié de Secourisme pour les entreprises, l'ancien programme étant dépassé.

Ce programme a été arrêté en 1971. J'étais en désaccord sur des points de détail. Il comprenait une méthode de relevage des blessés dans l'entreprise et 2 points de compression. Cette méthode vient d'être retirée ainsi qu'il des 2 points de compression. 15 ans plus tard, le Docteur BARRE donne entièrement raison à notre concept de simplicité et de limitation de la formation aux gestes qui vraiment sont utiles. Le garrot est inutile !

.../...

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire.

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 2 -

ALERTER



BALISER



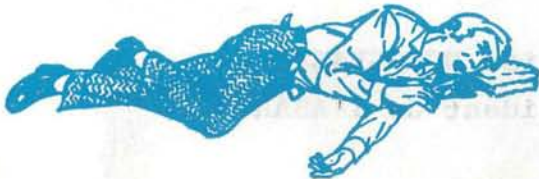
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

J'ai entendu lors de la réunion que vous aviez prochainement une réunion de la Commission Médicale du SRF. Ce serait faire oeuvre commune avec lui et son Combat de vous enrichir de son expérience unique en France depuis 15 ans et vous gagnerez du temps.

Car, si vous reprenez le thème du garrot, on vous le reprochera. Non pas la dizaine de personnes de mardi dernier, mais des milliers de médecins, de moniteurs de Secourisme. Et nous l'ASAR, nous serons hélas obligés de dire avec eux que nous ne sommes pas d'accord également avec votre choix alors que nous devons absolument être au coude à coude dans ce Combat pour Sauver des vies.

Puis, après avoir sorti 1, 2 ou 3 Millions de nouveaux dépliants, vous ferez comme nous il y a 10 ans, vous retirerez le garrot comme probablement vous retirerez le casque.

3ème point : Le casque

Le débat ne peut être tranché aussi facilement et rapidement que mardi. Il faut retenir qu'incorporer cette méthode ajoute un "geste". Et quand il s'agira de déterminer le titre grand public de la formation de masse, vous ne pourrez le trouver car personne ne saura combien il y aura de gestes qui sauvent à apprendre ! 6, 7, 8 ou plus ! On complique donc la formation de masse et comme je l'ai dit mardi, 6 mois ou un an plus tard, le public ne se souviendra plus comment faire et donc il ne fera pas autrement de ce qu'il ferait s'il se sentait concerné par le comportement à adopter en cas d'accident de la route. Ce qui n'est pas le cas actuellement car cette "conduite à tenir" n'est pas enseignée.

Enfin, par rapport au nombre de cas concernés, il est dangereux de systématiser à la masse. Si l'hémorragie est fréquente, le sujet inconscient également et les troubles ventilatoires également, le problème du casque à notre avis se pose pour le Secourisme proprement dit et non pour ce type de formation grand public. De nombreux usagers n'ont pas de casque, certains le perdent lors de l'accident, d'autres ont un casque qui ne pose pas de problème....

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

040 039

.../...

Incorporer cette formation supplémentaire pour quelques dizaines de cas par an, voire quelques centaines sur 300.000 accidents ! C'est comme si vous vouliez apprendre la conduite à tenir en cas de morsure de vipère : 30 ou 40 cas annuels et la plupart du temps sans risque majeur.

Quand ces 3 points pourront être résolus, nous poserons alors le problème du titre à retenir. Il faut constamment avoir à l'esprit que le temps de formation n'est pas extensible : 5 heures au maximum.

Concernant votre dépliant, je vous propose de retirer les mots ci-dessous :

"Si vous êtes seul" car en insistant, vous faites entrer dans l'esprit du public cette fausse notion qu'il finit par systématiser à son tour.

La méthode PLS "seul" en proposant simplement la position PLS terminée, ce qui permet d'agrandir le croquis et d'explicitier des points de surveillance complémentaire.

"deux" Dans la page "respirez-t'il", vous proposez la notion de 2 gestes - ce qui est gênant.

Sur cette même page, éviter de préciser "insufflez l'air au maximum". Le maximum est incorrect, et d'ailleurs dangereux. C'est ici aussi l'apprentissage donc le stage pratique qui règle le problème de la technique (comme pour la PLS). La PLS ne peut s'apprendre par une brochure ou un dépliant. La ventilation également, même si la technique est plus simple.

Je vous rappelle mon observation à propos du terme "seul" pour la PLS et un peu plus loin "cette manoeuvre délicate doit s'effectuer à deux" pour le retrait du casque.

En conclusion, nous avançons vers un consensus et tous les projets se rapprochent des "5 gestes". C'est votre dépliant qui s'en est rapproché le plus l'an dernier. Comme il n'existe rien d'autre en diffusion Nationale en France que votre dépliant et notre brochure, nous devons intensifier nos efforts communs pour nous mettre d'accord.

Je vous remercie de me tenir informé de vos réflexions, des conclusions de votre prochaine réunion et je vous rappelle que nous demeurons à votre disposition si nous pouvons vous être d'une quelconque utilité.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE
Président de l'ASAR

Le 15 avril, j'écrivais au **Professeur Louis SERRE**, toujours en activité au sein de son SAMU dont il a été le créateur, en 1963. Je lui rendais compte de la réunion de travail au sein de la DSCR et des remarques positives (dans le sens d'un Secourisme de masse, soit ramené à l'essentiel) de MM **ADAM** et **THEVENET**. Le « nouveau » dépliant, du SRF (c'est-à-dire une autre édition) subira quelques retouches. Il ne restait que 3 points de désaccord, toujours les mêmes, c'est-à-dire la mise en PLS « seul » (ce qui doit demeurer exceptionnel), le « garrot » et le « retrait du casque » qui n'avait rien à faire dans ce contexte de grand public.

Le 15 mai, le Docteur ANTONIETTI nous avisait d'une seconde réunion, prévue le 3 juin.

Mes notes font ressortir les points suivants :

Pas de retrait du casque dans les gestes à retenir, et pas le garrot. PLS à trois, ce qui est possible du fait du nombre de témoins toujours présents lors d'un accident. Nous mettre d'accord sur le titre et le temps (maximum) de formation. Ne pas parler des points de compression (point de compression à l'aine évoqué par le **Docteur GIROUD**), ainsi que la nécessité dans certains cas de « relever les jambes » (?). A exclure pour une formation de masse. Dans la discussion, la diffusion d'un dépliant n'est pas suffisante. Accord de M. **ADAM** pour une formation dans le cadre du permis de conduire. Les étapes seraient les suivantes : Apprendre à tous les candidats la protection et l'alerte, diffuser la plaquette et inciter à apprendre les gestes, formation non obligatoire pour le moment, mais à terme (quand ?).

Sur une feuille, j'avais ébauché comment nous pourrions présenter les « 5 gestes » avec les mots-clés (Protéger au lieu de baliser, et placer sur le côté au lieu de sauvegarder), où le **Docteur ANTONIETTI** inscrira ses coordonnées (ci-après).

Notion

ACCIDENT DE LA ROUTE

↓

5

GESTES

ALERTER

PROTÉGER

VENTILER

COMPRIMER

PLACER SUR LE CÔTÉ

U41

Relevé en chef Antonietti
Clay de massin après du dialogue
intermittent a-b se cumule zéro

34 AV Arcueil
75008 Paris

~~75008~~ ?

0



ASSOCIATION DES SECOURISTES DE L'AGGLOMÉRATION DE ROUBAIX

Fondée par Didier Burggraeve

Association animatrice de la Campagne Nationale "5 gestes qui sauvent"

Equipe d'Urgence en cas de catastrophe en France et à l'Etranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

"Pour Sauver une vie humaine, faire le maximum ne suffit pas, il faut la perfection".

A.S.A.R.

Le 15 avril 1986

Monsieur le Professeur L. SERRE,
S. A. M. U.
20 rue du Carré du Roi,
34000 MONTPELLIER

Cher Professeur,

J'ai rencontré M. ADAM à PARIS mardi de la semaine dernière pour une réunion au Ministère des Transports. Il m'a appris votre accroc de santé. Je tiens donc immédiatement à vous transmettre tous nos vœux de prompt rétablissement.

J'espère que mon dernier envoi du 19 décembre vous est bien parvenu. Il comprenait de nombreux documents.

Vous trouverez ci-inclus, outre le n° 3 de notre journal (avec un compte-rendu de Mexico où nous sommes intervenus), le rapport de l'ADPS (devenue CAPSU) sur son activité durant les années 1984 et 1985 ainsi que la première lettre d'information de notre structure remaniée faisant état de la réunion au Ministère.

Cette réunion a eu pour but dans un premier temps de mettre les participants d'accord sur le projet de nouveau dépliant du Secours Routier; En juin, il s'agira d'arrêter un programme de formation pour les candidats au permis de conduire. Vous recevrez par un autre courrier copie de la lettre que je viens d'adresser à M. ADAM et qui fait le point de nos 3 points de désaccord et de nos propositions.

Ces 3 points de désaccord sont : La PLS "seul" montrée telle quelle sur le dépliant alors que nous proposons de présenter uniquement la position terminée car cette méthode ne peut s'apprendre que durant les exercices pratiques et non par le dépliant lui-même. Egalement, il nous faut insister pour que cette méthode se fasse à 3 dans tous les cas et "seul" dans les cas exceptionnels comme nous l'avait recommandé le Professeur ARNAUD. Nous comptons sur vous lors des prochaines réunions.

.../...

042

- Information sur le Secourisme et la Prévention des accidents.
- Formation
- Recyclage
- Perfectionnement
- Secouristes actifs
- Postes de Secours
- Equipe d'urgence médicalisée en cas de catastrophe
- Diffusion Nationale de la brochure gratuite "5 gestes qui sauvent"
- Fiches techniques de Secourisme de Ranimation de Secours Routier de Sauvetage-Déblaiement
- Visites Techniques Voyages d'Etudes
- Journal de l'A.S.A.R. diffusion à tous les membres

ASSOCIATION
INDÉPENDANTE
ENTIÈREMENT
BÉNÉVOLE

Correspondants et
Délégués Régionaux
dans toute la France

.../...

Le second point de désaccord est celui du garrot car nous considérons qu'il ne faut plus en parler. Et le troisième point le retrait du casque qui, pour nous, n'est pas un geste élémentaire.

Quand ces 3 points qui peuvent, à notre avis, se régler rapidement, auront pu être tranchés, il sera temps alors de nous mettre d'accord sur le titre grand public et mnémotechnique à retenir pour le permis de conduire. Ensuite sur des mots-clés pour faciliter l'intervention des témoins. Enfin sur les modalités d'enseignement au permis.

Je me suis aperçu que tous les participants à cette réunion n'avait pas encore la notion capitale de "Secourisme de masse" donc très limité. Par exemple, le docteur GIROUD du SNAMU propose t'il d'ajouter le point de compression de l'aine et la position "jambes relevés" ?

Nous avons eu déjà tellement de mal à faire comprendre à la Direction de la Sécurité Civile (7 ans) qu'il fallait retirer les éléments théoriques de prévention qu'aujourd'hui personne d'entre-nous ne devra accepter que nous revevions en arrière en rajoutant ceci ou cela. M. THEVENET, présent, a pu intervenir à bon escient dans cette affaire.

Inutile de vous dire qu'à l'ASAR nous comptons sur vous, notamment lors de la prochaine réunion du Comité Médical du SRF, afin que ces principes soient respectés. Il est évident d'autre part que le SRF ne pourra proposer un programme pour le permis de conduire, ce que vous appelez "l'option route" qu'en fonction de ce qui aura été retenu pour ce dépliant. C'est pourquoi nous insistons tant pour retirer garrot et casque et adapter le problème de la PLS afin d'éviter tout impair qui pourrait par la suite vous être reproché.

Je profite de cette correspondance pour vous confirmer que la seconde rue de France portant le Nom de notre Maître et Ami le Professeur Marcel ARNAUD sera inaugurée à HEM le dimanche 15 juin prochain. Cérémonie à laquelle vous serez convié et où nous espérons tous vous retrouver et au cours de laquelle il me serait alors possible de vous remettre la photo-souvenir de l'an dernier.

Le chemin vers les "5 gestes" se précise. Ces "5 gestes" sont ceux qui ont été préconisés par le Professeur ARNAUD lui-même dans son enseignement de Secourisme routier. Nous devons nous unir tous afin qu'ils soient retenus - et eux seuls - pour une formation au permis de conduire.

Avec encore tous mes vœux pour un prompt rétablissement, Croyez, Cher Professeur, en nos Amitiés.

Bidier BUREGORAFF

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU
LOGEMENT DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION
INTERMINISTÉRIELLE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PARIS, LE 15 MAI 1986
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14^e)
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16
TÉLÉPHONE : 45 39 25 70
TÉLEX EKIPRER 200366

Bureau des Programmes Interministériels

SR/I4/JA/NR

Monsieur,

Une réunion de travail aura lieu le 3 juin à 9H 45 à la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière 208, rue Raymond Losserand - 75014 PARIS - Salle 806.

Elle aura pour but d'étudier la faisabilité d'un enseignement grand public des gestes élémentaires de survie.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister où de vous y faire représenter.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Médecin en Chef ANTONIETTI
Chargé de Mission
auprès du Délégué Interministériel
à la Sécurité Routière

Suite à mon premier contact de novembre (après sa nomination), j'écrivais à nouveau à **Pierre DENIZET**, le 28 juin, après avoir participé à une réunion (le 21 mai), un colloque sur la sécurité routière, organisé par les services en charge de la sécurité routière de la Communauté Urbaine de Lille, avec lesquels le CAPSU (et avant l'ADPS) était en contact depuis de nombreuses années (d'où cette invitation).

Le délégué interministériel devait y participer et intervenir. Je pensais pouvoir prendre la parole et lui poser une ou deux questions (au moins sur les « 5 gestes »), mais il interviendra sans que la salle puisse réagir et le questionner, hélas.

Ma lettre du 28 juin avait donc pour but de compenser cette impossibilité. J'ai pu, à de nombreuses reprises, constater, que les personnes que j'interpellais publiquement, même si elles étaient parfois indisposées par mon ton (et je le regrette), ne pouvaient jamais me contredire ; chaque interpellation a eu un impact car, qui que ce soit, même lors de rencontres directes avec les ministres, un bref instant, en leur remettant la brochure, il en reste quelque chose. Ce n'est pas beaucoup, c'est insuffisant pour faire avancer significativement le dossier, mais personne n'ignore plus ce combat des « 5 gestes » de nos jours dans notre pays !

Cette lettre aborde des sujets répétés depuis déjà de nombreuses années : les statistiques à 30 jours et non à 6 jours (ce qui fait que les chiffres de la mortalité sont faux, ils sont minorés).

Les accidents touchant les enfants, thème de nos nombreuses interventions à l'époque. Et enfin la conduite à tenir par tout témoin d'un accident de la route et l'assistance aux victimes en danger de mort.

Je lui rappelais la réponse au cabinet du Premier ministre, en décembre, où l'on m'avait dit « Voyez **DENIZET** » ! C'était bien à lui de se saisir, vraiment, de ce dossier. Je lui apportais quelques arguments (épreuve pratique indispensable, obligatoire, impact sur la prévention des accidents et gain en vies humaines pour d'autres risques accidentels).

Enfin et toujours l'alcool au volant, que nous pouvons toujours aujourd'hui affirmer comme le premier risque de la route, notamment pour les autres, ceux qui seront touchés par ces chauffards qui, du fait de leur état, cumuleront excès de vitesse, de multiples infractions au Code de la route, au bout du compte la mort !

J'avais ajouté à ma lettre (d'après mes notes) une brochure « 5 gestes qui sauvent » et copies d'articles de presse récents parus dans « 50 millions de consommateurs », le journal « Croix du Nord magazine » et « Voix du Nord loisirs », qui apportaient plus de renseignements sur le concept, par les explications des journalistes. C'est aussi utile que ce soit les autres qui parlent de son projet. Ils savent le présenter honnêtement, sans la passion que nous y mettons quand nous sommes personnellement impliqués.

En ce mois de juin, à l'approche des grands départs des congés d'été, un article de presse informait le public de la publication d'une liste de 237 points noirs (suite à la campagne de l'AFA et des Automobiles clubs). Et c'est M. **DENIZET** qui la présentait à la presse. On se souvient des réserves de la DSCR dont il était le directeur (?).

Mais peu importe, chacun de nous peut se tromper, cela arrive d'ailleurs assez souvent, surtout les organisations et les structures (officielles ou associatives). Mais certaines se « trompent » parfois volontairement...

CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 28 juin 1986

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel à la
Sécurité routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

J'ai participé, le 21 mai, à Lesquin, au Nom du CAPSU, au premier colloque sur la Sécurité routière organisé par la Communauté Urbaine de Lille.

Vous avez pris la parole l'après-midi mais votre intervention n'a pas permis un dialogue avec la salle, ce que j'ai regretté car j'avais plusieurs questions à vous poser que je me permets de ce fait de vous exprimer par écrit.

La première concerne les statistiques de la mortalité routière Française. Si nos chiffres baissent en effet d'année en année, nous comptabilisons les morts des 6 jours et non du mois considéré comme tous les Pays qui nous entourent. La comparaison n'est pas aisée. C'est une proposition que je fais depuis des années (à vos prédécesseurs MM MAYET et GERONDEAU) et il faudra bien que nous y venions. Quand ?

La seconde, toujours à propos des statistiques est de les harmoniser sur le plan National. En effet, en étudiant les statistiques de la Communauté Urbaine de Lille pour les accidents d'enfants par exemple, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une différence sur la terminologie "enfant" par rapport à l'âge. Ici encore les comparaisons sont alors difficiles sinon impossibles avec d'autres régions ou au plan National. Pouvez-vous faire quelque chose ?

La troisième question avait trait aux accidents qui touchent les enfants sur la voie publique, notamment comme piétons. N'envisagez-vous une grande Campagne au moment de la rentrée scolaire. J'ai fait la même proposition à M. SENEPART pour la Communauté Urbaine de Lille. .../...

Siège Administratif : C. A. P. S. U. Didier BURGGRAEVE - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Anciennement A. D. P. S. (Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme)

.../...

La quatrième question concerne les secours aux accidentés de la route. Pourquoi ne pas engager une action afin de SAUVER CEUX QUI PEUVENT L'ETRE par les premiers témoins dans l'attente des secours et qui, hélas, meurent, parce que vous n'avez pas eu l'audace d'engager une formation des nouveaux usagers de la route à la conduite à tenir en cas d'accident de la route. Pierre MAYET m'avait dit qu'il en était favorable. Plusieurs Ministres me l'ont écrit aussi depuis des années.

Quand j'ai posé la question en décembre dernier à un Conseiller du Premier ministre, on m'a répondu : Voyez DENIZET.

Je vous prie de bien vouloir vous saisir personnellement de cette importante question. La connaissance, par les usagers de la route, des "gestes qui sauvent" et eux seuls, ceux qui éviteront aux accidentés de mourir avant l'arrivée des spécialistes, permettrait d'épargner plusieurs centaines de vies humaines, chaque année, uniquement sur nos routes, le gain en vie pouvant ensuite être répercuté aux autres risques accidentels.

En vous remettant sous ce pli une brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" et quelques documents de Presse, je vous rappelle que cette oeuvre arrivera vraiment à son plein rendement lorsque l'épreuve d'apprentissage pratique et non théorique, sera obligatoire. Je vous demande de me dire ce que vous en pensez vraiment.

Ma dernière question ne peut que concerner l'alcool au volant car ce fléau n'est pas combattu comme il le faudrait. Ce qui est dit, redit, et redit, fait et oublié et refait de temps en temps est tout à fait insuffisant. Dans ces conditions, la mortalité affolante (il suffit de se rapporter aux enquêtes REAGIR) que nous subissons à cause de l'alcoolisation des conducteurs incombe à l'Etat et à ceux à qui on a confié la responsabilité de rendre la route moins meurtrière. Car boire et conduire c'est un crime. Il est trop facile de considérer ces meurtres comme des accidents.

Vous pouvez compter sur le CAPSU pour poursuivre le Combat de la Sécurité routière - engagé pour ma part voici 20 ans - et de prochaines initiatives de notre part vous le confirmeront.

En souhaitant des réponses précises de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

A quelques jours des grands départs Les «points noirs» français mis au clair

La liste des 237 « points noirs » du réseau routier national français, dont 42 intersections dangereuses, a été rendue publique par M. Pierre Denizet, délégué interministériel à la Sécurité routière.

Les documents remis à la presse montrent que le quart Sud-Est de la France est le plus touché et que la Bretagne est pratiquement épargnée par ces points noirs, définis comme des « zones de moins de 850 mètres de long ou des carrefours sur lesquels se sont produits plus de dix accidents faisant plus de 10 blessés graves (plus de 6 jours d'hospitalisation), au cours des cinq dernières années ».

Le nombre des points noirs aurait atteint 850, chiffre évoqué par les automobiles-clubs, si les accidents faisant des blessés légers avaient également été pris en compte, a indiqué M. Denizet, par ailleurs directeur de la Sécurité et de la Circulation routières (D.S.C.R.).

Pas de carte nationale

Les pouvoirs publics n'ont pas l'intention de publier une carte routière nationale ou de diffuser massivement une brochure recensant les « points noirs ». Les usagers, les organismes intéressés par la sécurité routière, ou les entreprises établissant des

cartes routières, devraient néanmoins, s'ils le souhaitent, pouvoir obtenir les listes auprès des directions départementales de l'Équipement (D.D.E.).

La D.S.C.R. entend relativiser l'intérêt pour l'usager, d'une diffusion de masse, qui était réclamée par l'Association Française des Automobilistes, en soulignant que les critères statistiques retenus ne « disent rien sur la cause des accumulations d'accidents ».

« Seules les D.D.E., alertées sur une densité particulièrement forte d'accidents graves, sont en mesure d'étudier les causes des accidents et de proposer le cas échéant une amélioration de l'infrastructure », a ajouté M. Denizet. 113 opérations de résorption ont ainsi été réalisées de 1983 à 1985, rappelle-t-on, et 66 opérations sont prévues pour 1986 par la D.S.C.R., qui doit y consacrer 140 millions de francs auxquels s'ajoutent 90 millions à la disposition des préfets.

M. Denizet a indiqué que les 237 points noirs recensés ne concernaient que le réseau routier national, à l'exclusion des autoroutes, des routes départementales, de Paris et de la « petite couronne ».

« Respectueux de la loi de décentralisation », le délégué interministériel a indiqué « qu'il appartenait



aux collectivités territoriales de dresser elles-mêmes la liste des zones plus dangereuses que la moyenne sur les routes dont elles sont responsables ».

Le délégué interministériel a rappelé que sur les 10.447 tués dans des accidents de la route en 1985, 3.403 personnes avaient perdu la vie sur le réseau routier national, contre 4.853 sur les voies départementales, 1.766 sur d'autres voies, et 425 seulement sur autoroutes.

Il a enfin dédramatisé la notion même de « point noir » en relevant que le nombre total de tués en cinq ans sur les 237 points recensés atteignait un total de 340 personnes, dont cinquante à des intersections, « soit 10% du total annuel des morts sur le réseau routier national ».

L'Association Française

des Automobilistes (A.F.A) et les automobiles-clubs, ont demandé mardi la création d'une signalisation spécifique des « points noirs » routiers caractérisés par une accumulation d'accidents.

L'A.F.A. et les automobiles-clubs se sont réjouis, dans un communiqué, de la publication par la direction de la sécurité et de la circulation routière d'une liste officielle de 237 points noirs, mais ont estimé « vital, qu'à l'abord de ces points dangereux, l'attention de l'automobiliste soit attirée, afin qu'il redouble de prudence ».

« Le nombre relativement limité de ces zones dangereuses garantit l'efficacité d'une signalisation spécifique qui se distinguera ainsi de la multitude des panneaux traditionnels », ont ajouté les responsables de l'Association.

Sans réponse, après trois mois (nous n'étions plus au temps de **Christian GERONDEAU**), je relançais le délégué interministériel par une lettre du 18 septembre... Oui, pour obtenir une réponse ! C'est bien le Président d'une association de bénévoles qui devait relancer le délégué interministériel !

Le même jour j'adressais une autre lettre sur le papier à en tête de la « campagne nationale » pour faire le point et lui demander de « reprendre d'urgence » le dossier des « 5 gestes qui sauvent ».

Les contacts avec les Députés n'avaient jamais cessé. Ceux qui avaient répondu étaient relancés ou une nouvelle démarche leur était demandée. Parfois une lettre circulaire était adressée à tous, c'était un gros travail. De nouvelles réponses nous parvenaient, l'occasion de questions écrites avec parfois des arguments différents et une approche volontariste.

Ainsi, l'ancienne ministre de l'Environnement, Mme **Huguette BOUCHARDEAU** (pour ne prendre que cet exemple pour l'année 1986), posa une question écrite au ministre des transports (adressée d'abord au ministre délégué, transmise au ministre en titre de l'ensemble des prérogatives dont les transports).

L'ancienne ministre, redevenue députée, précise d'abord dans son texte qu'il y a bien eu 14 000 tués sur les routes de France du fait de la comptabilisation de la mortalité à 6 jours. Elle fait ensuite la distinction entre les secours en ville, plus rapides que sur les routes, notamment en rase campagne.

La ministre cite la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent », un court stage pour les candidats au permis de conduire. Pour la réponse, nous attendrons 6 mois !

C'est au journal officiel du 27 avril 1987 que le ministre nous apporte la réponse traditionnelle :

« Il n'est pas contestable...
...c'est dès l'adolescence que...
...le ministère de l'éducation nationale a mis en place progressivement depuis 1978...
...300 collègues français seront équipés chaque année de mannequins de démonstration...
...font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire...

...la France a abordé lors des discussions européennes...la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes des accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées... des notions élémentaires... comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées...

...Parallèlement, le secours routier français patronné par le ministère... a édité un dépliant sur ce thème qui fait l'objet d'une très large diffusion au plan national... ».

Voir le dépliant du SRF (ci-après) intitulé
« ACCIDENT DE LA ROUTE QUE FAIRE ? Apprenez les gestes élémentaires de survie ».

Et enfin :

«...des discussions sont engagées entre mes services et ceux du ministère de l'intérieur (direction de la sécurité civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme ».

CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 18 Septembre 1986

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel à la
Sécurité routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

Nous nous permettons de vous rappeler notre lettre du 28 juin 1986 avec l'espoir que vous voudrez bien nous répondre.

Le fléau des accidents de la route est quelque chose qui nous préoccupe en permanence et pour lequel nous agissons.

Nous souhaiterions donc connaître votre position sur des questions comme les accidents qui touchent les enfants (notamment la rentrée scolaire moment favorable à une grande Campagne Nationale), la conduite à tenir par les usagers lors d'un accident de la route et les quelques gestes à savoir pratiquer afin de maintenir les accidentés en vie en l'attente des secours, l'alcool au volant, une situation toujours aussi préoccupante.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 18 Septembre 1986

ALERTER



BALISER



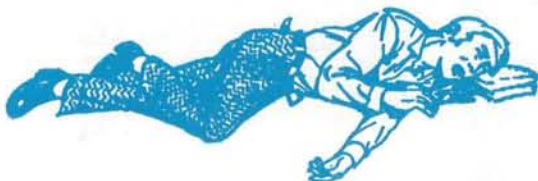
RANIMER



COMPRESSER



SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel à la
Sécurité Routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

En vous remettant sous ce pli pour votre information, photocopie de la lettre de M. Paul QUILLES alors Ministre en date du 11 Septembre 1985 à propos de notre Campagne ainsi que du courrier que nous adressions le 7 janvier dernier à M. PROUVOST, Député du Nord, nous souhaitons que vous repreniez d'urgence le dossier des "5 gestes qui sauvent" afin qu'une décision rapide soit prise.

Il n'y a pas d'hostilité à ce projet, tout au plus quelques oppositions de détail qui ne représentent rien par rapport à l'enjeu que nous défendons.

En tant que délégué interministériel, vous détenez un pouvoir de coordination s'agissant de la Sécurité routière. C'est tout à fait dans l'optique d'une meilleure prévention et d'une réduction de la mortalité routière que s'inscrit notre proposition.

Il est bien évident pour nous qu'une discussion au niveau Européen est en soit utile mais qu'il existe déjà un rapport suffisamment éloquent à notre avis sur le sujet et qu'une telle démarche ne doit pas exonérer les Pouvoirs Publics Français de prendre rapidement une décision pour la France.

La Direction de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur est pour une formation pour l'obtention du permis de conduire. La seule différence réside dans

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Sc051

.../...

le programme qui est proposé, évidemment trop long pour un enseignement systématique donc obligatoire pour le permis de conduire.

Nous sommes convaincus que vous êtes désormais celui qui peut faire avancer ce projet ou le maintenir seulement là où il est.

Vous avez le souci de Sauver des vies - par tous les moyens - utilisez celui-là, nous serons à vos côtés pour vous aider, durant des années s'il le faut, pour sa réalisation pratique en France.

Nous attendons avec impatience de votre part votre sentiment à propos des "5 gestes" et surtout de savoir si vous pensez qu'une telle mesure pourrait être appliquée dans un proche avenir.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Président de l'ASAR

Didier BURGGRAEVE

RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)
n° 17 A.N. (Q) du 27 avril 1987

Permis de conduire (examen)

11231. - 27 octobre 1986. - Mme Huguette Bouchardeau attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur les secours apportés aux blessés victimes d'accident de la circulation. En effet, malgré toutes les mesures prises à ce jour, que ce soit pour sensibiliser la population ou pour former les conducteurs, les accidents de la route font toujours autant de victimes soit 14 000 morts par an dont 12 000 dans les 6 jours de l'accident. En cas d'accident, les secours arrivent, en général rapidement sur les lieux lorsqu'il survient en agglomération, mais il n'en est pas de même en rase campagne. Or, de nombreuses vies humaines seraient sauvées si, d'une part, les témoins sur place pratiquaient les quelques gestes simples indispensables pour que survivent certains accidentés en attendant les secours et, d'autre part, savaient les gestes qu'il ne faut pas faire. Encore faudrait-il que lesdits témoins soient informés. En conséquence, elle lui demande s'il n'estime pas nécessaire ainsi que le suggère la campagne nationale des « cinq gestes qui sauvent », de prévoir un court stage de formation en ce sens pour les candidats au permis de conduire, qui ainsi apprendraient les gestes élémentaires pour sauver des vies humaines en toutes circonstances. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande pré-

cocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du ministère de l'éducation nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. Ces questions portent notamment sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D. Récemment, la France a abordé lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées. Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme « réagir ». C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le secours routier français patronné par le ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports a édité un dépliant sur ce thème qui fait l'objet d'une très large diffusion au plan national. Enfin, le comité interministériel de la sécurité routière (C.I.S.R.) du 11 février 1987 vient de décider l'élaboration d'un programme national de formation à la conduite automobile et une réforme corrélatrice du permis de conduire les véhicules légers (B). Dans le cadre de ce travail, des discussions sont engagées entre mes services et ceux du ministère de l'intérieur (direction de la sécurité civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme.

ACCIDENT DE LA ROUTE



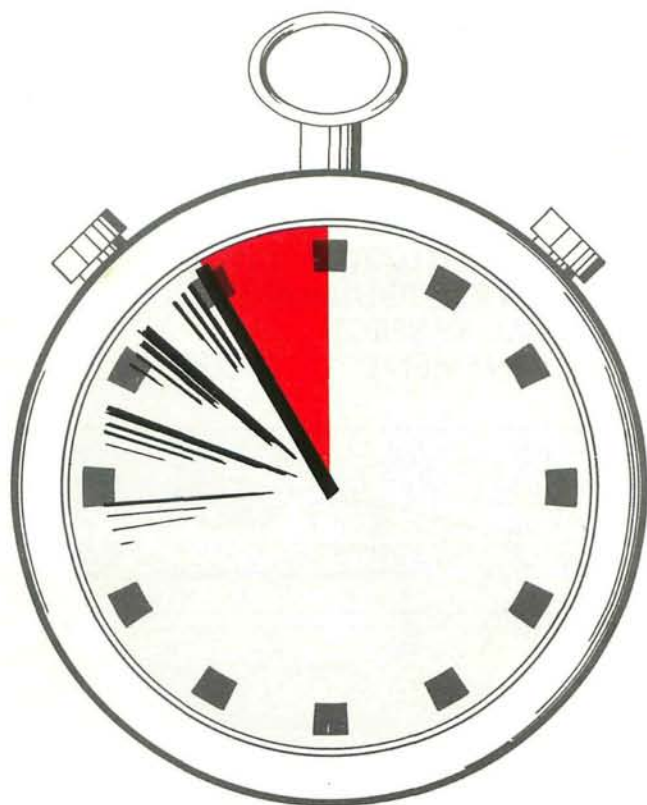
QUE FAIRE?

les gestes
élémentaires
de survie

SECOURS ROUTIER FRANÇAIS



**chaque minute
compte !**



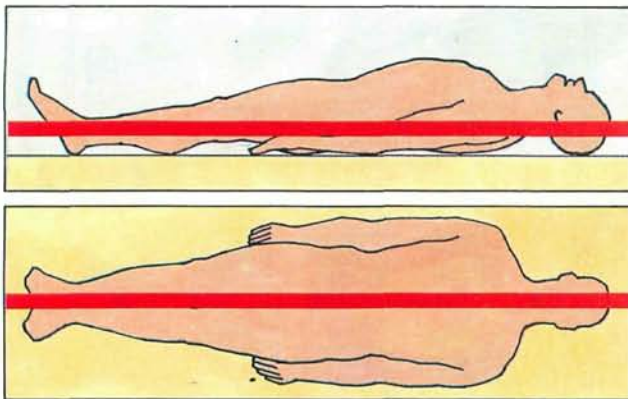
CECI N'EST PAS
UN ORDRE CHRONOLOGIQUE.

IL VOUS APPARTIENT,
EN CAS D'ACCIDENT, DE DÉCIDER
DU GESTE À ACCOMPLIR
EN PRIORITÉ.

Dans un accident...

la vie d'un blessé dépend de quelques gestes simples.

- GARDEZ VOTRE SANG-FROID
- EMPÊCHEZ DES TÉMOINS INCOMPÉTENTS D'EFFECTUER DES MANŒUVRES DANGEREUSES OU INUTILES
- REMUEZ LE BLESSÉ LE MOINS POSSIBLE, MAIS, SI LA SITUATION L'EXIGE, VOUS DEVREZ TOUJOURS VEILLER AU RESPECT DE L'ALIGNEMENT "TÊTE-COU-TRONC".

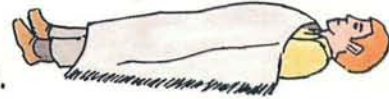


CAS LES PLUS FRÉQUENTS

- LE DÉGAGEMENT DU BLESSÉ DE LA CHAUSSÉE (tirez-le par les pieds si vous êtes seul).
- LE DÉGAGEMENT D'UN BLESSÉ D'UN VÉHICULE, S'IL EST EN FEU OU EN DÉSÉQUILIBRE.
- LA MISE EN POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ (blessé inconscient qui risque de s'étouffer par aspiration de sang ou de vomissements).

le blessé: est-il conscient ?

IL RÉPOND À VOS QUESTIONS.
IL RESPIRE.



Allongez-le sur le dos et recouvrez-le

IL NE RÉPOND PAS A VOS QUESTIONS.
IL RESPIRE.

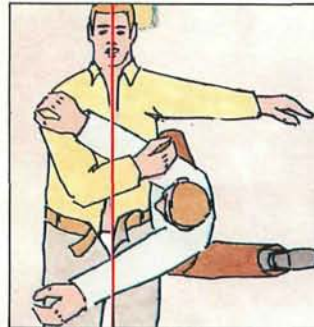


Mettez-le en position latérale de sécurité.

EN PRINCIPE, TROIS PERSONNES SONT NÉCESSAIRES POUR CETTE TECHNIQUE, mais si vous êtes seul, il faut agir vite!

COMMENT ?

- Disposez un coussin de fortune contre la tête
— à distance de l'épaule
— du côté vers lequel on va tourner le blessé
 - Étendez du même côté son bras à angle droit
 - Saisissez l'épaule et la hanche opposées et faites-le basculer d'un bloc en veillant à l'alignement "TÊTE-COU-TRONC"
 - Pliez le genou supérieur qui va venir buter au sol.
 - Ramenez l'ensemble "TÊTE-COUSSIN" légèrement en arrière.
- EN ATTENDANT LES SECOURS, SURVEILLEZ :
- la respiration
 - l'apparition des vomissements



respire-t-il?

IL NE RÉPOND PAS À VOS QUESTIONS.
IL NE RESPIRE PLUS.

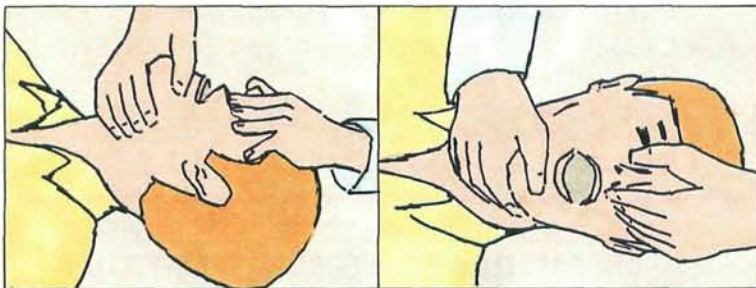


Assurez-vous que rien ne gêne le passage de l'air.
DEUX GESTES IMPORTANTS A FAIRE.

- Recherchez dans la bouche s'il n'y a pas un corps étranger (bonbon, appareil dentaire, caillot...)

- Basculez avec précaution la tête en arrière, en plaçant une main sous la nuque, l'autre sur le front (blessé assis sur son siège ou étendu au sol).

SI LA RESPIRATION NE REPREND PAS APRÈS CES GESTES, VOUS DEVEZ PRATIQUER LE BOUCHE-A-BOUCHE.



La main sur le front continue à maintenir la tête en arrière, le pouce et l'index pinçant les narines.

L'autre main saisit le menton en avant et ouvre la bouche.

Inspirez profondément la bouche grande ouverte et placez-la autour de celle du blessé.



Insufflez l'air au maximum.
Sa poitrine se soulève.

Enlevez votre bouche.
Sa poitrine s'affaisse.

FAITES CECI 15 FOIS PAR MINUTE, RYTHME D'UNE RESPIRATION NORMALE.

saigne-t-il?

Si le blessé saigne abondamment (sang giclant par saccades)

- Allongez-le en respectant l'alignement "TÊTE-COU-TRONC".
- Rassurez-le.



- Découvrez l'endroit qui saigne.
- Appuyez sur la plaie directement avec la main ou mieux avec un linge propre en relâchant de temps en temps (10 minutes).

Si le sang continue de couler, appuyez encore plus fort.

EXCEPTIONNEL

Pour le cas d'un membre arraché, pratiquez d'office un garrot et inscrive à côté l'heure à laquelle il a été posé.

PROTÉGER

C'est baliser les lieux de l'accident pour en éviter un second plus grave.

COMMENT ?

- Disposez votre véhicule en éclairant le véhicule accidenté, feux de détresse allumés.
- Postez à 200 m, dans les deux sens, une personne qui fera des signaux de ralentissement, lumineux la nuit. (Lampe électrique, linge blanc...)
- Coupez le contact du véhicule accidenté et serrez le frein à main.
- Évitez les attroupements inutiles et dangereux, et ne pas fumer!

ALERTER

C'est prévenir ou faire prévenir.

QUI ? La Gendarmerie (numéro d'appel local)
La Police n° 17
Le SAMU n° 15 (ou numéro départemental)
Les Pompiers n° 18

COMMENT ? Par borne d'appel
Par cabine téléphonique publique
Par téléphone privé



MESSAGE A DONNER Le lieu de l'appel
Le lieu de l'accident (sens de circulation)
Le nombre éventuel de véhicules accidentés
Le nombre de blessés, en dehors ou à l'intérieur de leur véhicule et leur état apparent.

SECOURIR

C'est observer le blessé :

- Son état de conscience
- Sa respiration
- Ses saignements

Puis, en l'absence de toute personne compétente,

C'EST AGIR. (Voir l'intérieur du dépliant.)

NE JAMAIS

- ÉVACUER UN BLESSÉ SANS ATTENDRE LES SECOURS
- ABANDONNER UN BLESSÉ APPAREMMENT MORT
- DONNER A BOIRE OU A MANGER
- RETIRER LE CASQUE D'UN MOTOCYCLISTE

SAUF S'IL VOMIT OU NE RESPIRE PLUS

CETTE MANŒUVRE DÉLICATE DOIT S'EFFECTUER A DEUX : l'un retire le casque en veillant à l'alignement **"TÊTE-COU-TRONC"** tandis que l'autre soutient la tête puis la pose au sol.

Selon le cas, placez le blessé en POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ ou pratiquez le BOUCHE-A-BOUCHE.

MINI-ÉQUIPEMENT A POSSÉDER

- Ce dépliant
- Une trousse de secours
- Un extincteur
- Une couverture de survie
- Des pièces de monnaie pour téléphoner (1 F, 2 F, 5 F)

CECI NE CONSTITUE PAS UN COURS DE SECOURISME, MAIS UNE BASE ÉLÉMENTAIRE DE GESTES A EFFECTUER.

Il vous faut apprendre ou actualiser ce que vous devez faire. Des cours très simples sont donnés (en 8 heures) par :

LA CROIX-ROUGE
LES SAPEURS-POMPIERS
LA PROTECTION CIVILE
LES ASSOCIATIONS DE SECOURISME, DE MONITEURS ET INSTRUCTEURS DE SECOURISME
LA CROIX-BLANCHE
L'ORDRE DE MALTE
L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ (INRS)
LE SECOURS ROUTIER FRANÇAIS
LES CENTRES D'ENSEIGNEMENT SAMU,
etc.

Édité par LE SECOURS ROUTIER FRANÇAIS
48, avenue de New-York 75116 PARIS
Tél. (1) 723.37.61 - Téléc. : 630.125

Tout cela était-il cohérent et sérieux ?

Former des jeunes au Secourisme dans le cadre de l'éducation nationale, aucune objection de personne ! Mais le bilan que nous pouvons faire aujourd'hui prouve que nous touchions seulement quelques dizaines de milliers de jeunes par an, à l'époque ; beaucoup moins aujourd'hui depuis la disposition des « GES » et la création de l'AFPS qui réclame une formation plus longue.

En ce qui concerne les « discussions européennes », il s'agissait bien, hélas, d'une diversion ou d'une manœuvre ; ce qui permettait de dire, donc de prétendre, que le ministère attendait la réponse, pour décider pour notre pays ! Ce prétexte sera utilisé plusieurs années.

Or, justement, dans la revue officiel du CISR, n° 51, du premier semestre 1986, sous le titre « La sécurité routière est une priorité », un entretien avec le « responsable des transports » au sein de la Commission, à Bruxelles, M. **Stanley Clinton DAVIS**, expliquait bien les limites de cette prétention.

Les mesures de sécurité routière, les obligations réglementaires pour les permis de conduire, donc la formation éventuelle au Secourisme dans ce cadre, étaient bien du ressort des Etats ! La Commission peut conseiller, souhaiter.

Tout avait été dit en 1983 lors du rapport (voir année 1983). Mais ainsi, on ne prenait aucune décision pour notre pays ! Ci-après quelques extraits (pas un mot sur les secours aux accidents et la formation des usagers de la route !).

Après les deux réunions du « groupe de travail », plus rien ! Je posais la question à M. **ADAM** par une lettre du 28 décembre.

Un entretien avec Stanley Clinton Davis, responsable des transports au sein de la Commission des Communautés Européennes.

Pourquoi une année européenne de la sécurité routière ?

Cinquante mille morts chaque année sur les routes d'Europe, un million et demi de blessés... cela justifie amplement que nous fassions un effort pour éviter la poursuite d'une telle catastrophe. Pour réduire la perte de ces vies humaines qui affaiblissent également le potentiel économique, pour que cesse l'angoisse qui étreint les familles, il ne faut pas avoir peur de parler de ces accidents, avoir recours à la publicité, diffuser des messages aux citoyens européens, mais également adapter la législation pour atteindre nos objectifs. Beaucoup de problèmes, sinon la majorité, liés à la sécurité routière, sont des problèmes partagés par tous les Etats de la Communauté comme, par exemple, les véhicules qui ne correspondent pas aux normes de sécurité et qui ne devraient pas circuler sur les routes, le niveau de conduite insuffisant, la conduite imprudente, surtout par mauvais temps — neige ou brouillard —, la conduite sans ceinture de sécurité, après consommation d'alcool... Tous ces problèmes sont d'actualité aussi bien en Irlande qu'en Grèce, aux deux extrémités de la Communauté.

Qu'attendez-vous de cette initiative ?

Il faut distinguer des objectifs à court, moyen et long terme et concevoir l'année de la sécurité routière non comme une période limitée à douze mois mais considérer ce laps de temps comme une rampe de lancement pour des idées et des actions. A court terme, nous devons informer l'opinion publique par des publicités portant une signature commune. Cinq thèmes centraux ont été retenus par la Commission avec l'approbation du Conseil pour ces publicités : conduite et alcool, ceinture, vitesse, sécurité des enfants et protection des deux roues.

A moyen terme, nous proposerons au Conseil de nouvelles dispositions pour l'amélioration de la sécurité routière.

Enfin, à long terme, nous entreprendrons des recherches sur des questions qui demandent des compléments d'études, études qui n'ont pas encore été suffisamment poussées par les organismes chargés de la sécurité routière. Ceci n'est en rien une critique de ces organisations et ne fera pas double emploi. Je pense par exemple à la sécurité des autocars, à la bio-mécanique... Je me suis rendu dernièrement à Turin où j'ai assisté à des essais expérimentaux sur la sécurité comme cela se pratique d'ailleurs chez tous les constructeurs. Je pense qu'il serait souhaitable de disposer d'un mannequin-type très sophistiqué, commun à tous les pays de la communauté qui travaillent sur le problème.

Les règles de priorité, la signalisation, les panneaux routiers sont des éléments qui, sur un autre plan, me laissent perplexe car j'observe qu'il y a un système au Royaume-Uni et un autre en Europe, sur le continent. Cette différence ne milite certainement pas en faveur de la promotion de la sécurité routière et des principes communs de conduite.

Je ne sais pas si la nature du revêtement et le tracé de la route ont également une grande importance, toutefois, l'utilisation des autoroutes conduit à réduire considérablement le nombre d'accidents et, malgré leur gravité relative, le nombre des victimes.

La Commission entend-elle en 1986, puis ultérieurement, signer et diffuser elle-même des messages communautaires de sécurité routière ?

Actuellement il existe un logo communautaire dans le cadre des cinq thèmes que j'ai cités — sans exclusive puisque chacun peut en ajouter d'autres — Je crois qu'il est normal que la Commission ne dicte pas aux Etats membres ce qu'ils doivent faire car cela risquerait d'être mal accueilli. Ceux-ci jugent, d'après la sensibilité des habitants, le style de publicité qui convient le mieux à leur opinion publique. Les cinq thèmes auxquels j'ai fait allusion sous-tendent toutes les campagnes de cette année ; pour l'avenir rien n'est exclu. Nous vivons une période d'interrogation aussi bien pour l'opinion publique, les syndicats, les constructeurs que pour la Commission elle-même. Nous cherchons la meilleure façon d'utiliser à l'avenir ce genre de campagnes. Pour promouvoir une législation et appliquer cette législation avec succès, l'élément indispensable reste le soutien et l'approbation de l'opinion publique. En fin de compte, c'est elle qui sanctionne !

Quels sont les progrès les plus significatifs réalisés ces dernières années en matière de sécurité routière ?

Plus de quarante directives portant sur la sécurité des véhicules dans le cadre de leur homologation ont été adoptées par la Communauté et ces directives créent bien sûr un précédent, qu'il s'agisse du freinage anti-blocage, des bavettes sur l'arrière des roues des camions pour éviter les projections de boue et de pluie, des ceintures de sécurité, maintenant généralisées. Il faut continuer la recherche pour des véhicules plus sûrs. Nous proposerons d'autres mesures pour les véhicules lourds et le transport des marchandises dangereuses, les contrôles plus fréquents et plus précis et l'harmonisation de la formation des conducteurs de ces véhicules.

Au chapitre du permis de conduire, la France, avec la conduite accompagnée, poursuit une expérience intéressante.

Nous pensons recueillir toutes les idées émises par les experts des différents pays sur ce sujet ainsi que sur le contrôle technique.

Peut-on imposer une image de la sécurité routière face aux intérêts divergents qui se font jour un peu partout ?

Nous avons déjà fait des progrès considérables depuis les années soixante. Si les Etats membres n'étaient pas demandeurs en matière de sécurité, ils n'auraient pas soutenu de façon aussi unanime l'idée d'une année de la sécurité routière. D'autres facteurs montrent de façon flagrante la nécessité d'une autre politique : recherche des problèmes que nous avons en commun, promotion des idées qui peuvent être acceptées par tous les Etats membres et appel à tous les gouvernements pour appuyer ces idées en acceptant les projets directifs que nous leur soumettons en vue d'appliquer cette législation, compte tenu bien sûr des différences d'appréciation.

A l'intérieur de la Commission nous avons étudié le problème des heures de conduite et des heures de repos en ce qui concerne les poids lourds et les autocars. Nous étions arrivés à une proposition équilibrée qui donnait plus de flexibilité dans le travail grâce à des périodes de repos plus longues. Le Parlement européen et les partenaires sociaux ont appuyé ces idées mais les ministres s'apprétaient à dénaturer ces propositions. En tant que Commissaire responsable je leur ai demandé de ne pas aller dans ce sens. Ils ont adopté néanmoins des mesures qui renient les propositions initiales ; ils ont le pouvoir de se mettre d'accord entre eux. Vous voyez que notre travail n'est pas toujours simple...

Le 31 décembre 1986, comment pourrez-vous juger si l'année européenne de la sécurité routière a été une réussite ?

Le premier critère sera l'impact de la publicité, c'est-à-dire une nouvelle prise de conscience des usagers de la route qui pourrait se traduire ensuite par des gains en vies humaines.

Le deuxième : la spontanéité des gouvernements à accepter nos propositions et à formuler les leurs dans l'affirmation que la sécurité routière est une priorité.

Enfin le troisième sera la reconnaissance par tout le monde qu'une année de la sécurité routière ne se termine pas forcément le 31 décembre...

Propos recueillis par Jacques DEBAUSSART

+ FTSR - Propos s/ Sme routier
AAT x : 4 temps de l'intervention.

Progr. d'actions CAPSU 1987

ph. ant. NE du 29.12.86 Lettre Cap su NS
un Nbre Justice / alcool volant



Le 28 décembre 1986

+ ph. ant NE - 19.11. s/ en revue
de nuit 13.12 à RX.

Monsieur Serge ADAM,
Directeur Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

Cher Monsieur,

Je regrette de ne pas avoir pu vous rencontrer lors de mon dernier passage à PARIS. Je souhaitais avec vous faire le point de votre campagne GES et vous demander si vous aviez des nouvelles du groupe de travail au sein du Ministère des transports pour l'élaboration d'un programme spécifique pour les candidats au permis de conduire.

J'espère que votre revue fera écho de l'hommage rendu à Leers et Hem en septembre dernier au Professeur Marcel ARNAUD. Les informations nécessaires ont été adressées à M. LUCOT.

Je vous remets ci-inclus deux fiches remises à nos Secouristes pour l'enseignement du Secourisme routier et qui pourraient intéresser éventuellement vos lecteurs. Toutes les autres sont à votre disposition si vous souhaitez un suivi et une progression à destination de vos lecteurs intéressés par cette discipline.

J'en profite pour vous remettre le programme d'action du CAPSU pour 1987 (vous aviez reçu en mai dernier notre dernier rapport ADPS - devenue CAPSU) et communication de mon intervention récente auprès du Ministre de la Justice à propos de l'alcool au volant.

Souhaitant votre concours pour que nous arrivions le plus vite possible à une formation obligatoire des candidats au permis de conduire à la conduite à tenir en cas d'accident (vous serez destinataire de la 4ème partie de mon mémoire sur le sujet) et, restant à votre disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs. Tous mes vœux pour 1987, pour vous, votre Organisme et pour qu'il y ait moins de tués sur les routes de France.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

060

1987

C'est vrai que le dépliant du SRF correspondait exactement aux « 5 gestes ». S'il reprenait l'appellation officielle de l'époque, le contenu avait été allégé de tout ce que nous souhaitions. Il fallait donc effectivement « protéger » c'est-à-dire baliser les lieux et protéger les victimes, alerter les secours rapidement et correctement, puis secourir, soit agir uniquement en cas de danger de mort (avec la PLS, la ventilation et la compression d'une hémorragie, pour suivre la chronologie du dépliant).

Surtout, en présentant la PLS (position latérale et sécurité), il avait été rappelé « **en principe, trois personnes sont nécessaires pour cette technique** ». J'avais apprécié cette précision qui venait du **Professeur Louis SERRE**. C'est ce que j'ai toujours défendu avec la PLS (pour le geste sauvegarder), car il s'agit de mettre en position latérale un blessé, un accidenté, sur la chaussée, qu'il soit piéton, suite à un accident avec un deux roues ou une éjection d'un véhicule. Il y a une différence importante entre mettre un blessé en PLS ou une personne victime d'un malaise.

Le 7 janvier, malgré ma visite à son cabinet en décembre et les relations avec son médecin chargé de mission auprès de lui, mes différents courriers, sans réponse de sa part, je relançais un peu vigoureusement le délégué interministériel.

Nous étions en période de cohabitation, pour la période 1986-1987 et le ministre chargé des transports était M. **Pierre MEHAIGNERIE**. Justement, dans le bulletin interne au ministère, de janvier, il annonçait comme priorité la sécurité routière.

Dans la revue « La Route », du SRF, c'est M. **ROBINE** (voir 1^{ère} partie), ancien chef du bureau du Secourisme à la Protection Civile qui s'exprimait. Il abordait le problème des GES liés au permis de conduire. Il y avait beaucoup de vérités dans ce texte.

Mais au-delà du ministre directement concerné par la sécurité routière et les permis de conduire, il fallait bien obtenir l'accord des autres départements ministériels. C'était l'objet des démarches régulières auprès du Premier ministre.

Mais comme c'est presque toujours le cas, le 2 février 1987, un chargé de mission me faisait savoir que l'attention des ministres de l'éducation nationale, de celui délégué aux transports, avait été attirée, afin de voir comment, avec celui de l'Intérieur (en charge de la sécurité civile donc du Secourisme) on pouvait donner suite pour la formation aux « 5 gestes » (partout, y compris dans les écoles*).

En même temps, je saisissais directement le ministre, **Pierre MEHAIGNERIE** par une lettre en date du 4 février. Et la lettre s'achevait (au verso) avec la formule de politesse : « Permettez-moi de vous manifester mon mécontentement et ma déception ».

* outre les formations assurées par l'ASAR dans le Nord et l'ANUR dans le Var, une initiative aura lieu, à nouveau, financée par le Conseil Général du Nord, en 1997, suite à l'impulsion des Députés Patrick DELNATTE et Michel GHYSEL, chacun Vice-président du département du Nord. Formation qui touchera, en environ 3h – 3h 30, 7500 collégiens de l'arrondissement de Lille, assurée par les moniteurs de la Croix Rouge Française.

CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 7 janvier 1987

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel à la
Sécurité Routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

Lorsque vous êtes venu à Lesquin le 21 mai 1986 afin de participer au colloque organisé par la Communauté Urbaine de Lille, vous avez exprimé vos idées sans que la salle puisse vous interroger. Puis vous avez participé à une réunion de Presse, pour rappeler ces mêmes idées.

Les questions que nous avons à vous poser, je me suis permis de les communiquer par écrit le 28 juin 1986 ce qui n'a motivé aucune réponse de votre part.

Sans mettre en cause votre bonne foi et votre désir de diminuer l'insécurité routière, on ne peut pas dire que nous sommes en présence d'un nouveau souffle afin de lutter à armes égales contre cette hécatombe et notamment contre certaines causes connues depuis des années et pour lesquelles on ne fait pas assez !

Par une lettre du 18 septembre 1986, nous vous rappelions nos préoccupations donc nos questions...sans réponse de votre part. M. DENIZET, réveillez-vous !

Des associations, des organismes privés, récemment la Gendarmerie Nationale, doivent prendre le relais de ce que vous ne faites pas ou pas assez.

Il y aurait 1000 questions à vous poser mais il y a des priorités : La lutte contre l'alcool au volant, la prévention permanente des accidents piétons et notamment des enfants, la conduite à tenir lors d'un accident.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

Ce premier numéro d'Equipelement Magazine de l'année 1987 est pour moi l'occasion, en signant cet éditorial, de présenter mes vœux à l'ensemble du personnel du ministère de l'Equipelement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

Parmi les responsabilités que nous assumons quotidiennement, celle du maintien en bon état de viabilité de nos routes est particulièrement importante. J'aurai donc une pensée toute spéciale pour les agents qui s'en chargent, dans des conditions difficiles.

Je voudrais, après ces premiers mois passés parmi vous, exprimer toute ma satisfaction quant aux qualités de professionnalisme et d'efficacité que j'ai pu constater à tous les niveaux de cette grande maison.

Sans doute faut-il encore, toujours, aller plus loin. Il faut améliorer la gestion des différents services qui, sur le terrain, seront de plus en plus placés en situation de concurrence : plus que jamais, nous devons être à l'écoute des besoins de nos partenaires. Il faut rendre l'administration plus transparente : nous le devons aux usagers. Il faut améliorer la communication : les décisions, tant de l'administration centrale qu'à l'échelon le plus décentralisé, doivent être motivées, justifiées, expliquées.

Les premières mesures que j'ai été amené à prendre concernent le logement. L'année 1987 sera marquée par la mise en œuvre de ce « Plan Logement » : son objectif principal, vous le savez, est de restaurer l'équilibre entre une offre de logements qui a beaucoup diminué au cours des dernières années et une demande toujours importante. Le secteur « sinistré » du BTP ne peut que tirer profit de cette relance largement fondée sur le retour de l'investissement privé.

Un gros effort d'information sur ce Plan est nécessaire et j'ai demandé aux Directions départementales et au Service de l'information de se mobiliser pour en porter les dispositions à la connaissance de nos concitoyens.

Parmi les autres priorités de ce ministère en 1987, deux me paraissent essentielles. Il s'agit de la qualité architecturale et technique des constructions d'une part, de la sécurité routière d'autre part. Dans le premier cas, c'est le cadre de vie des Français qui est en jeu. Dans l'autre, c'est leur vie tout court. Vous comprendrez que nous ne puissions pas ménager nos efforts dans ces deux domaines. Et je souhaite, là aussi, une grande démultiplication et décentralisation des activités.

Je sais que je peux compter sur vous, comptez sur moi.

Pierre MEHAIGNERIE



Les gestes élémentaires de survie

Regards sur les « Gestes Elémentaires de survie » :

**Mr. Robine, ancien élève de l'ENA,
Inspecteur général honoraire
de la protection civile
Président d'honneur de la
FNPC.**

La création d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie », prévue expressément par le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977, avait déjà été annoncée par une « note d'information » de la sécurité Civile, n° 2973 du 18 juillet 1975.

A vrai dire un tel projet n'était pas nouveau, puisque, dès le 3 octobre 1968, la Commission Nationale de Secourisme s'était prononcée en faveur d'une introduction de « premiers secours » dans le cadre du permis de conduire.

Déjà la Croix-Rouge Française avait organisé la diffusion de, « geste d'urgence », tandis que, le 2 octobre 1974, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière estimait que la connaissance de tels gestes devait être exigée de tous les futures conducteurs d'automobiles.

18 ans après cet avis de la Commission Nationale, 11 ans après celui du Comité Interministériel, 9 ans après le décret, pouvons-nous tirer quelques conclusions ?

Tout d'abord, constatons que nous avons disposé du temps nécessaire à l'expérience et à la réflexion. Des illusions sont tombées et des malentendus dissipés. Les réalités restent, avec leurs aspects positifs et leurs points noirs.

Après le décret du 7 janvier 1966 et celui du 4 janvier 1977, voici qu'on nous annonce la préparation d'un troisième texte. S'il sort dans un délai raisonnable, le rythme actuel sera confirmé et l'Administration

n'aura plus recours à ce procédé discutable : une circulaire modifiant un décret (n° 82-832 du 13.12.1984).

Il convient tout d'abord de bien savoir ce que nous souhaitons. Il faut aussi que la Commission Nationale s'en persuade et formule des vœux réalistes... si elle désire leur succès.

Tout d'abord, que voulons-nous réellement ?

Qu'il s'agisse de l'Administration, de la Commission Nationale du Secourisme ou de la plupart des auteurs, il s'agissait (et il s'agit de plus en plus) de relever le niveau du B.N.S. et de le proposer soit à des professionnels, soit aux candidats à certains diplômes, soit aux futurs membres d'équipes de secours.

Il y aurait sans doute des remarques à faire en ce qui concerne ces choix.

Tenons les pourtant pour secondaires, mais constatons que certains départements n'ont rien

fait pour relever le niveau, du B.N.S. et continuent même à le brader.

Admettons que tout s'harmonisera avec le temps ?

Il nous reste alors à sensibiliser un vaste public, sans prétendre faire de chacun un secouriste, s'efforcer au moins de lui apprendre :

A bien savoir ce qu'il ne doit jamais faire en présence d'un malade ou d'un blessé.

A ne jamais jouer au « soignant » mais à bien connaître quelques gestes d'extrême urgence.

A préserver la vie, un peu comme le secouriste du travail sait le faire. Ces connaissances élémentaires sont déjà dispensées en Suède, à l'occasion d'un enseignement **obligatoire**, de 14 heures.

En France, la contrainte ne paraît ni souhaitable ni même nécessaire. L'essentiel serait de donner plus de crédibilité aux « gestes de survie »



et d'offrir ainsi à la grande masse des moniteurs et aspirants moniteurs la possibilité de « servir » utilement.

Alors seraient reconnus le rôle et l'importance d'Associations qui se sentent marginalisées et parfois rejetées dans les départements où le B.N.S. tend à devenir professionnel ou quasi.

Plutôt un G.E.S. dispensé en 14 heures et fréquemment recyclé qu'un mauvais B.N.S. non assorti d'un entretien rigoureux des connaissances.

Plutôt « sensibiliser » toute une nation que réserver quelques connaissances plus étendues à une toute petite minorité.

Restent les problèmes matériels. L'annonce de la réforme de 1977 s'accompagnait d'efforts d'équipement sans commune mesure avec les résultats. Aujourd'hui ces matériels existent puisqu'il a fallu, l'an dernier remplacer plus de 1 000 mannequins, impropres au M.C.E. mais toujours valables pour l'enseignement des « gestes ».

Il serait bon maintenant de revoir les orientations de l'Etat et de connaître les souhaits de l'Administration.

Tout d'abord il faut bien constater que la réforme n'a pas connu un réel succès. Elle n'a pas rencontré un réel enthousiasme chez certaines associations. Souvent mal comprise, elle s'est heurtée à l'indifférence, sinon à l'hostilité.

Notre présidente rappelait le 7 décembre 1985, au Congrès de l'A.N.I.M.S. que 118 107 attestations seulement ont été délivrées en 1984, contre 146 934 B.N.S.

Il faut bien avouer que ce résultat déçoit.

Sans doute les Pouvoirs Publics n'ont-ils pas suffisamment préparé l'introduction des « gestes » en 1977, ne les ont-ils pas situés par rapport au secourisme, d'une part, de l'aptitude au permis de conduire, d'autre part.

Peut-être aussi, la Commission Nationale, dont les souhaits semblent parfois devenus des ordres, s'est-elle souvent exprimée sur des détails, oblitérant ainsi toute conception d'ensemble.

Ne pas instituer un « mini-secouriste », pour se démarquer de l'aptitude au permis de conduire, réaliser l'équivalent de



l'enseignement obligatoire scandinave, voilà les pistes à proposer à tous ceux qui détiennent un pouvoir quelconque, voire un rôle consultatif.

Il appartient à l'Etat d'accorder plus d'importance à ce sujet, de ne plus le limiter à trois articles d'un décret pourtant fort bien.

Je pense qu'il serait bon de rappeler les règles essentielles : l'âge, le contenu général du programme. Il faudrait aussi définir le rôle du médecin, bien préciser que les attestations délivrées par d'autres ministères, n'ont qu'une valeur interne. D'autre part la durée du cours devrait être relevée, afin qu'elle ne se limite pas à une simple « information ».

Une autre attestation, beaucoup plus courte et purement pratique pourrait être proposée aux candidats au permis de conduire... si le ministère des transports retient les arguments avancés depuis 1974.

Enfin, il appartient d'abord aux Pouvoirs Publics de donner une réelle impulsion à cet enseignement qui devrait toucher chaque année de 300 000 à 350 000 personnes, s'ajoutant aux quelques 150 000 secouristes.

Le rôle des Associations n'en demeure pas moins essentiel. Nous avons vu que, dans l'ensemble, le matériel ne leur manque pas actuellement. Il faudra cependant le remplacer un jour et c'est

particulièrement vrai pour les mannequins.

Pensons aussi aux frais de locaux, de chauffage, d'éclairage, d'assurances. N'oublions pas les déplacements des médecins, des moniteurs et de tous ceux qui se préparent à ces dernières fonctions.

Nous devons surtout « croire » davantage aux G.E.S. et ne plus les considérer comme une sorte de succédané ou de pis-aller.

Il nous appartient encore de trouver des enseignants, non pas d'anciens moniteurs résignés ou désabusés, mais surtout des éléments sous-employés ou de jeunes secouristes se préparant au monitorat. Ce sera pour eux une excellente formule de stage probatoire et de progression vers l'examen.

Je ne saurais trop recommander de recycler fréquemment les uns et les autres, si possible sous le contrôle du Directeur départemental, en cours de séances ouvertes à toutes les Associations.

Pourtant l'essentiel sera toujours de relever l'image de marque des G.E.S., dans le public et près des Elus.

Il suffirait sans doute d'affirmer clairement ce que l'Administration souhaite, quels sont ses objectifs, quelles méthodes elle propose, quelle aide elle peut apporter.

En ce qui les concerne, les A.D.P.C. devraient montrer davantage de foi, adhérer pleinement à la réforme et ne plus réserver l'enseignement des G.E.S. à des moniteurs fatigués et sceptiques, mais plutôt à des candidats au monitorat, conseillés par des jeunes avertis et efficaces.

De même, nous ne devons plus lier les G.E.S. au permis de conduire. Les divergences entre administrations ont été préjudiciables à la réforme. Il faut savoir en tirer la leçon, quand bien même elle nous serait douloureuse.

Si nous sommes tous conscients de l'enjeu et des conditions de sa réussite, nous pourrions alors aborder sans complexe le prochain décret. Sans doute, serait-il présomptueux d'en attendre plus qu'il ne peut apporter. Espérons seulement qu'il ne nous décevra pas.

Extrait de « PROTECTION CIVILE », n° 9 - 2^e trimestre 1986.

PREMIER MINISTRE

PARIS, le - 2 FEV. 1987

LE CHARGÉ DE MISSION

AD/MCB

061270

Monsieur le Président,

Le Premier Ministre a bien reçu votre lettre du 24 janvier dernier, qui a retenu tout son intérêt.

Il m'a demandé d'appeler sur votre initiative l'attention de M. MONORY, ministre de l'éducation nationale, et de M. DOUFFIAGUES, ministre délégué chargé des transports, de façon que puissent être étudiées, en liaison avec le ministre de l'Intérieur, compétent en matière de sécurité civile, les suites qui pourraient lui être données.

Je transmets donc votre correspondance à leurs cabinets qui vous tiendront directement informé des conclusions auxquelles cette étude aura permis de parvenir.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A. Durrleman

Antoine DURRLEMAN

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'A.S.A.R. et
du C.A.P.S.U.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 4 février 1987

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE,
Ministre de l'Équipement, du
Logement, de l'Aménagement du
Territoire et des Transports,
246 Bld Saint-Germain,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Ministre,

Je me préoccupe de Sécurité routière depuis plus de 20 ans à titre bénévole. A ce titre, j'ai évidemment correspondu avec tous vos prédécesseurs et j'ai connu et rencontré MM GERONDEAU puis M. MAYET.

Pour ce qui est de M. DENIZET il n'y a ni réponse, ni entretien. C'est le dialogue interrompu à défaut de dialogue de sourds.

Je ne trouve pas sain que l'on prétende faire appel aux associations puis que l'on fasse le contraire notamment quand elles sont disponibles.

Je n'ai pas pu rencontrer M. DENIZET à Lille en mai 1986 ni d'ailleurs lui poser des questions en public car il n'y a eu qu'un monologue. Je lui ai écrit le 28 juin puis le 18 septembre et le 7 janvier dernier.

Compte-tenu du bilan de la mortalité routière 1986, c'est à dire environ 12.500 à 13.000 tués sur nos routes, chiffres les plus mauvais du Monde, il n'y a pas de quoi s'endormir. Il faut faire appel à tous. Un autre comportement serait irresponsable, inadmissible et honteux.

Je n'ai pas pu également vous rencontrer à Roubaix lors de votre récent voyage malgré ma demande à André DILIGENT que vous connaissez bien. Je ne vois rien de plus au sein de votre Ministère pour la Sécurité routière depuis votre arrivée.

.../...

Le 4 février également, j'écrivais à nouveau à **Serge ADAM** après notre dernière rencontre à Paris le 21 janvier. Une première lettre au nom de la campagne et une autre au nom du CAPSU. Malgré les diverses actions du CAPSU en faveur de la prévention des accidents – de toutes natures – c'est bien le projet des « 5 gestes » qui était au cœur de nos relations.

La lettre adressée directement au ministre des transports aura eu un impact car **Pierre DENIZET**, sur une carte à son nom détaillant ses responsabilités cumulées de délégué interministériel et de directeur de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) me répondait enfin !

Il avait pris ses fonctions il est vrai le 5 septembre 1985 mais, comme pour **Christian GERONDEAU** je l'avais contacté très rapidement. Tout est dans la réponse du 10 février. Puisque les choses avaient été dites, il fallait maintenant aller de l'avant !

Le 11 février avait lieu un **CISR** sous la présidence effective du Premier ministre, M. **Jacques CHIRAC** (période de cohabitation entre 1986 et 1988). Justement, l'essentiel de cette réunion fut consacré à l'amélioration de la formation des conducteurs, une occasion (unique) de décider de leur formation aux « gestes qui sauvent » !

De nombreux sujets sont abordés lors de ces réunions, les dossiers sont préparés, c'est le lieu où on entérine les propositions des services. Je recevais à l'époque toujours très régulièrement la « revue du comité de la sécurité routière », et le numéro 56 (extraits ci-après) détaillait les nouvelles mesures qui avaient été prises.

Mais surtout, il y avait dans ce numéro l'interview du Président de la Croix Rouge Française qui exposait les actions de son organisation, en abordant la sécurité routière et les gestes de premiers secours.

Pour la première fois, la CRF, qui, si elle agissait pour diffuser les « gestes qui sauvent » ou les « gestes d'urgence » pour reprendre le thème exact de ses dernières campagnes, souhaitait qu'un tel enseignement soit prévu pour la délivrance du permis de conduire.

D'où la question du Président : « A quand l'enseignement des gestes de secours dans le permis de conduire ? ». **Nous étions bien début 1987 !**

Dans le dossier de presse, la page 10 revenait sur le CISR et le point principal consacré à la formation des futurs conducteurs. Il était mentionné « comportement en cas d'accident... », mais nous savons qu'il s'agissait dans l'esprit des fonctionnaires du ministère et de la délégation de « questions théoriques » à l'examen du permis de conduire, toujours en vigueur 20 années plus tard !

Le 4 mars, j'écrivais à nouveau à **Pierre DENIZET** en lui joignant quelques documents du CAPSU (lettres d'information devenues depuis le bulletin du CAPSU) ainsi que des extraits du dernier mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent » (documents toujours adressés aux services du délégué interministériel ainsi qu'au ministère des transports). Je souhaitais rencontrer personnellement le délégué interministériel.

Le 11 mars, le rendez-vous prévu le 1^{er} avril était confirmé.

+ ph. aut revue ACMF s/ Hommage P. ARNAUD / Hem
FT ASAR s/m s/ Autorité, Comp. Y, maîtrise à Bilan
ph. lettre du 2X.7.87 en P.M. s. l'heure s/s 66
circulaire 5 66 pour Sénateurs.

"5 GESTES
QUI SAUVENT"

Le 4 février 1987

Monsieur Serge ADAM,
Directeur Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

Cher Monsieur,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre excellent accueil à PARIS le 21 janvier dernier et vous dire de tout l'intérêt apporté à nos discussions sur les sujets qui nous préoccupent.

La réunion de Presse sur les "5 gestes" organisée au MEDEC par l'ACMF et l'ASAR aurait lieu le jeudi 12 mars, date à laquelle vous devriez être à PARIS ce qui vous permettrait d'y participer. Le Docteur SOUBIRAN va probablement vous en parler lors de votre prochaine rencontre. Je me réjouis quant à moi de nos points de vue communs et je souhaite vivement que, petit à petit, le Secours Routier Français parle des "5 gestes" puisqu'ils font "partie" des GES comme l'avait écrit le Ministre de l'Intérieur en réponse à un Député.

Vous trouverez ci-inclus copie de l'article paru dans la revue de l'ACMF sur l'hommage rendu au Professeur ARNAUD à Leers et Hem. Je vous remets également des fiches remis à nos Secouristes et qui pourraient illustrer vos articles dans votre revue lors des prochaines publications.

Lors de mon prochain passage à PARIS, je ferai en sorte de vous amener les films TFl et A.2 sur les "5 gestes" afin que vous puissiez les visionner.

.../...

.../...

J'espère pouvoir également rencontrer prochainement M. GRAFF. De nombreux Députés et Sénateurs relancent ou vont relancer le Cabinet de M. MEHAIGNERIE car les choses ne bougent plus ! Enfin, je viens d'écrire une lettre ouverte au Premier ministre dont vous trouverez la photocopie ci-jointe ainsi qu'un exemplaire de la lettre circulaire adressée petit à petit à tous les Sénateurs de notre Pays.

Espérant votre concours pour les "5 gestes", le chemin que nous devons suivre ensemble et, restant à votre disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 4 février 1987

Monsieur Serge ADAM,
Directeur Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

Cher Monsieur,

Par un courrier du 12 avril 1986, nous vous avons fait parvenir notre rapport 1984-1985.

Vous trouverez sous ce pli pour votre information les lettres d'information du CAPSU n° 3 et 4.

Dans la lettre n° 3, vous y trouverez résumé le concept des "5 gestes" (ALERTER les secours, BALISER les lieux et protéger les victimes). Vous pourrez prendre connaissance de la lettre adressée à M. DENIZET le 28 juin 1986 restée sans réponse. Un rappel lui a été envoyé le 18 septembre 1986 puis tout récemment le 7 janvier car nous trouvons son attitude envers des bénévoles de la Sécurité routière peu courtoise. La lettre que j'adresse ce jour au Ministre Pierre MEHAIGNERIE réclame plus de considération pour les associations.

La lettre n° 4 comprend la suite du concept et l'attitude face aux seules 3 détresses qui doivent concerner le grand public (le casque, le garrot, etc, notamment les points de compression n'ont rien à voir dans ce concept et donc votre film repris de la télévision est très mauvais à ce point de vue). Les 3 gestes sont : VENTILER (qui va remplacer le mot-clé ranimer de nos brochures, COMPRIMER (qui va remplacer le mot-clé compresser - le Docteur ANTONIETTI ne sera pas mécontent de notre attitude : Mais le Ministère des transports n'a rien fait quant à lui pour aller dans notre direction ?). Quant à SAUVEGARDER la vie, rien d'existant ne peut le remplacer car PLS est une appellation des Secouristes.

.../...

.../...

Un document sortira prochainement faisant état des actions de nos voisins. Vous en serez destinataire.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

3 février

PIERRE DENIZET

Délégué Interministériel à la Sécurité Routière
Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières
au Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement
du Territoire et des Transports

Mon cher Monsieur Burggraeve,

J'ai depuis nos fonctions le 5 sept 85.
je reçois de vous une tonne de lettres par
mois via les parlementaires. Vous devriez
savoir que j'étais votre pro-pont'um et
208, Rue Raymond Losserand
75014 Paris

45 39 25 70

révisé de nos rapports - très cordial
ment - C. Burggraeve

que j'ai même eu une réunion de travail
avec M. Prost sur le sujet. Vous n'avez
jamais eu la courtoisie de me demander
R-V. C'est moi qui ai pris l'initiative
et vous ne venez qu'épisodiquement à
Paris. Si vous aviez la bonté de consacrer
une parcelle de votre temps à venir voir
le principal fonctionnaire responsable de
ce dossier, nous pourrions peut-être dis-
cuter. Mon secrétariat est à votre
disposition. Mais le ton de votre lettre du
7 janvier me paraît inadapté à la

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 10 février 1987

ALERTER



BALISER



RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel
à la Sécurité routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

Je viens de recevoir votre mot daté du 3 février par lequel vous me reprochez notamment de ne pas avoir pris contact avec vous.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire, car vous semblez l'ignorer, que je mène le Combat des "5 gestes qui sauvent" depuis 1967, en France, et que de ce fait je suis en contact avec tous ceux qui sont concernés par cette question.

J'ai pris, en son temps, contact avec votre Cabinet mais il est évident que si l'on ne vous tient pas au courant vous ne pouvez le deviner. C'est ainsi que j'ai été reçu par votre Chef de Cabinet début décembre 1985 c'est à dire tout juste après votre nomination que vous rappelez dans votre courrier.

Après un bref entretien qui n'a eu aucune suite, j'ai par contre eu une longue et utile conversation avec le Docteur ANTONIETTI.

Vous trouverez sous ce pli photocopie de l'article de Presse relatant mon déplacement à PARIS, notamment à l'Hôtel Matignon, de la lettre adressée au Docteur ANTONIETTI le 7 février 1986, de celle reçue de M. LAPEYRE le 11 mars 1986 et pour mémoire de la lettre que vous-même avez reçue datée du 18 septembre 1986.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Vous semblez vous plaindre de la "tonne" de lettres que vous recevez régulièrement de moi, via les parlementaires. Mais comme aucune réponse ne leur est apportée, ils sont obligés de vous écrire à nouveau ou d'autres Députés ou Sénateurs saisissent votre Ministre.

Vous me dites "étudier" ma proposition mais elle est "à l'étude" depuis des années, notamment par votre Ministère et celui de l'Intérieur.

Vous m'apprenez que vous avez eu une réunion de travail avec M. PROUST mais jamais vous-même m'avez tenu informé du contenu de ces discussions. Vous n'avez pas répondu à ma lettre du 18 septembre 1986 et vous vous dites le "principal fonctionnaire responsable du dossier".

Si tel est le cas, je vous impute alors une très lourde responsabilité, de laisser un tel dossier là où il est et de ne pas vous bagarrer pour le faire aboutir car il y a au bout, vous le savez, des centaines de vies humaines à sauver. Proclamer vouloir réduire la mortalité routière et espérer qu'elle se réduise toute seule n'est plus une attitude acceptable et acceptée.

C'est vrai que je viens épisodiquement à PARIS. Mais vous devez aussi savoir que tout ce que je fais est accompli bé-né-vo-le-ment et que nous ne disposons pas de Secrétariat à notre disposition. Nous accomplissons notre activité professionnelle puis nous oeuvrons en plus pour la collectivité Nationale.

De votre côté, il s'agit de votre fonction et vous bénéficiez de toutes les possibilités administratives que nous n'avons pas. Quand vous téléphonez ou quand vous adressez des dossiers c'est le contribuable qui paie. Pour nous c'est le plus souvent de notre poche mais nous le faisons car nous menons un Combat pour sauver des vies humaines et nous admettons mal la lenteur ou l'attentisme.

Reprenant les termes de votre mot pour vous-même, "si vous aviez la bonté de consacrer une parcelle de votre temps" à nous donner votre opinion sur les "5 gestes qui sauvent", nous saurions au moins à quoi nous en tenir. Or, nous sommes dans le flou complet. Aucun Parlementaire n'a reçu de réponse précise. Je tiens à vous dire que ces mêmes Parlementaires vont adresser leurs réclamations au Ministre dans les jours à venir.

Je regrette que vous soyez froissé du "ton" de ma précédente lettre (du 7 janvier au Nom du CAPSU et non de l'ASAR) mais reconnaissez que ce ton a quand même permis, enfin, une première réponse de votre part.

En l'attente des renseignements souhaités, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments distingués.

Didier BURGGHAEVE



LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU 11 FÉVRIER 1987

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Chirac, Premier Ministre et sur proposition de Monsieur Pierre Méhaignerie, Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, en présence de nombreux ministres.

Il a tout d'abord examiné attentivement le bilan des accidents corporels de la route de 1986 et déploré l'augmentation de près de 5 % du nombre des tués, tout en constatant avec satisfaction que le nombre global des accidents corporels avait diminué de 3,4 %, ce qui avait entraîné une réduction de 4,3 % du nombre des blessés. Mais avec près de 11 000 tués, la situation empire pour notre pays, et il est nécessaire de réagir.

Le comité a décidé de mettre en œuvre des mesures importantes afin d'améliorer la qualité de la formation des conducteurs, point de départ d'une meilleure sécurité routière. Pour cela, un programme national de formation à la conduite sera élaboré, et progressivement, enseigné dans toutes les auto-écoles. Le permis B sera réformé dans l'esprit de ce programme afin d'en vérifier la bonne acquisition.

L'apprentissage anticipé de la conduite dès 16 ans, sera progressivement généralisé à l'ensemble des départements. L'enseignement de la sécurité routière en milieu scolaire sera renforcé par une meilleure formation des enseignants.

Sans créer de nouvelles réglementations, mais avec le souci de faire respecter les règles essentielles de sécurité relatives à l'alcool, la vitesse et la ceinture, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a dé-



PHOTO F. CEPAS

A l'issue de ce Comité, Pierre Méhaignerie avait convié les représentants de la presse au Ministère. En présence de Pierre Denizet, délégué inter-

cidé de renforcer les contrôles et sanctions des contraventions routières :

- les procédures de suspension administrative du permis de conduire seront simplifiées et accélérées,
- les décisions de suspension seront harmonisées sur l'ensemble du territoire,
- une campagne de sensibilisation et de contrôle des limitations de vitesse aura lieu au printemps 1987,
- l'équipement des forces de police et de gendarmerie en matériel électronique de contrôle du taux d'alcoolémie (éthylotests et éthylomètres) sera poursuivi,
- le Garde des Sceaux a proposé un projet de loi tendant à aggraver les peines encourues par les contrevenants aux règles de l'alcoolémie, comme il l'avait annoncé il y a quelques jours.

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a aussi décidé d'étudier des dispositions nouvelles et de consulter l'ensemble des partenaires sur le contrôle technique périodique des véhicules légers avec l'obligation de réparation, et le système du permis de conduire à points.

Enfin, dans le souci de favoriser la prise en charge de la sécurité routière au niveau décentralisé, le Comité a constaté l'intérêt et la qualité des enquêtes REAGIR, et décidé de poursuivre ce

programme destiné à mobiliser le plus grand nombre. Il demande en outre aux préfets de mettre en œuvre un plan d'action départemental de sécurité routière destiné à regrouper, dans chaque département, les actions de tous les partenaires publics et privés dans tous les domaines relatifs à la Sécurité Routière. Ces plans seront discutés dans les Commissions départementales de Sécurité Routière.

ministériel à la Sécurité Routière, il a présenté les décisions prises et répondu aux questions des journalistes.

LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES LÉGERS

La réglementation en vigueur correspond à une décision du 10 avril 1985 appliquée depuis le 1^{er} janvier 1986 : tout véhicule léger de plus de cinq ans d'âge doit subir un contrôle technique selon la norme AFNOR X-50 201 à l'occasion de sa revente ; ce contrôle s'effectue sans démontage, ce qui permet un temps court, donc un coût modéré ; il est exécuté par un centre de contrôle agréé par le Commissaire de la République du département d'implantation ; aucune obligation de remise en état n'est liée à ce contrôle qui n'a pour objectif dans sa forme actuelle que la bonne information de l'acquéreur. Un décret du 5 mars 1986 oblige le vendeur à remettre à l'acheteur le rapport de contrôle qui donne les informations sur l'état technique du véhicule.

Aujourd'hui plus de 4 400 centres, dont un peu plus de 500 centres indépendants, ont été agréés. Environ 2,3 millions de véhicules ont été contrôlés en 1986. Le nombre total de véhicules légers de plus de cinq ans est estimé à 15 millions sur un parc total estimé à 24 millions.



La physionomie générale du parc de voitures de plus de cinq ans faisant l'objet d'une transaction est schématiquement la suivante :

- 11 % de véhicules en très bon état,
- 16 % de véhicules en bon état,
- 43 % de véhicules dans un état médiocre,
- 11 % de véhicules en très mauvais état,
- 19 % de véhicules jugés dangereux.

En ce qui concerne la sécurité routière, les enquêtes REAGIR, font apparaître que dans 20 % des accidents, l'état du véhicule a joué un rôle déterminant ou aggravant ; mais on estime que moins de 5 % des accidents sont dus exclusivement à une défectuosité du véhicule.

— **une alcoolémie trop forte.** Selon le Professeur Got, 30 000 accidents corporels, seraient dus à l'alcool et sont à l'origine de 4 000 tués, soit environ 40 % des accidents mortels. En 1985, 2 200 000 contrôles d'alcoolémie ont été effectués. Ils ont entraîné, pour les seules suspensions administratives, le retrait de 41 000 permis de conduire. Afin d'appliquer efficacement le nouvel article L 18.1 du Code de la route qui prévoit la rétention immédiate du permis de conduire, le plan d'équipement des forces de l'ordre en éthylomètres et éthylotests, est poursuivi. Ainsi, sur un coût total de 210 MF, 70 ont été engagés en 1986, 70 le seront en 1987, et le restant en 1988.

AMÉLIORATION DE LA FORMATION A LA CONDUITE POUR MIEUX FORMER LES FUTURS CONDUCTEURS

Chaque année, près d'un million de nouveaux conducteurs prennent le volant, les trois quarts d'entre eux ont moins de vingt ans. Dans les deux premières années de conduite, ces conducteurs débutants sont trois fois plus souvent impliqués dans des accidents de la route que les autres, plus expérimentés. Mieux former les conducteurs débutants, est un moyen important pour réduire la fréquence et le nombre de ces accidents : un tiers des tués dans les voitures de tourisme a moins de 25 ans.

Pour mieux former les jeunes conducteurs, il a été décidé de :

— définir et préciser les contenus et objectifs pédagogiques : c'est le but du « programme national de formation à la conduite ».

Ce « programme national de formation à la conduite » devra recenser toutes les connaissances et le savoir-faire à acquérir pendant la formation pour que le conducteur débutant devienne rapidement un conducteur sûr.

Des dossiers pédagogiques seront en outre préparés afin de développer certains points du programme relatifs à de grands thèmes de la sécurité routière (vitesse, alcool, assurance et entretien du véhicule, comportement en cas d'accident,...).

Le contenu de ce programme sera élaboré par des personnalités compétentes et arrêté par le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, après consultation du Conseil Supérieur de l'Enseignement de la Conduite et de l'Organisation de la Profession.

Par ailleurs, un « Guide du Formateur » sera rédigé pour constituer un manuel de pédagogie pratique donnant toutes les indications susceptibles de faciliter l'enseignement du contenu du programme et l'usage des dossiers.

— améliorer la pédagogie de la conduite par la mise en œuvre d'une formation continue des enseignants.

Cette formation concernant l'ensemble des 20 000 enseignants de la conduite reposera sur des stages organisés d'une manière systématique et décentralisée.

Par ailleurs, il a été décidé de généraliser progressivement l'apprentissage anticipé de la conduite.

L'apprentissage anticipé de la conduite ouvert aux adolescents à partir de l'âge de 16 ans a été expérimenté depuis le mois de juin 1984 dans les deux départements des Yveli-

nes et de l'Essonne. L'expérience a été étendue à vingt nouveaux départements en 1986.

Cet apprentissage comporte deux étapes :

● une formation initiale (20 heures minimum) acquise dans une auto-école, au moins équivalente au niveau actuel du permis de conduire ;

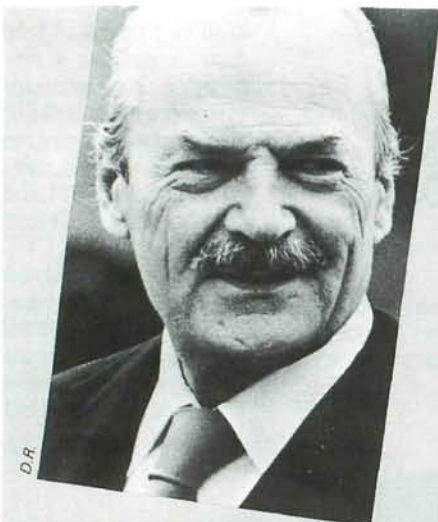
● la conduite accompagnée de un à deux ans en milieu familial ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques pour évaluer les progrès accomplis et approfondir les notions de sécurité.

Le bilan de cette expérimentation se révèle significatif puisque après l'obtention du permis définitif à 18 ans, les jeunes qui ont bénéficié de cette formation se révèlent sept fois moins « accidentogènes » que les autres jeunes du même âge. C'est pour cette raison que l'apprentissage anticipé de la conduite va être progressivement généralisé à toute la France.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DANS TOUTES LES ÉCOLES

Depuis la loi du 26 juillet 1957, l'enseignement de la sécurité routière est obligatoire dans toutes les écoles et collèges. Mais, malgré de nombreuses bonnes volontés et la participation d'intervenants extérieurs, autorisés par le décret du 4 octobre 1983, cet enseignement n'est pas au niveau souhaitable : chaque année sur les routes, 900 piétons de moins de 15 ans sont tués et 40 000 blessés. L'enseignement de la sécurité routière dans les établissements scolaires doit aussi déboucher sur une meilleure préparation des adolescents à leur accès à la conduite automobile.

Pour améliorer le niveau de cet enseignement il est indispensable de mieux former et informer ceux qui ont la lourde tâche d'enseigner. A cette fin, il a été décidé que toutes les écoles normales d'instituteurs intégreront



La Croix Rouge Française

équipes de volontaires sont aussitôt mobilisées.

De façon permanente, elle accueille dans ses 400 établissements médico-sociaux, hôpitaux, maternités, maisons de retraite, tous ceux qui ont besoin d'elle.

Enfin, dans ses écoles et centres de formation, elle prépare chaque année près de 10 000 élèves à un métier ou une fonction dans le domaine sanitaire ou social, ainsi que le grand public et les personnels de santé.

devant l'assemblée générale, est dirigé par un président, élu en son sein, mais qui doit être agréé par décret pris sur rapport du Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale. Le Conseil d'administration est composé en majorité de membres élus par l'assemblée générale, mais également de représentants de différents ministères, corps constitués et organisations nationales, de façon à assurer une large représentation de la société française.

Enfin, le Président est assisté d'un Directeur Général, chargé notamment de la direction du siège administratif, et dans l'intervalle des séances du conseil, il s'appuie sur un comité de direction.

6 questions à Louis Dauge, Ambassadeur de France, Président de la Croix-Rouge Française.

Quelles sont les missions qui incombent à la Croix-Rouge Française ?

La Croix-Rouge est là dans toutes les situations de détresse. Souvent, elle apparaît comme l'ultime secours dans la souffrance et la solitude. Qu'il s'agisse de la mise en application du Plan ORSEC, en cas de catastrophe naturelle, de la participation à des équipes de secours internationaux, de la distribution de vêtements ou de repas, ses

Comment est-elle structurée ?

Tous les membres sont rattachés à un comité local ; le Comité est l'unité Croix-Rouge de base et correspond généralement à l'échelon communal ou municipal. Ces comités locaux sont au nombre de 1 200 en France ; ils sont dirigés par un conseil de comité, élu, et renouvelé tous les trois ans. Les conseils de comités d'un même département élisent à leur tour un Conseil départemental, chargé de coordonner les initiatives des comités et de contrôler leur activité. Chaque année, le Conseil départemental désigne des délégués pour l'assemblée générale de l'association. A l'échelon national, un Conseil d'administration, responsable

Quelles sont les sources de financement, et comment se répartit son budget ?

L'activité économique globale de la Croix-Rouge Française est de 2,1 milliards de francs, dont 74 % correspondent à des prestations de services dans les établissements médico-sociaux, 20 % à des activités de secours (secourisme routier ou sportif, actions sociales), de formation et de diffusion du Droit International Humanitaire,

L'enseignement des gestes d'urgence est une action qui favorise la prévention en évitant l'aggravation des accidents.

La connaissance, par les témoins d'accidents, des gestes élémentaires de survie, leur permet d'alerter correctement les secours publics, et de prodiguer aux victimes les premiers soins indispensables en attendant l'arrivée des secours.

Cet enseignement dispense aussi des éléments de prévention nécessaires à la conduite des véhicules et au respect des autres usagers de la route. A quand l'enseignement des gestes de secours dans le permis de conduire ?

Les postes de secours installés, en accord avec les pouvoirs publics lors des grandes migrations estivales permettent d'apporter les premiers secours aux victimes.

Pour les usagers de la route, la présence des tentes bleues de la Croix-Rouge Française est aussi un rappel des dangers de la circulation et des obligations de prudence qu'ils doivent avoir.

La Croix-Rouge participe aux campagnes d'information de la Sécurité Routière (ex. : Bonne Conduite 1986), et est attentive à toute demande de participation à des opérations qui contribuent à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route.

Comment son action s'intègre-t-elle dans la politique générale de la Sécurité Routière ?

Dans ce domaine, la Croix-Rouge Française a deux objectifs :

- L'enseignement des gestes de secours.
 - La participation aux secours.
- qui s'intègrent bien dans la politique générale de la Sécurité Routière.

C.I.S.R. février 1987

AMELIORATION DE LA FORMATION A LA CONDUITE

POUR MIEUX FORMER LES FUTURS CONDUCTEURS

Chaque année, près d'un million de nouveaux conducteurs prennent le volant, les trois quarts d'entre eux ont moins de vingt ans. Dans les deux premières années de conduite, ces conducteurs débutants sont trois fois plus souvent impliqués dans des accidents de la route que les autres, plus expérimentés. Mieux former les conducteurs débutants, est un moyen important pour réduire la fréquence et le nombre de ces accidents : un tiers des tués dans les voitures de tourisme a moins de 25 ans.

Pour mieux former les jeunes conducteurs, il a été décidé de :

- définir et préciser les contenus et objectifs pédagogiques : c'est le but du "programme national de formation à la conduite".

Ce "programme national de formation à la conduite" devra recenser toutes les connaissances et le savoir-faire à acquérir pendant la formation pour que le conducteur débutant devienne rapidement un conducteur sûr.

Des dossiers pédagogiques seront en outre préparés afin de développer certains points du programme relatifs à de grands thèmes de la sécurité routière (vitesse, alcool, assurance et entretien du véhicule, comportement en cas d'accident, ...).

Le contenu de ce programme sera élaboré par des personnalités compétentes et arrêté par le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, après consultation du Conseil Supérieur de l'Enseignement de la Conduite et de l'Organisation de la Profession.

Par ailleurs, un "Guide du Formateur" sera rédigé pour constituer un manuel de pédagogie pratique donnant toutes les indications susceptibles de faciliter l'enseignement du contenu du programme et l'usage des dossiers.

CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 4 mars 1987

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel
à la Sécurité routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

Par un courrier du 3 février vous regrettez que nous n'ayions pas pris contact avec vous. Or, nos lettres restent sans réponse.

Dois-je vous rappeler celle du 28 juin 1986 confirmée par celle du 18 septembre 1986 puis du 7 janvier 1987.

Or, la situation des accidents de la route se dégrade. Des préventeurs se mettent à votre disposition, vous les ignorez !

A titre d'information, vous trouverez sous ce pli les lettres d'information du CAPSU n° 3 et 4 qui vous donneront une idée de ce que nous entreprenons pour prévenir accidents et catastrophes et organiser les secours.

A propos des "5 gestes qui sauvent", puis-je vous remettre le chapitre VIII de mes Mémoires si cela peut vous faire basculer dans notre camp et les pages 76 à 78 et 97, 99 et 100 de mon mémoire sur les "5 gestes" remis à tous les Ministres concernés.

Je serai à PARIS le mercredi 1er avril. Libre le matin et jusqu'en tout début d'après-midi. Mais je ne vous rencontrerai que lorsque vous m'aurez répondu.

Par ailleurs, 3 membres, pour le moment, du CAPSU (commission accidents de la route) sont IDSR. J'attends moi-même de suivre prochainement le colloque. Mais depuis des mois ils attendent d'être "invités" à participer à des enquêtes !

.../...

Siège Administratif : C. A. P. S. U. Didier BURGGRAEVE - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Anciennement A. D. P. S. (Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme)

.../...

Dans notre agglomération par exemple où nous suivons de près les accidents mortels, jamais le CAPSU n'aura été convié à une quelconque étude... Nous sommes pour les enquêtes REAGIR et parmi nos trois membres il y a un médecin, un ingénieur...

M. DENIZET, je me bats pour la Sécurité routière bien avant probablement que vous vous en préoccupiez vous-même. Ce n'est pas un reproche mais SVP admettez que depuis que vous avez été nommé vous m'avez ignoré.

J'ai rencontré une quinzaine de fois Christian GERONDEAU quand il était à votre place et à deux reprises Pierre MAYET. Mais nous avons eu de nombreux échanges par courrier.

Je ne peux que vous inciter à lire les documents joints car un tel exemple de bénévolat et de dévouement vous ne pourrez pas le constater souvent.

En l'attente, je le souhaite, de vos réponses, à l'ASAR et au CAPSU, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE.

PREMIER MINISTRE
—
LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
—

11 MARS 1987
PARIS, LE
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14^{ES})
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70
TÉLEX EKIPRER 200366

Cher Monsieur,

Je vous confirme le rendez-vous dont vous êtes convenu avec mon chef de cabinet pour le mercredi 1er avril à 12 H.

Je me réjouis de faire enfin votre connaissance et de discuter avec vous des questions essentielles concernant les Gestes Élémentaires de Survie, et les cinq gestes qui sauvent.

Cette entrevue me permettra de procéder avec vous à un large tour d'horizon, et je vous dirai, à titre personnel, où en sont les discussions avec le ministère de l'intérieur.

Je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Pierre DENIZET

*Monsieur Didier BURGGRAEVE
Rue Jean Jaurès
59390 LYS LEZ LANNOY*

Le 18 mars (sur papier à en tête de la « campagne nationale », je voulais anticiper notre rencontre, en tentant de faire évoluer la position du délégué interministériel et surtout en souhaitant connaître ses intentions premières à l'égard du projet...

S'il s'agissait de confirmer que des « discussions » étaient en cours, ou que l'on allait « se concerter », cela faisait des années qu'ils (les différents services concernés) le faisaient ! Non, il fallait avancer !

La rencontre eut lieu le lundi 6 avril 1987 avec M. **DENIZET** et M. **LAPEYRE**. L'entretien dura 1h 30 et c'est à cette occasion que je faisais visionner la cassette de l'émission « c'est la vie » sur Antenne 2, avec des reportages sur les « 5 gestes qui sauvent », par une équipe qui s'était déplacée dans notre agglomération ; ainsi qu'un reportage identique, par TF 1, pour une simulation d'accident dans la rue, à Lys lez Lannoy, avec le concours des sapeurs pompiers de Roubaix.

Mes notes indiquent les points suivants abordés lors de cette discussion directe.

Le « coût du permis », puisque la formation aux « 5 gestes » serait une « charge supplémentaire » pour les candidats (argument pour ne pas « alourdir » les frais de préparation à un permis de conduire). Mais je répondais à M. **DENIZET** que l'apprentissage se ferait en 5 heures, pour un coût pris en charge par chaque candidat estimé à 50 Francs (ce coût a été proposé suite aux propositions de loi et lors de la discussion du projet de loi sur la violence routière en 2003 à **23 €**, soit 150 Francs, par comparaison).

M. **DENIZET** me demanda si cette formation pratique aux « 5 gestes » pourrait aussi être réalisée par les autos-écoles. Nous avons déjà répondu à cette question. Les stages pouvaient s'organiser chez eux, en liaison avec associations et organismes agréés pour l'enseignement du Secourisme ; où par les moniteurs des autos-écoles, à condition qu'ils soient formateurs eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle, nous avons proposé un stade intermédiaire, entre les moniteurs et les « Secouristes actifs », pour participer à l'enseignement des GES (mais sans formation pédagogique), avec la mise en place « d'initiateurs » de Secourisme.

En ce qui concerne les discussions avec la Direction de la sécurité civile, son directeur, M. **PROUST** et Mme **MASS** (C'est Madame **MASS** qui représenta M. **REUTER** au sein du groupe de travail piloté par le Docteur **ANTONIETTI**), la réponse était toujours la même (comme aujourd'hui avec la formation AFPS), c'était « le programme GES, rien d'autre ».

Sur le million de candidats à former chaque année, je rappelais l'engagement de M. **THEVENET** lors d'une réunion de la CNS ; Il avait indiqué que la CRF pouvait prendre en charge 50% de la formation aux GES pour l'obligation prévue pour le permis de conduire (50% d'une formation prévue en 8 à 10h, soit le double de la durée de formation aux « 5 gestes »). Les 500 000 autres devaient être pris en charge par les autres fédérations de Secourisme.

M. **DENIZET** aborda aussi le contrôle de l'enseignement et de son efficacité. Ce contrôle on le sait, est assuré tout au long des exercices pratiques et débouche sur la délivrance – ou pas – de l'attestation de formation. Je lui rappelais la nécessité d'être bref (inutile d'aborder des sujets qui n'ont rien à voir avec les accidents de la route), donc d'empêcher le contenu d'évoluer ou d'être complété par tel moniteur ou association et, de ce fait, un temps maximum fixé à 5 heures donc le coût, 50 F.

M. **LAPEYRE** me questionna sur le recyclage. J'indiquais qu'il n'avait pas eu depuis longtemps une seule campagne sur ce thème de la conduite à tenir face à l'accident de la route. Ce sont les médias qui pourront traiter cette question de la remise en mémoire, plus facile à entreprendre avec 5 gestes, 5 consignes. D'ailleurs, s'agissant du permis de conduire, que ce soit le Code de la route ou la conduite automobile, aucun recyclage n'existait. Et toujours aujourd'hui !

J'essayais aussi de faire passer quelques messages à mes interlocuteurs : l'alerte et les premiers gestes, c'était entre 1000 à 2000 vies à sauver ; il valait mieux retenir « gestes qui sauvent » que « survie », car mieux compris du grand public ; les GES pouvaient être enseignés dans les établissements scolaires. Je citais M. **ROBINE** qui souhaitait une attestation « beaucoup plus courte que les GES pour le permis de conduire », et « l'option route » souhaitée par le **Professeur SERRE**.

Enfin, je citais plusieurs propositions du CAPSU, face aux accidents qui touchent les enfants (rentrée scolaire), les statistiques de la mortalité (à 30 jours), et la « minute de la prévention » qui serait diffusée chaque dimanche soir, sur toutes les chaînes de télévision, après le journal, à une heure de très grande écoute (voir programme d'action du CAPSU pour 1987).

Je maintenais le lien avec le Secours Routier et ma lettre du 28 mars lui apporte toutes les informations afin que nous agissions de concert.

Outre une démarche directe de ma part auprès du ministre des transports, il était aussi interpellé par des parlementaires ou des personnalités avec qui j'étais toujours en contact. C'était le cas avec M. **Jacques CHABAN DELMAS**, ancien Premier ministre, redevenu Président de l'Assemblée Nationale.

Je lui écrivais à nouveau le 14 avril. Cette lettre fait bien le point de la situation à ce moment donné de ce combat entrepris déjà depuis 20 ans !

On retrouvait dans la réponse du ministre les mêmes arguments que ces prédécesseurs. Cela me remettait en mémoire la conversation que j'avais eue avec M. **Victor PROVO**, ancien Sénateur Maire, au début des années 80, dans un bureau mis à sa disposition à l'hôtel de ville de Roubaix.

Il m'avait répondu : « oui, ils ont conservé les mêmes ».

C'est-à-dire que lors des changements de ministres, assez fréquents, et de pouvoir politique, ce qui était le cas pour ces deux exemples, les fonctionnaires restaient en place, seul le ministre et son cabinet est nouveau.

Côté délégation interministérielle on nous adressait enfin des informations sur les « enquêtes REAGIR » auxquelles plusieurs membres du CAPSU s'étaient associés.

Je n'avais pas oublié la réponse des conseillers du Premier ministre **Laurent FABIUS** en décembre 2005 « voyez **DENIZET** ». Je lui adressais une longue lettre le 18 avril avec de nombreux documents.

Il était temps de citer les médecins « urgentistes », donc des SAMU. De ce fait, je pensais que la création, au sein du CISR, d'un « Haut comité médical » afin de traiter spécifiquement cette question pourrait être utile. On l'avait abordé lors de la première réunion, en avril 1986.

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 18 mars 1987

ALERTER



Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel
à la Sécurité routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

BALISER



Monsieur le Délégué,

J'ai bien reçu votre lettre du 11 courant
à propos de notre rendez-vous fixé au mercredi 1er
avril à 12 heures. J'avais pour cette même date sol-
licité un rendez-vous avec un Parlementaire chargé
par M. Jacques TOUBON de me rencontrer et d'étudier
le dossier des "5 gestes". J'attends sa réponse.

RANIMER



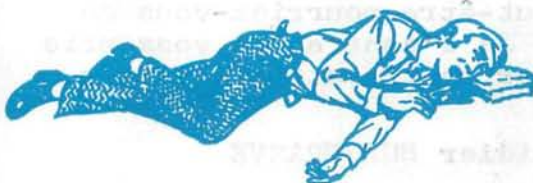
Ce que je ne comprends pas c'est que vous ne
répondiez pas aux questions posées. Dans votre lettre
du 11 mars 1987, la première, vous parlez des discus-
sions en cours avec le Ministère de l'Intérieur dont
vous m'entretenez "à titre personnel".

COMPRESSER



Il est temps au contraire que ces discussions
interminables se fassent au grand jour car il y a là des-
sous beaucoup d'incompétence et d'irresponsabilité, hélas.
Nous ne pouvons plus nous contenter d'attendre des études
qui, depuis 20 ans, ont été faites. Tout le monde en
parle et pendant ce temps là les deux Ministères concer-
nés discutent !

SAUEGARDER



Par exemple, par une lettre du 15 janvier 1973
il y a plus de 14 ans !, Christian GERONDEAU, qui me
répondait à propos d'autres préoccupations en matière
de Sécurité routière me précisait de sa main "J'étudie
actuellement les "5 gestes". Egalement, lors de sa
nomination en 1975 comme Directeur de la Sécurité

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Civile, M. GERONDEAU, dans un message à la Fédération Nationale de Protection Civile voulait bien écrire : "C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a retenu la proposition que je lui avais faite de rendre leur connaissance obligatoire pour la délivrance du permis de conduire".

Or dans son article il parlait de cette appellation si frappante des "gestes qui sauvent" qui est bien plus réaliste que "gestes de survie" disons-le franchement.

Et tout le monde parle de ces "gestes qui sauvent". Ainsi, un article paru dans la revue de la "Protection Civile de la Ville de Nice" fait état de ce que nous savons en la matière et qui peut être étendu pour l'ensemble du territoire. On forme très peu la population adulte à "l'initiation aux gestes élémentaires de survie". On prépare plus de BNS. Mais il n'existe rien entre le BNS et les GES alors ici et là on prépare aux "notions de Secourisme" ou aux "gestes d'urgence" comme à la Croix-Rouge. Pourtant il existe les "5 gestes".

Mon équipe et moi-même, nous ne sommes pas des théoriciens du Secourisme ou des bénévoles occasionnels. Afin que vous en soyez une fois pour toutes convaincu et que vous preniez au sérieux ce que nous vous disons ou vous dirons, la lecture des deux documents ci-joints, le chapitre IX de mes Mémoires "Développer le Secourisme" où vous verrez qu'il y a 20 ans que je préconise et organise la formation au Secourisme chez les jeunes dans les écoles, le document "trois ans d'effort" explicitant la création de mon équipe d'intervention en cas de catastrophe qui revient de Zeebrugge (voir article de Presse joint) devrait être édifiante. Si nous proclamons que les "5 gestes qui sauvent" est la solution à retenir pour préserver des vies humaines sur nos routes et développer un état d'esprit favorable parmi les usagers de la route, c'est que nous avons raison, excusez-moi de vous le dire carrément. Alors les arguments de programme, d'organisation administrative, de gros sous, tout cela c'est du bluff !

La revue n° 12 du Secours routier est édifiante. Tout va dans le sens des "5 gestes". L'article de Léon ROBINE avec qui je correspondis interpelle ceux qui attendent : "Nous ne devons plus lier les GES au permis de conduire" - "Une autre attestation, beaucoup plus courte et purement pratique pourrait être proposée aux candidats au permis de conduire". Il suffit de lire le mémoire sur les "5 gestes qui sauvent", tout y est dit et écrit. Monsieur le Délégué, qu'attendez-vous ?

D'ici le 1er avril peut-être pourriez-vous me donner des premiers éléments ? Je l'espère. Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.

+ ph. ent S/A. Pr Armand Heum - Allo 18
" " NE 25.2.87 S/AG. Aoen
FT SAR 1 (BBC-CRS-ICP) - Unkum l'ord 2 hij.
ph ent l'ure AE-VN-PL Zeebrugge, ^{Alerte}
" Lettre 9.3.87 de Mehaignerie à Augues



Le 28 mars 1987

Monsieur Serge ADAM,
Directeur Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

Remis le 8.4.87

Jal no 4

Cher Monsieur,

La réunion qui était prévue au MEDEC a été reportée en raison de trop nombreuses sollicitations des journalistes. Nous organiserons quelque chose courant avril ou mai. Je vous tiendrai informé. J'ai pu bavarder au téléphone quelques minutes avec le Médecin détaché au S.R.F. J'espère pouvoir le rencontrer.

Je devais m'entretenir avec M. DENIZET mercredi 1er avril mais au dernier moment 2 RV en matinée l'empêcheront de me recevoir ce jour-là. Je serai en stage à PARIS durant une semaine du 6 au 10 avril. Je suis libre en fin d'après-midi et donc à PARIS vers 18 h.

Je vais essayer d'obtenir un rendez-vous en début de semaine avec M. GRAFF et j'espère pouvoir vous revoir. Si la chose est possible, nous pourrions nous mettre d'accord par téléphone et je prendrai avec moi les petits films TF1 et A2 dont je vous avais parlé sur les "5 gestes". A noter que le jeudi 9 avril je serai retenu jusque 19h par une réunion du Conseil National de la Protection Civile.

J'ai reçu le dernier numéro de "La Route" riche d'articles très intéressants. J'espère que le prochain n° comprendra l'Hommage rendu ici au Professeur ARNAUD en septembre. Inclus l'article paru dernièrement dans "Allo 18". Je vous remets également compte-rendu de Presse sur notre dernière Assemblée Générale, une fiche technique de Secourisme routier, un compte-rendu de l'intervention à ZEEBRUGGE de notre équipe d'urgence et copie d'une lettre reçue par M. ANSQUER de M. Pierre MEHAIGNERIE à propos des "5 gestes". Vous lirez que l'enseignement "pratique" - en tout cas l'ai-je compris ainsi, de l'alerte et du balisage serait mis en route dans un "proche avenir". Tout le débat actuel est donc de lancer en même temps les gestes qui sauvent : Ventilateur, Comprimer et la PLS.

.../...

1088

.../...

Tout ce que j'ai lu dans le dernier numéro de votre revue va dans le sens des "5 gestes". Ici et là actuellement, nous voyons fleurir des enseignements tels que "notions de Secourisme" ou "gestes qui sauvent" et "gestes d'urgence" notamment à la Croix-Rouge, preuve que les "gestes élémentaires de survie" ne correspondent pas à ce que souhaite le grand public.

En espérant vous revoir à PARIS la semaine prochaine et en vous remerciant encore de tout ce que vous faites pour Sauver des vies humaines sur nos routes, prolongement de l'oeuvre du plus grand d'entre-nous, le Professeur Marcel ARNAUD, que nous honorerons à Marseille le 18 août, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 14 avril 1987

ALERTER



BALISER



RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS,
Président de l'Assemblée Nationale,
Ancien Premier ministre,
Palais Bourbon,
75355 PARIS

Cher Président,

Votre Chef de Cabinet, M. Bertrand DURUFLE, a bien voulu me transmettre la réponse que M. Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports vous a faite en date du 24 mars 1987 après que vous l'ayiez saisi il y a de nombreux mois à propos de notre demande de former les nouveaux usagers de la route, au moment de la préparation du permis de conduire, à la conduite à tenir lors d'un accident, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

Je vous remercie de votre démarche et j'en profite pour vous redire combien j'ai apprécié, quand vous étiez Premier ministre, votre détermination et votre action contre ce fléau des accidents de la route puis les premiers résultats obtenus, que nous pourrions aujourd'hui amplifier par cette formation aux "5 gestes qui sauvent".

La réponse que vient de faire M. MEHAIGNERIE ne peut nous satisfaire. Elle reprend pratiquement les mêmes termes que ses prédécesseurs, MM AUROUX et QUILES employaient eux-mêmes ces dernières années envers cet important problème qui, de ce fait, en reste en l'état. Mettre 8 mois pour une même réponse, ne pensez-vous pas que c'est beaucoup pour si peu.

Personne ne peut contester l'importance et l'intérêt capital de cette éducation des usagers de la route. Le Ministre le rappelle également. Les documents ci-joints, publiés dans le dernier numéro de la revue du Secours Routier Français - Organisme que cite également le Ministre - précisent que la mise en place d'un tel enseignement

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

permettrait de Sauver chaque année environ 2000 personnes !
Alors qu'attendons-nous ?

On nous reparle de l'Education Nationale. Elle a engagé en effet l'enseignement des gestes de survie dans les lycées et collèges. Mais cela ne doit pas nous empêcher de former les nouveaux conducteurs qui ont quitté ces lieux depuis des années...

Actuellement, pour l'obtention du permis de conduire, il n'y a qu'une information théorique, d'ailleurs très sommaire, sur l'alerte des secours. L'efficacité réclame une formation pratique et c'est ce que nous proposons avec les "5 gestes qui sauvent" qui résument, simplement mais essentiellement, la conduite en cas d'accident de la route.

Je ne crois pas que nous avançons et notre Combat, qui date déjà de 20 ans, s'il a parcouru quelques pas, bute sur la dernière étape qui ne sera franchie que si le pouvoir Législatif et évidemment le Président de l'Assemblée Nationale incitent fermement les Ministres concernés à prendre la décision que beaucoup attendent.

La réponse que Michel BARNIER avait reçue du prédécesseur de M. MEHAIGNERIE (ci-jointe) prouve que nous sommes dans une situation d'attente, qui se prolonge car M. MEHAIGNERIE ne dit rien de plus aujourd'hui.

Pourtant, lors du dernier Comité Interministériel de la Sécurité Routière, en février, il a été rappelé et décidé (à nouveau) que le "comportement en cas d'accident" ferait partie du fameux "programme national de formation à la conduite" dont me parlait déjà M. MAYET par une lettre du 24 janvier 1985 ci-jointe.

Le Premier ministre, Jacques CHIRAC, qui Présidait une réunion du C.I.S.R. le 28 novembre 1974 avait déjà fait adopter notre proposition d'un enseignement de Secourisme pour les candidats au permis de conduire, avec précision, comme nous le disons nous-mêmes depuis des années "avec un intérêt dépassant celui de la conduite automobile".

Hélas, les Pouvoirs Publics, au lieu de mettre en place un enseignement en vue de sa diffusion aux candidats au permis de conduire donc en relation directe avec l'accident de la route, ont mis seulement au point un programme appelé "gestes élémentaires de survie" inadapté pour ce contexte ce que, maintenant, tout le monde reconnaît.

Or, si les "G.E.S" sont valables pour un enseignement dans le cadre de l'Education Nationale, ils ne le sont pas pour le permis de conduire - contenu trop large, durée trop élevée, coût - Les "5 gestes" apparaissent alors comme le seul programme existant en France et créé dans le but d'une large diffusion aux usagers de la route.

Vous trouverez sous ce pli copie d'un important article paru dans la revue "Allo 18" des Sapeurs-Pompiers de PARIS et qui complète les quelques arguments ci-dessus que je me suis permis de vous rappeler.

.../...

Cher Président, je vous demande et je sais que vous le ferez malgré votre immense tâche, de lire ou relire la petite brochure ci-jointe "5 gestes qui sauvent" (diffusée actuellement gratuitement à près de 600.000 exemplaires).

Pensez-vous vraiment que nous sommes incapables, dans notre Pays, de mettre en place un tel enseignement pratique, je dis bien pratique - car des questions et quelques consignes ne mènent pas bien loin - : 5 gestes, uniquement 5 gestes à apprendre 5 heures maximum de formation (stage de 12 à 15 candidats)
Coût : 50 F par candidat.

Lors d'une réunion de la Commission Nationale du Secourisme à laquelle j'assistais, les Organismes de Secourisme présents ont précisé qu'ils pouvaient tous ensemble assurer la prise en charge de cette formation (Un million de candidats environ chaque année).

Devant au départ l'inertie de la France et je regrette de devoir l'écrire à un Homme comme vous et depuis des années les désaccords des Ministères de l'Intérieur et des Transports, nous attendons que l'un ou l'autre cède. Pendant ce temps là on ne fait rien, on attend !

C'est la raison pour laquelle je me suis permis d'alerter M. Jacques CHIRAC qui a fait transmettre mon courrier aux Ministres compétents - qui pourtant connaissent bien le dossier ouvert dès 1972 avec Christian GERONDEAU - J'espérais une décision plus précise lors du dernier C.I.S.R. On y a certes parlé de "comportement en cas d'accident" mais si nous en restons à enseigner que l'alerte et la protection des lieux sans nous préoccuper de ceux qui meurent avant l'arrivée des secours, nous n'aurons pas une attitude de responsable.

A un moment où le public est preneur d'une telle formation, où les accidents de la route demeurent un fléau majeur (12.000 tués chaque année au moins) car les chiffres Français ne retiennent que les tués des 6 premiers jours, où des Députés viennent de déposer une proposition de Loi afin d'améliorer cette situation, que faire pour aller vite dans cette direction, celle qui permettra, par la connaissance par les usagers de route des "5 gestes qui sauvent" de Sauver des centaines de vies humaines ?

Cher Président, aidez-moi, aidez-nous !

Je vous prie de croire, Cher Président, en l'expression de ma très Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

PREMIER MINISTRE
—
LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
—

PARIS, LE 10 AVRIL 1987
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14^e)
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70
TÉLEX EKIPRER 200366

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 20 mars 1987, j'ai le plaisir de vous adresser 5 exemplaires du manuel d'utilisation du système d'information REAGIR.

En ce qui concerne la plaquette des 5 000 enquêtes, chacun des inspecteurs départementaux de sécurité routière issu de votre association en recevra un exemplaire par le canal de la préfecture du département où il exerce sa mission ; par ailleurs, cette plaquette est également disponible sur minitel (réseau Télétel 2 - 3614).

Mes services et les chargés de mission du département du Nord, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement



Pierre DENIZET

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président du Conseil d'Action
Pour la Prévention des Accidents
et les Secours d'Urgence
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 18 avril 1987

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel
à la Sécurité Routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

ALERTER



BALISER



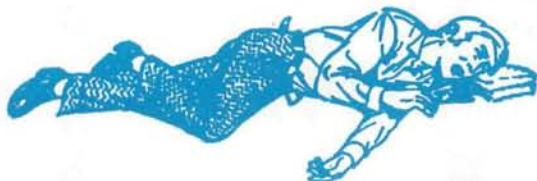
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Délégué,

Notre première rencontre, le 6 avril dernier, a été utile. Je pense que vous avez pu apporter des éléments de réponse aux questions que vous vous posez à travers nos échanges et je vous remercie de cet entretien franc et direct, seule formule valable à mes yeux si nous voulons avancer pour ce projet et débattre en général de la Sécurité routière.

Toutefois, j'ai été surpris des questions que vous-même et M. LAPEYRE vous posez encore. Evidemment, si on en reste au seul programme des "gestes élémentaires de survie", notre perspective proche d'une formation obligatoire de la conduite à tenir en cas d'accident de la route est gravement compromise. Les "GES" doivent toucher le public en général et la Jeunesse en particulier pas spécifiquement les usagers de la route. Pour valablement les enseigner, il faut 8 heures et c'est souvent 10 heures qui sont utilisées par les enseignants. Démarche impossible pour les candidats au permis de conduire et nous sommes bien d'accord là-dessus.

Le dépliant du Secours Routier Français est le plus proche des "5 gestes", il élimine le surplus non indispensable voire inutile. Le garrot doit être éliminé de ces conseils (voir affiche de réduction jointe de l'INRS dont le Conseiller Médical est le Docteur Pierre BARRE dont je vous ai parlé) ainsi que le retrait du casque. Également, comme vous avez pu le voir dans les films TF1 et A2, la PLS doit être entreprise systématiquement à 3 et non seul. .../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Nous en arrivons ainsi - enfin - aux "5 gestes qui sauvent", les seuls que le grand public, tous usagers de la rue et de la route doivent connaître.

J'ai lu avec attention le compte-rendu du dernier C.I.S.R. que vous m'avez remis. Je relève évidemment l'indication "comportement en cas d'accident", ce qui est en retrait par rapport à des précédentes décisions où il était question d'enseigner les "gestes qui sauvent".

Je souhaite vivement que nous arrivions à un enseignement précis qui va au delà de ce que écrivait M. MEHAIGNERIE il y a quelques jours à M. Vincent ANSQUER, c'est à dire l'Alerte des secours et le Balisage des lieux soit les deux premiers gestes. Il faut tout entreprendre en même temps.

Votre prédécesseur, Pierre MAYET, par une lettre du 24 janvier 1985, me faisait déjà part de cette initiative, qui donc, en deux ans, en sera restée en l'état.

Et pourtant, vous le savez, le consensus existe bel et bien même si le Ministère de l'Intérieur met en avant l'opinion ou les avis de la Commission Nationale du Secourisme, organisme uniquement consultatif, puisque la Direction de la Sécurité Civile a toujours fait ce qu'elle a voulu même en désaccord avec la C.N.S.

Les médecins et notamment ceux des SAMU auxquels vous attachez de l'importance citent désormais les "5 gestes qui sauvent" en référence à un concept utile et qui doit être retenu. L'article "La sécurité routière en déroute" ci-joint aborde cette question de la formation des usagers et les "5 gestes" sont nommément cités.

D'autres "patrons" de SAMU ont depuis longtemps approuvé et encouragé notre action et les "5 gestes". Le Professeur PATEL de Garches en 1983 : "Je suis tout à fait pour votre action" et le numéro 15 a été ajouté dans les nouvelles éditions de notre brochure gratuite.

Le Docteur HENNEQUIN du SAMU 41 en 1984 participe à la diffusion de la brochure. Il l'a trouvée tout à fait destinée au grand public : Simplicité, clarté...

En 1986, le SAMU 74, une lettre qui conforte nos propositions et arguments à propos du retrait du casque et de la PLS !

Vous avez donc raison de créer au sein du CISR un Haut Comité Médical pour l'étude et la décision définitive sinon nous en reparlerons encore dans 10 ans comme je l'ai dit lors de la réunion dans vos locaux aux Docteurs CARA, GIROUX, ANTONIETTI... il y a un an !

Ne m'oubliez pas ! Mais comme vous me l'avez proposé vous-même, je vous fais confiance pour me faire participer à ces réunions.

.../...

Si, par mes courriers précédents, je me suis permis de vous remettre des documents et des informations sur ce que mon équipe et moi-même faisons en Sauvetage et en Secourisme au delà de la Campagne des "5 gestes", c'est pour que vous nous considériez comme des partenaires à part entière.

Notre entretien m'a rassuré quant à votre détermination à mener à bien ce projet et celui de M. MEHAIGNERIE. Hélas, ce dernier vient de répondre à plusieurs Parlementaires et sa réponse ne semble pas aller dans le même sens.

Au Président CHABAN-DELMAS, le Ministre fait la même réponse que M. AUROUX et même M. QUILLES qui date de deux ans ! On ne parle que des "GES", de l'Education Nationale, de la formation "théorique" des conducteurs sur l'alerte et la protection des lieux, des discussions de Bruxelles et de celles engagées avec le Ministère de l'Intérieur ?

Cette réponse est en retrait par rapport à celle apportée à M. ANSQUER quelques jours plus tôt où il était question d'une formation pratique, au moins des deux premiers gestes.

Je ne sais pas si cette réponse a été préparée par vos services ou le Cabinet du Ministre mais j'espère qu'il y aura une évolution favorable dans les semaines à venir.

Je vous remets à toutes fins utiles la lettre adressée au Président de l'Assemblée Nationale. Il s'agit de la position du Ministère d'il y a deux ans !

Monsieur le Délégué, pour ce grand projet, où est la difficulté, où est le danger ?

Il n'y a pas de difficulté à l'enseignement à partir du moment où l'en retient le projet des "5 gestes qui sauvent" qui s'enseignent par un stage pratique de 5 heures maximum, par groupe de 12 à 15 candidats, sous le contrôle des associations de Secourisme agréées et pour un coût plafond de 50 F par candidat.

Il n'y a pas de danger car il ne s'agit que de gestes pour éviter un sur-accident (balisage), déclencher rapidement et correctement les secours (Alerte) ou sauver des vies humaines entre la vie et la mort : Ventiler ou permettre la LVA, Comprimer l'hémorragie et placer en PLS. Si ces gestes ne sont pas pratiqués, c'est la MORT de l'accidenté ! Où est le danger ? Enjeu : 1000 à 2000 vies chaque année en France !

Cette affaire est entre vos mains. Je suis à votre entière disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

La réunion du « groupe de travail » n'avait pas eu de suite. Je me souviens avoir dit que si nous abordions le problème de cette façon, alors nous nous retrouverions encore dans 10 ans pour poser les mêmes questions (nous y sommes, mais cela fait 20 ans !).

Et le **Docteur GIROUD** avait demandé de laisser dans le programme de formation la pose du garrot ! J'étais très étonné de ce retour en arrière. C'est pourquoi je ne manquais jamais d'utiliser la réduction de l'affiche de l'INRS intitulé « **Pas de garrot un pansement compressif** », ci-après, pour bien démontrer combien ce point était contradictoire.

*Ci-après quelques documents joints à ce courrier à **Pierre DENIZET** du 18 avril 1987 :*

- Réduction de l'affiche de l'INRS sur le garrot
- La réponse du **Professeur Alain PATEL** de l'hôpital de Garches (27.1.1983)
- Celle du **Docteur HENNEQUIN** du SAMU 41 (qui nous demande des brochures)
- Celle du **Docteur NORMAND** du SAMU 74 (avec ses remarques très importantes à propos du retrait du casque chez un accidenté et surtout à propos de la PLS !), du 12.5.1986
- La lettre de M. **Pierre MEHAIGNERIE** au Président de l'Assemblée Nationale du 24.3.1987.

(A part le dernier paragraphe, le ministre signe la même lettre que ses prédécesseurs !).

REDUCTION DE L'AFFICHE I.N.R.S. N° AR 399 FORMAT 60 x 80



LA SECURITE SOCIALE AU SERVICE DE LA PREVENTION
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE
30, RUE OLIVIER NOYER, 75680 PARIS CEDEX 14

Assistance Publique

Hôpitaux de Paris

DOCTEUR ALAIN FATEL

Chirurgien en Chef
Service de Chirurgie Générale
Hôpital Raymond Poincaré
Garches (Seine-et-Oise)

HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ
93000 GARCHES

1983/1/27

PA/RA

Garches, le 27 janvier 1983

Monsieur Philippe LAUWICK
Association pour le Développement
de la Prévention et du Secourisme
114 bis, rue J.B. Lebas
59170 CROIX

Monsieur,

J'ai bien reçu votre livret "5 gestes qui sauvent"
et vous en remercie, ce livret est bien conçu.

Je regrette seulement qu'il ne figure pas, page 3
dans la rubrique "appel des secours", en premier
le n° 15 si il existe.

Je suis tout-à-fait pour votre action,

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments
les meilleurs.



S.A.M.U 41

Tél. (54) 78.78.78

(Ligne d'urgence)

SMUR de :

Blois, le 16 janvier 1984

N/Réf.

84 L 25 CH/VP

Monsieur le Président
Association des Secouristes
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt le petit livret concernant les "5 gestes qui sauvent" que m'a adressé pour avis Monsieur Philippe LAUWICK.

Ce fascicule m'a paru fort bien fait et je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir comment il me serait possible de m'en procurer une centaine (dans un premier temps) que nous pourrions distribuer avec d'autre documentation aux nombreux visiteurs de nos installations du S.A.M.U. et du S.M.U.R.

Dans l'attente de vous lire,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Docteur HENNEQUIN

SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE DE LOIR-ET-CHER

099
Secrétariat permanent :
CENTRE HOSPITALIER de BLOIS

Tél. (54) 78.00.82, poste 39.41
Mail Pierre-Charlot

Département d'Anesthésie-Réanimation
41016 BLOIS Cedex

CENTRE HOSPITALIER
D'ANNECY

1 avenue de Trésum
74000 ANNECY

DOCTEUR NORMAND

Anesthésiste-Réanimateur
Praticien Hospitalier

pels Urgents : 50.51.21.21

Monsieur le Docteur P. LAUWICK
Secrétaire du C.A.P.S.U.
10-12 rue de Tourcoing
59170 CROIX

Copie A.S.
(non) [Signature]

Mon cher ami,

Merci de nous informer de l'activité du CAPSU et de nous consulter sur certaines démarches que vous entreprenez.

En réponse :

1°) Tout-à-fait d'accord pour les changements de terminologie qui nous apparaissent judicieux et même correspondre à la réalité grand public.

2°) A notre avis, le retrait du casque des motards doit rester l'affaire du "spécialiste" car il nécessite des connaissances et un enseignement approfondi pour ne pas être délégué nous entendons par "spécialiste" tout professionnel de secourisme.

3°) Pour la PLS, à l'évidence elle ne peut être réalisée convenablement qu'à trois personnes si l'on veut un maintien réel de l'axe Tête-corps-tronc.

4°) Comme suggestion, il nous paraît important de diffuser la pratique du "SAUVETAGE CIRCULATOIRE" c'est-à-dire :

- Prise des pouls carotidiens et pouls fémoraux
- Pratique du M.C.E.

complément indispensable souvent à la pratique du bouche à bouche, si bien sûr il est pratiqué dans les règles.

Avec mes sentiments confraternels,



*Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

Paris, le 24 MARS 1987

Le Ministre

N/ Réf. : CAB/P - 2407/86

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt que pourrait représenter au plan de la sécurité routière l'introduction d'une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Je tiens à vous indiquer la position de mon département ministériel dans ce domaine :

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire -et surtout de ne pas faire- en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route.

L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage de comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du Ministère de l'Éducation Nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie.

A l'effet de confirmer cette orientation, le Ministère de l'Éducation Nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée "l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges". Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

../...

Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS
Président de l'Assemblée Nationale
Ancien Premier Ministre
Palais Bourbon

PARIS

Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collègues français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D.

Récemment, la France a abordé lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées.

Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme REAGIR. C'est ainsi, qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le Secours Routier Français patronné par le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports vient d'éditer un dépliant sur ce thème qui fait actuellement l'objet d'une très large diffusion au plan national.

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (C.I.S.R.) du 11 février 1987 vient de décider l'élaboration d'un programme national de formation à la conduite automobile et une réforme corrélative du permis de conduire les véhicules légers (B). Dans le cadre de ce travail, des discussions sont engagées entre mes services et ceux du Ministère de l'Intérieur (Direction de la Sécurité Civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite de ces travaux et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Pierre MEHAIGNERIE

Nouvelles relances avec des questions écrites afin d'obliger les cabinets et services d'évoluer. Question écrite en date du 22 avril de M. **Etienne PINTE**.

Le Député des Yvelines cite l'ASAR et le CAPSU, deux associations que j'avais créées et qui étaient complémentaires. Et bien évidemment nomme les « 5 gestes qui sauvent ».

Le 23 avril, au journal officiel, paraît la réponse du ministre à une question écrite du 9 octobre 1986 (plus de 6 mois pour lui répondre), de M. **Michel GIRAUD**.

Le Député cite la brochure et insiste sur le fait important que les « 5 gestes » « ne peuvent en aucun cas aggraver l'état sérieux des accidentés pour lesquels ils doivent être pratiqués ». Mais la réponse est quasiment toujours la même !

M. **Jean ROYER** écrit le 15 mai directement à M. **MEHAIGNERIE** : « Je serais heureux qu'un tel enseignement devienne obligatoire pour la délivrance du permis de conduire ». Et son second paragraphe vante les mérites des « 5 gestes » !

Le 23 mai, je relance M. **BESSON**. Il interviendra souvent en faveur des « 5 gestes ». Mais ensuite, au ministère, il « oubliera » ce qu'il avait fait comme parlementaire ! Je lui fais part de mon récent entretien avec le délégué interministériel et de la rencontre avec M. **GRAFF** au cabinet du ministre (qui deviendra délégué interministériel quelques mois plus tard).

Je cite dans cette lettre la réunion des « spécialistes » à Paris, à l'initiative du SRF donc de M. **ADAM**, dans le cadre du « Salon de l'automobile », sur la question précise des premiers secours aux accidentés de la route et qui avaient déclaré que l'on pourrait épargner « 1000 à 2000 vies chaque année » !

23 mai, nouvelle lettre à **Pierre DENIZET** avec de nombreuses réponses très favorables de directeurs et médecins de SAMU, les premiers concernés (avec les sapeurs pompiers) à propos de la conduite à tenir par les témoins. Je joignais la copie de 18 lettres, en complément des premières déjà adressées.

On trouvera ci-après quelques unes d'entre elles, les plus significatives.

Du **Professeur MURAT**, du 28.1.1983 : « Je ne peux qu'être d'accord avec votre petit précis ». Ce qui élimine les observations négatives de quelques non médecins de certains organismes « concurrents », reprises hélas par des services officiels !

Du **Professeur SCHERPEREEL**, du SAMU de Lille, en date du 2.3.1983, qui confirme l'importance de « limiter les notions » aux gestes les plus élémentaires et de ne pas retenir (pour la conduite à tenir face aux blessés de la route), le massage cardiaque externe.

Du **Docteur CAZAUGADE**, du SAMU 40, en date du 5.1.1984 qui regrette la « perte de temps » avec les formations trop théoriques.

Des **Docteurs TOURRET et CLAUD**, du SAMU 43, en date du 5.1.1984 : « votre brochure est excellente » (Pourtant le ministre de l'Intérieur **Daniel VAILLANT** se permettra de m'écrire que son contenu était « obsolète » - mais il a signé la lettre sans la lire...)*

* Le mémoire qui sera totalement consacré au ministère de l'Intérieur fera toute la lumière sur ces tergiversations, ces inexactitudes voire ces contre vérités qui ont ainsi bloqué le projet jusqu'à aujourd'hui.

Etienne PINTE

PARIS, le 22 Avril 1987

Vice-Président de la Commission
des Affaires Culturelles,
Familiales et Sociales
Député des Yvelines
Maire-Adjoint de Versailles

QUESTION ECRITE

Etienne PINTE attire l'attention de Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, chargé des Transports sur l'action menée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX et du Conseil d'Action pour la Prévention des accidents et les secours d'urgence afin de faire connaître aux usagers de la route "les cinq gestes qui sauvent" lorsqu'ils sont en présence de blessés de la circulation. Il lui rappelle que ces associations ont proposé aux pouvoirs publics, il y a plusieurs années déjà, d'introduire dans le cycle de formation des candidats au permis de conduire un stage d'initiation sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence. Il lui rappelle en outre que cette proposition a été approuvée en Novembre 1974 par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière. Constatant qu'il n'existe actuellement aucun enseignement, ni épreuve de secourisme à l'examen du permis de conduire, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend adopter afin de remédier à cette situation.

OK
M.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES TRANSPORTS**

**Permis de conduire : Introduction de notions de
secourisme.**

(J.O. n° 17 S. (Q) du 23 avril 1987, page 634.)

2888. - 9 octobre 1986. - M. Michel Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le sort des accidentés de la route et la nécessité qu'il y aurait de donner à nos concitoyens une formation élémentaire de secourisme, vitale dans certains cas. C'est dans cet esprit que l'association des secouristes de l'agglomération de Roubaix et le conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence ont édité une brochure sur les « cinq gestes qui sauvent » - alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder - gestes destinés à réduire la mortalité routière et qui ne peuvent en aucun cas aggraver l'état sérieux des accidentés pour lesquels ils doivent être pratiqués. En conséquence, il lui demande si cette formation élémentaire ne pourrait devenir obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Les automobilistes seraient ainsi associés à la lutte contre les accidents de la route et seraient incités à être plus prudents, plus respectueux des autres et de la sécurité routière en général.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du ministère de l'éducation nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. Ces questions portent notamment sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D. Récemment, la France a abordé lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées. Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme Réagir. C'est ainsi, qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le Secours routier français, patronné par le ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports a édité un dépliant sur ce thème qui fait l'objet d'une très large diffusion au plan national. Enfin, le comité interministériel de la sécurité routière (C.I.S.R.) du 11 février 1987 vient de décider l'élaboration d'un programme national de formation à la conduite automobile et une réforme corrélative du permis de conduire les véhicules légers (B). Dans le cadre de ce travail, des discussions sont engagées entre mes services et ceux du ministère de l'intérieur (direction de la sécurité civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme.

LE DÉPUTÉ-MAIRE
DE TOURS

Le 15 mai 1987

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt d'inculquer à chaque candidat au permis de conduire un enseignement de secourisme.

A cet égard, le projet des "5 gestes qui sauvent" me semble présenter de réels avantages : titre clair, mots-clés, programme court entièrement pratique, 5 heures de formation au maximum par les associations de secourisme.

Je serais heureux qu'un tel enseignement devienne obligatoire pour la délivrance du permis de conduire.

Comptant sur la bienveillante attention que vous porterez à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Le Député-Maire,



Jean ROYER

Monsieur MEHAIGNERIE
Ministre de l'équipement, du logement,
de l'aménagement du territoire et
des transports
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 mai 1987

Monsieur Louis BESSON,
Député de la Savoie,
73230 BARBY

ALERTER



BALISER



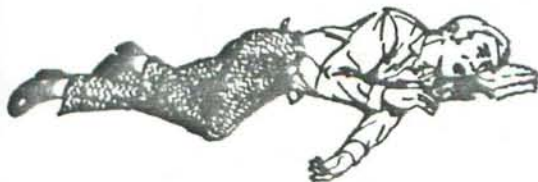
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Cher Monsieur le Député,

Je vous remercie vivement de votre lettre du 12 mai à laquelle était jointe la réponse que vient de vous faire M. MEHAIGNERIE à propos de notre projet des "5 gestes qui sauvent".

Je constate tout d'abord que le Ministre ne répond absolument pas à votre question et se contente de vous donner la même réponse que M. QUILES il y a deux ans sans changement.

Le Ministre des Transports ne peut s'exonérer de sa responsabilité en matière de mortalité routière et de mesures à prendre en laissant le soin uniquement à l'Education Nationale de diffuser les gestes qui sauvent.

C'est ignorer le million de nouveaux titulaires du permis de conduire chaque année à qui on apprend quasiment rien de la conduite à tenir lors d'un accident de la route.

Je constate, après avoir rencontré M. DENIZET début avril puis M. GRAFF il y a quelques jours au Cabinet de M. MEHAIGNERIE que notre projet est mal compris et d'ailleurs ne semble pas avoir été étudié sérieusement, ce qui est inquiétant depuis le temps....

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Nous ne pouvons et devons tergiverser éternellement en la matière au moment où il existe un consensus sur cet apprentissage pour le permis de conduire.

Des spécialistes réunis fin 1986 à PARIS ont indiqué que l'on pourrait sauver entre 1000 et 2000 vies humaines si l'alerte et les premiers gestes étaient enseignés pour le permis de conduire aux nouveaux usagers.

Le Président de la Croix-Rouge Française dans une toute récente interview publiée par la revue du Comité de la Sécurité routière du Ministère de M. MEHAIGNERIE déclare : "A quand les gestes de secours dans le permis de conduire ?".

Le Premier ministre actuel, M. CHIRAC, avait fait prendre une décision en ce sens par un C.I.S.R. du 28 novembre 1974. Il est donc incohérent de nous parler du C.I.S.R. de février dernier.

M. GERONDEAU avait fait une déclaration en 1975 annonçant la mise en route de l'enseignement obligatoire. Et dès 1972 un Conseiller Technique de M. CHABAN-DELMAS m'écrivait que cet apprentissage pouvait s'organiser dans un délai d'un an.

J'ai donc alerté tous les Premiers ministres depuis des années et les discussions perpétuelles sur des questions de détail entre le Ministère de l'Intérieur qui a en charge le Secourisme en France et celui des Transports qui a la maîtrise des textes pour le permis de conduire nous coûtent des milliers de vies humaines.....depuis que nous réclamons une telle mesure.

En vous remettant sous ce pli ces documents, je ne peux qu'espérer de votre part une démarche pressante auprès de M. CHIRAC à qui j'ai écrit il y a quelques semaines, à qui j'ai adressé un télégramme avant la réunion du C.I.S.R.; à qui j'ai sollicité un entretien car c'est bien lui, comme vient de me l'écrire M. Jacques CHABAN-DELMAS qui peut trancher une fois pour toutes.

Sachant tout l'intérêt que vous portez à ce très important dossier, je ne doute pas que vous ferez le maximum auprès du Premier ministre de qui j'attends une réponse qui en est vraiment une et un rendez-vous. Ne peut-il pas trouver 15 minutes dans son emploi du temps ?

Je vous prie de croire, Cher Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 mai 1987

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel
à la Sécurité Routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

J'espère que vous avez bien mon courrier du 18
avril dernier et que vous avez pu prendre connaissance
des documents joints, notamment quelques premiers avis
médicaux de spécialistes des urgences, les médecins
du "terrain" essentiellement ceux des SAMU.

Sans pouvoir vous adresser tous les témoignages
que nous avons reçus, vous trouverez sous ce pli 18
lettres de médecins spécialistes des urgences, les plus
connus et actifs de France. Leurs propos sur notre ac-
tion se passent de commentaires.

Peut-être inviterez-vous plusieurs d'entre-eux
à faire partie du Haut Comité Médical que vous avez
l'intention de créer au sein du Ministère pour que nous
débouchions rapidement sur une décision. Je vous remercie
de prévoir à mes côtés M. Philippe LAUWICK qui me seconde
et qui, comme Interne en Médecine, a la charge des rela-
tions avec ses confrères.

Nous avons animé une réunion de Presse ce 20 mai
à PARIS organisée sous les auspices de l'Automobile-Club
Médical de France. Vous trouverez sous ce pli l'introduc-
tion du Docteur André SOUBIRAN dont l'appui apporte à
notre Campagne une notoriété inespérée et incontestable.

Je vous rappelle que le précédent Ministre, M.
Paul QUILLES, avait pris l'engagement de me tenir informé
des discussions en cours à Bruxelles sur le problème qui
nous préoccupe - comme le précise sa lettre du 28 août
1985 dont copie jointe -. .../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

ALERTER



BALISER



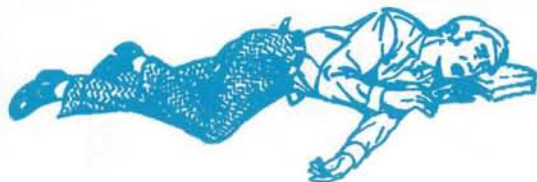
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 2 -

ALERTER



BALISER



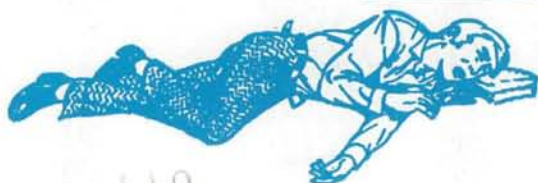
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

D'autre part, il est décevant de lire les réponses faites ces dernières semaines aux Parlementaires qui interrogent le Ministre à propos des "5 gestes". C'est ce que j'ai dit à M. GRAFF ce 20 mai.

L'entretien qu'il a bien voulu nous accorder nous a permis de nous rendre compte que ~~notre~~ dossier n'était pas connu du Cabinet du Ministre et que l'on reprenait de vieux arguments dépassés qui n'ont plus cours aujourd'hui.

J'espère que M. PROUST, que je dois rencontrer le mois prochain, agira pour faire évoluer la position de son Ministère. Mais je reste persuadé que l'initiative doit venir de vous et être imposée, en parallèle avec des initiatives Parlementaires.

Nous approchons de la fin du mois de mai et il y a urgence. Votre Haut Comité Médical (une bonne idée a dit M. GRAFF) peut-il se mettre en place au plus tard mi-juin pour une première réunion et remise d'un dossier à étudier pour mi-septembre.

Dois-je vous rappeler que les Pouvoirs Publics peuvent (et doivent, à mon avis) reprendre et utiliser le titre bien connu et grand public des "5 gestes qui sauvent" car il sera plus facile de nous mettre d'accord sur quelque chose d'existant que sur autre chose à concevoir.

J'espère que vous pourrez me rassurer sur ces différents points et l'audience que je viens de solliciter auprès du Premier ministre a pour but de mettre un terme à 1500 "morts inutiles" chaque année sur nos routes. Nous n'avons plus le droit d'attendre et de ne rien faire. Je ferai quant à moi mon Devoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE TOURS

Hôpital Trousseau - 37044 TOURS CEDEX

Téléphone : (47) 66.15.15 - Télex : CHRTOUR 750 605 F

SERVICE D'URGENCE

Professeur Agrégé J. MURAT

JM/JV 112/83

Monsieur Philippe LAUWICK

114 bis rue J.B. Lebes

59170. CROIX

Saint-Avertin,
le 28 janvier 1983

Mon Cher Ami,

J'apprécie beaucoup la tentative que vous faites d'éduquer le grand Public aux accidents de la route. Je ne peux qu'être d'accord avec votre petit précis. Toutefois, page 3, vous pourriez donner le numéro du S.A.M.U. ou du Centre 15 et page 4 je me demande si le titre ne serait pas plus clairement exprimé sous forme de "Message" plutôt que "De quoi alerter".

Bien sûr, ce n'est qu'une partie de notre action. Je vous signale que j'ai créé, depuis 4 ans, un enseignement du brevet de secourisme au niveau du PC II car il est paradoxal que les médecins ne bénéficient pas de cet enseignement obligatoire chez les pharmaciens.

J'ai par ailleurs fait quelques interventions sur les media locaux que je vous conseille vivement.

Enfin, pour votre usage personnel, je vous joins une réflexion que j'ai écrite sur les services d'urgence.

Veillez agréer, Mon Cher Ami, l'assurance de mes sentiments très dévoués.



Docteur J. MURAT

Lille, le 2 mars 1983

SERVICE
AIDE MÉDICALE URGENTE

Professeur Ag. Ph. SCHERPEREEL

HOPITAL RÉGIONAL

59037 LILLE CEDEX

PLACE DE VERDUN

Tél. 54.22.22 (Ligne directe)
ou Tél. 51.92.80 - 96.92.80
Postes 4115 - 4119

PhS/dp

Monsieur Philippe LAUWICK

114 bis, rue J.B. Lebas

59170 CROIX

Cher Monsieur,

Je vous remercie vivement de votre lettre et du document concernant les 5 gestes qui sauvent qui l'accompagnait.

Je pense que vous avez eu tout à fait raison de limiter les notions qui sont incluses aux gestes les plus élémentaires en excluant les manoeuvres plus complexes tel que le massage cardiaque qui effectivement ne peuvent être mises entre toutes les mains.

Je vous félicite de l'action que vous avez entreprise et qui constitue un relai au niveau du grand public de l'action que nous menons sur le terrain.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mon plus cordial souvenir.



Professeur Ag. Ph. SCHERPEREEL

CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN
SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (S. A. M. U.) 40

SERVICE MOBILE D'URGENCE
ET DE RÉANIMATION (S.M.U.R.)

UNITÉ D'ACCUEIL D'URGENCE
(U. A. U.)

HOPITAL LAYNÉ
Avenue Cronstadt
B. P. 417
40012 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. 75 54.55 (postes 322 et 323)
75.44.44 (ligne directe)

Mont-de-Marsan, le 5 janvier 1984

Monsieur Philippe LAUWICK
114 Bis, rue J.B. Lebas

59170 C R O I X

MP

Cher Confrère,

Je prends connaissance de votre action dans le cadre de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme.

Je pense comme vous que l'enseignement actuel du secourisme est beaucoup trop développé sur le plan du savoir médical. Ceci représente une perte de temps à l'enseignement, et un gâchis à la mise en pratique.

Il faut donc être beaucoup plus pratique et tout ce qui coucourt à simplifier l'enseignement du secourisme me semble être la bonne démarche.

Je vous prie de croire, Cher Confrère, en mes sentiments les meilleurs.

Docteur M. CAZAUGADE



S.A.M.U. 43

Téléphone (71) 02.02.02

(LIGNE D'URGENCE)

CENTRE HOSPITALIER

43012 LE PUY

LE PUY, le 5 janvier 1984

DOCTEUR J. TOURRET

DOCTEUR B. CLAUD

à

MONSIEUR PHILIPPE LAUWICK

114 bis, rue J.B. Lebas

59170 CROIX

Monsieur,

C'est avec plaisir que nous avons reçu votre brochure concernant "5 gestes qui sauvent" et que nous l'avons parcourue.

Effectivement, l'enseignement de masse intégré dans le permis de conduire permettrait sûrement de diminuer les erreurs pratiquées lors d'un accident et sauverait des vies.

Votre brochure est excellente. La seule critique que nous nous permettrons d'y apporter est la suivante : vous n'interdisez pas formellement le garrot sur une plaie. Or, nous croyons que dans la mentalité populaire la pose d'un garrot lors d'une hémorragie externe est encore bien encrée.

En vous remerciant de nous avoir adressé cette brochure,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

DOCTEUR J. TOURRET,
Directeur S.A.M.U. 43

DOCTEUR B. CLAUD.
Assistant.



Du **Docteur BRAJEUL**, du SAMU 35, en date du 19.1.1984 : « ... que je trouve extrêmement intéressant- je ne vois aucune remarque à faire sur son contenu ».

Il me faut quand même publier la réponse du **Professeur Louis LARENG***, qui, pour la nouvelle édition de la brochure retient la proposition d'expliquer les mots-clés, comme nous l'avions prévus. Nous étions en 1986 !

En ajoutant à ma lettre du 23 mai 1987 la réponse du ministre **Paul QUILS** à M. **Georges LE BAILL** Député des Hauts de Seine du 28 août 1985, je voulais lui faire lire l'engagement du ministre : « M. BURGGRAEVE sera, bien entendu, tenu informé, le moment venu, des conclusions des débats qui auront eu lieu ». C'est très curieux, j'attends toujours, nous sommes en 2005 !

Le 23 mai toujours (1) je poursuivais mes échanges avec M. **ADAM**. Ces courriers, conservés, permettent aujourd'hui de suivre de près le cheminement de ce combat.

En lisant la réponse en date du 9 juin 1987, signée **Pierre MEHAIGNERIE**, on voyait bien que nous tournions en rond. Son dernier paragraphe évoque les « discussions engagées » avec le ministère de l'Intérieur... etc. C'est ce que vient à nouveau de répondre un autre ministre, **Dominique PERBEN**, à un Député, M. **Thierry MARIANI**, mais nous sommes en 2005 !

Le 12 juin, puis le 13 juillet, nouveaux courriers à M. **ADAM**. Outre les « 5 gestes », ils nous rappellent les multiples actions de l'ASAR, à la mémoire du **Professeur ARNAUD** (Marseille le 18 août, Roubaix 3^{ème} rue en octobre...) et les secours en cas de catastrophe, initiés par les actions permanentes de l'ASAR.

Puis réponse identique au Député **Etienne PINTE** au journal officiel du 10 août 1987 !

Le Premier ministre, sollicité pour un entretien direct, me dirigeait vers le délégué interministériel, que j'avais rencontré en avril. M. **ROUSSIN** son chef de cabinet, me le précisait par une lettre du 9 septembre.

La revue « Préventique » publia dans son numéro 16 de septembre-octobre 1987 une synthèse du projet des « cinq gestes qui sauvent », ci-après. On ne pouvait être plus clair. Il était important que ce soit des préventeurs qui le disent.

Le 21 septembre (après l'hommage national à Marseille où j'avais rencontré, enfin, le **Professeur Paul BOURRET**, fondateur du 1^{er} SMUR en 1957 afin de médicaliser les secours aux accidentés de la route (Voir le tome I sur l'œuvre de **Marcel ARNAUD** qui lui a été dédié, écrit en 1997), j'écrivais à nouveau à **Serge ADAM**.

* Le **Professeur Louis LARENG** est l'actuel Président de la FNPC (Fédération Nationale de Protection Civile), qui, en 1986, avait souhaité dépasser le stade des GES et proposé une nouvelle formation, en « 6 gestes ». C'était une façon d'approuver les « 5 gestes », que la Fédération ne pouvait pas reprendre à son compte. Mais ces 6 gestes correspondaient exactement aux 5 gestes car, le sixième était désigné comme « observer » la victime. Il faut rappeler que le **Professeur LARENG** a créé le SAMU de Toulouse, un peu sur le modèle du 1^{er} SAMU expérimenté par le **Professeur Louis SERRE** à Montpellier dès 1963.

(1) Faut-il rappeler que tous ces courriers étaient rédigés directement à la machine à écrire (mécanique), sans brouillon, d'où quelques erreurs de rédaction ou quelques fautes de frappe. Nous ne disposons pas encore de l'informatique. Quel temps nous aurions gagné si nous avions eu cet équipement dès ces années 80 ! Toute cette action était menée à titre bénévole, c'est-à-dire après mes activités professionnelles.



S.A.M.U. 35

DEPARTEMENT D'ANESTHESIE-REANIMATION

☎ (99) 59.16.16

TELEX: 74 059 SAMUREN

CHEF DE SERVICE: PROFESSEUR C. SAINT-MARC-MAI VAN DAU

Docteur J.P. BRAJEUL

M.A P/4.84

RENNES LE 19 janvier 1984

Monsieur Philippe LAUWICK
114, rue JB Lebas
59170 - CROIX

Cher Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir votre
petit livret que je trouve extrêmement intéressant.

Je ne vois aucune remarque à faire sur son
contenu et vous serait très reconnaissant, si cela vous est possible,
de m'en faire parvenir une dizaine.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance
de mes meilleurs sentiments.



Docteur J.P. BRAJEUL

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TOULOUSE

C.H.U. TOULOUSE PURPAN - PLACE DU DOCTEUR BAYLAC - 31059 TOULOUSE CEDEX - TÈL : 61.49.11.33

Professeur L. LARENG

SECTEUR CENTRE



TOULOUSE, LE 17 MAI 1986

Monsieur Philippe LAUWICK
10-12, rue de Tourcoing
59170 CROIX

LL/MJPC

Mon Cher Ami,

Les propositions sont très valables mais sur le plan psychologique le développement est un peu long et je crois que pour frapper l'imagination, la première impression est meilleure.

Ce que tu proposes peut, à mon avis, ^{être corrigé} ~~ordonner~~ comme interprétation de ces mots à savoir :

- Baliser : protéger les lieux,
- Ranimer : ventiler par le bouche à bouche.

Avec toute mon amitié,

Professeur L. LARENG

28 AOUT 1985

CAB/BCP/27808

V/ Réf. : GLB/MGA

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler une nouvelle fois mon attention sur les suggestions faites par M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, d'introduire une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Je vous confirme à cet égard les termes de ma lettre du 5 novembre 1984.

J'ajoute que, dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référentiel commun aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et somme des savoirs indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident.

Je vous informe également qu'il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de BRUXELLES, dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. M. BURGGRAEVE sera, bien entendu, tenu informé, le moment venu, des conclusions des débats qui auront eu lieu.

Enfin, je puis vous indiquer que les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes du programme REAGIR. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Paul QUILLES

Monsieur Georges LE BAILL
Député des Hauts-de-Seine
Assemblée Nationale
Palais Bourbon

PARIS

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 mai 1987

ALERTER



BALISER



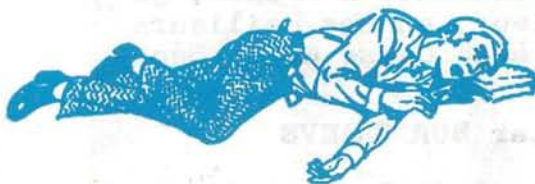
RANIMER



COMPRESSER



SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Serge ADAM,
Directeur Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 18 courant m'annonçant que le Secours Routier Français participera au financement de la plaque-souvenir qui sera déposée le 18 août prochain sur la tombe de notre Maître, le Professeur Marcel ARNAUD.

La souscription sera close fin juillet et il est prévu que nous fassions un choix en fonction des fonds recueillis. A cet égard, la somme de 1000 F que vous proposez témoigne de l'intérêt que vous portez à cette initiative et je vous en remercie. Egalement, nous déposerons une couronne de fleurs. Tous les fonds recueillis seront donc utilisés. Si ils sont en deçà du coût l'ASAR mettra le complément.

D'autre part, notre réunion de Presse, remis à plusieurs reprises, a eu lieu en définitive le 20 mai dernier à l'Automobile-Club. La préparation du dossier de Presse ne m'a même pas permis de reprendre contact avec vous et la présentation de la campagne n'a pas rendu possible l'utilisation d'une bordre d'appel.

J'ai été reçu avec Philippe LAUWICK en fin d'après-midi par M. GRAFF ce qui m'a permis de constater qu'il ne connaissait pas le dossier, ce qui est inadmissible. Des interventions Parlementaires argumentées et énergiques vont arrivées ces prochains jours sur le bureau de M. MEHAIGNERIE. Je suis pour ma part en contact avec une centaine d'entre-eux, de tous les groupes.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

x simple

+ ph. lettre

J'espère rencontrer à PARIS le Directeur de la Sécurité Routière lors de mon prochain passage en juin et j'ai demandé une audience au Premier ministre qui sera appuyée par de nombreux Députés. Au moment des grands départs en vacances, cette action aura peut-être un plus grand retentissement.

J. Chaban-Delmas 15.5.P7

Votre projet de film arrive également à point et j'espère pouvoir le visionner. Mais je prépare un examen pour le 9 juin à PARIS - je ne serai donc libre que l'après-midi afin de rencontrer le Préfet PROUST - et non disponible avant cette date pour tout déplacement exceptionnel.

B. Durieux 18.5.

C. Besson 18.5 + JO

J. Royer 15.5.

C. Poncelet 18.5.

Vous trouverez sous ce pli quelques courriers de Personnalités qui interviennent en faveur des "5 gestes", notamment le Président CHABAN-DELMAS à qui je vais demander d'appuyer ma demande d'audience au Premier ministre; l'intervention de Bruno DURIEUX Député du Nord auprès du Ministre de l'Intérieur afin que je participe aux réunions de travail; la réponse de MEHAIGNERIE à M. BESSON au J.O., réponse type qui ne bouge pas d'un poil et qui date de 2 ans ! ; l'intervention de M. Jean ROYER, ancien ministre et la dernière réponse reçue de M. PONCELET Sénateur des Vosges.

Il m'est évidemment impossible de vous tenir au courant de toutes ces réponses et démarches, il y en a des dizaines et des dizaines mais la 4ème partie de mon mémoire prévue pour juillet fera le point sur ces interventions Parlementaires.

Vous avez probablement su par ailleurs que M. BARNIER et son collègue M. FUSCH ont déposé une proposition de Loi à propos de la Sécurité routière. J'ai demandé aux intéressés, qui appuient les "5 gestes" de prévoir un amendement pour rendre obligatoire l'enseignement de la conduite à tenir lors d'un accident de la route pour le permis de conduire. Ce que vient de réclamer le Président de la Croix-Rouge Française dans une interview publiée dans le dernier numéro de la revue du C.I.S.R. - il faut le faire !

Mon souhait serait que petit à petit, malgré votre tutelle, vous puissiez aborder dans votre revue la campagne des "5 gestes" afin que vos lecteurs en aient au moins connaissance, sur un ton neutre afin de ne pas engager le S.R.F. Car beaucoup me disent qu'actuellement vous privilégiez les GES un peu au détriment des "5 gestes" pourtant meilleurs pour le permis de conduire.

En attente d'informations de votre part et probablement de vous revoir ces prochaines semaines, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes meilleurs sentiments et à mon dévouement à la Cause de la Sécurité routière.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

Paris, le 09 JUIN 1987

SECRET DU MAIRE

enreg le ... 15/6/87

transmis à

~~Le~~

N/REF. : CAB/P - 2079/87

Monsieur le Ministre et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt que pourrait représenter, au plan de la sécurité routière, l'introduction d'une formation de secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Je tiens à vous indiquer la position de mon département ministériel dans ce domaine :

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire -et surtout de ne pas faire- en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route.

L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage de comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du Ministère de l'Éducation Nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie.

A l'effet de confirmer cette orientation, le Ministère de l'Éducation Nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée "l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges". Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

.../...

Monsieur Jean ROYER
Député d'Indre-et-Loire
Ancien Ministre
Maire de TOURS
Hôtel de ville
T O U R S

121

Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration.

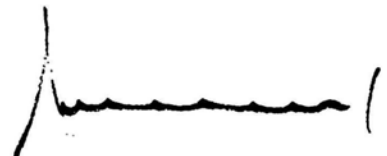
Par ailleurs, il y a lieu de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D.

Récemment, la France a abordé lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées.

Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme REAGIR. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le Secours Routier Français patronné par le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports vient d'éditer un dépliant sur ce thème qui fait actuellement l'objet d'une très large diffusion au plan national.

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (C.I.S.R.) du 11 février 1987 vient de décider l'élaboration d'un programme national de formation à la conduite automobile et une réforme corrélative du permis de conduire les véhicules légers (B). Dans le cadre de ce travail, des discussions sont engagées entre mes services et ceux du Ministère de l'Intérieur (Direction de la Sécurité Civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 12 juin 1987

Monsieur Serge ADAM,
Directeur Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

Cher Monsieur,

Lors de notre entretien téléphonique de PARIS
mardi dernier, la communication a été interrompue et,
appelant d'une cabine, il ne m'a plus été possible de
vous obtenir à nouveau.

Je vous remercie de me communiquer des infor-
mations sur le Congrès de l'ATEC auquel je n'ai pas pu
participer car mes responsabilités professionnelles
ne me permettent pas de me libérer dans tous les cas.

J'ai bien reçu le n° 13 de "La Route" et je
vous en remercie et j'ai apprécié l'information parue
à propos de la rue "Professeur Marcel ARNAUD" à Hem.

Serait-il possible que l'ASAR reçoive, à chaque
parution, 10 exemplaires de "La Route" destinés aux 10
membres du Conseil de l'ASAR ?

En retour, vous le savez, nous vous faisons
parvenir des informations régulières sur notre action,
le Secourisme, le Secourisme routier et les "5 gestes"
en particulier.

A ce propos, vous trouverez sous ce pli le
texte d'une toute récente question écrite posée au
Ministre par un Député et paru au J.O. le 25 mai.

Vous trouverez également les parties IV et V
des documents remis aux journalistes lors de notre
conférence de Presse et qui pourraient vous permettre
d'en parler dans "La Route" lors d'un prochain numéro.

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

ALERTER



BALISER



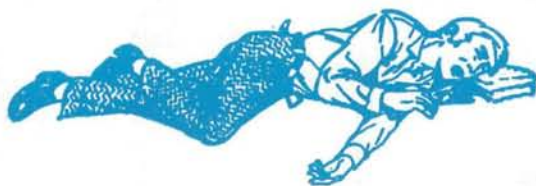
RANIMER



COMPRESSER



SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

451 123

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier BURGGRÆVE depuis le 29 septembre 1987

.../...

Je vous remets également des fiches techniques de Secourisme, que nous procurons à nos Secouristes en formation et qui pourraient également vous servir pour des articles plus précis sur le Secourisme à destination de vos lecteurs - afin d'aller plus loin que la conduite à tenir lors d'un accident -.

Pour revenir au Professeur ARNAUD, le Maire de Marseille m'a communiqué son accord afin que nous soyons reçus à l'Hôtel de Ville après la cérémonie au Cimetière.

D'autre part, l'inauguration d'une nouvelle rue, la troisième, aura lieu à Roubaix le dimanche 11 octobre - à confirmer - et suivra une grande réception de l'ASAR par le Sénateur-Maire de Roubaix le samedi 10 octobre suivie elle-même d'un exercice opérationnel de nuit. Vous serez évidemment invité à ces manifestations.

En espérant que vous voudrez bien présenter les "5 gestes" dans "La Route" et en l'attente de vous revoir, au plus tard le 18 août à Marseille, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRÆVE

PS : 2 nouvelles éditions de la brochure sont prévues. Une édition spéciale pour les autoroutes d'ici quelques semaines. Une autre financée probablement par une grande entreprise de Roubaix.

+ ph. G.E. Jo du 21.5.87 de G. Le Baill.

Documents IV & V du dossier de Presse du 20/5.

FT S/ Autorité, V du Ste, Antkise, 7, 19, 21, 27, 28.

ph. lettre du 21.5.87 du Maire de Marseille.

SAUVEGARDE





Le 13 juillet 1987

Monsieur Serge ADAM,
Directeur Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

Cher Monsieur,

En vous remettant sous ce pli l'invitation à participer à l'Hommage National que nous rendrons à Marseille le 18 août à notre Maître le Professeur Marcel ARNAUD, j'espère pouvoir vous y accueillir.

Je suis heureux également de vous faire savoir que le Conseil Municipal de Roubaix a accepté la délibération du Conseil d'Administration de la Ville de Roubaix, ci-jointe, pour l'attribution d'une rue au Professeur ARNAUD, la 3ème de France, qui sera inaugurée par un de ses Disciples et Amis, le Médecin-Colonel HERAUF, en octobre prochain.

Concernant la campagne des "5 gestes" et les différentes articles parus, vous trouverez sous ce pli photocopie de celui paru dans "Autoemoto" et qui parle de la borne d'appel.

Concernant notre équipe d'intervention en cas de catastrophe, je vous remets pour votre information copie d'un article de Presse sur notre dernier entraînement et de photos parus dans un journal Belge (dont la 1ère page) sur la Mission bénévole de l'équipe à Zeebrugge.

Justement, l'équipe au complet sera présentée au Sénateur-Maire de Roubaix en octobre - la veille de l'inauguration de la rue "Marcel ARNAUD" - avec tout son matériel (dont une nouvelle tente payée par la Communauté Urbaine de Lille, nos moyens radio payés par le Conseil Régional, divers matériels pour sauvetage-déblaiement payés par le Conseil Général, 2 appareils respiratoires isolants payés par une Association de moniteurs de la région Parisienne, etc).

Au point de vue Secourisme routier, si nous formons nos Secouristes actifs en permanence à cette spécialité, si les membres de l'équipe d'urgence sont - à 2 près pour le moment - tous titulaires de cette mention, nous ne disposons pas d'un matériel de découpe et de désincarcération type Gallego. .../...

.../...

M. GALLEGO, Ami du Professeur ARNAUD, avait lui-même mis au point ce type de matériel dans les années 1970 car il n'existait pas. J'espère le rencontrer à Marseille le 18 août.

L'équipe de l'ASAR souhaiterait pouvoir disposer de ce matériel. J'en parlerai à M. GALLEGO afin de savoir s'il ne pourrait pas nous procurer ce matériel, même déjà utilisé en exercices, pour un prix en rapport avec nos possibilités financières.

N'est-il pas exagéré de vous demander si le Secours Routier Français pourrait participer à cet équipement qui nous permettrait de créer une équipe de prompt-secours routier pour le département dans le cadre des équipes d'urgence départementales.

Par ailleurs, outre la réception à l'Hôtel de Ville de Roubaix et l'inauguration le lendemain matin de la 3ème rue "Professeur Marcel ARNAUD", un grand exercice de secours est prévu le samedi soir à Roubaix comprenant différentes équipes de secours (région Parisienne, Unité de la Sécurité Civile, SAMU de Lille, ambulanciers, etc).

Nous serions donc honorés de pouvoir, enfin, vous accueillir personnellement lors de ces différentes manifestations.

Les dates définitives seront arrêtées ce vendredi lors d'une rencontre avec le Sénateur-Maire de Roubaix.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, restant à votre disposition, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

+ carton invit. nr 18/8
réhibition c.A. ville Rx pr une Dr Arnaud
ph. aut. Ando-M. 7.8/87 S/ 563
" " ME 8.7.87 S/ ex. S.D. Rx av. chiens
ph. 2e page Jul Balpe + ph. photo bene N & Rl.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

Réponse insérée au Journal Officiel (Assemblée Nationale, questions écrites) n° 32 A.N.(Q) du 10 août 1987

Permis de conduire (examen)

24156. - 4 mai 1987. - M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'action menée par l'association des secouristes de l'agglomération de Roubaix et du conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence afin de faire connaître aux usagers de la route « les cinq gestes qui sauvent » lorsqu'ils sont en présence de blessés de la circulation. Il lui rappelle que ces associations ont proposé aux pouvoirs publics, il y a plusieurs années déjà, d'introduire dans le cycle de formation des candidats au permis de conduire un stage d'initiation sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence. Il lui rappelle, en outre, que cette proposition a été approuvée en novembre 1974 par le comité interministériel de la sécurité routière. Constatant qu'il n'existe actuellement aucun enseignement ni épreuve de secourisme à l'examen du permis de conduire, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend adopter afin de remédier à cette situation.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du ministère de l'éducation nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Education à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. Ces questions portent notamment sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D. Récemment, la France a abordé, lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que, dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées. Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme Réagir. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le secours routier français patronné par le ministère de l'équipement, du logement, de

l'aménagement du territoire et des transports a édité un dépliant sur ce thème qui fait l'objet d'une très large diffusion au plan national. Enfin, le comité interministériel de la sécurité routière (C.I.S.R.) du 11 février 1987 vient de décider l'élaboration d'un programme national de formation à la conduite automobile et une réforme corrélative du permis de conduire les véhicules légers (B). Dans le cadre de ce travail, des discussions sont engagées entre mes services et ceux du ministère de l'intérieur (direction de la sécurité civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme.

*Le Chef de Cabinet
du Premier Ministre*

Paris, le

9 SEP. 1987

CAB.III-3 HL/MF.ML

100979

Monsieur le Président,

Le Premier Ministre a pris connaissance avec la meilleure attention de votre nouveau courrier.

Malheureusement, son emploi du temps très chargé ne lui permet pas de vous recevoir comme le souhaitez.

Cependant, comprenant bien l'importance que vous attachez au dossier que vous évoquez, M. Jacques CHIRAC a demandé à M. le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière de vous recevoir.

M. Pierre DENIZET ne manquera pas de vous tenir informé de la suite réservée à cette démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Michel ROUSSIN

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président de l'Association des
Secouristes de l'Agglomération
de Roubaix

Association des Secouristes
de l'Agglomération de Roubaix
59390 LIS-LEZ-LANNOY

CINQ GESTES QUI SAUVENT

Le C.A.P.S.U. (Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents et les Secours d'Urgence) présidé par Didier Burggraeve, propose d'instaurer en France un véritable secourisme de masse. Pour cela il diffuse un livret sur les notions fondamentales d'assistance et de secours aux blessés de la route. Celles-ci, résumées en 5 gestes essentiels sont à la portée de tous et permettent notamment d'éviter " les gestes qu'il ne faut pas faire ".

**Sur la route,
plus de 1 200 morts par an
dont 6 000 avant l'arrivée
des secours**

Les statistiques sont effrayantes :

- En ville, en cas d'accident, l'arrivée des premiers secours nécessite environ 4 minutes.
- 2 à 3 minutes suffisent pour mourir d'une hémorragie ou d'un arrêt respiratoire.
- Et pour 10 accidentés de la route qui sont tués sur le coup, pour 40 qui meurent après leur transfert en milieu hospitalier, 50 décèdent en attendant l'arrivée des secours !
- Enfin, comme le signalent Didier Burggraeve et Philippe Lanwick, chacun d'entre nous, c'est presque certains, sera confronté une fois au moins dans sa vie à un accident. capable d'apprécier l'état de la victime, la gravité de l'accident et

La plupart du temps alors un groupe curieux se forme mais bien rares sont les cas où quelqu'un l'urgence des secours, connaissant donc les premières mesures de secourisme, s'avance vers la victime.

Pour un secourisme de masse



Appeler le 18 est souvent bien insuffisant. Afin d'utiliser efficacement les quelques minutes d'attente si souvent vitales, le C.A.P.S.U. définit essentiellement deux phrases : celle du Pré-secours (1. Alerter ; 2. Baliser) et celle du Secours (3. Ranimer ; 4. Position de sauvegarde ; 5. Arrêt des hémorragies).

Ces gestes si fréquemment nécessaires sont aujourd'hui enseignés par les G.E.S. Mais leur programme trop vaste, ne peut être diffusé en quelques heures de façon massive. Et il est trop théorique pour contribuer au secourisme de masse. De plus les notions de secourisme ne sont obligatoires pour personne et peu de gens décident volontairement de les

apprendre.

Par contre, l'expérience a prouvé que les " 5 gestes qui sauvent " pouvaient être acquis en 4/5 heures de pratique.

Selon le C.A.P.S.U., les pouvoirs publics qui définissent les programmes d'examen et d'enseignements dans tous les domaines du savoir, de la pratique et de la culture devraient promouvoir les moyens pour que chacun sache agir efficacement. Mieux vaut une multitude de gens connaissant les gestes qui sauvent qu'une poignée de spécialistes du secourisme.

Or, les " 5 gestes qui sauvent " pourraient par exemple facilement être acquis par le biais du permis de conduire, car leur simplicité les met à la portée de tous. Il paraît donc possible qu'un maximum de personnes acquièrent cette formation de base.

D'ores et déjà, le C.A.P.S.U. peut, en 4 heures, vous apprendre à sauver une vie. Vous qui êtes sensibilisés par le secourisme de masse, vous pouvez vous procurer gratuitement le livret " les 5 gestes qui sauvent " et les renseignements complémentaires sur le C.A.P.S.U. en envoyant une enveloppe timbrée, portant vos nom et adresse à

Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix
Didier Burggraeve
Parc d'Auteuil B
59390 Lys-les-Lannoy

Alexis Rodengo

+ ph. aut. M&A UN S/188.
" " UN TX7. S/6. Mhin cos in GWS
" lettre 9.9. de M. Rouvin, chef. C. P.M.
" " 21/9 de E. Pinte → voir Denizet
L'annonce de sa Q.E. S/5 Gtg
+ fal n° 5/Asar
+ carton inv. To/ro. Le 21 septembre 1987



Monsieur Serge ADAM,
Directeur-Général du
Secours Routier Français,
50 Quai Louis Blériot,
75016 PARIS

+ invitations par
LUCOT
M. SRF
Maxime CARA

Cher Monsieur,

Je retiens un très bon souvenir de ce 18 août où nous avons rendu Hommage ensemble à "celui qui fut et demeure le plus grand" et je ne doute pas que vous en ferez un large écho dans "La Route".

Vous trouverez sous ce pli les comptes-rendus de Presse parus ici.

Lors de notre entretien le midi, bien que ce ne soit pas facile d'engager des discussions sur ce thème, le Professeur BOURRET avait souhaité recevoir des documents sur un projet simple. Il existe évidemment puisque les "5 gestes" est le seul projet qui répond à tous les critères relevés lors de notre débat. Je vais donc lui adresser un dossier complet diffusé à la Presse lors de la conférence de Presse du 20 mai à PARIS.

Il avait parlé d'une intervention auprès des proches du Premier ministre. Je suis moi-même, vous le savez, en liaison avec l'Hôtel Matignon. Le Chef de Cabinet du Premier ministre m'a répondu il y a quelques jours m'invitant à prendre contact avec P. DENIZET - ce que j'ai fait évidemment depuis longtemps - ce qui prouve que la décision que nous attendons tous est bien de son ressort. Ce dernier n'a pas pu me recevoir ce 16 septembre lors de mon bref passage à PARIS - étant une nouvelle fois en Province - et je vais tenter de faire en sorte qu'il me reçoive le mercredi 28 octobre mon prochain passage à PARIS.

Vous trouverez ci-inclus également une autre réponse du Ministre aux questions des Députés - toujours la même - ainsi que celles reçues depuis; et le n° 5 du journal de l'ASAR.

.../...

.../...

Vous m'aviez remis à Marseille un exemplaire de l'ouvrage "La vie explosée" en me demandant mon avis sur l'analogie qui existerait entre l'accidenté grave d'un attentat avec celui de la route.

J'ai lu ce livre avec beaucoup d'intérêt et je vous remercie d'avoir pensé à me l'offrir. Ce sont dans les premières pages de ce livre que l'on peut déceler une analogie. Notamment quand le blessé grave conserve toute sa conscience, qu'il attend de l'aide, le réconfort, l'assistance des autres : les premiers témoins. On retrouve là la nécessité pour le grand public de savoir faire la jonction entre les premiers instants après l'accident et les minutes d'attente avant la venue des secours spécialisés. Et on retrouve la nécessité de former les Secouristes sur le comportement psychologique à adopter face aux blessés, outre les gestes à faire. Mais nous avons en France beaucoup à faire car, comme l'a dit maintes fois le Professeur SERRE - après Marcel ARNAUD - le premier public à toucher c'est le grand public, celui qui ne fait rien car il ne sait rien et la responsabilité de nos Gouvernants est immense car les décisions passent par eux, ils peuvent les imposer quand les fonctionnaires font traîner les choses.

Je vous adresse un carton d'invitation pour le 10 octobre. C'est la grande ville de Roubaix qui donnera le Nom d'une de ses rues au Professeur ARNAUD et l'ASAR sera reçue ensuite à l'Hôtel de Ville par le Sénateur-Maire. Je sais que vous serez pris ce jour-là mais notre exercice opérationnel est prévu en soirée. Peut-être pourrez-vous quand même vous libérer afin de voir sur le tas l'ASAR à l'oeuvre.

Après la Communauté Urbaine, le Conseil Régional, c'est le Conseil Général qui vient de nous attribuer 20.000 Francs de matériel pour notre équipe d'intervention. Une Association de moniteurs de Secourisme de la Région Parisienne nous offre 2 appareils respiratoires isolants comme les sapeurs-pompiers (coût 15.000 F) et peut-être qu'un jour, le Secours Routier Français nous aidera à acquérir le matériel de désincarcération (Gallégo - présent à Marseille) qui nous manque. Je vous ferai parvenir une documentation avec précision des quelques matériels dont nous avons besoin à toutes fins utiles.

Je vous remercie pour ce que vous faites pour la Sécurité routière et je regrette seulement que DENIZET ne vous écoute pas plus. Je suis prêt à le rencontrer avec vous le 28 octobre (matin) car l'après-midi je suis retenu pour une formation.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

(M. **ADAM** offrira à l'équipe d'urgence de l'ASAR en 1988 le matériel de désincarcération « Gallégo » du nom de son créateur, la veille de l'inauguration à Leers, de la 4^{ème} rue, dans notre agglomération, au nom du **Professeur ARNAUD**).

J'avais rencontré le **Docteur Michel GHYSEL**, nouveau Député de l'agglomération. Il écrira (le 14 octobre) directement à **Pierre DENIZET**. Il cita le **Professeur ARNAUD** (1) qui, il est vrai, avait encouragé la diffusion des « 5 gestes » et surtout, avait bien voulu apporter son agrément à la brochure, ce que je lui avais demandé personnellement.

Je souhaitais participer au « haut comité médical » afin de pouvoir apporter l'éclairage d'un enseignant du Secourisme (non médecin), ce qui est indispensable pour éviter que chacun veuille ajouter tel ou tel geste, telle ou telle méthode, utile dans un service d'urgence, mais pas sur le bord de la route par de simples citoyens.

Par sa lettre du 2 novembre à M. **Christian PONCELET** (2) le délégué interministériel confirmait la constitution de ce « groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes » qui devait recueillir de nombreux avis et « tout spécialement » le mien ; mais rien ne se passa !

Le 6 novembre, je l'interpelle et je le menace de « couper tous les ponts avec ses services »* s'il continue à agir de cette manière avec moi. Je commençais en effet à en avoir marre de l'attitude de ces différents services. Et je le prévenais que j'irais à sa rencontre lors de sa prochaine venue à Roubaix pour une exposition. J'alertais le même jour **André DILIGENT**, qui avait déjà effectué plusieurs démarches en faveur des « 5 gestes ».

Jacques BARROT, par sa lettre du 12 novembre, me suggérait « d'écrire à nouveau à Monsieur **DENIZET** ». Le Député, ancien ministre de la santé, était alors Président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale. Il sera un des plus ardents défenseurs des « 5 gestes qui sauvent » jusqu'à sa nomination comme Commissaire, à Bruxelles, tout récemment.

Le 13 novembre, M. **DENIZET** me répond. Le « haut comité médical » (je ne l'avais pas inventé) devenait un groupe de travail. Peu importe, l'urgence était d'avancer, et vite. Mais le groupe d'avril 1986 était-il le même que celui animé par le Docteur **ANTONIETTI** ? [Si le délégué interministériel ne le savait pas, je ne lâche jamais, tout retard, tout délai entre des courriers ne sont que le fait du manque de temps et de mes autres démarches. Je n'ai pas de secrétariat à ma disposition, j'étais, et je suis toujours, un militant bénévole.]

Non puisqu'il ne s'était pas encore réuni ! C'était donc un nouveau groupe de travail. Il me confirme toutefois que je serais « entendu ». Concernant Roubaix, il n'avait pas prévu d'être présent (hélas, car c'était une occasion de plus de le rencontrer directement).

(1) Il faut signaler que le Docteur Michel GHYSEL par ailleurs premier adjoint au Maire de Roubaix (qui était à l'époque André DILIGENT) avait fait adopter par la municipalité, à ma demande, la dénomination d'une rue de Roubaix au Professeur ARNAUD dont l'inauguration eut lieu en septembre 1987 (relaté dans le tome III sur l'œuvre de Marcel ARNAUD que je n'ai pas manqué de lui remettre en le rencontrant personnellement, afin de le remercier et de rendre hommage ainsi à son action pour épauler mon combat).

(2) Rappelons que M. PONCELET, Député puis Sénateur, actuel Président du Sénat, a toujours soutenu les « 5 gestes qui sauvent ».

* Je crois avoir été très patient. Nous coupons en effet tous les contacts avec ces services avec la sortie de ce 9^{ème} mémoire, soit après 18 ans !

+ fol n° 5
2 invit. 10/10.



Le 22 septembre 1987

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel
à la Sécurité routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

Après notre rencontre en avril dernier et mes courriers des 18 avril et 23 mai, je souhaitais vous revoir d'où ma demande téléphonique auprès de vos services.

J'espère que vous pourrez me fixer un rendez-vous lors de mon prochain passage à PARIS le mercredi 28 octobre (je suis libre toute la matinée).

M. Michel ROUSSIN vient justement de me faire savoir qu'il vous demandait de me recevoir, ignorant probablement nos contacts que nous devons développer.

J'en profite pour vous remettre sous ce pli le n° 5 du modeste journal de l'ASAR - qui reprend la Campagne des "5 gestes" - ainsi qu'une invitation à participer à l'Hommage que nous rendrons à Roubaix le 10 octobre au Précurseur des SAMU, le Professeur Marcel ARNAUD.

En espérant vous revoir prochainement, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Didier BURGGRÆVE

Docteur Michel GHYSEL

1^{er} ADJOINT DE ROUBAIX
CONSEILLER GÉNÉRAL

Député du Nord

PARIS, le 14 Octobre 1987

N/Réf.: MG/LF/VT/87.10.077

Monsieur Pierre DENIZET
Délégué Interministériel
Directeur

Direction de la Sécurité
routière

208, rue Raymond Losserand
75014 PARIS

DUPLICATA

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'action inlassable menée par Monsieur Didier BURGGRAEVE, Président de l'A.S.A.R. (Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix, 59390 LYS-LEZ-LANNOY) en faveur de la sécurité routière.

En effet, Monsieur BURGGRAEVE est l'un des plus ardents défenseurs des "Cinq gestes qui sauvent" préconisés par le Professeur ARNAUD. Je tenais donc à vous faire part des hautes qualités humaines de l'intéressé, qui font de lui un partenaire tout à fait efficace et apprécié. A mes yeux comme à ceux de ses collègues, Monsieur BURGGRAEVE serait digne d'une responsabilité au sein du Haut Comité Médical, créé récemment.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier sa candidature avec bienveillance, ce dont je vous remercie dès à présent.

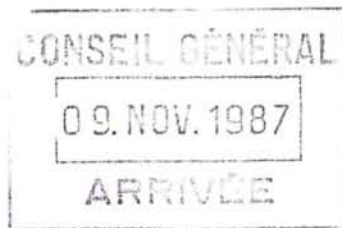
Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel GHYSEL

Col. G. 8458

PREMIER MINISTRE
—
LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
—

PARIS, LE 2 NOV. 1987
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14^{ES})
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70
TÉLEX EKIPRER 200366



Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la correspondance qui vous a été adressée par Monsieur Didier BURGGRAEVE au sujet de l'enseignement de notions de secourisme routier aux candidats à l'examen du permis de conduire.

Cette question est du plus grand intérêt et je viens de constituer un groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes qui vont faire des propositions concernant ce qu'il est possible et souhaitable d'enseigner aux 800 000 candidats qui préparent chaque année l'examen du permis de conduire. Il faut, en effet, tenir compte du fait qu'un enseignement mal adapté pourrait ne pas être sans risques.

Le groupe de travail recueillera de nombreux avis et tout spécialement ceux de Monsieur Didier BURGGRAEVE. J'envisage d'ailleurs de recevoir personnellement ce dernier en raison de l'intense activité qu'il déploie depuis plusieurs années pour que soit organisé cet enseignement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Christian PONCELET
Ancien Ministre
Sénateur des Vosges
Président du Conseil Général
Président de la Commission des Finances,
du Contrôle Budgétaire et des Comptes
Economiques de la Nation

Palais du Luxembourg

PARIS CEDEX 06

Pierre DENIZET

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 6 Novembre 1987

Monsieur Pierre DENIZET,
Délégué Interministériel
à la Sécurité Routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

ALERTER



BALISER



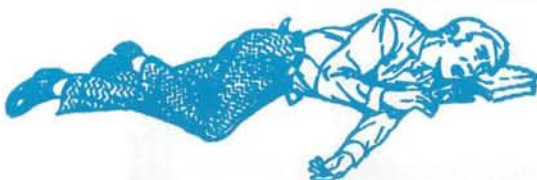
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Délégué,

Vous m'avez reçu il y a juste 7 mois à PARIS et malgré mes courriers vous ne me donnez aucune suite notamment à propos de la création d'un Haut Comité Médical que vous avez envisagé de créer au sein du Ministère.

J'apprends par des Parlementaires - et non par vous - que ce groupe a été créé. Vous m'aviez promis de me faire participer à ses réunions. Je ne connais même pas la composition de ce groupe !

Je tiens à vous faire savoir que si vous agissez de cette manière avec moi je couperai tous les ponts avec vos services ce qui m'amènera à traiter avec Matignon même par l'intermédiaire des Députés et Sénateurs qui me soutiennent - et ils sont très nombreux - devant la lenteur et parfois l'incompétence de certains fonctionnaires qui découragent les bonnes volontés.

Vous venez à Roubaix le 18 novembre. Je manifesterai ma mauvaise humeur. J'en ai le droit. Je me bats pour Sauver des vies depuis 1965 - bénévolement - tandis que les membres de votre Cabinet ont Mission de le faire. J'avertis le Sénateur-Maire de Roubaix M. André DILIGENT.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 6 Novembre 1987

ALERTER



BALISER



RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur André DILIGENT,
Sénateur-Maire de Roubaix,
Hôtel de Ville,
59100 ROUBAIX

Monsieur le Sénateur-Maire,

Vous avez, le 4 septembre 1986, posé une question écrite au Ministre de l'Intérieur à propos des "5 gestes qui sauvent". Ce dernier ne vous a même pas répondu. Il a transmis la question au Ministre de l'Équipement.

Par un courrier du 23 avril dernier, vous me transmettiez la réponse du Ministère de M. MEHAIGNERIE, la réponse-type qui n'apporte rien de concret, que des mots après les bonnes intentions et les paroles émouvantes à la télévision - sans suite.

Vous savez ce que j'en pense. Je vous ai écrit à ce sujet le 2 mai.

Par votre courrier du 23 avril vous me disiez : "je vais poursuivre mes démarches". Ce même jour j'écrivais à Jacques BARROT (courrier joint pour information) en faisant le point de ce Combat.

GRAFF m'a reçu le 20 mai. Il ne connaissait pas le dossier. Entretien stérile. Un haut fonctionnaire qui n'a pas une haute opinion des Parlementaires (ces représentants du Peuple Français empêchés de tourner en rond ce que savent très bien faire les fonctionnaires de ce Ministère). Mais pour ma part j'ai suffisamment été patient.

DENIZET m'a reçu le 6 avril. Il est pour. Il va faire quelque chose. Il va créer un Haut Comité Médical et me fera participer à ses réunions. Il me demande de lui adresser des avis de médecins de SAMU. Ce que j'ai fait bien entendu. Mais de lui : RIEN !

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
Jean-Marie MACNENOT - Délégué Régional Centre
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

J'écris pour le rencontrer. Je dois pour cela me faire appuyer par des Parlementaires dont récemment Michel GHYSEL. Je téléphone...

On m'appelle pour me demander...pourquoi je veux le voir ! Puis M. DENIZET n'est jamais libre, il est toujours en Province. Il se balade dans toute la France pour diffuser la bonne parole mais n'a pas le temps de s'occuper de ses dossiers !

M. DENIZET vient se balader à Roubaix le 18 novembre pour inaugurer une exposition sur la Sécurité routière dans la ville où il y a le plus de tués dans la rue que dans toute la Communauté Urbaine de Lille.... ce que nous savons depuis des années mais qui a fait quelque chose de concret ?

Il y aura donc un incident ce jour là entre DENIZET et moi-même car je n'accepte plus, M. le Sénateur-Maire, que l'on prenne des vessies pour des lanternes. A ce niveau là c'est de l'incompétence.

Je vous confirme quant à moi ma dernière lettre du 5 octobre 1987. Depuis cette date il y a eu 700 tués sur les routes en France et nous savons tous y compris DENIZET que 70 à 100 d'entre-eux auraient pu avoir la vie SAUVE si tous les usagers de la route connaissaient les "5 gestes qui sauvent".

Par même courrier j'ai averti DENIZET que s'il continuait à agir de la sorte avec moi, je couperai tous les ponts avec ses services et je travaillerai uniquement avec Matignon puisque le Premier ministre est le Président du Comité Interministériel à la Sécurité routière.

Sur le plan des "5 gestes", je ne peux rien vous reprocher. Vous avez fait "quelque chose". Par contre pour Roubaix, vous n'avez pas tenu compte de mes avertissements et je me suis mis à votre disposition il y a 4 ans !

Je consacre tout mon temps à la Prévention des accidents de toutes natures et à l'organisation des secours. J'ai accumulé depuis 20 ans une certaine expérience et des résultats importants. Hélas, on remet des vies humaines entre les mains, soit de personnes incompétentes soit de personnes tellement molles que rien de concret n'est entrepris. C'est le vide.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dans le cadre des "**Rues de l'Avenir**"

à l'initiative de

Monsieur André DILIGENT

Sénateur-Maire de Roubaix

Monsieur Jean-Pierre NAMIERE

Adjoint à la Circulation

*Le Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire et des Transports*

*Association de Prévention des Accidents domestiques
et la Ligue contre la Violence Routière*

organisent une **rencontre-débat** sur le thème

"ENFANTS, PARENTS,

APPRENDRE LE DANGER"

animée par Michel BARRE, journaliste à FR 3

avec la participation de

Monsieur SENEPART

*Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lille
Délégué à la Circulation et à la Signalisation Routière*

du

Docteur Monique MATHIEU

Responsable du Centre Anti Poison Régional de Lille

de

Madame Marie-Christine WEYNANS

Présidente de la Délégation Régionale de la Ligue contre la Violence Routière

Dans le cadre de l'opération nationale

" les rues de l'avenir "

Monsieur André DILIGENT

Sénateur-Maire de Roubaix

Monsieur Jean-Pierre NAMIERE

Adjoint à la Circulation

et

le Conseil Municipal

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration
de l'exposition

consacrée à la semaine de sécurité routière, à Roubaix
qui se tiendra le

Cette manifestation est organisée avec le concours du
Ministère du Logement, de l'Aménagement du Territoire

et des Transports

sous la présidence de

Monsieur Pierre DENIZET

Délégué Ministériel à la Sécurité Routière

et de

Monsieur Arthur NOTEBART

Président de la Communauté Urbaine de Lille

*L'exposition se déroulera du 18 au 22 Novembre
de 9 heures à 17 heures, la semaine*

*Mardi 18.11
à 10h*

109

« Cinq gestes qui sauvent » : campagne contre les lenteurs de l'administration

Dans une lettre qu'il adresse à Michel Barnier, un proche de Jacques Chirac, député de la Savoie et président du conseil général de ce département, le président de l'ASAR, Didier Burggraeve (animateur depuis vingt ans de la campagne des « 5 gestes qui sauvent » à apprendre selon lui à tous les usagers de la route, notamment en même temps que la préparation du permis de conduire), écrit son agacement à propos de la lenteur des Pouvoirs publics.

Il reproche au Premier ministre « de n'avoir pas pris sa responsabilité de président du Comité interministériel de la sécurité routière », et reproche à M. Denizet (qui sera à Roubaix le 18 novembre) de ne pas le tenir informé de la suite du dossier depuis leur rencontre du 6 avril ; il regrette ensuite que l'on mette sur pied un nouveau groupe médical, déjà constitué en 1970 par le ministre de l'Équipement ; selon M. Burggraeve, les médecins qui en feront partie ne pourront pas donner un avis contraire à

leur maître, le professeur Marcel Arnaud, qui avait été le premier en France à secourir les Pouvoirs publics afin que les accidentés de la route soient secourus dans de bonnes conditions par les secours publics mais également par le public en attente.

M. Burggraeve demande à M. Barnier d'intervenir afin qu'il puisse être reçu au cabinet de M. Chirac.

Il informe le parlementaire que le conseiller de M. Méhaignerie, qui l'a reçu le 20 mai, ne connaissait pas le dossier et que ses interrogations nous ramenaient plus de 10 ans en arrière ! Le dossier ballotte entre les fonctionnaires de l'Intérieur et des Transports depuis des années et personne ne tranche.

Par un autre courrier, M. Burggraeve saisit le président de l'assemblée, M. Chaban-Delmas, qui suit le dossier depuis longtemps, et encourage les actions du président de l'ASAR.

Le président de l'ASAR signale qu'il ne pourra pas laisser venir à Roubaix M. Denizet sans l'interpeller.

ASAR : Didier Burggraeve attend M. Denizet

Didier Burggraeve, l'infatigable président de l'Association des secouristes de l'agglomération roubaisienne, vient de se mettre en campagne contre « les lenteurs de l'administration ». Dans une série de courriers, adressés notamment à Michel Barnier, député de Savoie et proche de Jacques Chirac, ainsi qu'au président de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas, il attire leur attention sur les difficultés que connaît, pour cheminer dans les méandres administratifs, sa campagne des « Cinq gestes qui sauvent ». Et comme M. Pierre Denizet, délégué ministériel à la Sécurité routière, doit venir à Roubaix le 18 novembre pour lancer l'opération « Les rues de l'avenir », M. Burggraeve se propose de l'interpeller à cette occasion.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JACQUES BARROT

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES CULTURELLES
FAMILIALES ET SOCIALES

Le Puy, le 1. 2 NOV. 1987

PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-LOIRE

JB/MCT

Cher Monsieur,

Je vous suggère d'écrire à nouveau à Monsieur DENIZET pour qu'il puisse donner suite à la rencontre que vous avez eue avec lui.

Je ne manquerai pas, pour ma part, de rappeler au Ministre l'excellence de vos initiatives.

Je vous assure, cher Monsieur, de mes sentiments dévoués.

Jacques BARROT



Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des Secouristes
de l'Agglomération de ROUBAIX
59390 LYS LES LANNOY

PREMIER MINISTRE
—
LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
—

PARIS, LE

13 NOV. 1987

208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14th)
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70
TÉLEX EKIPRER 200366

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre du 6 novembre par laquelle vous vous inquiétez des suites de notre entretien. Permettez-moi tout d'abord de vous donner un certain nombre de précisions.

Il n'a jamais été question dans mon esprit de créer un haut comité médical, mais un groupe de travail composé du directeur général de la santé, qui est médecin, du directeur de la sécurité civile d'un médecin des sapeurs-pompiers, d'un représentant de la gendarmerie, d'un représentant de la police, du professeur Lareng, Président du SNAMU, du professeur Jean-Claude Bertrand et de moi-même.

Ce groupe de travail, administratif et médical, ne s'est pas encore réuni, contrairement à ce que vous semblez croire. Comme je vous l'ai indiqué, vous serez entendu au même titre que d'autres associations par ce groupe. Pour le moment, je m'appête à consulter le syndicat national de l'aide médicale urgente sur la proposition que nous avons élaborée ensemble, afin qu'il puisse émettre un avis lors de la réunion de ce groupe. Si un certain retard a été apporté à ce dossier, c'est qu'il est lié à l'élaboration du programme national de formation à la conduite.

Vous m'indiquez que vous souhaitez me rencontrer lors de ma venue à Roubaix mardi prochain. Malheureusement, c'est par erreur que l'on a mentionné ma présence. En effet, si j'avais donné mon accord pour patroner cette manifestation, il n'a jamais été question que je sois libre ce jour-là.

En souhaitant que vous compreniez mon souci de vous apporter la réponse que vous souhaitez. Je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Pierre DENIZET

MONSIEUR DIDIER BURGGRAEVE
Président de l'ASAR et du CAPSU
59390 LYS-LEZ-LANNOY

A son tour, le ministre, **Pierre MEHAIGNERIE**, répond à M. **Louis BESSON**, Député de la Savoie, le 19 novembre. Le Député avait écrit au Premier ministre.

Il confirme que l'intérêt d'une telle formation dans le cadre de la préparation de l'examen du permis de conduire est « évident », mais met en avant la difficulté de former 800 000 candidats par an*. Il cite à son tour la mise en place d'un « groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes » qui « ne manquera pas de recueillir l'avis de personnes intéressées, notamment celui de M. BURGGRAEVE ».

Puis, j'apprends que **Pierre DENIZET** a été remplacé par **Pierre GRAFF** qui était au cabinet du ministre et que j'avais rencontré en mai.

J'avais pu lire un texte (ci-après) mentionnant des observations envers M. **DENIZET**. Son successeur était en tout cas déjà « au courant » des « 5 gestes » puisque ce fut l'objet de notre entretien (même si je me rappelle que M. **GRAFF** était très « polarisé » sur la vitesse (alors que nous insistions sur le fléau de l'alcool au volant) et qu'il n'aimait pas trop les parlementaires...

Mais j'étais prêt pour continuer cette action tant nécessaire, et en concertation avec tous les services concernés. C'est vrai qu'un nouveau délégué (comme un nouveau ministre), surtout durant les premières semaines, peut faire avancer rapidement un dossier s'il le prend à cœur.

Pierre GRAFF écrira le 24 décembre à **Michel GHYSEL** en citant dans son courrier le « comité médical ». Il confirmait mon audition.

Dans « Equipement magazine » du ministère, un article sur les « GES » et leur diffusion dans les DDE faisait un premier point. Instructif. On cite le **Professeur ARNAUD**, le Secours routier et le rôle incontestable joué par M. **ADAM**.

Les « GES », qui allaient arriver en fin de vie, étaient utilisés largement pour la diffusion de la conduite à tenir face à un accident de la route. Nous avions la preuve concrète qu'un programme spécifique était souhaité, attendu. Le dépliant du SRF, tout en reprenant la terminologie officielle, présentait bien les « 5 gestes ».

Le délégué interministériel aurait pu reprendre ce projet et le faire adopter lors d'un CISR. Je l'avais déjà indiqué, si le concept était retenu tel quel, j'étais prêt à abandonner ce titre immédiatement pour les pouvoirs publics. Si j'en avais la « propriété intellectuelle », c'était, à mon avis, provisoire, en attente de cette décision. J'avais imaginé ce projet pour sauver des vies, non pour me faire connaître ou une quelconque publicité personnelle !

Je l'avais dit à **Christian GERONDEAU**.

* Cet « argument », encore utilisé de nos jours, est irrecevable ! Comment font les autres pays et notamment l'Allemagne ? Il est bien évident qu'il est impossible de former chaque année environ un million de candidats à un permis de conduire à l'AFPS (nouveau programme de 1991 avec la suppression des GES). Argument de ce fait utilisé aujourd'hui ! Ce programme devrait à nouveau être complété prochainement (?).

*Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

Paris, le 19 NOV. 1987

Le Ministre

CAB/P 3133/87

V/REF. : CW/MLC N° 87/93

Monsieur le Député,

Par une lettre adressée au Premier Ministre, vous exprimez votre désir de savoir si une formation aux gestes élémentaires de survie sera prochainement mise en place dans le cadre de la préparation de l'examen du permis de conduire.

L'intérêt d'une telle formation est évident, mais une importante difficulté doit être résolue avant qu'elle puisse être organisée et dispensée aux 800 000 candidats qui, chaque année obtiennent le permis de conduire. En effet, un certain nombre de médecins soulignent les risques que présenterait une préparation trop rapide, mal adaptée et faite par des personnes insuffisamment qualifiées.

C'est pourquoi, j'ai demandé que soit rapidement constitué un groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes afin de définir le contenu souhaitable d'un enseignement des gestes de survie pouvant être dispensé obligatoirement à l'ensemble des candidats au permis de conduire.

Ce groupe va prochainement commencer à travailler. Il ne manquera pas de recueillir l'avis de personnes intéressées, notamment celui de M. BURGGRAEVE.

Les propositions qui seront faites seront incluses dans le programme national de formation à la conduite qui va être publié. Ce programme aura un caractère officiel.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Louis BESSON
Député de la Savoie
Assemblée Nationale
Palais Bourbon



Pierre MEHAIGNERIE.

PARIS

« Cinq gestes qui sauvent » : M. Denizet répond à M. Burggraeve

M. Pierre Denizet, délégué interministériel à la Sécurité routière, interpellé il y a quelques jours par plusieurs parlementaires et le président de CAPSU, à propos de la Sécurité routière et notamment du projet des « 5 gestes qui sauvent » - conduite à tenir lors d'un accident de la route à apprendre obligatoirement pour la délivrance du permis de conduire, vient de répondre à M. Burggraeve.

Dans sa réponse il lui confirme qu'il vient de mettre en place au ministère un groupe de travail comprenant le directeur général de la Santé, le directeur de la Sécurité civile, des représentants des SAMU, sapeurs-pompiers, de la police et de la gendarmerie, du professeur Bertrand et de lui-même, sur cette proposition de formation des usagers de la route au secourisme.

Dans sa lettre, M. Denizet confirme à M. Burggraeve qu'il

sera entendu ; il ajoute que pour Roubaix il n'avait pas prévu d'être présent à l'inauguration de l'exposition sur la Sécurité routière.

Quelques jours plus tôt, M. Denizet avait répondu au sénateur, Christian Poncelet, ancien ministre, en lui précisant que le « groupe de travail recueillera de nombreux avis et tout spécialement ceux de M. Didier Burggraeve », qu'il envisage de recevoir personnellement.

D'autres Parlementaires du Nord étaient intervenus auprès des instances compétentes. Le sénateur Allouche auprès du Premier ministre et tout récemment le Docteur Ghysel auprès de M. Denizet et de M. Proust, directeur de la Sécurité civile.

Outre les « 5 gestes qui sauvent » le CAPSU mène campagne pour mettre un frein à l'insécurité routière. Le débat de samedi à Roubaix lui permettra de faire valoir ses critiques et ses propositions.

20 NOV. 1987

■ L'insécurité routière recule. Les bons résultats de 1987, avec moins de 10 000 tués sur les routes de France, en attestent. Pierre Denizet, délégué interministériel et directeur de la sécurité routière, était le premier à s'en féliciter fin novembre en adressant un télex laconique à l'Agence France Presse (AFP) sur la régression des accidents de la route.

Un communiqué pas vraiment apprécié par Pierre Méhaignerie, ministre de l'Équipement et des Transports, qui a appris comme tout un chacun la nouvelle en lisant la presse. Pierre Denizet qui avait succédé en septembre 85 à Pierre Mayet - un personnage autrement compétent et attachant - était coutumier de ce type de maladroites. Récemment, lors d'un colloque sur la sécurité réunissant tous les sous-préfets de France, notre « monsieur sécurité routière », furieux de ne pas avoir été reconnu à l'accueil et de manquer à l'appel sur la liste des participants, n'a pas hésité à laisser

PIERRE DENIZET REMERCIÉ PAR LE GOUVERNEMENT

tous ces représentants départementaux discuter entre eux.

Souvent désagréable avec son entourage de travail, « soupe au lait » disent les plus réservés, Pierre Denizet ne cultivait pas l'art de la communication. On raconte même qu'à l'époque où il travaillait à l'Éducation nationale, plusieurs administrés n'ont pas hésité à faire grève - c'est rare chez les fonctionnaires ! - contre ses moments d'humeur.

Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de son éviction, pardon de sa nouvelle affectation. Denizet, profondément socialiste, avait miraculeusement survécu au changement de régime en mars 86. Sa fonction, à priori a-politique, l'avait probablement sauvé, tout comme la nomination de Pierre Méhaignerie, un cen-

triste, à la tête du ministère de l'Équipement et des Transports. Les deux hommes semblaient cohabiter sans trop de difficultés.

Jusqu'au conseil des ministres du mercredi 10 décembre où, coup de théâtre, le gouvernement décidait de nommer un nouveau délégué interministériel à la sécurité routière. Pierre Denizet, encore auréolé de ses bons résultats de l'année 87, a donc été remercié, à sa manière, par le gouvernement Chirac. Triste fin direz-vous. Peut-être, mais notre adepte des voitures sous-motorisées et aussi encombrantes qu'une automobile, notre spécialiste de la conduite hivernale, qui conseillait de ne jamais enclencher la 3^e vitesse par temps de neige, n'a pas trop de souci à se faire pour la suite de sa carrière.

Proche de Louis Mermaz, Paul Quilès et Laurent Fabius, il retrouvera, à n'en pas douter, un rôle politique, au travers duquel il pourra extérioriser... ses qualités sociales. En attendant, il est redevenu simple inspecteur général de l'Équipement sous les ordres d'un certain Pierre Mayet. Situation cocasse lorsqu'on sait que les deux hommes se détestent cordialement.

Quant au nouveau délégué et directeur de la sécurité routière, Pierre Graff, souhaitons lui de faire mieux que son prédécesseur, ce qui ne devrait pas être trop difficile. Cet ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, jusqu'alors conseiller technique auprès de Pierre Méhaignerie, connaît bien les problèmes du moment : contrôle technique, conduite accompagnée, etc. Homme de terrain et du sérail, il n'est pas habitué aux grands discours. Saura-t-il activer ces dossiers, enfouis sous une couche de naphtaline, à seulement cinq mois des élections présidentielles ?

Olivier BERNIS

ROUTE M. Pierre Graff, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé délégué interministériel à la sécurité routière, directeur de la sécurité et de la circulation routière.

M. Graff remplace à ce poste M. Denizet. Il a été nommé sur proposition conjointe du Premier ministre et du ministre de l'Équipement. (Ph. A.F.P.)



10 DEC. 1987

PREMIER MINISTRE
—
LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
—

PARIS, LE 24 DEC. 1987
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14^e)
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70
TÉLEX EKIPIRER 200366

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 14 octobre 1987 et je vous en remercie.

Je connais Monsieur BURGGRAEVE et son activité pour diffuser la connaissance des "Cinq gestes qui sauvent".

Le Comité médical, qui étudie quel pourrait être le contenu d'un enseignement de secourisme routier dispensé à l'ensemble des candidats à l'examen du permis de conduire, ne manquera pas d'entendre Monsieur BURGGRAEVE et de profiter de sa précieuse expérience.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Pierre GRAFF

Monsieur Michel GHYSEL
Député du Nord
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
PARIS

ASSEMBLÉE NATIONALE

Docteur Michel GHYSEL

1^{er} ADJOINT DE ROUBAIX
CONSEILLER GÉNÉRAL

Député du Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 7 janvier 1988

N/Réf.: MG/LF/VT/88.026

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président

A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir
ci-joint copie de la réponse que m'adresse Monsieur GRAFF,
Délégué Interministériel à la Sécurité routière, et par
laquelle il témoigne de l'intérêt qu'il porte à votre
action.

Je reste bien évidemment à votre disposition
pour toute autre démarche que vous jugeriez souhaitable
et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance
de mes sentiments les meilleurs.

Cardialement



Michel GHYSEL

P.J.: 1

LES G.E.S. : ELEMENTAIRES ET

Au moins 10% des accidentés de la route succombent à des blessures très banales, alors qu'une action très simple suffirait à les sauver : la mise en œuvre des « gestes élémentaires de survie », les « GES ». L'idéal serait d'inculquer ces notions de premier secours à toute la population française. L'efficacité commande de former d'abord ceux qui travaillent sur la route, ceux qui s'y déplacent : ils ont entre vingt et cinquante fois plus d'occasions que d'autres d'être les premiers témoins d'un accident de la route.

Le Pr Arnaud, du Secours Routier Français (SRF), avait mis au point les notions essentielles de l'intervention médicale auprès des accidentés de la route (il est le père de la formation et de la mention « secourisme routier »). Nommé à la Direction générale du SRF en 1983, Serge ADAM perçoit les possibilités offertes par la présence quotidienne sur le terrain des cinquante mille agents d'exploitation de l'Équipement, les GES sont alors inscrits au programme des actions de formation du ministère de l'Équipement.

Plus de deux cents agents reçoivent alors un enseignement technique et pédagogique dans les CIFP, sous la direction de M. Francheterre, animateur national de la Fédération nationale de la Protection civile. Rentrés dans leurs DDE, ils commencent à démultiplier la formation qu'ils ont reçue (voir E. Mag. N° 6, page 20).

DDE DE L' AISNE, DEUX ANS PLUS TARD

Former en deux ans et vingt sessions 380 agents de terrain, 81 agents de parc et 120 administratifs : la DDE de l'Aisne n'aurait pu atteindre une telle performance sans la foi d'un animateur et une équipe de direction convaincue.

« Ma motivation, explique M. Butruille, le Directeur départemental, s'inscrit dans le souci plus général de la prise en charge par tous les agents de la DDE des problèmes d'hygiène et de sécurité. Nommé permanent-sécurité en juin 83, M. Mo-

dric, animateur GES, avait déjà montré l'intérêt qu'il portait à ce thème. La circulaire de 1984 l'a incité à poursuivre son action et à l'étendre à l'ensemble de la maison. En matière de GES et de secourisme, nous avons monté des actions lourdes grâce à l'aide des sapeurs pompiers, avec comme cible prioritaire les personnels d'exploitation, pour la sécurité des usagers de la route et leur propre sécurité. Monsieur Modric a su monter un réseau de gens convaincus : les délégués sécurité mis en place dans chaque subdivision, dans chaque cellule. Des correspondants sécurité existent aussi dans les brigades d'intervention ».

UN ANIMATEUR TOUT TERRAIN

Ce jour-là, Pierre Modric achevait sa tournée des subdivisions à Château-Thierry.

- « C'est l'accident d'un camarade de travail, fauché par une voiture sur un chantier, qui a déclenché mon intérêt pour le secourisme. C'était il y a quinze ans.

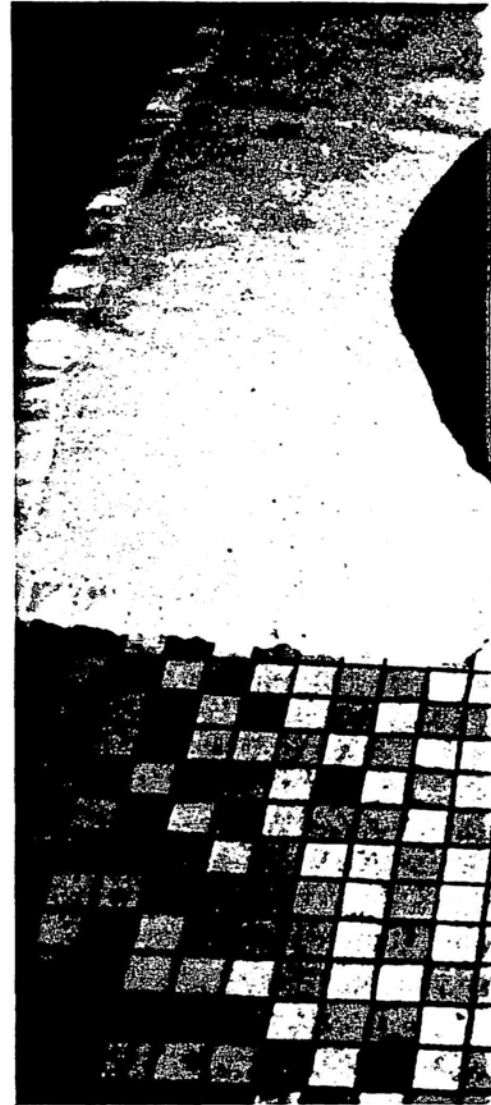
- Pensez-vous pouvoir amener aux GES les 50% d'agents encore non initiés de la DDE ?

- Avant de procéder au recyclage des gens déjà formés (18 mois après leur stage), je dois, à la mi-janvier, organiser une session pour ceux qui n'étaient pas disponibles ou convaincus lors de mon passage dans leur subdivision. Je pense pouvoir encore « récupérer » un tiers des agents restants.

- Votre action se limite-t-elle à l'enseignement des GES ?

- A la fin de chaque session, j'oriente les gens intéressés vers le Brevet national de secouriste. Je suis moi-même en passe d'accéder au monitorat, ce qui me donnera la qualification requise pour l'enseignement sanctionné par le BNS. »

Mettre en pratique, en moins d'une semaine, ce que l'on a appris et sauver du même coup deux vies humaines, c'est l'expérience vécue par cinq agents de la DDE de l'Aisne : MM. Rassemont, Fayot, Théron, Penez et Lhotte.



Ils racontent leur aventure avec leur délicieux accent du Nord :

« Le 6 mars 86, nous ramassons des branches élaguées sur la RN 44. La signalisation temporaire était en place, M. Fayot organisait la circulation alternée avec le « K10 ». Une voiture immatriculée dans la Marne s'était arrêtée devant lui, quand un poids lourd hollandais arriva à si vive allure que la collision était inévitable.

Quand j'ai compris ce qui allait se passer, intervient M. Fayot, j'ai couru me mettre à l'abri. Le camion heurte la voiture et la pousse contre la glissière (sur une distance de 39 m, relatera plus tard

VITAUX

Où en est la formation aux « gestes élémentaires de survie » dans les DDE ?



le rapport de police). Aussitôt, le réservoir d'essence logé à l'arrière prend feu. Remis de notre première émotion, nous nous précipitons vers les places des deux occupants à l'avant. Bien que blessée à la tête, la passagère est consciente et nous la sortons assez facilement par la vitre latérale. A l'arrière de la voiture, le feu ronge déjà le compartiment du coffre. Deux extincteurs sont vidés. Ils ralentissent l'avance des flammes mais ne les éteignent pas. Par la radio de notre camion, nous avons déjà prévenu le Parc qui a relayé notre appel au centre de secours. Le conducteur porte lui aussi une blessure au crâne. Affalé sur le volant, il ne réa-

git pas à nos appels. L'incendie a maintenant gagné la banquette arrière. Pour extraire l'homme, nous montons sur le capot de la voiture dont le pare-brise a sauté et, d'un coup de serpe, nous tranchons la ceinture de sécurité qui le retient. C'est à ce moment que, sous l'effet de la chaleur, les pneumatiques arrière explosent ».

Quand les gendarmes, le SAMU et les pompiers arrivent, les deux occupants de la voiture sont tranquillement allongés sur l'herbe et discutent avec leurs sauveteurs. Contacté, le service des urgences de l'hôpital de Laon nous confirme que l'accident n'eut d'autres conséquences que les

petites plaies constatées.

Sans le courage, les réflexes que donne une formation, l'issue aurait été tout autre.

Alors, opération réussie ? Bilan satisfaisant ? Serge Adam est conscient du chemin qui reste à parcourir : « l'effort ne doit pas se relâcher. Surtout, je constate qu'une dizaine de DDE n'ont encore envoyé aucun agent au stage de « formation de formateur ». Puisse cet article dans Equipement Magazine leur faire prendre conscience de leur responsabilité. » □

Jean GRAUDENS

1988

*Rappelons que l'année 1987 fut exceptionnelle à tous points de vue : très nombreuses démarches et rencontres, et, par ailleurs, avec l'équipe d'urgence de l'ASAR, je me rendais, en mars, sur les lieux de la catastrophe maritime de Zeebrugge. En mai, il y avait eu la conférence de presse à Paris, sous les auspices de l'ACMF et du **Docteur André SOUBIRAN**. Et, le 18 août 1987, j'organisais au nom de l'ASAR un hommage national à Marseille pour le dixième anniversaire de la disparition de notre Maître, le **Professeur Marcel ARNAUD**.*

J'étais en effet Président de l'ASAR que j'avais créée en 1979 afin de rassembler au sein d'une seule structure différentes équipes locales de Secouristes créées elles-mêmes en 1975, avec un Comité départemental, structures rattachées à la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, ancienne FNS).

J'étais aussi le Président du CAPSU, que j'avais créé en 1975, afin de compléter l'action des associations de Secourisme. D'où parfois mes démarches au nom de l'une ou de l'autre de ces associations, totalement bénévoles faut-il le rappeler ?

Le 11 janvier, le Ministre des transports, M. **MEHAIGNERIE** répondait au Sénateur du Rhône, M. **Emmanuel HAMEL** et lui confirmait la constitution d'un « groupe de travail administratif et médical » afin d'étudier ce qui pourrait être enseigné (aux candidats aux permis de conduire, au pluriel dans cette lettre).

Le 1^{er} février, le même ministre écrit à M. **Guy ALLOUCHE**, Sénateur du Nord, qui avait interpellé le Premier ministre à propos des « 5 gestes qui sauvent ». De plus en plus, les parlementaires utilisaient le projet des « 5 gestes » comme référence. Le dossier joint par le Sénateur était « transmis au directeur de la sécurité et de la circulation routières », c'est-à-dire à M. **GRAFF**.

Le 22 février, M. **MEHAIGNERIE** écrivait à M. **Philippe de VILLIERS**, ancien ministre et Député de la Vendée. Tout en reprenant les mêmes paragraphes, le ministre confirme le rôle du « groupe de médecins spécialisés et de personnes compétentes » et confirme que le « programme national de formation à la conduite » comprendra un chapitre sur le comportement en présence d'un accident.

Nous entrons en campagne électorale.... Je regrettais que le ministre centriste n'ait pas pu être plus clair dans ses propos (voir communiqué de presse du 15 mars).

Le 12 avril, **Jacques BARROT** m'informait qu'il était intervenu auprès de son ami ministre et qu'il avait sollicité un rendez-vous pour moi avec le nouveau délégué interministériel.

Serge CHARLES, Député du Nord, qui suivait le dossier depuis plusieurs années déjà n'avait pas manqué lui aussi d'intervenir. **Pierre MEHAIGNERIE** lui répondait le 20 avril qu'il me ferait recevoir « très rapidement » par M. **GRAFF**.

Même réponse à **Jacques BARROT** le même jour.

Au journal officiel, nous obtenions une réponse à la question écrite de M. **Denis JACQUAT** du 1^{er} février 1988. Mais rien de nouveau par rapport à ce que nous savions déjà. Il nous fallait attendre encore.

*Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

Paris, le 11 JAN. 1988

Le Ministre

CAB/P 3984/87

Monsieur le Sénateur et cher ami,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les propositions faites par Monsieur Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix, et concernant l'enseignement du secourisme routier aux candidats aux permis de conduire.

Monsieur Didier BURGGRAEVE a été reçu par le Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières.

L'organisation d'un enseignement systématique des éléments de secourisme aux 800 000 personnes se présentant à l'examen du permis chaque année pose de nombreux problèmes que nous nous attachons à résoudre.

C'est ainsi qu'un groupe de travail administratif et médical a été constitué pour étudier ce qui pourrait être enseigné utilement et comment cet enseignement pourrait être dispensé.

D'autre part, le Programme National de Formation à la Conduite qui sera prochainement publié fait une place importante aux comportements en cas d'accident.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Emmanuel HAMEL
Sénateur du Rhône
Sénat
Palais du Luxembourg
PARIS

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

Paris, le 11 FEV. 1988

CAB/4

Monsieur le Sénateur,

Le Premier Ministre m'a transmis le dossier que vous lui aviez adressé émanant de M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association "5 Gestes qui sauvent".

Je connais cette campagne et l'intérêt qui s'y attache. Je transmets aussitôt ce dossier au Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières en lui demandant de l'examiner avec une toute spéciale attention.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des décisions qui seront éventuellement prises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Guy ALLOUCHE
Sénateur du Nord
Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais
Conseiller Municipal de Neuville-en-Ferrain
Palais du Luxembourg
75291 PARIS CEDEX 06

01 MARS 1988

Paris, le 22 FEV. 1988

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

N/REF. : CAB/P - 3999/87

V/REF. : PdV/NG N° 87/4 290

Monsieur le Ministre et cher ami,

Vous exprimez votre désir de savoir si une formation aux gestes élémentaires de survie sera prochainement mise en place dans le cadre de la préparation de l'examen du permis de conduire.

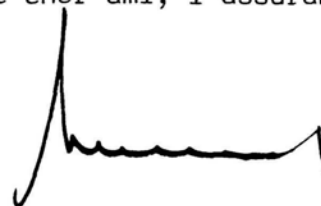
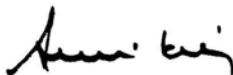
L'intérêt d'une telle formation est évident, mais une importante difficulté doit être résolue avant qu'elle puisse être organisée et dispensée aux 800 000 candidats qui, chaque année obtiennent le permis de conduire. En effet, un certain nombre de médecins soulignent les risques que présenterait une préparation trop rapide, mal adaptée et faite par des personnes insuffisamment qualifiées.

C'est pourquoi, un groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes a été constitué à ma demande, afin de définir le contenu souhaitable d'un enseignement des gestes de survie pouvant être dispensé obligatoirement à l'ensemble des candidats au permis de conduire.

Ce groupe ne manquera pas de recueillir l'avis de personnes intéressées, notamment celui de M. BURGGRAEVE.

D'autre part, le programme national de formation à la conduite, qui comportera un chapitre consacré au comportement en présence d'un accident, est rédigé. Il est actuellement soumis pour avis à un certain nombre de personnalités compétentes. Il sera très prochainement publié.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Monsieur Philippe de VILLIERS
Député de la Vendée
Ancien Ministre
Assemblée Nationale
Palais Bourbon

Pierre MEHAIGNERIE

P A R I S

ASSEMBLÉE NATIONALE

JACQUES BARROT

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES CULTURELLES
FAMILIALES ET SOCIALES

—
PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-LOIRE

JP/MS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

LE PUY, le 12 AVR. 1988

Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre récent courrier et reprenant le flambeau de mon ami Georges DELFOSSE, Député du NORD récemment décédé, je suis intervenu auprès de Pierre MEHAIGNERIE pour lui demander d'apporter une réponse rapide à votre courrier du 12 Mars dernier.

J'ai également sollicité du Ministre de l'Équipement un rendez-vous en votre faveur auprès de Monsieur GRAFF, remplaçant de Monsieur DENIZET...

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la double réponse que me fera Pierre MEHAIGNERIE à votre intention et dans cette attente, je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments bien dévoués.

Jacques BARROT

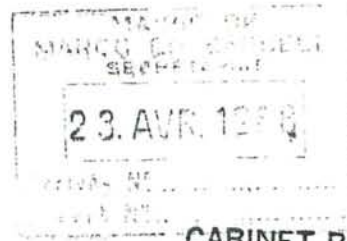


Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'ASAR
59390 LYS LEZ LANNOY

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

Paris, le 20 AVR. 1988

N/REF. : CAB/P - 973/88



CABINET PARLEMENTAIRE
COURRIER REÇU LE

25 AVR. 1988

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association Nationale des "5 Gestes qui sauvent", qui souhaiterait être entendu sur les problèmes de formation des usagers de la route.

Votre intervention a retenu toute mon attention.

J'ai aussitôt demandé à M. GRAFF, Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, de recevoir M. BURGGRAEVE très rapidement pour examen de ce dossier.

Le Secrétariat de M. GRAFF contactera prochainement M. BURGGRAEVE pour prendre date.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Serge CHARLES
Député du Nord
Assemblée Nationale
Palais Bourbon

P A R I S

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire
et des Transports*

Paris, le 20 AVR. 1988

N/REF. : CAB/P - 937/88

V/REF. : JP/MS

26 AVR. 1988

Monsieur le Président et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association Nationale des "5 Gestes qui sauvent", qui souhaiterait être entendu sur les problèmes de formation des usagers de la route.

Votre intervention a retenu toute mon attention.

J'ai aussitôt demandé à M. GRAFF, Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, de recevoir M. BURGGRAEVE très rapidement pour examen de ce dossier.

Le Secrétariat de M. GRAFF contactera prochainement M. BURGGRAEVE pour prendre date.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Jacques BARROT
Député de la Haute-Loire
Président de la Commission
des Affaires Culturelles,
Familiales et Sociales
Ancien Ministre
Assemblée Nationale
Palais Bourbon

P A R I S

**Didier Burggraeve
écrit à Pierre
Méhaignerie**

Le président de l'association des secouristes de l'agglomération roubaisienne vient d'écrire au ministre chargé (notamment) de la Sécurité Routière Pierre Méhaignerie « Avant qu'il quitte son ministère ». Il lui reproche de n'avoir jamais « répondu précisément et directement » aux questions posées par de nombreux parlementaires à propos de la campagne « cinq gestes qui sauvent ». Et il espère que la campagne électorale celle-là, n'empêchera pas le ministre de préciser sa position à ce sujet.

QUESTIONS ECRITES... QUESTIONS ECRITES..

Permis de conduire (examen)

35895. - 1^{er} février 1988. - **M. Denis Jacquat** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur les propositions faites par de nombreuses associations de secouristes. Celles-ci, en effet, proposent que lors de la préparation du permis de conduire, les candidats soient formés aux « cinq gestes qui sauvent » : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder. Une telle mesure serait de nature à sensibiliser les Français aux risques d'accidents et les inciterait à une plus grande prudence ainsi qu'au respect du code de la route. On peut également considérer qu'un grand nombre d'accidentés seraient sauvés par les premiers soins qui pourraient être dispensés. Il lui demande si une telle formation pourrait être rendue obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Réponse. - L'enseignement aux candidats à l'examen du permis de conduire de notions de secourisme leur permettant d'intervenir utilement en présence d'un accident de la circulation pose des problèmes dont la solution est recherchée depuis plusieurs années. L'intérêt d'un tel enseignement est évident et de nombreuses discussions se poursuivent, notamment avec des membres du corps médical, afin de déterminer quelles sont les notions qui peuvent être utilement acquises par les 800 000 personnes qui obtiennent chaque année le permis de conduire, et dans quelles conditions cet enseignement peut être dispensé. Un groupe de travail réunissant des médecins et des représentants des administrations concernées vient d'être constitué pour rechercher une solution qui tienne compte de l'ensemble des avis émis sur ce problème. D'autre part, le programme national de formation à la conduite qui va être prochainement publié fait une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation.

Le 25 mai, M. **ADAM** m'informe que deux réunions ont eu lieu à la DSCR (du groupe de travail) et que le programme des GES « a été accepté ». C'était très curieux car ce programme avait été remis en cause (son contenu et sa durée pour le permis de conduire). N'est-ce pas devant ce groupe que je devais exposer le projet des « 5 gestes » ?

Pour la période de la Toussaint, une opération « drapeau blanc » était organisée. C'était l'occasion de parler aux Français de l'insécurité routière et de proposer de nouvelles mesures. De nombreux organismes s'y associèrent ainsi que les médias (voir articles de presse).

Le CISR du 27 octobre, quelques jours avant l'opération, prenait de « nouvelles » mesures, comme le contrôle technique (pour les véhicules de plus de 5 ans), et la mise en place, à partir de 1992 d'un « permis à points ». Des décisions attendues depuis 20 ans !

Il manquait d'autres mesures : l'obligation du port des ceintures à l'arrière, le taux (maximum) toléré d'alcoolémie à 0,5 gr, des mesures de suspension ou de retrait plus efficaces pour la conduite en état d'ivresse, sans accident, lors des contrôles, avec confiscation du véhicule si récidive ; et l'annulation du permis de conduire (définitive) en cas de récidive d'accident mortel en état alcoolique.

Le « nouvel observateur » de cette période (n° 1251 28.10 au 3.11.1988) publiait une enquête sur « La France au volant : LES NULS » (extraits ci-après) où le fléau de l'alcool au volant était bien mis à nouveau en évidence.

Dans « L'express », en août, un article au titre choc « Dix minutes pour sauver » prétendait que la seule solution pour sauver ces accidentés durant ce laps de temps était l'hélicoptère... ; en oubliant tous les citoyens que nous sommes, comme témoins, seuls alors sur place durant ces 10 minutes.

Un Député de Seine et Marne, M. **Jean-Pierre FOURRE** nous avait fait parvenir un projet « d'Etats généraux de la sécurité routière ». Un questionnaire reprenait 90 propositions parmi lesquelles on trouvait : « Intégrer une formation complémentaire de secourisme pour l'obtention du permis de conduire ». L'initiative sera reconduite plusieurs années de suite. L'ADPS (CAPSU) avait été retenue parmi les organismes consultés. Quelques extraits des documents ci-après.

On voyait bien, à travers ces exemples, la nécessité de faire plus. Certes, l'Etat ne peut pas tout faire, tout prévoir, tout organiser ; mais il peut aider, favoriser les initiatives, écouter ceux qui ont des propositions.

Il n'est pas exagéré de dire que ce rôle, compris au départ par l'équipe de **Christian GERONDEAU** (Je me souviens des propos de M. **LE NET** qui voyait la délégation comme un « catalyseur ») aura été progressivement abandonné, on le sentait déjà à la fin des années 80.

Et aujourd'hui, on nous ignore car nous dérangeons, nous posons hélas les bonnes questions. Nous apportons aussi des propositions, claires et argumentées. Parfois elles sont reprises, bien plus tard, et présentées comme des idées « des services » en charge... Peu importe au final, le seul but est d'aller de l'avant.



COMITÉ NATIONAL DU SECOURS ROUTIER FRANÇAIS

Association déclarée (loi de 1901)
n° SIREN : 784 2060 88

PARIS, le 25 mai 1988

Monsieur Didier BURGGRAEVE

SA/MF

A S A R

Réf : v/lettre du 30/03/88

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

En réponse à votre lettre citée en référence, je vous adresse le n° 15 de notre revue "La Route". Je vous signale que je ne sors pas le n° 17 actuellement et qu'il y aura fin juillet, un numéro double 17 et 18.

Je vous écris pour vous faire part d'un grand progrès dans la lutte que vous menez depuis des années. La DSCR a réuni à deux reprises des médecins, afin de définir l'enseignement qu'il faudrait faire au permis de conduire.

Le programme des GES a été accepté, non sans mal, mais après la deuxième réunion. Le SRF y était représenté par les Pr CARA et SERRE. Etaient également présents, les Pr SICARD, LARCAN et le Dr LOUVILLE.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P.J : "La Route" n° 15.

Serge ADAM
Directeur Général

Premier Ministre.
Ministère des Transports.
Ministère de l'Intérieur.
Ministère des P. et T.

Ministère de la Défense.
Ministère chargé de la Santé.
Association Française
des Automobilistes.

Union Routière de France.
Syndicat National de l'Aide
Médicale Urgente.

La route

29 OCT. 1988

Toussaint 87 : il y avait eu
2.000 accidents, 104 morts
et plus de 2.800 blessés...

« DRAPEAU BLANC »

Une opération qui « roule »
pour un week-end moins meurtrier !



▲ Une image-choc pour le lancement de l'« Opération drapeau blanc » : des figurants représentant les 10.000 morts de la route chaque année en France sont allongés sur la chaussée de l'avenue Foch, à Paris.

(Ph. A.G.I.P.)

Opération « Drapeau blanc »

Chaque année en France 10.000 tués, 58.000 handicapés à vie, 200.000 blessés.

10.000 tués, c'est la disparition de tous les habitants d'une ville comme Dinard, Brignoles, Yvetot, Chantilly, Saint-Jean-de-Maurienne ou Remiremont. Dans quelques jours, si nous ne faisons rien, la France risque de battre un triste record, celui du nombre de morts sur les routes pendant le week-end de Toussaint : l'équivalent en nombre de victimes du déraillement de la gare de Lyon répété chaque jour pendant un an.

Antenne 2, Europe 1 et les AGF ont décidé de dire NON à la fatalité, de mobiliser les consciences, trouver des remèdes, sauver des vies. Leur ambition : faire que chacun en France accepte cet engagement. Gagnons un formidable pari, sauvons des vies. Mobilisons-nous pour participer à l'OPERATION DRAPEAU BLANC.

Pour la Vallée de la Lys, Tourcoing et Roncq, un SEUL point sera ouvert pour la signature du manifeste où chaque conducteur fait sienne cette déclaration :

« Je suis responsable de ma vie, de celle de mes passagers et je respecte les autres conducteurs. Je refuse de considérer l'accident comme une fatalité. Je veux convaincre les autres de faire comme moi. Je dis oui au port de la ceinture de sécurité et du casque, non aux excès de vitesse, non à l'alcool au volant. En outre, pour montrer que je participe à l'opération, j'accroche un TISSU BLANC à l'extérieur de mon véhicule ».

Il s'agit de chez MM. Jean-Claude et Bernard Mortier, 8, rue Auger à Bousbecque, où une permanence aura lieu le samedi 29 de 9 h à 12 h, le lundi 31 de 14 h à 18 h 30 et le mardi 1^{er} novembre de 10 h à 17 h.

29 OCT. 1988

29 OCT. 1988

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Mobilisation générale
pour épargner
le maximum de vies**

Page F

28 OCT. 1988

la route

Répression accrue, instauration prochaine du « permis à points » et contrôle technique périodique pour les voitures de plus de 5 ans. Le gouvernement prend de nouvelles mesures pour...

ARRÊTER LE MASSACRE

10.000 morts par an sur les routes françaises. Un triste record. Le gouvernement a décrété la mobilisation générale pour tenter de mettre fin à l'hécatombe.

TOURCOING 30 OCT. 1988

Un chauffard ivre tue une jeune femme

Toutes les campagnes appelant les automobilistes à la prudence et à prendre leurs responsabilités pour que l'on cesse de gâcher des vies sur la route ont beau exister, il restera toujours des inconscients, volontaires ou involontaires, pour penser que « ça n'arrive qu'aux autres ».

Une fois de plus, un chauffard ivre a tué. M^{lle} Chantal Six, 26 ans, a été fauchée par une voiture, vendredi soir, dans le quartier du Flocon à Tourcoing.

DE LA PEUR DU GENDARME À L'AUTODISCIPLINE

Le gouvernement a adopté un train de mesures sur la sécurité routière : contrôle technique, tous les trois ans, des voitures de plus de cinq ans à partir de 1990, permis à points à partir de 1992...

LE gouvernement a adopté jeudi le train de mesures de sécurité routière le plus important depuis dix ans, ont estimé le ministre des Transports Michel Delebarre et son secrétaire d'Etat, Georges Sarre, à l'issue du comité interministériel de sécurité routière (CISR).

Le gouvernement a en particulier décidé un contrôle technique périodique (tous les trois ans) des voitures particulières de plus de cinq ans à partir de 1990, ainsi que le « permis à points », qui devrait permettre à partir de 1992 d'annuler le permis de conduire au bout d'un certain nombre d'infractions.

Le gouvernement a également décidé des mesures immédiates de répression, notamment le relèvement du taux des amendes, ainsi que l'expérimentation dans certains départements de la perception immédiate des amendes pour les infractions les moins graves (ceinture, petits excès de vitesse).

Ce train de mesures n'est qu'une étape, ont ajouté les ministres en rappelant qu'un débat se tiendra à l'Assemblée nationale

d'ici la fin décembre. Il sera préparé par un livre blanc élaboré par un groupe de sages présidé par Pierre Giraudet, président de la Fondation de France.

Les pouvoirs publics mettent l'accent sur le changement d'attitude qu'ils veulent provoquer chez les automobilistes. La direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) souligne en effet que « la tendance à la dégradation reprend dès que la pression médiatique ou répressive disparaît ».

Le gouvernement ne veut plus voir des flambées d'accidents sur les routes dès que la peur du bâton se relâche - par exemple à l'approche d'une élection présidentielle - ou que le climat ou le prix de l'essence favorisent l'usage de l'automobile.

La vive recrudescence du nombre de tués au premier semestre 1988 (environ + 15%) a confirmé les pouvoirs publics dans cette analyse. Tout comme l'amélioration d'août et septembre (« seulement » 850 morts le mois dernier), obtenue à coup de suspensions immédiates du permis sur le bord des routes (22.000 au mois d'août).

Si la peur du gendarme doit demeurer, selon les responsables de la sécurité rou-

tière, encore faut-il qu'elle ne se dissipe pas à la première occasion, en d'autres termes MM. Delebarre et Sarre souhaitent qu'elle se mue en « autodiscipline », ou « responsabilité ».

On fait remarquer au gouvernement qu'avec l'apparition du « permis à points », l'appel à la responsabilité, sans cesse réitéré aura cette fois une base solide. L'automobiliste, saura à chaque infraction, que son droit à piloter une automobile s'est un peu effrité, et cela jusqu'à l'annulation et à l'obligation de repasser l'examen.

Les pouvoirs publics n'ont pas oublié la répression immédiate, avec le relèvement de 900 F à 1.100 F des amendes les plus graves (feux rouges, stops, graves excès de vitesse), et l'annulation du permis pour les responsables d'accidents commis lors d'une suspension de permis.

L'adoption du paiement immédiat des infractions les moins graves répond à un souci pédagogique ont précisé les ministres : il est plus dissuasif de payer tout de suite 230 F pour une ceinture non bouclée ou 450 F pour un petit excès de vitesse (10 à 20 km/h).

Route : la Toussaint 1988 rompt avec l'aggravation des derniers mois

Le bilan des accidents de la route du « pont » de la Toussaint devrait marquer une amélioration, avec une baisse d'environ 39 % du nombre des tués par rapport à la Toussaint 1983, dernière Toussaint tombant un mardi.

Selon le pointage effectué à 18 h par le Centre national d'informations routières (CNIR), le nombre des tués depuis vendredi 28 octobre à 18 h s'est établi à 126 contre 204 pour la même période en 1983 (-39 %), tandis que le bilan des accidents corporels s'améliorait de 26 % pour tomber à 2.339 et celui des blessés de 33 % à 3.204.

Le bilan quotidien est donc de 25 morts/jour pour cette Toussaint contre 40 morts/j en 1983. Selon la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), le bilan s'était aggravé aux Toussaint 1984 et 1985 (43 et 45 tués/j) avant de s'améliorer nettement en 1986 (39/j) et en 1987 (33/j).

Les responsables de la sécurité routière font toutefois remarquer que les bons résultats des deux dernières années doivent beaucoup au calendrier, où la Toussaint tombait respectivement un samedi et un dimanche, ce qui n'inci-

taut guère aux départs.

La campagne solennelle d'appel à la prudence du gouvernement a joué un rôle certain, qui ne peut encore être précisément mesuré, d'autres facteurs ayant contribué depuis cinq ans à l'amélioration de la sécurité, notamment l'accroissement du réseau autoroutier (quatre fois plus sûr que les routes nationales) et les conditions climatiques de 1988 beaucoup plus favorables que celles de la Toussaint 1983.

Le bilan des tués était de 16.600 en 1972, tombant de 40 % en 15 ans alors que le trafic progressait de 40 %. Cette Toussaint 1988 va donc prolonger cette tendance positive qui s'était accentuée l'an dernier avec 9.855 tués, soit -10 % sur 1986, le meilleur résultat depuis 1961.

Les résultats du dernier week end rompent aussi avec la brutale recrudescence des morts enregistrés au premier semestre 1988 (+18 %).

A court terme, il a été décidé de renforcer la répression des excès de vitesse, de l'abus d'alcool et du défaut de port de la ceinture, les trois principales causes d'accident, selon les responsables de la sécurité routière. L'Opération drapeau blanc est venue à propos ren-

forcer ces décisions.

Les organisateurs de l'opération ne tiennent pas compte des blessés graves du week end qui vont décéder dans les prochains jours, mais assurent-ils, les références à 1983 en tiennent compte et rendent la comparaison crédible.

Les statistiques passées de la sécurité routière montrent que le bilan définitif des tués s'aggrave de 10 % à 20 % lorsque l'on compte comme morts les blessés graves décédés dans les six jours (critère officiel des statistiques

françaises).

Le bilan serait encore aggravé d'environ 10 % si la France, comme ses voisins, comptait tous les décès de blessés intervenus dans le mois suivant l'accident. Le bilan aurait ainsi été de 11.947 au lieu de 10.961 en 1986.

La France a cependant décidé de jouer le jeu de la vérité et de se rallier prochainement à ce mode de calcul qui devrait la placer encore plus loin, au hit parade de la sécurité routière derrière la RFA, l'Italie, et surtout la Grande-Bretagne.

3-11-1988

ENQUÊTE

SUR LA FRANCE AU VOLANT

LES NULS

Dix mille morts par an sur les routes, sans compter les blessés. Triste record d'Europe. Tous les cinq ans, on s'indigne. Tous les six ans, on prend des mesures. Rien n'y fait. Les Français au volant auraient-ils un gène en trop, celui des assassins ? Tandis que Michel Rocard décrète la mobilisation générale, et que le gouvernement se prépare à accroître la répression, Antenne 2 et Europe 1 lancent cette semaine une gigantesque opération, Drapeau blanc, pour tenter de limiter la casse et nous réconcilier avec la route. Nous avons, de notre côté, cherché à comprendre ce qui faisait d'un chauffeur, un chauffard et d'un fait divers, un fait de société

La France est un grand pays, l'une des six nations les plus motorisées au monde et on y meurt plus qu'ailleurs sur les routes mais personne n'y fait très attention. Il faut dire que les mœurs sont encore assez primitives. En octobre 1988, par exemple, un automobiliste nommé José Carlier, 24 ans, traverse une ville du Nord à 110 km/h, renverse une femme sur un passage protégé, la tue sur le coup et prend la fuite. La police retrouve la voiture de Carlier dans un parking. Le capot avant est enfoncé. Ensuite, les policiers retrouvent le conducteur, qui avoue. Il a 2,40 g d'alcool dans le sang. La femme avait 38 ans. Elle est morte sous les yeux de son fils de 15 ans.

Quelques mois plus tôt, un type nommé Michel Barrault roulait sur l'autoroute de l'Ouest au volant de sa BMW. La nuit était assez avancée. La BMW a percuté à 150 km/h une Autobianchi conduite par Anne Cellier, 22 ans. La petite voiture a pris feu, la jeune fille est restée coincée dedans. Brûlée au troisième degré, elle a mis trois mois à mourir. Michel Barrault était assureur conseil, il avait arrosé son dîner. Taux d'alcool : 1,32 g. Il a été condamné à un mois de prison avec sursis et à dix-huit mois d'annulation de permis de conduire. La famille d'Anne s'est indignée, le public a protesté, le garde des Sceaux a fait appel. La 8^e chambre correctionnelle de la cour d'appel de Versailles a confirmé le jugement de première instance.

« Michel Barrault n'est à l'évidence ni un

ivrogne ni un assassin. Il a lui-même beaucoup souffert de ce drame, a dit le président Vannier pour justifier sa décision. Michel Barrault est un citoyen irréprochable qui n'a jamais eu ni même provoqué le moindre accident en vingt ans de conduite ; bref un Français comme les autres, avec ses excès de vitesse et d'ivresse. Il n'était décevant pas utile d'enfermer M. Barrault. » Un Français comme les autres...

L'accident d'Anne Cellier, qui était blonde et très jolie, a soulevé une grande émotion. Le gouvernement a fait voter une loi qui doublait les peines pour conduite en état d'ivresse et prévoyait un emprisonnement d'une durée de deux mois à deux ans. Au même moment, la chaîne de télévision privée TF 1 commençait à diffuser de la publicité pour la bière en toute légalité.

Fin 1987, un type nommé Daniel Ségaud prenait trente mois de prison ferme et 2 500 francs d'amende en se faisant traiter de « tueur » par le procureur de la République. Ségaud avait effectivement tué deux personnes, et il en avait blessé trois autres, alors qu'il conduisait avec 2,04 g d'alcool dans le sang et sans permis de conduire, étant sous le coup d'une annulation consécutive à une dizaine de condamnations pour délits routiers...

En France, chaque habitant absorbe en moyenne 13,1 litres d'alcool pur par an, une « performance » qui classe ce grand pays au troisième rang européen derrière le Luxembourg et le Portugal, et plusieurs centaines de milliers d'automobilistes circulent en permanence en état d'ivresse légale (0,8 g ou plus d'alcool par litre de sang). « C'est pourtant contre l'alcool au volant que le consensus est sans doute le plus fort dans notre pays, explique Yvon Chich, directeur de l'Institut national de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (Inrets). Mais il s'agit d'un consensus apparent, parce que chaque individu s'estime le mieux placé pour savoir s'il peut conduire ou non après avoir bu quelques verres. En matière de conduite automobile, chacun devient son propre expert. »

En France, l'alcool intervient dans 40 % des accidents mortels de la route et l'alcoolisme chronique dans 6 % d'entre eux. Il serait donc

facile de conclure que le pays des droits de l'homme a un sérieux problème de degré. En réalité, cette nation a surtout un gigantesque problème automobile. Chaque année, la route tue de dix à onze mille individus et elle transforme en cauchemar la vie d'une soixantaine de milliers de blessés graves, ce qui coûte environ 80 milliards de francs. Mais les Français font avec. Quand on leur dit que, de 1950 à 1986, 440 000 personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation, que 2,7 millions d'autres ont subi des atteintes corporelles graves, bref que ces pertes équivalent en gros à celles de la Seconde Guerre mondiale, ils montent un peu le volume de la stéréo et passent la

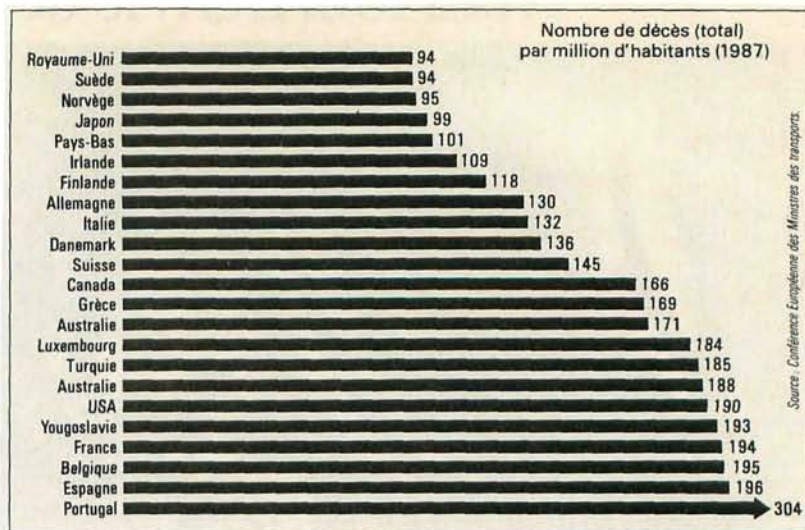
cinquième.

« Et si les Russes aimaient aussi leurs enfants », chante Sting dans un tube célèbre. Eh bien, les Françaises moquent apparemment du sort des leurs : la moitié des morts de la route ont moins de 24 ans. Mille enfants de moins de 15 ans et 3 500 à 4 000 jeunes de 15 à 24 ans meurent sur l'asphalte chaque année, et tous les samedis soir quinze à vingt teenagers s'éclatent définitivement au détour d'un virage.

« Les accidents de la route représentent la première et la principale cause de mortalité chez les 15-24 ans, affirment Jean-René Carre et Elisabeth Zucker, deux experts du Haut Conseil de Population et de la Famille, et ils

entrent pour une part non négligeable dans le retard de la France sur ses voisins en matière d'espérance de vie. » Mais ce genre de constat excite moins les conducteurs de l'Hexagone que des publicités comme celle-ci, apparue dans les années 70 : « A la place de deux enfants qui pleurent, nous vous offrons six cylindres qui rugissent. »

Cette semaine, le match nul, au sens propre, de l'équipe de France de football contre la redoutable équipe de... Chypre, tourne au drame national. En revanche, les classements de la République en matière de sécurité routière ne font honte à personne. En 1987, pourtant, la moins mauvaise année depuis vingt-six ans, la France se classait vingtième des pays occidentaux en nombre de tués par million d'habitants.



Les chauffards vont-ils en enfer ?

Aux Etats-Unis, on frappe le moral. En Suisse, le portefeuille. En France, on cogite

En Californie, les juges ont trouvé un moyen peu banal de décourager les jeunes chauffards alcooliques. Ils les obligent à visiter la morgue et leur montrent un par un les cadavres des accidentés de la route. Voir ces corps sanguinolents démembrés, déchiquetés, pulvérisés par les pare-chocs, fait réfléchir. Ils sont pour l'instant vingt-quatre juges à s'être passé l'idée et à avoir aménagé leur morgue pour ces visites guidées.

Mais les Américains sont aussi les champions de la répression classique. Dans l'Etat de New York un chauffeur alcoolique récidiviste a été condamné à la plus sévère peine enregistrée à ce jour : quinze ans de prison ferme !

Autres lieux, mêmes mœurs. En URSS, il ne fait pas bon abuser de bière ou de vodka avant de prendre le volant. La police soviétique peut vous arrêter dès que votre taux d'alcoolémie dépasse... 0,8 gramme par litre. On vous conduit dans une « chambre de désenivrement », où l'on vous « soignera » pendant deux à trois jours. Vous serez alors entouré d'infirmières censées vous faire passer le goût du jus de la treille, au besoin en vous tabassant quelque peu. Les juges ne sont pas non plus très tendres avec les chauffards russes, puisque, à Moscou, l'un d'entre eux a été condamné à dix ans de prison ferme.

Partout dans le monde, on a accommodé les conducteurs alcooliques. Sauce turque : c'est la plus rapide. On vous met en prison dans le quart d'heure qui suit l'interpellation. Plusieurs camionneurs français gorgés de raki croupissent encore actuellement dans les prisons turques. Sauce africaine : l'écrasement d'un ou de plusieurs autochtones peut entraîner le lynchage.

Sauce japonaise : les chauffards sont des déviationnistes ; ils doivent donc être rééduqués. On les enferme dans des prisons spéciales pour délinquants routiers. On leur projette des films d'horreur automobile. C'est la guerre psychologique. La police veut susciter un réflexe de Pavlov : alcool au volant égale images atroces. En Europe, la répression est plus ou moins dure. Les plus sévères sont les Scandinaves. La Suède a été le premier pays au monde à mettre au point, dès 1920, une législation spéciale pour les chauffards alcooliques. Au Danemark, avoir 0,8 gramme d'alcool dans le sang entraîne une amende égale à 4 % de son salaire annuel. Autre championne de la répression : la Suisse. On y frappe l'automobiliste au point le plus sensible : le portefeuille. L'amende forfaitaire y est énorme. Elle peut aller jusqu'à 150 000 de nos francs, alors qu'elle n'atteint « que » 500 francs en Italie, 1 000 francs en Espagne,

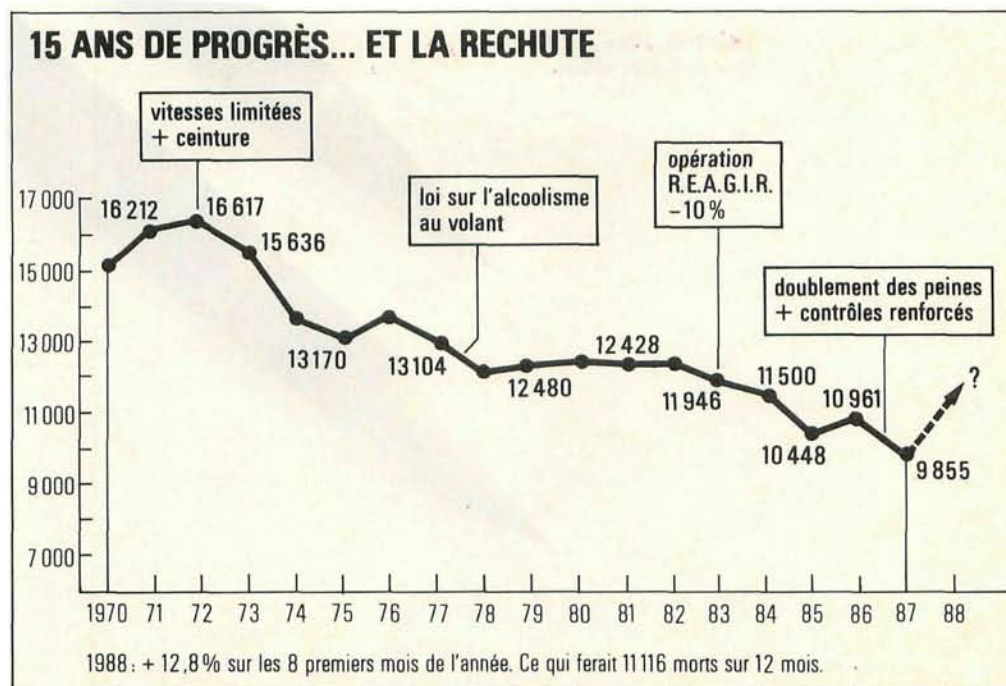
4 500 francs en RFA, 9 000 francs en Belgique, 23 000 francs en Grande-Bretagne.

Les peines de prison varient en Europe de trois mois, maximum belge, à trois ans, maximum suisse. En Italie et en Grande-Bretagne, la peine maximale est de six mois ; en RFA, elle peut atteindre un an.

En France, la loi du 10 juillet 1987 prévoit des peines de prison de deux mois à deux ans et des amendes de 1 000 à 30 000 francs pour conduite en état d'ivresse. En cas d'homicide involontaire, les peines sont doublées. « Nous avons chez nous une législation sévère mais très mal appliquée », regrette Claude-Maxime Bertrand, juge honoraire et président du Comité du Droit de la Route. En comparaison, la RFA offre un éventail de peines plus légères mais appliquées systématiquement. Par exemple, lors de la fête de la Bière, l'année dernière, les policiers allemands ont bouclé toutes les routes menant à la frontière française et fait passer un alcootest à tous les conducteurs. Ils étaient pratiquement tous imbibés. Ils ont dû payer tout de suite une amende de 1 500 marks ou abandonner leur voiture en guise de caution. Cela serait impensable en France. »

Le juge Moreau, responsable de la Ligue contre la Violence routière, affirme pour sa part : « Tant qu'on accordera chez nous plus d'importance à la voiture qu'à la vie humaine, aucun système répressif ne pourra être vraiment efficace. »

Bernard Werber



Dix minutes pour sauver

Si tous les accidentés étaient secourus dans ce laps de temps, le bilan serait beaucoup moins lourd. Une seule solution : l'hélicoptère. Les Samu en ont neuf...

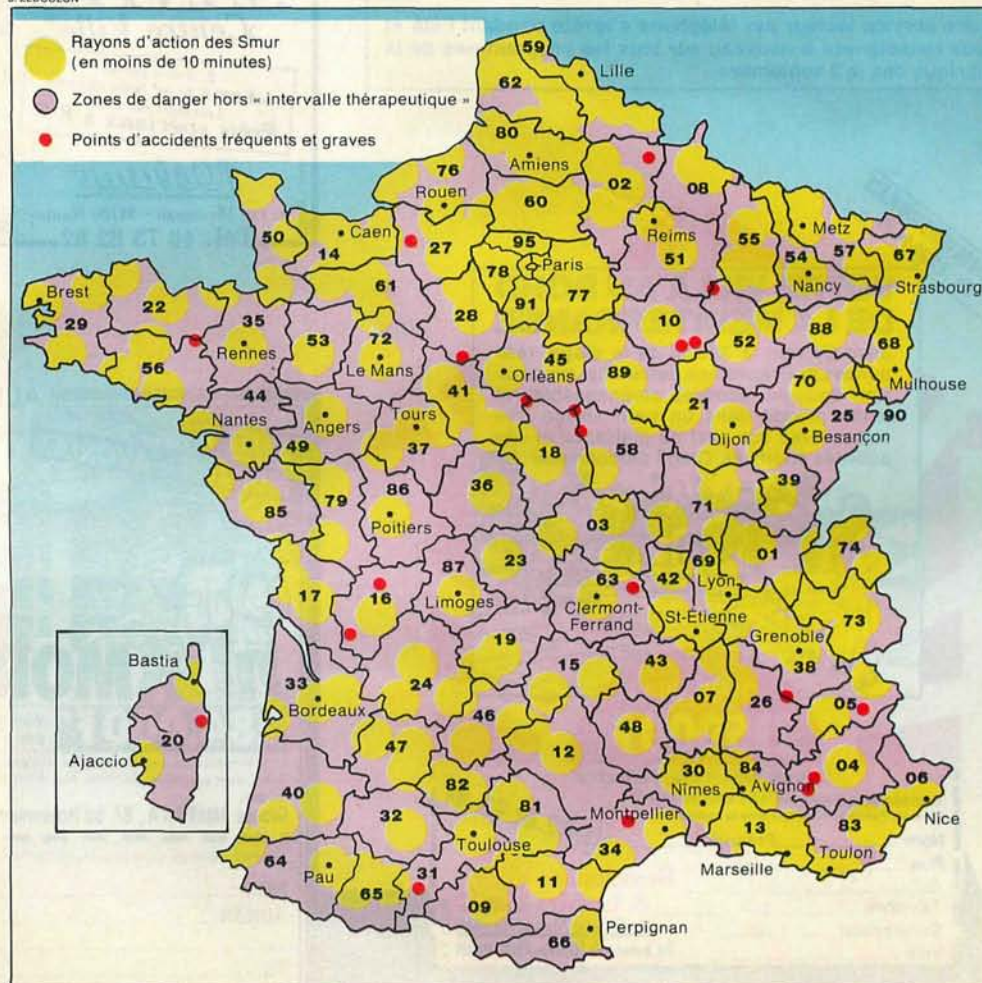
Anonymes dans les statistiques, les accidentés de la route n'ont pas encore leur monument aux morts. Et, pourtant, avec plus de 10 000 tués par an, l'hécatombe apparaît aussi désastreuse qu'une guerre. Comme telle, elle mobilise une armée de médecins, d'ambulanciers, de pompiers, de policiers, qui ont pour mission de limiter les dégâts en portant secours aux victimes. Hélas ! contrairement à ce qui se passe désormais sur n'importe quel théâtre d'opérations militaires, l'aide médicale urgente ne bénéficie que très rarement, en France, de ce moyen moderne d'intervention qu'est l'hélicoptère. Or des milliers de morts pourraient ainsi être évitées, surtout dans les zones à haut risque (voir carte).

Vendredi 5 août, un jour ordinaire au

Samu d'Angoulême. 15 heures, appel des pompiers : « Partons en fourgon de réanimation pour accident sur la départementale 699. » 15 h 15, deuxième appel au Samu : « Venez, l'accidenté ne répond plus aux réflexes du genou. Départ immédiat. » Philippe, l'ambulancier, conduit vite, il faut s'accrocher. L'interne est tendu. « Normal — explique le médecin — il a eu, cet été, un accident grave en ambulance. » Par radio, la permanencière du Samu nous guide : « A droite, après le passage à niveau. »

Au milieu d'une petite route, la voiture accidentée est renversée sur le toit. Les pompiers sautent du fourgon. A l'intérieur, raide sur la civière, le blessé, maigre dans son slip noir. Des gouttes de sang se coagulent sur son front. Il a peur, car il est secouriste et sait

J. ZEBULON



Hors des secteurs où les ambulances des services d'urgence peuvent intervenir très rapidement, de nombreuses zones à haut risque justifient le recours à l'hélicoptère.



qu'il risque de rester paralysé. Il raconte : « J'ai voulu doubler une mobylette, j'avais bu trois pastis, j'ai dérapé. » S'il lève les bras difficilement, il sent pourtant la piqûre de la prise de sang ; mais, même lorsqu'on lui tord la peau des jambes, il n'éprouve rien. Dehors, les gendarmes s'impatientent : ils réclament du sang dans des fioles homologuées pour l'alcoolémie. Nouvelle prise de sang. Le blessé est placé dans une coquille, une sorte de matelas pneumatique. Il hurle pendant toute la manipulation. Retour à petite vitesse, 40 km/h, « pour éviter les chocs ». A Angoulême, avant même de savoir si le cas est opérable, le patron du Samu, le Dr Gérard Mottet, appelle l'hélicoptère pour une évacuation sur Bordeaux. Gagner du temps. Changement de civière, nouveaux cris du blessé. Après une série de radios, la lésion est localisée. Bordeaux décidera de l'opération. Dernières vérifications à l'héliport. On embarque. Angoulême-Bordeaux, 116 kilomètres, une demi-heure de vol, le long de la N 10 encombrée. Le vent est fort, mais on atterrit sans problème à l'hôpital Pellegrin. Très vite, le toit s'ouvre sur un ascenseur, le Samu de Bordeaux prend le relais. Dernier changement de civière, derniers cris du blessé.

Une fois de plus, l'hélicoptère, cette ambulance volante, a démontré son efficacité. Encore ne s'agissait-il que d'un transport secondaire : d'un hôpital à l'autre. Une économie de temps supplémentaire aurait pu être réalisée en faisant intervenir l'appareil directement sur les lieux de l'accident.

Un rapport officieux de la Sécurité routière, s'appuyant sur une étude de l'American

Medical Association, révèle que le taux de mortalité des blessés transportés par voie aérienne est inférieur de 52 % à celui des blessés transportés par ambulance. Un graphique joint à ce document montre que le taux des accidentés de la route tués sur le coup est d'environ 5 %. Faute de soins dans la demi-heure qui suit l'accident, le taux de mortalité grimpe à 15 %. En fait, les spécialistes de l'urgence ont aujourd'hui pour obsession d'agir dans les dix minutes pour respecter l'« intervalle libre pré-thérapeutique » (ILT). C'est le temps moyen jugé nécessaire pour apporter des soins appropriés à un blessé grave. Pourquoi ne pas essayer d'intervenir encore plus vite, dans les cinq premières minutes ? « Ça coûterait beaucoup trop cher, répond le Pr Pierre Huguénard, directeur du Samu du Val-de-Marne et pionnier de l'aide médicale urgente. Il faudrait encore plus de personnel disponible et des transports extrêmement rapides. Et puis, cela ne servirait pas à grand-chose. Si, dans le délai de dix minutes, l'accidenté est déjà mort, c'est qu'il souffrait de lésions incompatibles avec la vie. Des secours plus prompts auraient été vains. »

Cette règle des dix minutes donne la clef de l'organisation des secours d'urgence en France. Si l'on porte sur une carte l'aire d'action correspondant à l'ILT autour de chacun des 263 Services d'aide médicale urgente (Samu) et Services mobiles d'urgence et de réanimation (Smur), on détermine des zones de 20 kilomètres de rayon. Ce qui implique un déplacement de l'ambulance à 120 km/h de moyenne : une rare et dangereuse performance ! Le territoire apparaît alors parsemé ▶

L'appareil du Samu 94 en action lors d'un accident à Choisy-le-Roi : trop cher pour les pouvoirs publics ?

→ = rémoque pour les détresses.

► de secteurs plus ou moins concentrés. Ils marquent les limites d'intervention respectant la règle des dix minutes. Entre ces territoires d'activité optimale, la carte comporte de larges espaces où les secours médicaux risquent d'arriver trop tard. Ces zones sont d'autant plus dangereuses qu'on y relève souvent un fort taux d'accidents graves : les fameux « points noirs » de la Sécurité routière. Ceux où l'on enregistre, sur une période de cinq ans, au moins 10 accidents ayant entraîné la mort ou l'invalidité de plus de 10 victimes.

On compte encore, en France, 285 de ces lieux meurtriers, dont une vingtaine dans les endroits échappant au rayon d'efficacité maximale des Samu et des Smur. De l'aveu des pouvoirs publics, le programme d'élimination des points noirs, même s'il est accéléré, ne sera pas achevé avant cinq ou six ans. Et cela ne résoudra pas le problème de la rapidité des secours. En ce domaine, selon le Pr Pierre Huguenard, il n'existe que deux solutions. La première consisterait à multiplier les Smur. Soit, pour chacun d'eux, cinq équipes médicales (un médecin, un infirmier, un conducteur) assurant une disponibilité permanente et disposant de un ou de deux véhicules d'intervention. Coût : environ 1 million de francs par Smur et par an. « Mais attention, prévient Pierre Huguenard : on ne forme plus assez de médecins anesthésistes-réanimateurs. Les services qui existent actuellement sont déjà insuffisamment pourvus. La création de nouveaux Smur se révèle donc bien difficile. » La vraie solution, affirme le « pape » des Samu, consiste à recourir à l'hélicoptère pour élargir le rayon d'action des Smur actuels et pour respecter l'intervalle libre pré-thérapeutique : « Une trentaine d'hélicoptères pour la France entière mettraient tout accident à dix minutes d'un service d'urgence. »

Le Samu de Créteil est actuellement — avec

ceux de Blois, Carcassonne, Dijon, Le Mans, Moustiers, Reims, Toulouse et Saint-Etienne — l'un des rares à posséder son hélicoptère, pour des interventions primaires sur les lieux de l'accident. Loué, aux frais du conseil régional d'Ile-de-France, à la société Hélicap, son prix de revient est de 2,5 millions de francs par an pour près de 750 missions. « C'est cher », estime-t-on au ministère de la Santé. D'autant que l'appareil ne prend l'air que de jour et hors brouillard. Pourtant, malgré ces contraintes, le rapport de la Sécurité routière affirme que le coût kilométrique (25 francs) d'un hélicoptère Ecureuil est inférieur à celui d'une ambulance (de 35 à 45 francs). Malgré ces chiffres, un peu surprenants, les pouvoirs publics renâclent : ils hésitent à opter pour l'hélicoptère. De temps à autre, les Smur peuvent faire appel aux hélicoptères de la Sécurité civile ou de la gendarmerie. Mais ces recours restent assez exceptionnels. Conséquence : en matière d'assistance sanitaire hélicoptérée, la France est très en retard sur d'autres pays européens comme l'Autriche, l'Italie, la Norvège, la Suisse ou l'Allemagne fédérale, laquelle emploie à cette fin plus de 30 appareils.

Pour tenter de combler les vides sur la carte des urgences médicales, on renforce le quadrillage du territoire. Une loi de janvier 1986 vise une coordination accrue entre Samu, pompiers et médecins généralistes. Il y eut longtemps des frictions entre blouses blanches des Samu et vestes de cuir des pompiers. On a parfois pu les voir s'affronter physiquement pour s'arracher le transport des blessés. Michèle Barzach, par un décret de décembre 1987, a heureusement mis fin à ces tristes querelles. Le rôle respectif des uns et des autres est maintenant précisé : les missions médicales aux Samu, les moyens de sauvetage aux soldats du feu. « Les conflits étaient stupides, constate aujourd'hui Philippe Deslandes, directeur de la Sécurité civile. Il y a place pour tous les intervenants. »

Les relations évoluent moins bien entre médecins libéraux et hospitaliers. Et c'est le même décret Barzach qui a mis le feu aux poudres. La mise en œuvre d'un numéro d'appel unique, le fameux Centre 15, lorsqu'il existe, donne aux généralistes l'impression d'intervenir comme des employés du Samu. Sans parler des jalousies suscitées par les écarts de rémunération. Des rivalités qui risquent de paraître futiles à l'opinion.

Les Français viennent d'enregistrer, par rapport à l'an dernier, une augmentation de 18,4 % du nombre des tués de la route au cours des cinq premiers mois de l'année. Aux yeux des rescapés, l'important — pour reprendre l'expression d'un universitaire à propos de l'urgence — est de « penser là où ça fait mal ». D'abord, à l'évidence, en développant la prévention des accidents. Mais aussi en accélérant les secours pour que de trop nombreux blessés graves de la circulation (67 000 par an) ne soient pas condamnés à mort, faute d'une intervention médicale suffisamment rapide.

Gérard Badou ■

Avec Anne Grimard.

**Le Pr Pierre Huguenard
au Centre 15
du Val-de-Marne :
il est urgent
de ne pas attendre...**

J.-R. ROUSTAN



168

*et de Timmins,
(prouvés aux 5 cartes)*

JEAN-PIERRE FOURRÉ
DÉPUTÉ
DE SEINE-&MARNE
CONSEILLER RÉGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE

PARIS, le 10 octobre 1988

RÉF à rappeler

JPF.JPB.AG.
6533.88

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser la brochure "**OSER, POUR QUE CESSE LE MASSACRE**" qui présente 90 propositions concernant la sécurité routière.

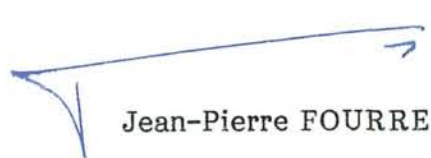
Au moment où les statistiques démontrent l'absence d'amélioration du bilan des accidents de la route dans la dernière période, ce document n'a d'autre ambition que de lancer un grand débat national sur ce qui est un véritable problème de société.

Ma proposition de la tenue d' "**Etats-Généraux de la Sécurité Routière**", déjà avancée par certains, répondrait sans nul doute à l'attente de l'opinion publique qui réclame un réel effort de prévention et n'admet plus la fatalité de l'accident.

Je connais et apprécie la contribution irremplaçable des associations ou organismes comme le vôtre à l'effort de prévention, à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation du public sur la sécurité routière.

C'est pourquoi votre avis, vos observations sur ces propositions, dont vous êtes, pour certaines, à l'origine, me seront particulièrement précieux.

Espérant avoir retenu votre attention et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération la meilleure.



Jean-Pierre FOURRE

OSER

POUR QUE CESSE LE MASSACRE!!

PRESENCE 77

Pour des Etats-Généraux de la Sécurité Routière

La sécurité routière mobilise l'opinion au moment où les statistiques rappellent l'ampleur du problème.

Pour l'illustrer, un chiffre, tellement effrayant, 384 538 morts depuis 1952, l'équivalent de la ville de Toulouse.

Chaque jour, des drames de la route nous interrogent. Et lorsque les accidentés nous sont des gens connus, voire des membres de nos familles, nous n'acceptons pas cette fatalité.

J'ai la chance de n'avoir pas connu la détresse des familles de victimes. Mais je ne diffère pas des autres conducteurs, **partisan de mesures qui éviteraient l'hécatombe des fins de semaines, je reste dans le même temps peu enclin à en supporter toutes les conséquences.**

Conscient, par conséquent, de cette dualité, j'ai néanmoins ressenti la nécessité, comme d'autres d'ailleurs, de **REAGIR et D'OSER.**

OSER dire comme parlementaire, que nos groupes de travail, nos propositions de lois, nos questions au gouvernement, nos déclarations de principes, n'étaient plus suffisants.

OSER me joindre à tous ceux qui connaissent mieux que moi ce sujet, pour seulement y apporter une contribution, me semble-t-il, originale.

OSER provoquer des réactions vives de groupes d'intérêts, d'organismes divers ou, plus simplement, de M. Tout Le Monde, qui apprécieront certaines propositions comme «franchement démagogiques» puis qu'entamant leurs intérêts immédiats.

OSER s'attaquer à une notion restrictive de la liberté où certains

LE SAVEZ-VOUS ?

- **1 personne environ sur 4** tuées dans un accident de la route, est un piéton.
- la vitesse représente la cause déterminante de 33% des accidents mortels.
- **40% des accidents mortels** sont dus à l'alcool.
- **pour 47% des accidents mortels** étudiés dans l'enquête REAGIR, un facteur au moins est lié à l'infrastructure.
- la proportion de tués parmi les conducteurs ceinturés est plus de **2 fois inférieure** à celle des conducteurs non ceinturés, **3 fois pour les places avant**.
- chez les moins de 25 ans, l'accident de la route est la 1ère cause de décès et la 1ère pour les handicaps les plus graves.

* INTEGRER UNE FORMATION COMPLEMENTAIRE DE SECOURISME POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE.

En présence d'accidents de la route, la connaissance d'un minimum de «secourisme» devient déterminant quant à la survie même des accidentés.

D'abord dans les écoles et les collèges, l'éducation à la sécurité routière inclut l'enseignement du secourisme. Mais plus essentiellement, intégré au programme du permis de conduire, le secourisme fait partie de l'examen.

Association Nationale de Promotion
de l'Education Routière
75016 PARIS
Téléphone : 45 01 28 04

Association Nationale pour les
Transports Educatifs de l'Enseignement
Public
27, rue Clauzel
75009 PARIS
Téléphone : 48 78 75 84

Institut National d'Aide
aux Victimes et de Médiation
7, rue du Jura
75013 PARIS
Téléphone : 45 35 61 11

Ligue Contre la Violence Routière
5, impasse Bon Secours
75011 PARIS
Téléphone : 43 48 96 09

Ligue Française de l'Enseignement
et de l'Education Permanente
3, rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 07

Union Nationale des Accidentés de la
Route
31, rue d'Enghien
75010 PARIS
Téléphone : 42 46 86 75

Fédération Française des Associations
d'Accidentés
31, rue d'Enghien
75010 PARIS
Téléphone : 47 70 10 46

Association pour le Développement de la
Prévention et du Secourisme
59390 LYS LES LANNOY

Association des Automobilistes de
France
26, rue de Monttessuy
75007 PARIS
Téléphone : 47 05 34 73

Union Routière de France
54, avenue Marceau
75008 PARIS
Téléphone : 47 23 53 55

1989-1990

Elu local, j'appliquais sur le terrain immédiatement nos propositions, nos idées, dès cette année 1989. Adjoint au maire dans ma commune, chargé de la Protection Civile (et de la circulation), des campagnes locales furent organisées (avec affiches, autos collants pour les jeunes des écoles, articles dans la presse et le bulletin municipal, une journée annuelle sur tous les thèmes de la prévention des accidents, un « pin's » à l'emblème de la Protection Civile...). C'était une mission complémentaire de celle, menée au sein du CAPSU*.

J'apprenais la création d'une nouvelle association (ADTS) dont le Président était **Christian GERONDEAU**. Evidemment je le contactais pour connaître les objectifs de cette structure. Comme toujours, il me répondait (lettre du 2 juin 1989), en ajoutant à la main, comme souvent, quelques mots complémentaires.

Ce qui me permettait de lui indiquer que je poursuivais, par divers moyens, mon action pour prévenir les accidents (de la circulation, ainsi que les autres risques), et la diffusion du Secourisme à la population.

J'écrivais aussi à **Pierre GRAFF** dont j'avais sollicité les services pour la première journée de la Protection Civile (en juin 1989) et en vue de la première campagne de sécurité routière.

L'action permanente pour faire connaître les « 5 gestes » se poursuivait. On pouvait les apprendre lors de la journée de la Protection Civile et la brochure gratuite était disponible dans les lieux publics. Des séances gratuites étaient organisées dans les écoles de l'agglomération.

Le titre, de plus en plus connu, des « 5 gestes qui sauvent » fut utilisé par le SAMU 94 afin de créer un « vidéodisque », ce que nous apprenions par une information dans une revue médicale.

Il nous a été nécessaire d'intervenir auprès du « Centre mondial informatique », créé à Paris, afin qu'il ne puisse plus être utilisé sous ce titre, d'autant plus que le concept et les gestes n'étaient pas respectés.

Le 5 février 1990, **Christian GERONDEAU** me répondait à nouveau et voulait bien me rappeler le rôle que j'avais pu jouer (lorsqu'il était délégué à la sécurité routière) pour la création de la formation aux « gestes de survie » (appelés ensuite avec le programme de formation les GES – gestes élémentaires de survie). Et il confirmait, 20 ans après la publication de son ouvrage « La mort inutile » (1), son « vœu qu'un tel enseignement puisse être généralisé et dispensé à l'avenir à tous les candidats au permis de conduire, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays ».

Par mes actions municipales, je confirmais également que je m'intéressais à d'autres aspects que les premiers secours aux accidentés de la route, s'agissant de la sécurité routière.

* Pour les personnes intéressées, se reporter aux 10 dossiers réalisés sur cette période (1989-1995) avec tous les détails sur les journées annuelles de la Protection Civile et les campagnes de sécurité routière.

(1) – Voir dans la première partie mes commentaires sur cet ouvrage et son chapitre sur les secours d'urgence, notamment par les témoins.



Christian GERONDEAU
Président

Bernard DURAND
Secrétaire Général

PARIS, le 2 Juin 1989

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Adjoint au Maire de
LYS-LEZ-LANNOY

Nos Réf :CG/BD/NP N° 177/89

31, Rue J.B. Lebas

BP 7

59451 LYZ-LEZ-LANNOY CEDEX

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 Mai 1989 et je vous en remercie.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des actions que nous serons amenés à prendre dans le cadre de l'ADTS.

Félicitations pour votre action persévérante en faveur de la prévention des accidents et des secours d'urgence.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments,

et de plus fidèle et cordiales

C. GERONDEAU

115

DÉPARTEMENT
du Nord

ARRONDISSEMENT
de Lille

Canton de Lannoy

VILLE DE

Lys-lez-Lannoy

31, Rue J.-B. Lebas

B.P. 7 - 59451 Cédex

Tél. 20.75.27.07



Le 23 décembre 1989

Monsieur Pierre GRAFF,
Délégué Interministériel
à la Sécurité Routière,
208 rue Raymond Losserand,
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

Avec retard, je ne manque pas toutefois de vous faire parvenir le compte-rendu et la revue de Presse relative à notre action en faveur de la Prévention des accidents et de la Sécurité routière en particulier.

Notre journée de la "Protection Civile" aura lieu chaque année et la Sécurité routière y aura une place prépondérante.

Vos services nous ont aidés en nous prêtant des panneaux d'information et en nous procurant affiches et dépliants.

Notre première Campagne spécifique à la Ville de Lys pour ce premier semestre 1990 aura pour thème les passages protégés. Vos services peuvent-ils nous aider pour la réalisation de l'affiche ?

Je suis intimement persuadé de la nécessité pour toutes les Communes d'être le relais des actions Nationales et Régionales et de réunir tous les partenaires concernés dans ce but. Je vous tiendrai au courant de nos initiatives.

Avec l'espoir que la route soit moins meurtrière en 1990, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de mes sentiments distingués.

Didier BURGGRAEVE

Adjoint au Maire chargé
de la Protection Civile
et de la Sécurité Routière.



Christian GERONDEAU
Président

Bernard DURAND
Secrétaire Général

CG/NR
Réf. 1253

Paris, le 5 Février 1990

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre récente correspondance qui m'a rappelé l'action si efficace et utile que vous menez depuis de nombreuses années. Vous savez que c'est en grande partie grâce à elle qu'a été créée en 1977 "l'initiation aux gestes élémentaires de survie".

Pour ma part, je formule le voeu qu'un tel enseignement puisse être généralisé et dispensé à l'avenir à tous les candidats au permis de conduire, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays.

Avec mes félicitations renouvelées pour votre action, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs *et très cordiaux.*

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Adjoint au Maire Chargé de la
Protection Civile
Mairie de Lys-Lez-Lannoy
31 Rue J.B. Lebas
B.P. 7
59451 CEDEX

175

La première campagne fut lancée en direction des piétons et de tous les usagers afin de leur laisser le passage à leur approche. Tout en incitant les piétons à emprunter les « passages piétons » (dits souvent « protégés » par habitude).

Il fallait aussi poursuivre toujours et encore la campagne des « 5 gestes » et tenter de faire évoluer la position des pouvoirs publics, c'est-à-dire le pouvoir réglementaire, chargé de modifier les textes relatifs à la délivrance des permis de conduire et la formation des conducteurs.

Les démarches auprès des instances supérieures (Président de la République ou Premier ministre notamment), aboutissaient toujours à la transmission des courriers et des dossiers joints, le plus souvent au ministre en charge des transports qui, lui-même « faisait suivre » à la DSCR c'est-à-dire au délégué à la sécurité routière.

La responsabilité des différents délégués est donc évidente, et ce mémoire a pour but de le démontrer ; également de mettre en évidence les limites, de nos jours, de cette structure (délégué à la sécurité routière).

Le 28 mai 1990, c'est M. **Bernard PONS** qui interpellait à nouveau le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports, pour en savoir plus sur le « groupe de travail » et en lui demandant son avis sur la base de la brochure « 5 gestes qui sauvent ».

A Lys lez Lannoy (siège de mes associations), la campagne de prévention pour les « deux roues » était lancée. Tout cela commençait à avoir des résultats positifs puisqu'on pouvait constater une chute spectaculaire du nombre des accidentés, des blessés, notamment ceux considérés comme graves.

Au journal officiel du 24 septembre 1990 (le 24 septembre est la date de départ, en 1967, de la campagne nationale) paraissait la réponse du « Secrétaire d'Etat » à une question écrite du député **Jean LAURAIN**.

Le député revenait sur le groupe de travail (qui ne m'avait pas auditionné, contrairement aux engagements du ministre **MEHAIGNERIE** et des délégués à la sécurité routière MM **DENIZET** et **GRAFF**). Il posait sa question en citant les « 5 gestes qui sauvent » (en précisant les « 5 premières minutes » ce qui voulait bien dire qu'il s'agissait de l'action sur place des témoins), et aussi en demandant des précisions sur les pays de la communauté européenne qui auraient déjà « expérimenté l'enseignement du secourisme pour l'obtention du permis de conduire ».

On le lira dans la réponse, le ministre estime qu'un tel enseignement « paraît souhaitable ». Il redit que de « nombreuses discussions » se poursuivent ; nous reparle du « programme national de formation à la conduite » et, comme il le fera tout au long de sa présence à ce poste, il occulte le fond de la question du député et ne dit rien sur les « expériences étrangères » alors que des pays limitrophes avaient mis en place un tel enseignement, depuis de nombreuses années ! Mais le savait-il ?

LYS-LEZ-LANNOY

La ville lance sa première campagne de sécurité routière

L'an dernier, Didier Burgraeve, l'adjoint au maire chargé de la Protection civile, avait sensibilisé l'opinion lyssoise avec sa première journée de la Protection civile. « Comme la réussite, selon lui, de la prévention réside dans la continuité et la permanence des actions », il part en guerre cette année contre les chauffards et les piétons indisciplinés.

Sa deuxième journée aura lieu cette année le samedi 19 mai, à la salle Paul-Bert, de 9h à 17h, précédée le vendredi 18 après-midi d'une présentation aux jeunes des établissements scolaires et leur accueil par les animateurs de la journée.

Dans le but de préparer au mieux cette nouvelle journée au service de la Protection civile, c'est-à-dire de la Sauvegarde de la population, il vous invite à participer à la réunion préparatoire qui aura lieu ce vendredi à 19h, salle des commissions de la mairie.

Parallèlement, une campagne de sécurité routière se déroulera dans toute la ville durant les mois de mars, avril et mai, avec le concours de tous (élus, services publics, enseignants, responsables associatifs, et toute la population).

Durant la campagne, des usagers seront retenus au hasard et au vu de leur comportement dans la rue, puis invités à la journée de la Protection civile prévue en mai.

Enfin, les jeunes de tous les établissements scolaires de la ville et leurs enseignants sont invités à proposer un modèle d'affiche pour la deuxième campagne de sécurité routière prévue en septembre, et qui aura pour thème les 2 roues. L'école et l'auteur de l'affiche seront primés.



Ces autocollants seront distribués dans la ville.

(Photo « La Voix du Nord »)

Lys-lez-Lannoy

LA SÉCURITÉ DANS LA RUE A L'ÉPREUVE

Lys ne veut pas devenir la "Jungle" et la municipalité lance sa première campagne de Sécurité Routière. Elle durera 3 mois.

ALORS que nous étions à peine sortis de la réunion de présentation de la 1ère Campagne de Sécurité Routière mise sur pied par la ville de Lys-Lez-Lannoy, nous apprenions un nouvel accident très grave survenu à un jeune Roubaisien de la rue Galvani. Aussi l'initiative prise par la municipalité lyssoise apparaît comme "vitale" de nos jours et c'est ce que nous a expliqué M. Didier Burggraeve, l'adjoint à la Protection Civile, à la Circulation et à la Sécurité et un "maître" en la matière.

Celui-ci, en présence des membres de cette commission et de quelques élus, signalait que chaque année près de 45.000 piétons sont victimes d'accidents de la circulation et que 90 % de ces piétons sont accidentés en agglomération. M. Burggraeve déclarait : "Nous sommes tous concernés car 2 piétons sur 3 impliqués dans un accident sont présumés responsables".

Voilà pourquoi pendant 3 mois, mars, avril et mai, et ce avec le concours des élus, des services publics, des enseignants, des responsables associatifs et évidemment de la population, Lys-Lez-Lannoy sera le fief, espérons-le, de la sécurité.

Pour ce faire, des affiches et des autocollants seront distribués chez tous les commerçants de la ville afin d'attirer l'attention de toute la population sur ce grave sujet et les particuliers désirant s'en procurer peuvent se rendre en

Les écoles, elles aussi, concernées

Si cette opération concerne toute la ville, les enfants des écoles ne manqueront pas, heureusement, d'y participer et si tous les établissements scolaires veilleront à ce que cette opération spécifique intitulée "La Sécurité dans la Rue" connaisse un beau succès, l'école maternelle Anatole France, lors de son exposition

parents une autre exposition consacrée, celle-là, à la Sécurité Routière. Cette opération sera reconduite chaque année dans un autre établissement et, dans l'après-midi du vendredi 18 mai, les jeunes et leurs enseignants seront conviés à parler sécurité.

Le lendemain, un débat aura lieu et la création d'une commission extra municipale sera mise en route avec la participation des élus et de toutes les personnes souhaitant y apporter leurs idées car la sécurité est l'affaire de tous.

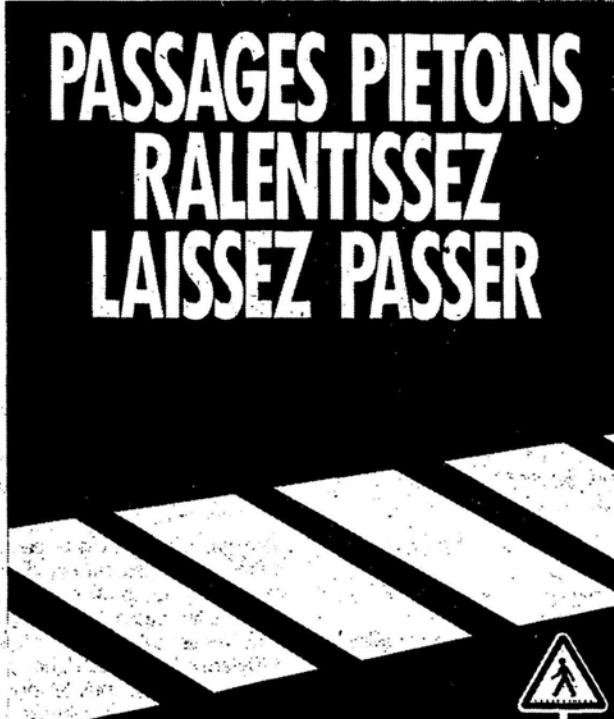
Une autre initiative est au programme de cette campagne car, pendant une semaine (vers le 16 mars), une piste d'éducation routière sera installée dans la salle Paul Bert et les enfants, avec le concours des C.R.S de Lambersart, pourront

M. Burggraeve, pour terminer, devait signaler que si la ville de Lys était bien pourvue en passages pour piétons, les services de police se montreraient encore plus vigilants que d'habitude pendant cette période afin d'habituer la population à les emprunter.

Certains usagers seront d'ailleurs retenus au hasard au vu de leur comportement dans la rue et invités à la Journée de la Protection Civile qui aura lieu en mai.

Enfin la seconde campagne qui débutera en septembre aura pour thème les deux roues et un concours d'affiches sera organisé à cette occasion. Lys ne veut pas être la "Jungle". Tous feront pour que la sécurité soit maintenue et même développée.

**PASSAGES PIÉTONS
RALENTISSEZ
LAISSEZ PASSER**



Piétons : empruntez-les!

Ville de Lys-lez-Lannoy

Secrétariat d'Etat
auprès du Ministre de l'Équipement,
du Logement, des Transports et de la Mer,
chargé des Transports Routiers et Fluviaux

Paris, le 23 MAI 1990

Le Chef de Cabinet

CAB/S3

Monsieur le Président,

Par lettre du 14 avril 1990, vous avez adressé un courrier à la Présidence de la République pour l'informer de la brochure diffusée à près de 600.000 exemplaires, à titre bénévole, sur l'engagement de votre Association pour faire connaître aux usagers de la route les "5 gestes qui sauvent".

Le Cabinet du Président de la République a transmis immédiatement votre dossier à M. Georges SARRE, Secrétaire d'Etat chargé des Transports Routiers et Fluviaux, dont le problème relève de ses compétences ministérielles.

Le Ministre m'a chargé de vous féliciter pour vos actions et de vous remercier pour cette heureuse initiative en faveur de la sécurité routière, à laquelle il est tout particulièrement attaché.

Votre courrier a été communiqué au service de la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières, afin de faire examiner votre étude avec le maximum de bienveillance et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée aux mesures que vous nous proposez.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

pas de réponse!

MITTEL-FOURCADE
COPIE

Monsieur Didier BURGGRAVE
Président du C.A.P.S.U.
59390 LYS-LEZ-LANNOY

DÉPOSÉE LE29 mai 1990
29 mai 1990

PARIS, le 28 mai 1990

QUESTION ECRITE

M. Bernard PONS appelle l'attention de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Équipement du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux sur la réponse faite à une question écrite (n°3091) par laquelle il était demandé si une épreuve de secourisme ne devrait pas figurer à l'examen du permis de conduire afin que les automobilistes puissent être capables de donner les premiers soins à un accidenté.

Cette réponse (JO AN Questions du 5 décembre 1988) faisait état de l'intérêt d'un tel enseignement et précisait que de nombreuses discussions se poursuivaient notamment avec des membres du corps médical afin de déterminer les notions pouvant être acquises utilement par les 800 000 personnes qui obtiennent chaque année le permis de conduire et les conditions dans lesquelles cet enseignement pourrait être dispensé.

Elle précisait qu'un groupe de travail avait été constitué réunissant des médecins et des représentants des administrations concernées afin de rechercher une solution tenant compte de l'ensemble des avis émis sur ce problème.

Il lui signale qu'il a reçu récemment, d'une association ayant pour objet le secourisme routier, une brochure, dont il a sans doute connaissance, intitulée "Conduite à tenir lors d'un accident de la route - les cinq premières minutes - 5 gestes qui sauvent".

Il lui demande à partir de cette brochure, qui semble avoir été largement diffusée, si le Groupe de travail dont il était fait état dans la réponse précitée, a abouti à des conclusions en ce domaine, dans l'affirmative lesquelles, et de quelle manière pratique elles pourront être mises en oeuvre.

2 AOUT 1990

Lys-lez-Lannoy

SÉCURITÉ PIÉTONS

Campagne terminée. Celle de l'automne concernera les deux roues.

La Campagne de Sécurité Routière qui s'est achevée en juin avec la Journée de la Protection Civile était consacrée aux piétons. Elle a eu pour but d'inciter les piétons à utiliser les passages prévus pour eux et aux automobilistes mais également aux conducteurs de deux roues de laisser passer les piétons sur ces emplacements.

La 2^e Campagne qui aura lieu à l'automne concerne justement les utilisateurs de deux-roues. Les cyclistes tout d'abord et notamment les jeunes. Trop d'accidents ont été recensés ces dernières années dans la commune. Souvent dûs à l'imprudence, au non-respect du Code de la route par les cyclistes.

Les motocyclistes également. Certains en prennent trop à leur aise et ne respectent pas grand chose.

Les trottoirs ne sont pas prévus pour le stationnement de ces engins. La rue n'est pas une voie rapide.

Faute de comprendre, ces utilisateurs se verront verbaliser, les services de police ayant été sollicités afin d'être vigilants à cet égard.

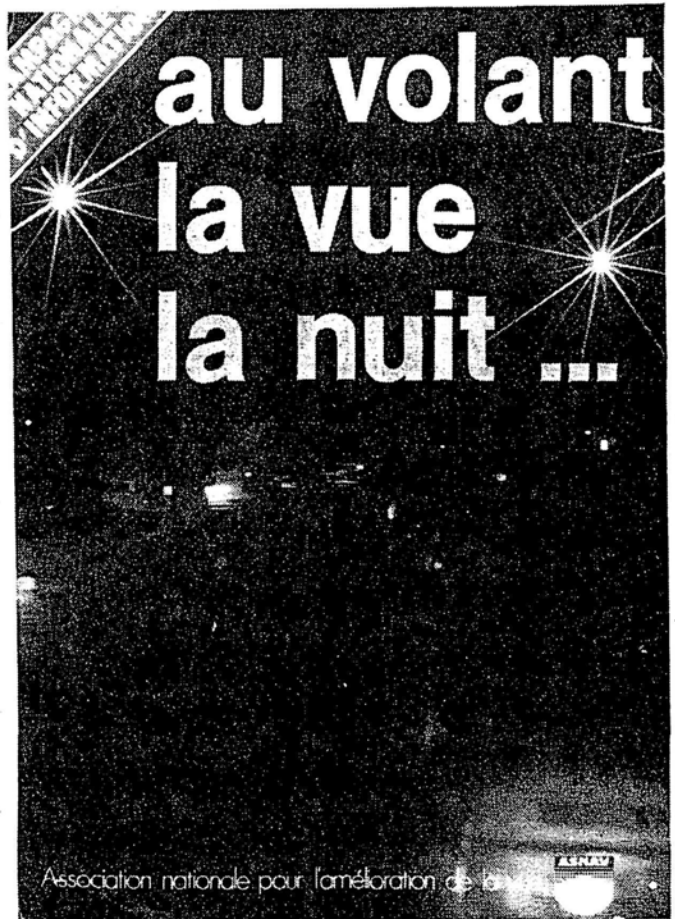
En résumé c'est le respect des autres qui est au centre des problèmes de circulation et de Sécurité routière en ville. Il reste beaucoup à faire en matière de stationnement. Les P.V. vont tomber pour ceux qui stationnent sur des passages-piétons, aux arrêts de bus, aux angles des rues, sur les trottoirs...

Le respect des autres est bien une affaire d'éducation et si l'on veut que les jeunes qui seront demain au volant de voitures soient respectueux, les adultes ont beaucoup à faire eux-mêmes afin de montrer le bon exemple...

Les accidents de circulation c'est trop de victimes dûes le plus souvent au non respect du Code de la Route.

Durant le mois d'août, à la mairie, un dépliant sur ce thème est à la disposition du public dans le hall, ainsi qu'une brochure sur la vue au volant, notamment la nuit.

Enfin, les Lysois et Lysoises, quel que soit leur âge, sont invités à participer à la création de l'affiche sur le thème de la prévention des accidents des 2 roues. Projets à faire parvenir à M. Didier Bruggraeve, adjoint chargé de la circulation et de la Sécurité routière, à la mairie, avant fin septembre.



Une brochure intéressante à retirer en mairie.

LAURAIN
DE LA MOSELLE
de la Haye
00 METZ
87 32 55 75

Journal officiel N° 38
Assemblée Nationale - Débats Parlementaires
Questions Ecrites - du 24.9.1990

Permis de conduire (examen)

30933. - 2 juillet 1990. - **M. Jean Laurain** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat** auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur la nécessité d'intégrer le secourisme dans l'enseignement du code de la route. Un groupe de travail aurait été constitué afin d'examiner cette question. Une association ayant pour objet le secourisme routier a édité une brochure intitulée *Conduite à tenir lors d'un accident de la route. - Les cinq premières minutes. - Les cinq gestes qui sauvent*. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions dans ce domaine et de lui préciser si des pays dans la C.E.E. ont déjà expérimenté l'enseignement du secourisme pour l'obtention du permis de conduire.

Réponse. - L'enseignement de notions élémentaires de secourisme à l'intention des candidats au permis de conduire paraît souhaitable. A cet effet, de nombreuses discussions se poursuivent avec le concours de membres du corps médical afin de déterminer les notions essentielles qui devraient être acquises en la matière par les 800 000 personnes qui obtiennent le permis de conduire chaque année. Par ailleurs, le programme national de formation à la conduite, défini par l'arrêté du 23 janvier 1989, consacre une large place aux comportements utiles en présence d'accidents de la circulation et fait référence notamment aux balisages et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. L'enseignement dispensé dans les auto-écoles devra être conforme à ce programme. C'est pourquoi l'ensemble des 20 000 enseignants de la conduite sera recyclé à partir de cet automne et sur une période de trois ans sous la responsabilité de la direction de la sécurité et de la circulation routières.

On aura la confirmation du peu d'intérêt des services de la sécurité routière à notre demande de formation des futurs conducteurs aux « gestes de qui sauvent », par la question écrite posée par M. **Pierre BACHELET**. Réponse-type, point !

M. **Gérard SAUMADE** sera plus précis par sa question du 17 septembre 1990. Et c'est ainsi qu'on nous apprendra qu'une « expérience » était en cours en Charente Maritime... (Voir précisions plus loin).

Après la conférence de presse, en mai 1987, à Paris, le **Docteur André SOUBIRAN**, Président de l'ACMF (Automobile club médical de France), qui avait pris à cœur la campagne des « 5 gestes qui sauvent », fit inscrire, dans le programme du « MEDEC » 1990 une conférence sur ce thème que je présentais, en compagnie de **Philippe LAUWICK** désormais médecin lui-même, ce qui nous valut de nombreuses questions de médecins présents, des demandes de brochures.

Je lui avais, en 1989, passé le relais de la présidence de l'ASAR. Il avait pris la suite de l'information du public, via les médias et les trois pages qui suivent, diffusées par ses soins au nom de l'association, prouvent sa totale implication dans ce combat.

Certes, il reprenait tous les arguments défendus déjà depuis des années. Mais, par son intermédiaire c'était un médecin qui le disait et non plus du instructeur de Secourisme, même impliqué dans l'enseignement depuis déjà 25 ans.

Côté mairie, tous les moyens étaient utilisés pour continuer des actions en faveur de la sécurité routière, comme cet article de presse du 30 octobre.

Et la revue « officielle » du « Comité de la sécurité routière » voulut bien insérer, dans son numéro de novembre-décembre, une information sur les premiers efforts de la ville.

Enfin, en cette année 1990 une nouvelle édition de la brochure (la 8^{ème}), de 15 000 exemplaires, fut financée par l'ACMF, grâce au **Docteur SOUBIRAN*** totalement acquis à ce projet qu'il défendait dans les colonnes de la revue officielle de cette association de médecins automobilistes.

La brochure comportait 20 pages, si l'on compte l'utilisation des quatre faces des couvertures. A cette date, l'animation, les formations gratuites, étaient toujours laissées à l'ASAR, le CAPSU se chargeant des démarches auprès des pouvoirs publics.

Chaque geste était détaillé même si le but de la brochure était de donner toute l'information sur les seuls cinq gestes à connaître par les usagers de la route, le stage pratique de 5 heures étant indispensable afin d'être capable de les effectuer, dans la réalité, sur des accidentés en danger de mort.

* Le **Docteur André SOUBIRAN** avait pris contact avec moi, par téléphone, en juin 1985, après avoir lu dans la revue « La Route » du Secours Routier Français une information sur l'inauguration d'une rue « **Professeur Marcel ARNAUD** » à Lys lez Lannoy, le 28 avril 1985. Fidèle à l'œuvre et à l'action exemplaires du précurseur de nos SMUR et SAMU, le **Docteur SOUBIRAN** se rendra à Lys lez Lannoy le 18 août (date anniversaire de la mort de **Marcel ARNAUD**) 1985 afin de déposer une gerbe au pied de la plaque de rue portant son nom, n'ayant pas pu participer à l'inauguration officielle, par le **Professeur Louis SERRE** collaborateur direct et autre fidèle du créateur de la traumatologie routière et du Secourisme routier.

Le tome I sur l'œuvre du **Professeur Marcel ARNAUD** (1997) revient en détail sur cette journée historique, filmé par un secouriste (vidéothèque du CAPSU). Le **Docteur André SOUBIRAN** inaugurerait lui-même, la seconde rue, à Hem, commune limitrophe à Lys lez Lannoy, en 1986 ; il sera présent à Marseille le 18 août 1987 pour l'hommage national devant la tombe du **Professeur ARNAUD** (tome III) et présent à Roubaix la même année pour l'inauguration de la 3^{ème} rue. Il défendait dans sa revue de l'ACMF avec constance et talent la mémoire de **Marcel ARNAUD** en lui attribuant, sans discussion, la paternité des services médicaux d'urgence, devenus SMUR et SAMU.

Permis de conduire (examen)

30930. - 2 juillet 1990. - M. Pierre Bachelet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur l'intérêt d'envisager, dans le cadre de la formation dispensée pour l'obtention du permis de conduire, un enseignement spécifique de secourisme plus conséquent que les quelques rudiments existant à l'heure actuelle. La période estivale approchant, une recrudescence des accidents de la route est malheureusement, et comme chaque année, à prévoir. Des mesures sont régulièrement annoncées afin de réduire le trop grand tribut de morts et de blessés que nos compatriotes versent annuellement à la route. Une bonne connaissance des gestes qui sauvent permettrait certainement de diminuer sensiblement ce triste bilan. Il lui demande donc d'envisager une plus grande vulgarisation du secourisme, au travers des épreuves du permis de conduire, en rendant acteurs de la sécurité les usagers de la route, afin de leur permettre de connaître la conduite à tenir, lors d'un accident, face à des blessés et dans l'attente des secours.

Réponse. - L'enseignement de notions élémentaires de secourisme à l'intention des candidats au permis de conduire paraît souhaitable. A cet effet, de nombreuses discussions se poursuivent avec le concours de membres du corps médical afin de déterminer les notions essentielles qui devraient être acquises en la matière par les 800 000 personnes qui obtiennent le permis de conduire chaque année. Par ailleurs, le programme national de formation à la conduite, défini par l'arrêté du 23 janvier 1989, consacre une large place aux comportements utiles en présence d'accidents de la circulation et fait référence notamment aux balisages et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. L'enseignement dispensé dans les auto-écoles devra être conforme à ce programme. C'est pourquoi l'ensemble des 20 000 enseignants de la conduite sera recyclé à partir de cet automne et sur une période de trois ans sous la responsabilité de la direction de la sécurité et de la circulation routières.

QUESTIONS ÉCRITES

Permis de conduire (examen)

AN(Q) - JO du 21.1.91

33618. - 17 septembre 1990. - M. Gérard Saumade attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur les propositions du Conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence (C.A.P.S.U.). Celui-ci a suggéré, à côté des mesures techniques, réglementaires, des campagnes d'information, de rendre plus responsables les usagers par un stage pratique obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Apprendre les « 5 gestes qui sauvent », thème de leur campagne nationale, tend à rendre les usagers de la route acteurs de la sécurité dans la rue ou sur les routes. Ce projet est réaliste, et tient compte du peu de temps disponible de chaque candidat au permis de conduire. Il ne retient que l'essentiel, c'est-à-dire les gestes qui doivent permettre de protéger la vie des accidentés dans l'attente des secours spécialisés. En conséquence, il lui demande si la mise en œuvre de ces propositions pourrait être envisagée.

Réponse. - L'enseignement de notions élémentaires de secourisme à l'intention des candidats au permis de conduire paraît souhaitable. A cet effet, de nombreuses discussions se poursuivent avec le concours de membres du corps médical afin de déterminer les notions essentielles qui devraient être acquises en la matière par les 800 000 personnes qui obtiennent le permis de conduire chaque année. A titre expérimental, des notions relatives aux premiers gestes de secours seront proposées aux candidats du permis de conduire en Charente-Maritime, dès cet automne, et pendant une durée d'un an. Cette opération bénéficiera du concours financier de l'Etat et permettra de déterminer les notions à intégrer dans la formation de la conduite. Par ailleurs, le Programme national de formation à la conduite (P.N.F.), défini par l'arrêté du 23 janvier 1989, consacre une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation et fait référence notamment au balisage et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. L'enseignement dispensé dans les auto-écoles devra être conforme à ce programme. Dans cette optique, un stage de formation à la mise en œuvre du P.N.F. est proposé à l'ensemble des 20 000 enseignants de la conduite depuis novembre 1990. Cette opération se déroulera sur une période de trois ans sous la responsabilité de la Direction de la sécurité et de la circulation routières (D.S.C.R.).

ENSEIGNEMENT DU SECOURISME : APPLICATION DE L'IMAGE INTERACTIVE AUX G.E.S.

Cette application de l'E.A.V.O. (éducation assistée par vidéodisque et par ordinateur) aux « 5 gestes qui sauvent » a été testée par le S.A.M.U. 94 et la société Elf-Aquitaine. Avec succès d'après les utilisateurs. Deux versions, en français et en anglais. Une séquence de mise en condition extraite des « Choses de la vie », de Claude Sautet. Un menu permettant de choisir une rubrique parmi les cinq proposées. Interactivité grâce au dialogue, etc.

ASSISES NATIONALES SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

FONDÉES EN 1959 PAR L'AUTOMOBILE CLUB MÉDICAL DE FRANCE

Cette année, les Assises nationales sur les accidents de la route se dérouleront exceptionnellement à l'occasion d'INTERMEDICA (4^{ème} Salon International des Technologies Médicales) dans le cadre du Forum de la Médecine de Terrain et seront organisées en collaboration avec la Croix Rouge et Logistique Santé.



PROGRAMME

Mardi 29 mai 1990

TRANSPORTS : DE L'URGENCE QUOTIDIENNE AUX SITUATIONS D'EXCEPTIONS

Président : Dr. M. Joli, Directeur des Opérations et de la Solidarité Croix Rouge Française

Modérateur : M. E. Semerdjian (Directeur de Logistique Santé)

10h30

Les urgences au quotidien

- Quel secourisme pour les années 2000 ?

Dr. M. JOLI, Directeur des Opérations et de la Solidarité Croix Rouge Française

12h30

Médecin en Chef René NOTO, Ministère de la Défense, Direction Centrale du Service de Santé des Armées

Code

B 34 a

Les cinq gestes qui sauvent :

Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix, Didier BURGGRAEVE, Président du C.A.P.S.U., Dr Philippe LAUWICK, Président de l'A.S.A.R.

Survie en mer :

Dr. X. MANIGUET, spécialiste des conditions extrêmes, Président de X. Maniguet Conseil

14h30

Médecine et survie :

- Accident aérien : organiser les secours : Médecin Général AUFFRET, Directeur des Services Médicaux, Aéroport de Paris

18h00

- Survivre en situation extrême :

Médecin en Chef BITTEL, Ministère de la Défense - Direction Centrale du Service de Santé des Armées

Code

B 34 b

- Cellule d'identification des victimes :

Professeur Alain HAERTIG, conseiller Technique auprès de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées, Groupe Hospitalier Pitié Salpêtrière.

- Accident ferroviaire . Gare de Lyon Juin 1988

Médecin en Chef JULIEN, Médecin Chef de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris

INTRODUCTION

Les accidents de la route sont maintenant devenus un problème national et les pouvoirs publics ne veulent négliger aucun moyen susceptible de faire baisser la mortalité routière.

Tous les moyens sont bons et la Campagne permanente des "5 GESTES QUI SAUVENT" va dans ce sens.

11 000 MORTS ENVIROU EN 1988 SUR LES ROUTES.

Sur la route des vacances, beaucoup d'entre nous seront hélas les témoins ou les victimes d'un de ces drames. Nous ne sommes pas préparés à agir efficacement face à un accident corporel...

Et pourtant ...

1 000 à 1 500 VIES HUMAINES A SAUVER CHAQUE ANNEE.

C'est l'estimation d'une table ronde de spécialistes de secours et d'accidentologie.

Si, devant chaque accident corporel un témoin est capable d'agir immédiatement, efficacement, non pas à la place des secours professionnels, mais en les attendant, des centaines de vies pourraient être sauvées.

En effet, nombre de blessés ne sont pas tués sur le coup, mais meurent d'asphyxie ou d'hémorragie avant l'arrivée des secours.

3 MINUTES POUR SAUVER UNE VIE.

C'est le temps qu'il faut pour mourir par manque d'oxygène (arrêt ventilatoire), saignement important.

Or, les secours les plus opérationnels mettront toujours plus de trois minutes en moyenne pour arriver.

C'est donc bien le premier témoin, maillon irremplaçable qui doit agir immédiatement. Des gestes simples, efficaces qui ont reçu l'agrément de tous les spécialistes.

5 GESTES QUI SAUVENT.

Tous peuvent apprendre à les pratiquer.

"ALERTER, BALISER, VENTILER par le bouche à bouche, COMPRIMER une hémorragie et SAUVEGARDER".

5 GESTES A LA PORTEE DE TOUS.

Des vies ont été sauvées grâce à l'action de témoin les connaissant. Mais, hélas trop peu, car pas assez de gens connaissent les "5 gestes qui sauvent".

Et pourtant, 5 heures suffisent pour les apprendre, et surtout apprendre à les réaliser.

FORMATION LORS DU PERMIS DE CONDUIRE

L'Association animatrice de la Campagne (Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix) propose que la formation pratique aux "5 gestes qui sauvent" devienne systématique et obligatoire lors de la préparation du permis de conduire.

Avec le permis à points et d'autres mesures de sensibilisation aux accidents, il est clair que cette mesure contribuera à former des conducteurs conscients du risque "accident", donc mieux motivés pour leur prévention.

Les pouvoirs publics doivent absolument accélérer les choses (pendant plus de vingt années des milliers de vies ont été perdues).

IL EST URGENT D'AGIR.
PRENONS EN LES MOYENS.

Cette mesure à elle seule, permettrait de passer en dessous du cap des 10 000 morts chaque année.

FACE A UN ACCIDENT, QUE FAIRE ?

Voir Pièce Jointe : " BROCHURE 5 GESTES ".

COMMENT APPRENDRE LES " 5 GESTES QUI SAUVENT "

L'idéal est de suivre un stage pratique de 5 heures pour apprendre la réalisation de ces gestes.

Cependant, ceux-ci sont résumés dans une brochure gratuite, diffusée par l'A.S.A.R. au niveau national et, est éditée avec le concours de l'Automobile Club Médical de France.

Il est possible de recevoir cette brochure en adressant une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse à : A.S.A.R.

15 A rue Paul Lafargue
59100 ROUBAIX

CONCLUSION

Les " 5 gestes qui sauvent " doivent être connus de tous les usagers de la route, et ils seront encore nombreux en ces périodes de vacances.

En attendant l'obligation d'une formation au permis de conduire (qui devrait être proche, car il y a un consensus général sur la nécessité de celle-ci), il faut que chacun de nous soit de bonne volonté.

N'oublions pas que la lutte contre la mortalité routière est l'affaire de chacun de nous car l'accident nous menace tous : préparons à agir efficacement.

1 500 VIES A SAUVER CHAQUE ANNEE... 5 GESTES QUI SAUVENT.

LE CONCEPT DES "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le constat de base est l'analyse des causes des décès entre le moment de l'accident et l'arrivée des secours dont le délai moyen d'intervention se situe, sur le territoire entre 10 et 15 minutes (avec des écarts importants entre zone urbaine et rase campagne).

Celles ci sont toujours les mêmes (si l'on excepte les "tués sur le coup" pour lesquels personne ne peut rien)

- 1° Retard à l'alerte, ce qui allonge le délai d'intervention des secours.
- 2° Aggravation de l'accident par "suraccident" : cas des carambolages dans le brouillard.
- 3° Arrêt ventilatoire.
- 4° Saignements.
- 5° Troubles de conscience entraînant une obstruction des voies aériennes, puis une mort par asphyxie.

Il se trouve que les gestes permettant d'enrayer les phénomènes morbides précédents sont extrêmement simples et à réaliser, et à apprendre par n'importe quelle personne. Nous y reviendrons plus loin.

Pour rester simple et didactique, nous avons voulu une appellation "percutante", facile à mémoriser et qui cerne bien le concept : "5 GESTES QUI SAUVENT".

Il est inutile et dangereux de vouloir en apprendre plus car le public ne se retrouve plus quand on complique les choses.

Il y a cinq causes qui font mourir avant l'arrivée des secours, il y a donc "5 GESTES QUI SAUVENT" :

- 1° **ALERTER** les secours.
- 2° **BALISER** les lieux et protéger les victimes.
- 3° **VENTILER** par le bouche à bouche.
- 4° **COMPRIMER** une plaie qui saigne
- 5° **SAUVEGARDER** une victime inconsciente en la tournant sur le coté.

Ces gestes sont de réalisation simple par n'importe qui Une formation de cinq heures (maximum) est suffisante.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN BD

Un dépliant et un autocollant à disposition du public à la mairie.

Au moment où l'on recommence à parler du brouillard, il faut se rappeler les règles en la matière, notamment sur la route et l'auto-route : ralentir.

Il est primordial également d'avoir un bon éclairage afin d'être vu, si possible de loin. Un autocollant « Ralentir pour en sortir » est disponible dans le hall de la mairie.

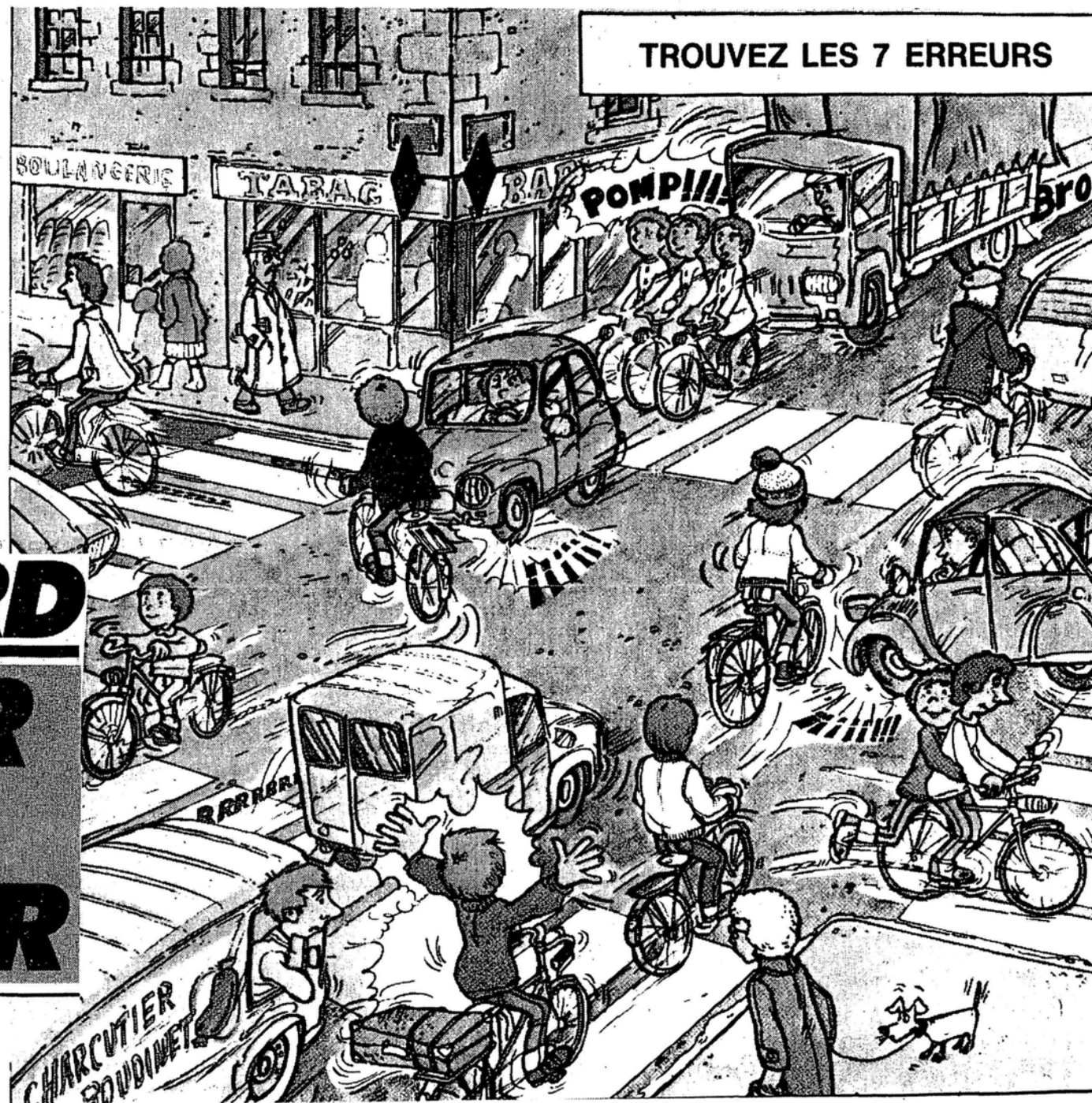
Une autre action se poursuit en matière de sécurité routière. Il s'agit de la sécurité des enfants.

Un dépliant « Le chemin de l'école », est également disponible, pour les enfants eux-mêmes car sous forme de bandes dessinées. Mais aussi, pourquoi pas pour les parents ?

BROUILLARD

RALENTIR POUR EN SORTIR

Ci-dessus, l'autocollant. Ci-contre, l'une des illustrations BD. Un jeu des sept erreurs. La réponse en allant chercher le dépliant en mairie...



TROUVEZ LES 7 ERREURS

revue du comité de la

SECURITE ROUTIERE

ISSN 0222 3279

n° 74 novembre - décembre 90

La revue du Comité de la Sécurité Routière est réalisée par la Mission de la Communication placée auprès du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière.

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer - DSCR. La Grande Arche, 92055 Paris-La Défense Cedex 04. Tél. : (1) 40 81 21 22 - Fax : (1) 40 81 81 99.

Directeur de la Publication :

Jean-Michel Bérard.

Rédacteur en chef :

Jacques Debaussart.

LYS-LEZ-LANNOY

PRIORITÉ AUX PIÉTONS

Pour sa première campagne, cette commune du Nord de 12 300 habitants a choisi de privilégier une catégorie de population particulièrement vulnérable : celle des piétons. Cinquante d'entre eux ont, en effet, été touchés sur le territoire de la commune, de 1982 à 1989.

Le slogan de la campagne : « Ralentez, laissez passer » a été choisi par la Commission de circulation composée d'élus, de représentants des services de Police et de Gendarmerie, et de techniciens de la Communauté urbaine de Lille.

A travers les problèmes quotidiens rencontrés en ville (stationnement, vitesse, feux tricolores...), la municipalité a choisi de s'adresser tout à la fois aux usagers de la chaussée mais aussi aux piétons en leur rappelant qu'ils doivent emprunter les passages protégés.

La prochaine campagne, qu'on prépare déjà activement, aura pour cible une autre catégorie d'usagers vulnérables : les « deux roues ».

CONDUITE A TENIR LORS
D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE
LES 5 PREMIERES MINUTES

5

ALERTER les secours
BALISER les lieux et
protéger les victimes
VENTILER par bouche à
bouche
COMPRIMER
l'hémorragie
SAUEGARDER
le blessé inconscient.
le tourner sur le côté

GESTES

QUI SAUVENT

Agréé par

M. le Professeur Marcel ARNAUD (+)

*membre de l'Académie de Médecine
et de l'Académie de Chirurgie*

Ce livret a été conçu par

Didier BURGGRAEVE

*Lauréat de la Fondation de la Vocation 1970
Président du Conseil d'Action
pour la Prévention des accidents et les secours d'urgence (CAPSU)*

**«Les 5 gestes qui sauvent, c'est maintenir les
blessés en vie dans l'attente des secours».**

Action Nationale permanente d'information du
grand public animée par Didier Burggraeve
depuis le 24 septembre 1967.

Campagne organisée par l'Association des
Secouristes de l'agglomération de Roubaix.
(A.S.A.R.)

Adresse postale :

A.S.A.R. - 15 A rue Paul Lafargue
59100 ROUBAIX

1

PREMIER GESTE : ALERTER

APPEL DES SECOURS

L'alerte est un acte capital; d'elle dépend la
sauvegarde des victimes.

QUI ALERTER ?

Route : GENDARMERIE
Ville : POMPIERS — Tél. 18
SAMU — Tél. 15



Attention les numéros à 2 chiffres n'existent pas
partout.

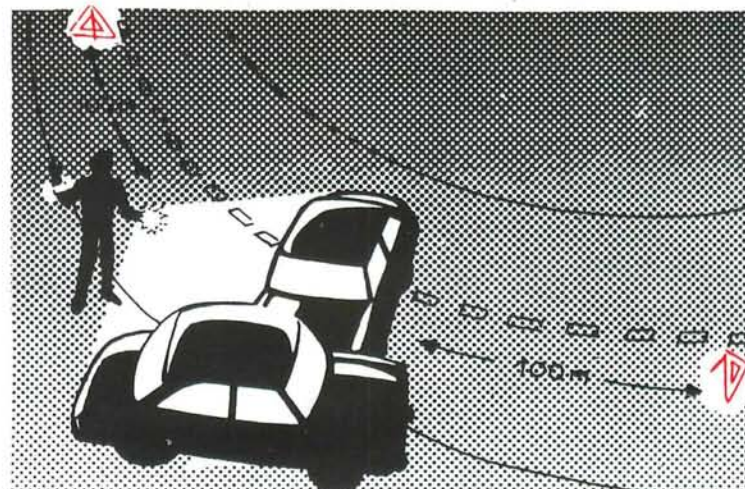
COMMENT ALERTER ?

- Autoroute : Borne d'appel. (appel gratuit)
- Sur route : Postes signalés plusieurs kilomètres
à l'avance sur des panneaux ou bornes d'appel
- En dehors des routes : Téléphones publics
ou privés.

DEUXIEME GESTE : BALISER

**BALISAGE
DE LA
ROUTE**

Protection des lieux et
des victimes du suraccident



Faites-vous aider par ceux qui sont présents.

TROISIEME GESTE : VENTILER

BOUCHE A NEZ OU BOUCHE A BOUCHE

Observez la victime :

Elle est inconsciente, elle ne répond plus, ne réagit plus.

- Déserrer col, ceinture, vêtements serrés.
- Saisir doucement la tête; une main au menton, l'autre à la nuque en tirant légèrement vers le haut, dans l'axe et l'amener doucement en arrière :

• Victime dans le véhicule



La victime ne peut pas respirer si sa tête n'est pas en arrière

• Victime sur le sol :
Renverser doucement la tête en arrière.



8

QUATRIEME GESTE : COMPRIMER

STOPPER LES HEMORRAGIES

- Découvrez la plaie, qui saigne :



- Posez sur elle un gros pansement, un mouchoir, un linge propre.

- Appuyez fortement. directement avec la main si vous n'avez rien.

- Maintenez la compression et attendez quelques minutes.

- SURVEILLEZ TOUJOURS LA VICTIME.

10

CINQUIEME GESTE : SAUVEGARDER

MISE EN POSITION SUR LE COTE

SI LE BLESSÉ EST SUR LE SOL
(piéton, 2 roues)
ou victime éjectée

S'il saigne de la face ou s'il vomit ou s'il ne répond plus à vos appels; mais respire toujours :

Tournez-le sur le côté sans tordre le corps, face presque vers le sol, la tête vers l'arrière, avec l'aide de 2 personnes.



Très conscient; et pas de saignement

Laissez-le sur le dos et couvrez-le (couverture, vêtements), desserrez les vêtements (col, ceinture).

13

Cette brochure,
agrée par le Professeur
Marcel ARNAUD
créateur du Secourisme routier
a été éditée grâce au
concours de l'Automobile-Club
Médical de France



Association des Médecins automobilistes
74, Avenue Kléber 75116 PARIS

1991 – 1996

A Lys lez Lannoy, après les deux premières campagnes de sécurité routière (pour les piétons puis les deux roues), la troisième campagne s'engageait pour le respect de la nouvelle limitation de vitesse en ville, le 50 km/h.

Et nous obtenions les premiers résultats car, de 39 accidents corporels en 1988, nous passions à 29 en 1989, puis à 14 en 1990 (avec 13 blessés légers) ! Chaque campagne durait trois mois, avec affiches dans toute la ville (établissements scolaires, entreprises, commerces, lieux publics...), autos collants, articles de presse et dans le bulletin municipal. Et des interventions en conseil municipal.

Du côté des « 5 gestes », Un député très actif sur le dossier des « 5 gestes », M. **Pierre-André WILTZER** adressa une longue lettre argumentée, le 12 septembre, directement au secrétaire d'Etat en charge de la sécurité routière.

Il exprimait au ministre son étonnement, devant les positions contradictoires des services, dont les siens (son cabinet et la DSCR), « l'inertie administrative ». Et le député souhaitait la présence des sapeurs pompiers au sein du « groupe de travail » (ce que j'avais souhaité à plusieurs reprises), afin que l'expérience de ces hommes de terrain puisse être également exprimée dans le débat.

Dans sa réponse du 23 octobre, le secrétaire d'Etat aux transports, M. **Georges SARRE** fait état de réticences du « corps médical » sur les 3 gestes à pratiquer sur les victimes – le cas échéant, alors qu'ils étaient enseignés dans tous les programmes de formation au Secourisme en France, évidemment dans les autres pays, et notamment ceux qui avaient rendu obligatoire une telle formation pratique afin d'obtenir un permis de conduire !

Il n'y eut aucune suite...

Au journal officiel du 16 décembre 1991, **Elisabeth HUBERT** obtenait la réponse habituelle, complétée de « l'expérience » d'une formation des candidats au permis de conduire en Charente Maritime. L'objectif étant de pouvoir (à nouveau) déterminer ce qu'il fallait retenir effectivement dans ce cadre (le permis de conduire).

Dans ces conditions j'adressais (aussi) au Premier ministre mon nouveau mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent », qui faisait suivre au secrétaire d'Etat... qui faisait suivre « aux services compétents », c'est-à-dire les services chargés de la sécurité routière (DSCR et délégation à la sécurité routière). Réponse du chef de cabinet en date du 21 août 1992, ci-après.

Dans la revue de l'ARSR (Association régionale pour la sécurité routière), de janvier 1992, paraissait une information sur l'action de la ville de Lys, et notamment sur la troisième journée de la Protection Civile, comprenant systématiquement la prévention des accidents de la route (ainsi que les accidents domestiques).

La presse locale, essentielle pour relayer souvent (car les messages doivent être répétitifs) annonçait en avril 1992, la 4^{ème} campagne, pour le port de la ceinture, dans tous les cas, pour tous (aucune exemption), à l'avant comme à l'arrière des véhicules (affiche et autocollant reprenant un croquis paru dans la revue du Secours Routier Français (une voiture entourée d'une ceinture).

Prévention et vigilance

Vitesse limitée... sécurité assurée

A l'occasion de la rentrée de septembre, la commission municipale « Circulation et Sécurité » que préside l'adjoint Didier Burggraeve, démarre une campagne d'information et de prévention, destinée à inciter les automobilistes à respecter la limitation de vitesse à 50 km/h en zone urbaine.

« Les pays de l'Europe du Nord, en pointe en matière de sécurité routière, ont opté pour la modération de la vitesse en agglomération, considérant que le passage de 60 à 50 km/h diminuait les risques et la gravité des accidents », note M. Burggraeve. *« En effet, sur sol mouillé, un conducteur qui aperçoit, 50 mètres avant le passage piéton, un enfant en train de traverser, pourra s'arrêter à temps et l'éviter s'il roule à 50 km/h alors qu'il n'y parviendrait pas à 60 km/h. »*

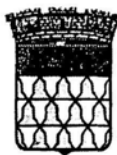
Après deux précédentes campagnes, l'une portant sur les précautions à prendre pour et par les piétons (en 1989), l'autre par les deux roues (en 1990), les statistiques démontrent que la persévérance des élus lyssois a porté ses fruits. Ainsi, de 1988 à 1989, les accidents corporels sont passés de 39 à 29 et en 1990 à 14 (dont 13 légers), soit une diminution de 50 % en un an !

Mais rien n'étant jamais définitif, les efforts de prévention se poursuivent. Affiches et autocollants sont remis aux commerçants, aux entreprises. Ils sont également diffusés dans les écoles (des actions sur l'éducation routière y sont aussi assurées), les lieux publics et sont disponibles en mairie.

Vitesse en ville : un accident sur deux

Un accident est souvent la résultante de plusieurs facteurs. En milieu urbain, la vitesse excessive ou inappropriée provoque un accident sur deux. Viennent ensuite, parmi les autres causes : l'alcoolisme (3 fois sur 10), le non-port de la ceinture de sécurité ou du casque (un sur cinq), l'inattention (17%), un comportement dangereux (17%)... Ce dernier élément est d'ailleurs plus courant en ville, notamment en ce qui concerne les piétons (21 % des accidents).

Les chiffres nationaux de 1989, montrent que près de 3/4 des accidents corporels sont intervenus en milieu urbain. Bien que beaucoup moins meurtriers ou invalidants que ceux survenant à la campagne, ils ont quand même engendré un peu plus de 3 700 tués et 159 480 blessés. *« Et encore, fait remarquer Didier Burggraeve, il faudrait majorer les statistiques françaises*



3^e CAMPAGNE
SECURITE
ROUTIERE

VITESSE LIMITEE...



...SECURITE ASSUREE
RESPECTEZ-LA!

Lys-lez-Lannoy

ses relatives aux morts d'au minimum 10 % car notre pays ne comptabilise que les décès survenus dans les six jours après l'accident et non pas dans les 30 jours qui suivent, comme dans le reste des états de la C.E.E.!

Premières victimes : les enfants...

Près de 40 % des tués et 37 % des blessés en agglomération sont des piétons ou des conducteurs de deux-roues légers. Par tranches d'âge, on constate par ailleurs qu'un piéton sur deux est un enfant de moins de quinze ans ou un adulte de plus de 65 ans.

Enfin, parmi ces tristes constats, signalons encore que parmi les cyclistes et cyclomotoristes, un tué sur trois est un enfant de moins de quatorze ans ou une personne de plus de soixante cinq ans. D'autre part, c'est en « section courante », et non pas dans les carrefours, que les accidents corporels sont les plus nombreux et surtout les plus graves.

Si le prochain trimestre va donc être marqué par la campa-

gne de sensibilisation à la limitation de vitesse, de prochaines réunions de la Commission « Circulation et Sécurité » porteront sur le problème du passage sur la commune des poids lourds n'ayant pas de livraisons ou de chargement à y effectuer et ce, malgré l'existence de l'antenne-sud et la demande faite auprès des entreprises de la zone industrielle, de ne pas faire passer ces véhicules en centre-ville.

Stationnement : attention!

Que ceux qui ont la mauvaise habitude de mal se garer, se hâtent de la perdre car la Commission Circulation a demandé aux services de police de ne pas ménager les contrevenants stationnant sur les trottoirs, les passages-piétons, les arrêts d'autobus et aux angles de rues.

M. Burggraeve signale, pour finir, que « La rue du Général Leclerc sera aménagée début 92. On commencera par l'assainissement puis la voirie, jusqu'à la rue du Colisée. Des bornes d'appel d'urgence vont être implantées sur l'Antenne-Sud, vers la fin de l'année. »

Lys-lez-Lannoy

Moins d'accidents en ville

Trois mois pour expliquer, seriner, rappeler que les accidents de la circulation ne sont pas une fatalité. Les campagnes de sécurité routière de la ville de Lys donnent des résultats concrets, c'est pour cela qu'elles se poursuivent. Chaque fois l'accent est mis sur un danger différent.

En 1988, on dénombrait à Lys 39 accidents corporels. Ce chiffre était ramené à 29 en 1989 (-25%) et à 14 en 1990 (-50%). Sur ces 14 personnes, 13 étaient "légèrement blessées", c'est-à-dire qu'elles ont passé moins de six jours à l'hôpital. Un seul blessé grave (plus de six jours d'hôpital) à Lys l'an dernier, c'était une belle victoire. On peut encore sinon faire baisser encore les chiffres, au moins diminuer la gravité des accidents.

M. Burgraeve, adjoint à la sécurité civile, a décidé de procéder par ordre d'urgence. La première campagne concernait donc les piétons puisqu'ils sont les plus nombreuses victimes de la circulation en ville. Une cartographie des accidents à Lys a été établie pour voir où et quand ils ont lieu. Le slogan choisi : "passage piétons, ralentissez, laissez passer". Un autre visait les piétons eux-mêmes : "Passages piétons, empruntez-les !" On a remarqué que les accidents des élèves n'avaient pas lieu devant l'école, mais sur le trajet depuis le domicile. Les parents étaient donc invités à être particulièrement vigilants.

Autres victimes privilégiées de la route : les deux roues qui furent l'objet de la seconde campagne. On a insisté sur l'éclairage, le casque. D'après les résultats cités plus hauts, les Lysois font un effort. Reste cependant à diminuer la vitesse en ville et obtenir qu'elle ne dépasse pas les 50 km/h légaux. La commission sécurité routière de Lys a pris le parti de toucher les enfants par le biais de l'école, en espérant que ceux-ci répercuteront les conseils de prudence et de respect des limitations de vitesse auprès de leurs parents. Autocollants, affiches seront largement distribués dans les écoles, mais aussi dans tous les lieux publics et les commerces. Pour se procurer ces affiches de belle qualité, il suffit de les demander à la mairie.

La campagne durera trois mois, jusqu'à la fin novembre. On pense déjà à la prochaine qui portera sans doute sur les stationnements dangereux, ceux qui empêchent la visibilité ou obligent à des écarts sur la chaussée.

D.F.

19 SEPT. 1991



Pierre-André WILTZER
Député de l'Essonne

Longjumeau,
Le 12 septembre 1991

REF. CD. CG. 91. IG. 578.

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 13 juin 1991, je m'étais permis de vous demander des informations concernant l'état d'avancement de l'étude visant à intégrer l'enseignement des gestes élémentaires de secours à l'apprentissage de la conduite automobile.

Votre réponse a ma question écrite n°30570 du 25 juin 1990 m'avait en effet permis de penser que le Gouvernement était, sur le principe, convaincu de l'intérêt de cet enseignement, puisqu'il avait entrepris de consulter les membres du corps médical pour déterminer les notions essentielles pouvant être intégrées au programme national de formation à la conduite.

Permettez-moi de m'étonner de ce que la réponse à mon courrier, datée du 13 août dernier et signée par un de vos conseillers techniques, Monsieur Dominique BARTHELEMY, manifeste un net infléchissement par rapport à la teneur de vos précédents propos, puisque, contre toute attente, ce ne sont plus seulement les modalités de mise en oeuvre de ce programme qui seraient actuellement à l'étude, mais son "opportunité".

Je suis pour le moins surpris de constater que plus de dix ans après que Pierre MAUROY et Gaston DEFERRE, respectivement Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur d'alors, aient tenu les propos les plus encourageants sur ce dossier, au point d'évoquer son inscription à l'ordre du jour du Comité Interministériel de la Sécurité Routière, le Gouvernement d'aujourd'hui en soit revenu aux prémices d'une "éventuelle mise à l'étude" de la formation de masse aux gestes de survie.

Cette "lente gestation du dossier" n'a hélas pas suspendu les statistiques des accidents de la circulation, mais il semble que même les bilans les plus cruels n'ont pu venir à bout d'une certaine inertie administrative.

.../...

J'avoue cependant avoir quelque peine à relier les réticences auxquelles fait allusion la réponse de Monsieur BARTHELEMY, et qui émaneraient du corps médical et des spécialistes du secours d'urgence, avec les documents, propositions et témoignages inverses qui figurent à l'épais dossier qui m'a été remis par le Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents et des Secours d'Urgence.

Sans mettre en doute la représentativité du groupe de travail qui étudie le problème de la diffusion du secourisme de masse, je souhaiterais avoir confirmation de la présence, en son sein, des sapeurs-pompiers, qui assument la plus grande part du secours routier et savent ce que peut coûter, en terme de vie humaine, l'ignorance dans laquelle sont tenus nos concitoyens en matière de secours spontané.

Aussi est-ce avec une particulière insistance que je vous demande de veiller à ce que l'étude d'un apprentissage du secourisme élémentaire soit considérée comme un élément à part entière de la politique de Sécurité Routière.

Attentif à votre réponse, et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre-André WILTZER

Monsieur Georges SARRE
Secrétaire d'Etat aux Transports Routiers
et Fluviaux

Cabinet
40 rue du Bac

75007 PARIS

Paris, le 23 OCT. 1991

CAB/S5

**Pierre André WILTZER
COURRIER ARRIVE
LE 25.10.91.**

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me faire part de votre étonnement à la réception de la lettre d'attente signée par un de mes collaborateurs, M. Dominique BARTHELEMY.

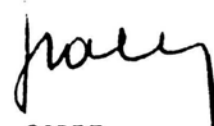
Je tiens d'ores et déjà à vous apporter les précisions suivantes : ce dossier, qui date en effet de plusieurs années, n'a jamais été oublié. Les deux premiers gestes, sur les cinq cités dans cette proposition, ont été intégrés depuis plusieurs années dans le programme de formation à la conduite.

Pour ce qui concerne les trois gestes suivants, je vous confirme que de nombreux spécialistes du corps médical sont pour le moins réservés quant à la capacité d'apprendre aux nouveaux conducteurs, en quelques heures, des gestes qui sont techniques et peuvent se révéler dangereux.

Ceci étant, le dossier n'a pas été refermé. J'ai demandé au médecin-conseil de la Direction de la Sécurité Routière, M. le Professeur BERTRAND, Chef de Service du Samu de Saint-Etienne, de reprendre ce dossier et d'étudier avec ses collègues la possibilité d'intégrer dans le programme de formation des conducteurs, tout ou partie des propositions de M. BURGGRAEVE.

Des propositions me seront remises, et dès qu'une décision aura été prise, je ne manquerai pas de vous en informer.

En vous priant de croire à ma détermination en ce domaine, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Georges SARRE

**Monsieur Pierre-André WILTZER
Député de l'Essonne
2 avenue de la Gare
91160 LONGJUMEAU**

Permis de conduire (examen)

46231. - 29 juillet 1991. - Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux sur l'importance de la connaissance des techniques de secourisme dans les accidents de la route. L'apprentissage des « cinq gestes qui sauvent », selon la terminologie retenue par un comité interministériel de 1974, peut se faire grâce à un stage de cinq heures. Le bénéfice en termes de vie humaine et de coût social pour la collectivité peut se révéler tout à fait appréciable. Elle lui demande donc s'il compte s'engager dans une politique de prévention en mettant en place un tel stage lors de la délivrance du permis de conduire.

Réponse. - L'enseignement de notions élémentaires de secourisme à l'intention des candidats au permis de conduire paraît souhaitable. A cet effet, à titre expérimental, des notions relatives aux premiers gestes de secours sont actuellement proposées aux candidats au permis de conduire de Charente-Maritime. Cette opération bénéficie du concours financier de l'Etat. Le bilan de cette action devra permettre de déterminer précisément les notions à intégrer dans la formation à la conduite. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin dernier et suite au décret n° 90-1048 du 23 novembre 1990 et à l'arrêté du 5 mars 1991, l'enseignement dispensé dans les auto-écoles doit être conforme aux objectifs pédagogiques retenus par le programme national de formation (P.N.F.). Le P.N.F. consacre une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation et fait référence, notamment, au balisage et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. Afin de rendre effective l'application de ce programme, un stage de trois jours entièrement gratuit et organisé par la direction de la sécurité et de la circulation routières est proposé à tous les enseignants de la conduite exerçant dans notre pays.

Secrétariat d'Etat
chargé des Transports Routiers et Fluviaux

Paris, le 21 AOUT 1992

Le Chef de Cabinet

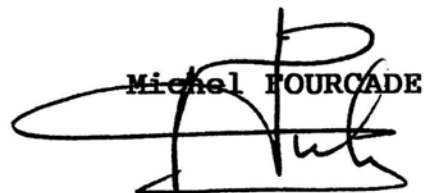
CAB/S8/CN

Monsieur le Président,

Les Services du Premier Ministre ont adressé à Monsieur Georges SARRE, Secrétaire d'Etat aux Transports Routiers et Fluviaux, votre mémoire intitulé les "5 gestes qui sauvent" pour lequel vous souhaitez qu'il soit retenu dans le cadre de l'enseignement de la conduite automobile.

Je vous informe que j'ai transmis votre correspondance, pour examen, aux services compétents et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Michel FOURCADE

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président du Conseil d'Action pour
la Prévention des Accidents et les
Secours d'Urgence (C.A.P.S.U.)
59390 LYS-LEZ-LANNOY

200

SECURITE ROUTIERE

La Lettre de L'Association Régionale pour la Sécurité Routière Nord - Pas de Calais

- **LA NOUVEAUTE** : La sécurité routière sur Minitel
- **LE DOSSIER** : Sécurité moto
- **LE POINT SUR** : La sécurité des enfants en voiture
Le contrôle technique
- **L'ENCART "INSECURITE ROUTIERE"**
Les tendances pour 1991
Les chiffres des deux premiers quadrimestres

YS25710927
04 MAR 1991
MAGASIN DE LA RUE DE LA

CEINTURE DE SECURITE



**A L'ARRIERE AUSSI,
IL FAUT LA BOUCLER!**

ASSOCIATION
REGIONALE
SECURITE
ROUTIERE



**S'ATTACHER
POUR RESTER A SA PLACE.
c'est pas bête.**

**“C'EST TROP BÊTE DE PRENDRE DES RISQUES.
ASSOCIONS NOS EFFORTS!!”**

C'est sous ce titre générique que l'Association Régionale pour la Sécurité Routière mettra en place, début 92, une campagne d'affichage destinée à rappeler aux automobilistes de la région Nord-Pas de Calais les règles simples de prévention.

Volontairement originale, cette campagne utilise le registre animalier. Six thèmes essentiels sont traités dans un premier temps: la conduite accompagnée, l'alcool au volant, le contrôle technique obligatoire, le port de la ceinture, le respect des feux, la limitation de vitesse en agglomération.

DEPUIS LE
1er JANVIER 92

LA SECURITE DES ENFANTS EN VOITURE

L'utilisation de dispositifs spéciaux est obligatoire depuis le 1er janvier 1992 dans toutes les situations où cela est techniquement possible.

Il est recommandé de choisir des dispositifs homologués les mieux adaptés à l'âge de l'enfant.

- Moins de 9 kg : lit-nacelle fixé aux ceintures de sécurité.
- de 2 à 4 ans : siège fixé aux ceintures de sécurité .
- de 4 à 10 ans : siège-réhausseur permettant d'utiliser la ceinture.

LE CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES

Le contrôle technique devient obligatoire pour les véhicules particuliers de plus de cinq ans, (quatre ans pour les camionnettes), et devra être renouvelé tous les trois ans (deux ans pour les camionnettes). Ce contrôle portera sur 52 points de sécurité.

Les réparations des systèmes d'éclairage, des pneus et des freins seront obligatoires. Selon les directives, c'est au propriétaire qu'il reviendra de prendre l'initiative de ce contrôle et d'en assumer les frais (250 à 300 F environ).

VOITURES PARTICULIERES

Date de 1ère mise en circulation 1er contrôle

- avant le 01-01-83. 1992
- du 01-01-83
- au 31-12-86. 1993
- du 01-01-87
- au 31-12-89 1994
- voiture neuve 5 ans après la date de 1ère mise en circulation

CAMIONNETTES

Date de 1ère mise en circulation 1er contrôle

- année paire pour les mises en circulation avant le 01-01-89 1992
- année impaire pour les mises en circulation avant le 01-01-89. 1993
- camionnettes neuves de moins de 3,5 tonnes 4 ans après la date de 1ère mise en circulation

La date limite est la date anniversaire de la mise en circulation. Liste des centres de contrôle agréés sur demande à partir du 1er janvier à l'ARSR.

► Pour en savoir plus :
ARSR Tél. 20.49.60.89

LYS LES LANNOY SECURITE ROUTIERE : TOUS CONCERNES !

Adjoint au Maire depuis mars 89, Didier BURGGRAEVE s'est dépensé sans compter pour remplir sa mission de Protection Civile, Circulation et Sécurité Routière. Les journées annuelles "Protection Civile" et "Sécurité Routière" sont désormais devenues des classiques de la vie à Lys les Lannoy et la régularité des réunions de la commission municipale sur ces thèmes en démontre l'impact et le retentissement.

Pour cette troisième année, la journée de la Protection Civile s'est déroulée sur le thème des "Risques quotidiens et exceptionnels". Consacrée aux écoles de la ville, elle a rassemblé quelques 600 enfants et leurs professeurs.

Les expositions et les stands étaient aussi nombreux que variés : pompiers, laboratoire mobile d'analyse de la pollution, chiens de sauvetage, auto-école...

Une des curiosités de cette 3ème journée fut sans doute, la "maison géante" dont la cuisine, le mobilier et les appareils ménagers permettait aux adultes de se rendre compte de la perception qu'a l'enfant de son environnement et de mesurer les dangers quotidiens qui menacent les tout-petits.



Lys les Lannoy nous donne un bel exemple de l'efficacité des actions de prévention bien menées. D'ailleurs, les résultats ne se sont pas fait attendre puisque le nombre des accidents corporels est passé de 39 (1988) à 29 (1989), puis à 14 en 1990.

pour la formation et le perfectionnement

LA CONDUITE POUR LES HANDICAPES MOTEURS DU NORD - PAS DE CALAIS

Un véhicule pédagogique et une formation adéquate pour faciliter le déplacement, le transport et l'insertion dans la vie active des personnes handicapées ou à mobilité réduite .

Un véhicule pédagogique
pour faciliter
l'obtention du permis F

Un véhicule pédagogique sera aménagé

à la conduite automobile des personnes à mobilité réduite, handicapées ou atteintes de maladies évolutives habitant la région Nord - Pas de Calais. Ces personnes pourront ainsi obtenir leur permis ou changer le permis B en permis F.

Comment en bénéficier ?

Ce véhicule sera mis (selon sa disponibilité) à la disposition des établissements et associations spécialisées qui en feront la demande et signeront une convention de formation avec l'ADASARD.

Cette action se situe dans le cadre du plan Gillibert.

• Pour en savoir plus :

A.D.A.S.A.R.D. (Association pour le Développement des Actions de Sécurité de la Région Dunkerquoise). M. DUBOIS

Trois fois moins de tués quand la ceinture est mise

Depuis quelques jours, on peut voir dans les édifices publics et sur les panneaux d'affichage une affiche avec pour slogan : « la ceinture, j'y tiens, elle m'attache à la vie. A l'avant ou à l'arrière, parents et enfants, dans tous les cas ceinturez-vous ! »

A Lys, les « campagnes sécurité routière » sont maintenant bien connues du public. Après celles pour les piétons, les deux-roues, puis pour le 50 km/h en ville, le thème de la ceinture va dans la logique des choses car, en agglomération, elle évite dans pratiquement tous les cas d'être blessé.

Ces campagnes portent leurs fruits. En 1989, les accidents corporels ont chuté de 25 % à Lys puis de 50 % en 1990.

Force de résistance : 2,5 t à 3 tonnes

« Mais il faut entretenir en permanence la vigilance des usagers de la route » explique Didier Burggraeve, adjoint chargé de la protection civile qui lançait samedi dernier cette 4^e campagne de « sécurité routière » qui durera 3 mois, en présence de plusieurs élus lyssois, membres de la commission municipale de sécurité, du directeur de l'association régionale de sécurité routière, d'un représentant de la prévention routière et du chef Airaud de la gendarmerie nationale.

Commerçants, entreprises et établissements scolaires recevront tous les affiches et autocollants de cette campagne et le public peut en obtenir en mairie.

D'après les statistiques, la ceinture de sécurité a largement gagné en efficacité depuis son origine et le taux de mortalité deux fois moins élevé chez les ceinturés que chez les non-ceinturés avant 1978, est aujourd'hui 3 fois inférieur.

Pour 100 conducteurs accidentés, le taux des tués pour ceux qui portent leur ceinture est de 2,3 % et de 8,5 % pour ceux qui ne la portent pas.

Quand un automobiliste pesant 70 kg heurte un obstacle à 50 km/h, son corps est projeté en avant avec une force de 1 tonne. Or, en se cramponnant au volant ou aux poignées latérales, on ne peut résister qu'à une force de quelques dizaines de kg.



(Ph. "La Voix")

La ceinture, elle, résiste à une force de 2,5 ou 3 tonnes.

Attacher, même à l'arrière

De nouvelles dispositions ayant été prises en octobre 1986 pour augmenter le taux de port, le gain ceinture a été évalué à 700 vies sauvées en 87. Actuellement, si un non-ceinturé sur deux décidait de boucler sa ceinture le gain serait de 800 à 1000 vies. En 1989, 900 passagers ont été tués à l'arrière des automobiles. Le gain, en admettant un taux de port de 100 %, serait d'environ 400 vies humaines.

Moins qu'une contrainte, ou un empêchement de chahuter en rond sur la banquette arrière, la ceinture de sécurité est pour les enfants une assurance-vie et le signe que leurs parents se soucient d'eux.

Des lits de sécurité sont destinés à protéger les bébés en position couchée. Ils doivent être ancrés en deux points et équipés d'une nacelle réglable : cela permet, quelque soit le profil de la banquette, une position horizontale de l'enfant sur son matelas. Il vaut mieux placer le lit en long sur le siège arrière, perpendiculaire à la route, pour éviter un tassement de la colonne vertébrale en cas de choc.

Pour les enfants de un à 4 ans, n'exédant pas 18 kg, des sièges auto ont été conçus pour assurer confort et sécurité. Il est important d'ajuster le harnais à

la taille de l'enfant au moyen des auto-serreurs et de verrouiller la boucle de sécurité juste au-dessus des jambes afin de maintenir les hanches et non le ventre.

Le coussin réhausseur

Il permet aux enfants de moins de 10 ans et d'un poids supérieur à 15 kg de profiter pleinement du paysage. Ce produit utilise une ceinture de sécurité arrière, mise en place dans tous les véhicules depuis 1979.

Par ailleurs, il existe les gilets de sécurité, particulièrement étudiés pour les enfants de 3 à 8 ans, conçus comme le harnais et livrés avec deux sangles, ancrées sur le véhicule. En cas d'accident, l'enfant peut être dégagé de tous ces systèmes de protection en l'espace de quelques secondes.

Depuis que la ceinture est obligatoire, les cas de ceinture bloquée sont restés rarissimes et aucun n'a pu être prouvé ces dernières années.

90 % des tués au cours des retournements sont des éjectés. En cas d'incendie, le risque de mort est divisé par 4, 6. En cas d'immersion, la ceinture multiplie par 3 les chances de survie. De plus, la ceinture permet de rester conscient pour pouvoir se dégager du véhicule.

Près de 65 % des accidents ayant lieu à moins de 15 km du domicile et 70 % des blessés non ceinturés l'ayant été à moins de 50 km/h, on est bien obligé de constater qu'il est vital de boucler aussi sa ceinture de sécurité à faible vitesse et pour les petits déplacements.

Un choc à 50 km/h correspond à une chute du 4^e étage. Sans ceinture, on s'expose à des blessures mortelles même en cas de choc à 30 km/h. Par contre, avec ceinture, un choc n'est pratiquement jamais mortel aux vitesses couramment pratiquées en ville. Songeons qu'en cas d'accident, la collectivité doit intervenir et prendre à sa charge les secours, frais d'hospitalisation, etc. Les accidents de la route coûtent 100 milliards de francs par an à la société française ! Alors, l'efficacité de la ceinture de sécurité ayant largement fait ses preuves dans de très nombreux pays depuis près de 20 ans, soyons « responsables et attachons la ».

Au MEDEC, à Paris, le **Docteur André SOUBIRAN** mit à l'ordre du jour des conférences, les « 5 gestes qui sauvent », à nouveau, ce qui fit l'objet d'un article dans la revue de l'ACMF (RAM), puis d'un texte de sa part, en juillet, dans la même revue, intitulé « Du paradoxe des évidences ».

Philippe LAUWICK, médecin, devenu Président de l'ASAR, réalisait un nouveau dossier de presse, notamment à l'approche des grands départs d'été, qui comprenait une explication claire et détaillée du concept des « 5 gestes ». Tout était quasiment dit en quelques pages. Le dossier de 1993 est utile à relire. Ainsi, l'ASAR avec son nouveau Président, impliqué dans la campagne, et le CAPSU, par ses nombreuses démarches, étaient les deux seuls structures associatives (et bénévoles) à assumer ce combat en France. Avec le renfort régulier, il faut le rappeler, de l'Automobile Club Médical de France et tout particulièrement de son Président, **André SOUBIRAN**.

Dans la presse magazine, des articles paraissaient régulièrement afin de faire connaître au public les principaux gestes à connaître. Ainsi, en juin 1993, dans « Que choisir santé » les « gestes qui sauvent » étaient « résumés » par douze situations. Parmi elles, il y avait l'accident de la circulation, avec l'alerte, la protection des lieux (balisage de l'accident), la PLS et la ventilation. Soit 4 des 5 gestes (il manque la compression directe, exposée, page 25, avec d'autres gestes).

Puis ce fut le remplacement régulier des délégués à la sécurité routière.

M. **Jean-Michel BERARD**, nouveau délégué, qui, par une lettre du 29 novembre 1993 accuse réception, comme l'on dit, du dossier du 21 juillet (donc 4 mois plus tard) transmis par les services du Premier ministre.

Et que dit-il ? Que la « large concertation » a permis de mettre au point un programme de formation aux « premiers secours routiers »... Mais il s'agissait d'une formation complémentaire, spécialisée, pour les secouristes déjà titulaires des formations de base ! Essentiellement destinée aux sapeurs pompiers !

Rien à voir avec les conducteurs. Il rappelait dans le paragraphe suivant la fameuse formation théorique. Rien n'avait bougé ! On ne voulait pas mettre en place une formation pratique. On utilisait alors tous les arguments.

Pourtant, tout cela fut contredit d'une manière magistrale par l'un des pionniers des secours d'urgence en France, le **Professeur Alain LARCAN*** devenu Président de l'Académie Nationale de Médecine et qui prononça, dans le cadre du MEDEC 1994 une intervention autant remarquée qu'encourageante afin de former d'urgence (si l'on peut dire) nos concitoyens « aux gestes de secourisme », et « obligatoire pour l'obtention du permis de conduire » !

* Le **Professeur Alain LARCAN** est le fondateur des « secours SOS » mis en place en Meurthe et Moselle, qui s'appuyaient essentiellement sur les sapeurs pompiers. Devenu Président de l'Académie de Médecine, il faisait, lors de l'inauguration du MEDEC en 1994 cette intervention essentielle (passages ci-après), dans laquelle il remettait en question les GES (comme nous depuis 15 ans) en insistant sur la nécessité de rendre obligatoire une formation pour l'obtention du permis de conduire.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ET PROMPTS SECOURS

Sous la présidence de Monsieur le professeur P. Huguenard, directeur du SAMU 94. Participants : Docteurs H. Julien, médecin-chef de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, Ph. Lauwick, président de l'A.S.A.R., vice-président de l'A.C.M.F. et D. Burggraeve, président du CAPSU.

Il y avait beaucoup de monde (un peu plus d'assistants, même, que de... fauteuils) pour écouter, l'après-midi, les exposés prévus sur le thème : "Accidents de la circulation et prompts secours".



he à droite : les Drs Burggraeve et Lauwick, le Pr Huguenard



Le Dr André Soubiran, debout, et le Dr Lauwick et D. Burggraeve : tous trois, fils spirituels du Pr Marcel Arnaud.

CONDUITE A TENIR LORS D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE LES 5 PREMIERES MINUTES

5

- ALERTER** les secours
- BALISER** les lieux et protéger les victimes
- VENTILER** par bouche à bouche
- COMPRIMER** l'hémorragie
- SAUEGARDER** le blessé inconscient. le tourner sur le côté

GESTES

QUI SAUVENT

E D I T O

DU PARADOXE DES EVIDENCES

A l'issue des deux colloques des Assises Nationales sur les accidents de la route, organisés pendant le Medec 92, au cœur d'une concentration exceptionnelle de médecins, de chercheurs, de représentants de toutes les professions de santé, une phrase de Jean Paulhan nous est revenue à l'esprit : "Il est de la nature de l'évidence qu'elle passe inaperçue". C'est que nous n'arrivions pas à détacher notre esprit des appels lancés à tous les échos et répétés avec chaleur, au cours de ces Assises, par le docteur Lauwick et D. Burggraeve qui mènent à Roubaix une action courageuse, non seulement régionale mais aussi nationale, en faveur du secourisme routier et des "Cinq gestes qui sauvent" – et qui sauveraient, rien qu'en France, mille à quinze cents vies chaque année, si tous nos concitoyens, en présence d'un accident de la route, étaient en mesure de les effectuer correctement et de maintenir ainsi les blessés en survie en attendant l'arrivée du SAMU ou du SMUR. Quinze cents vies sauvées par an, ce serait presque un miracle, puisque depuis plusieurs années, en dépit des diverses actions entreprises, le nombre des victimes de la circulation ne descend guère au-dessous de dix mille par an.

Nos deux chevaliers de la Croisade des "Cinq gestes qui sauvent" assurent que cinq heures de stage suffiraient à les enseigner et que les associations de secourisme sont prêtes à assurer cette formation pratique, dont le coût serait de l'ordre de 50 F par personne. Une somme dérisoire comparée aux 23 milliards de francs qu'a coûtés, en 1990, l'indemnisation par les assurances des tués et blessés de la route ! Il serait donc logique que tous les usagers reçoivent cette formation dont le bénéfice, tant sur le plan humain que "bassement" financier, apparaît comme évident. Mais nos deux chevaliers savent qu'on ne déplace pas aisément les montagnes de l'habitude et demandent simplement que cette formation devienne obligatoire pour les candidats au permis de conduire. Ainsi, plus d'un million de jeunes conducteurs seraient formés chaque année. On ne peut qu'applaudir à cette proposition, dont on ne voit pas bien quelles difficultés sérieuses pourrait présenter sa réalisation. Il est évident aussi que faire comprendre aux candidats au permis combien sont vulnérables et

pitoyables les grands blessés de la route, les amènerait à mieux prendre conscience de la gravité des risques qui menacent les conducteurs imprudents ! Pourtant, les "Cinq gestes qui sauvent" ont été définis et formulés en ... 1967 ! Et depuis vingt-cinq ans, en dépit de l'aval donné par le professeur Marcel Arnaud, pionnier du secourisme routier, à la petite brochure conçue par Didier Burggraeve pour apprendre au grand public la conduite à tenir lors d'un accident de la route, cette belle initiative n'a pas suscité l'adhésion officielle sans laquelle sa portée demeure limitée.

Combien d'années faudra-t-il encore pour que les candidats au permis de conduire, ou/et – pourquoi pas ? – les appelés du Service National, voire les enfants des écoles, apprennent les gestes simples dont la connaissance leur permettrait peut-être un jour de sauver une ou plusieurs vies humaines?...

Cette idée que l'on pourrait enseigner les "gestes qui sauvent" aux écoliers ou aux étudiants nous a fait rêver de programmes scolaires où quelques leçons de Mécanique seraient consacrées à l'explication du comportement des véhicules, à deux et quatre roues, en fonction des forces – masse, vitesse, adhérence des pneus, force centrifuge en virage – qui s'y appliquent et aux règles de conduite qui en découlent ; où quelques heures de cours de Sciences Naturelles traiteraient de sujets tels que l'art de bien se nourrir pour se bien porter, ou comment il faut se brosser les dents pour diminuer le déficit de la Sécurité Sociale (ça, c'est une idée lancée à la télévision par un ministre, il y a quelques mois...).

Il est vrai que l'enseignement à l'école des règles de base de la circulation et de la sécurité routière, intelligente innovation annoncée il n'y a pas loin de trente ans et constamment soutenue par la Prévention Routière, n'est pas encore vraiment généralisée. Il paraît pourtant évident qu'il faudrait commencer par là...

Jean Paulhan avait donc sûrement raison d'affirmer que du fait de leur nature même, les évidences passent inaperçues ! Mais nombreux étant les membres de l'ACMF qui peuvent être d'efficaces relais d'information et d'opinion, il nous a paru que la campagne judicieuse et courageuse menée bénévolement, depuis un quart de siècle, par deux persévérants chevaliers de Roubaix, méritait un coup de flash.

L'A.C.M.F.

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

DOSSIER

DE

PRESSE

ALERTER



BALISER



COMPRESSER



RANIMER



SAUVEGARDER



SOMMAIRE

- 1) INTRODUCTION
- 2) LE CONCEPT DES "5 GESTES QUI SAUVENT"
- 3) FORMATION AUX "5 GESTES QUI SAUVENT"
- 4) ANIMATION DE LA CAMPAGNE
- 5) LA BROCHURE "5 GESTES QUI SAUVENT"
COMMENT SE LA PROCURER ?
- 6) QUELQUES DOCUMENTS SUR LA CAMPAGNE

INTRODUCTION

La route tue chaque jour...

Avec l'approche des grands départs, le phénomène "accident de la route" va encore s'amplifier.

Plus de 10 000 morts chaque année et environ 250 000 blessés : voilà la réalité chiffrée.

Les pouvoirs publics affirment régulièrement que rien ne doit être négligé pour endiguer cette véritable hécatombe.

Les mesures de prévention et la formation des conducteurs sont essentielles à proposer et à faire respecter. Cependant il restera toujours un nombre incompressible de tués et de blessés.

Parmi les tués, un nombre non négligeable décède avant l'arrivée des secours.

Pour eux, il y a quelque chose à faire :
"LES 5 GESTES QUI SAUVENT"

Une table ronde de spécialistes avait estimé le nombre de personnes à sauver par la généralisation de leur connaissance entre 1 000 et 1 500 par an.

Alors...Qu'attendent les pouvoirs publics pour réagir ?

Ne restons pas passif. Contribuons à diffuser ces
"5 GESTES QUI SAUVENT"

LE CONCEPT DES "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le constat de base est l'analyse des causes des décès entre le moment de l'accident et l'arrivée des secours dont le délai moyen d'intervention se situe, sur le territoire entre 10 et 15 minutes (avec des écarts importants entre zone urbaine et rase campagne).

Celles ci sont toujours les mêmes (si l'on excepte les "tués sur le coup" pour lesquels personne ne peut rien)

- 1° Retard à l'alerte, ce qui allonge le délai d'intervention des secours.
- 2° Aggravation de l'accident par "suraccident" : cas des carambolages dans le brouillard.
- 3° Arrêt ventilatoire.
- 4° Saignements.
- 5° Troubles de conscience entraînant une obstruction des voies aériennes, puis une mort par asphyxie.

Il se trouve que les gestes permettant d'enrayer les phénomènes morbides précédents sont extrêmement simples et à réaliser, et à apprendre par n'importe quelle personne. Nous y reviendrons plus loin.

Pour rester simple et didactique, nous avons voulu une appellation "percutante", facile à mémoriser et qui cerne bien le concept : "5 GESTES QUI SAUVENT".

Il est inutile et dangereux de vouloir en apprendre plus car le public ne se retrouve plus quant on complique les choses.

Il y a cinq causes qui font mourir avant l'arrivée des secours, il y a donc "5 GESTES QUI SAUVENT" :

- 1° **ALERTER** les secours.
- 2° **BALISER** les lieux et protéger les victimes.
- 3° **VENTILER** par le bouche à bouche.
- 4° **COMPRIMER** une plaie qui saigne
- 5° **SAUVEGARDER** une victime inconsciente en la tournant sur le côté.

Ces gestes sont de réalisation simple par n'importe qui
Une formation de cinq heures (maximum) est suffisante.

FORMATION AUX "5 GESTES QUI SAUVENT"

1° QUI FORMER ?

Idéalement, toute la population doit connaître ces "5 GESTES QUI SAUVENT".

Mais nous pensons que si déjà, à chaque fois qu'un accident de la route se produit, un témoin au moins est capable de les réaliser, un grand pas sera franchi.

Or il existe un moment privilégié où tout individu est sensibilisé aux problèmes de la route : lors de sa formation pour le permis de conduire.

C'est pourquoi nous militons sans cesse pour que cette formation soit obligatoire lors de la formation au permis de conduire (environ un million de personnes chaque année).

Ceci n'est absolument pas exclusif et toute initiative allant dans le même sens doit être favorisée (éducation nationale entreprise...).

2° COMMENT FORMER ?

La formation doit être exclusivement pratique.

Il ne s'agit pas de former des professionnels du secourisme mais simplement des citoyens capables de maintenir un accidenté en survie en attendant l'arrivée des secours (le premier geste étant l'alerte).

Il faut entraîner le public à la réalisation de ces gestes élémentaires, lui faire faire.

L'expérience prouve que cela peut être réalisé dans de bonnes conditions par un moniteur formé, avec un groupe d'une quinzaine de personnes en cinq heures maximum.

La durée de formation se doit de rester restreinte afin de ne pas rebuter candidats et auto-écoles.

ANIMATION DE LA CAMPAGNE

Il s'agit d'une campagne permanente, lancée par Didier BURGGRAEVE, Instructeur de secourisme, Lauréat de la Fondation de la Vocation pour les "5 GESTES QUI SAUVENT", Adjoint au Maire chargé de la protection civile à Lys-Lez-Lannoy (59390).

Cette campagne est relayée par deux Associations loi 1901 que sont le C.A.P.S.U. et l' A.S.S.A.R.N.

1° Le C.A.P.S.U.

"Conseil d'Action pour la Prévention et les Secours d'Urgence".

Il s'agit d'un organe de réflexion et de proposition. Son action est une action de fond : élaboration des programmes, contacts avec les autorités, contacts avec les Associations etc..

Le C.A.P.S.U. fait des propositions et des relances permanentes auprès des ministres, parlementaires, responsables à tous les niveaux afin d'obtenir que les "5 GESTES QUI SAUVENT" soient enseignés à tous les candidats aux permis de conduire.

2° L' A.S.S.A.R.N.

"Association des Sauveteurs Secouristes Actifs de la Région Nord".

Cette Association anime sur le terrain la campagne des "5 GESTES QUI SAUVENT".

Elle assure des séances de formation, participe à des manifestations publiques (exposition). Bref, elle prouve sur le terrain que les propositions sont parfaitement réalisables.

Elle assure également, gratuitement (contre simple enveloppe timbrée) la diffusion de la brochure "5 GESTES QUI SAUVENT"

LA BROCHURE
"5 GESTES QUI SAUVENT"
COMMENT SE LA PROCURER ?

Une brochure simple, courte et didactique expliquant ces "5 GESTES QUI SAUVENT" a été réalisée et est diffusée.

Environ 600 000 exemplaires ont été tirés à cette date et la huitième édition est actuellement diffusée grâce au soutien logistique de l'Automobile Club Médical de France.

Cette brochure, conçue par Mr Burggraeve a reçu l'agrément du Professeur Marcel Arnaud, précurseur des S.A.M.U. et fondateur du secourisme routier.

Illustrée et aisée à comprendre, cette brochure peut être obtenue gratuitement.

Il suffit pour cela d'adresser une enveloppe timbrée libellée à son nom et adresse à :

A.S.S.A.R.N.

"5 GESTES QUI SAUVENT"

15 A. rue Paul Lafargue
59100 ROUBAIX

P.S : l'enveloppe timbrée est impérative car les Associations ne peuvent supporter les frais d'expéditions de la brochure.

Les gestes qui sauvent

Savoir agir et secourir dans les minutes qui suivent un accident nécessitent des connaissances élémentaires. Chacun d'entre nous devrait acquérir cette formation.

Centres antipoison

- Angers 41 48 21 21
- Bordeaux 56 96 40 80
- Clermont-Ferrand 73 26 09 09
- Grenoble 76 42 42 42
- Lille 20 54 55 56
- Lyon 78 54 14 14
- Marseille 91 75 25 25
- Montpellier ... 67 63 24 01
- Nancy 83 85 26 26
- Paris 40 37 04 04
- Reims 26 78 79 20
- Rennes 99 59 22 22
- Rouen 35 88 44 00
- Strasbourg 88 37 37 37
- Toulouse 61 49 33 33
- Tours 47 64 64 64

« **S**ij'avais su faire le geste qu'il faut ! » Qui d'entre nous n'a pas été un jour témoin d'un accident à son domicile, sur la route ou sur son lieu de travail ? Et n'a pas ressenti avec amertume son impuissance à secourir ? Lorsqu'un événement grave se produit, les minutes qui suivent sont décisives. Lorsqu'on sait effectuer les gestes appropriés, on peut sauver une ou plusieurs vies en attendant l'arrivée des secours.

M. X, soixante-dix ans, est à table avec sa femme et ses enfants. L'appareil dentaire qu'il porte depuis de nombreuses années doit être changé car il ne lui permet plus de mâcher ses aliments aussi bien qu'auparavant. Soudain, M. X porte sa main à sa gorge. Un morceau de nourriture est bloqué dans sa trachée. Il ne peut plus parler, ni tousser ni respirer. Après avoir pâli, son visage devient cyanosé et M. X s'écroule, sans connaissance. Son entourage, affolé, prévient immédiatement le Samu en appelant le 15. En attendant les secours, l'un des témoins du drame aurait dû pratiquer la méthode de Heimlich (voir dessin p. 25) qui aurait permis de désobstruer la victime. Mais aucun d'entre eux n'avait suivi une formation aux premiers secours. Malgré l'intervention rapide du Samu, M. X n'a pu être sauvé.

Aujourd'hui, deux millions de secouristes opérationnels et bénévoles assistent les différents services de secours, et notamment les pompiers, par l'intermédiaire d'associations agréées (Fédération nationale de la protection civile, Croix-Rouge, Secours catholique, etc.). Pour permettre à un public le plus large possible d'acquérir une formation de base au secourisme, une réforme est entrée en vigueur en 1991. Son objectif :

former chaque année un million de personnes aux premiers secours au lieu de quelques centaines de milliers actuellement. Pour cela, il fallait adapter l'enseignement. Désormais, le passage du Brevet national des premiers secours (BNPS) n'est recommandé qu'aux personnes qui en ont besoin dans un cadre professionnel ou qui doivent suivre une formation complémentaire spécialisée ou de moniteur de secourisme. Pour la majorité des individus, l'attestation de formation aux premiers secours est suffisante.

12 à 15 h de cours suffisent

L'enseignement (1), basé sur l'étude de cas concrets, est dispensé en dix modules représentant environ douze à quinze heures de cours. Il est assuré par un moniteur de secourisme sous la direction d'un médecin. L'acquisition des connaissances est appréciée tout au long du stage. À son terme, le candidat reçoit l'Attestation de forma-

tion aux premiers secours (AFPS). A la Fédération nationale de la protection civile (2), le coût d'un stage varie entre 310 F et 400 F selon les différentes associations départementales, et comprend l'acquisition d'un manuel. ■

Françoise RENOÜ

(1) Des formations aux premiers secours sont notamment assurées par des associations agréées, telles que :

- la Fédération nationale de la protection civile (FNPC), 157, rue Danton, 92300 Levallois-Perret, tél. : 40 87 73 28. Elle regroupe 95 associations départementales ;
- la Croix-Rouge française, Conseil départemental de Paris, 16 boulevard Raspail, 75007 Paris, tél. : 45 44 39 33. Cet organisme vous renseignera aussi sur les comités de province. Coût d'un stage : entre 250 F et 350 F selon le comité ;
- la Fédération des secouristes français de la Croix-Blanche, 11 rue Clément-Myionnet, 75015 Paris, tél. : 45 58 42 57.

Nombreuses antennes en France et à l'étranger. Coût d'un stage : 300 F.

(2) Cet article a été réalisé avec le concours de l'Association départementale de la protection civile du Val-de-Marne (ADPC 94).

Savoir alerter les secours

Pour une intervention rapide et efficace des secours, la personne qui alerte doit parler lentement et donner des renseignements sur :

- la nature de la situation de détresse et les risques éventuels d'aggravation,
- le lieu précis où s'est pro-

duit l'événement,

- le nombre et l'âge approximatif des victimes,
- l'état des victimes,
- les premières mesures prises et les gestes éventuellement effectués,
- le numéro de téléphone ou la borne d'où l'on appelle.

Secourisme : les règles de base

- **Prévenir**, c'est-à-dire prévoir et évaluer le danger pour éviter que l'accident ne se produise.
- **Protéger**, c'est-à-dire prendre les mesures nécessaires contre un éventuel suraccident.

- **Alerter** les services de secours et de soins.
- **Secourir** les victimes en effectuant les premiers gestes qui sauvent.

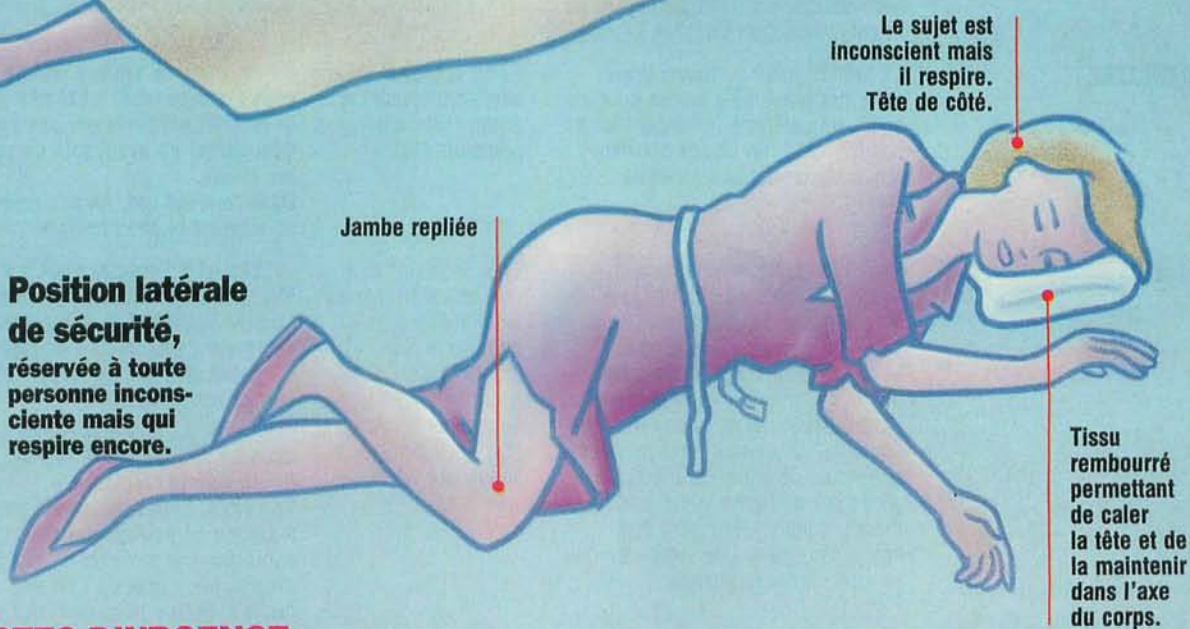
DEUX POSITIONS D'ATTENTE

Position

« à plat dos »,
réservée à toute
personne consciente,
en état de choc

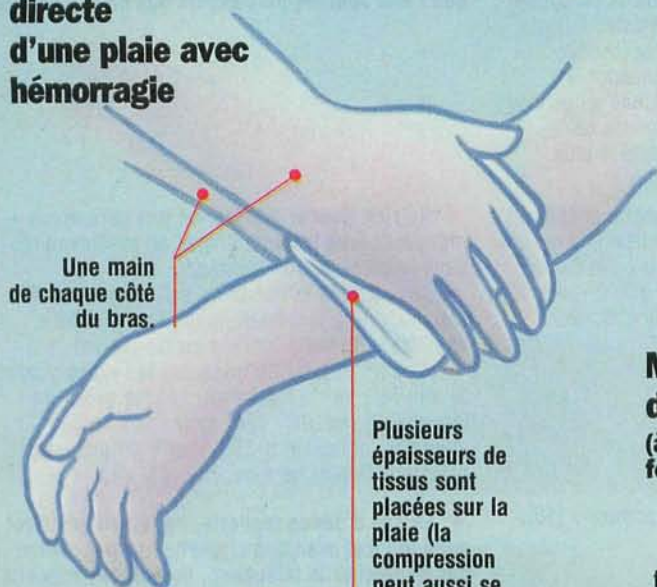


**Position latérale
de sécurité,**
réservée à toute
personne inconsciente
mais qui
respire encore.



DEUX GESTES D'URGENCE

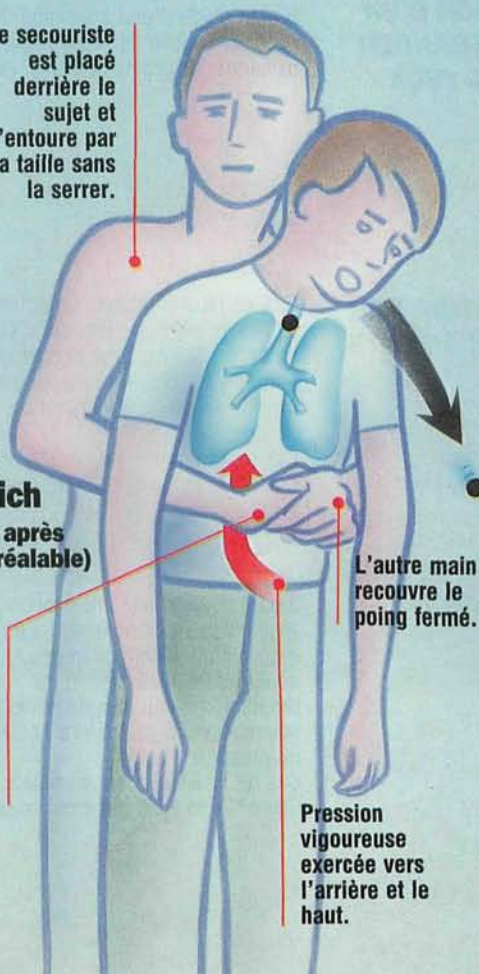
**Compression
directe
d'une plaie avec
hémorragie**



Le secouriste
est placé
derrière le
sujet et
l'entoure par
la taille sans
la serrer.

**Méthode
de Heimlich**
(à pratiquer après
formation préalable)

Poing
fermé placé
perpendicu-
lairement
à l'abdomen,
au-dessus
du nombril.



La conduite à tenir dans douze situa

	DESCRIPTION	QUI ALERTE	LES GESTES A FAIRE EN ATTENDANT LES SECOURS
ETOUFFEMENT PAR UN CORPS ETRANGER	La personne s'étouffe après avoir avalé un morceau de nourriture ou tout autre objet qui passe accidentellement dans la trachée. Le sujet porte la main à son cou, ne peut plus parler, ni tousser, ni respirer, devient pâle, puis cyanosé, et enfin perd connaissance.	Le Samu (15) ou les pompiers (18).	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer la manœuvre de Heimlich : on se place derrière la personne et on exerce de bas en haut une forte pression sur le diaphragme au-dessus du nombril (cf dessin p. 25). Ce mouvement entraîne un flux expiratoire violent qui peut déplacer le corps étranger et l'expulser hors des voies aériennes.
BRULURE	La brûlure, plus ou moins grave, peut être provoquée par un coup de soleil, un ustensile (exemple : fer à souder, etc.), un liquide bouillant renversé, un début d'incendie...	Selon la gravité de la situation, appeler le Samu (15) ou les pompiers (18).	<ul style="list-style-type: none"> Refroidir la brûlure (quelle qu'en soit la cause) sous l'eau pendant au moins quinze minutes. Si le sujet est brûlé par des produits acides, le déshabiller en ayant soin de se protéger soi-même les mains. Dans tous les cas, ne pas enlever les tissus qui adhèrent à la peau brûlée.
PLAIE	Deux cas de figure principaux : — cas n° 1 : il s'agit d'une plaie simple (lésions superficielles sur une partie du corps peu vulnérable) ; — cas n° 2 : il s'agit d'une plaie grave présentant une ou plusieurs caractéristiques : étendue, profonde, contenant des corps étrangers tels que éclats de verre, de métal..., située sur une zone vulnérable (œil, thorax, doigt...). Elle peut être également grave si le sujet n'est pas vacciné contre le tétanos.	Dans le cas n° 2, il convient d'emmener la personne à l'hôpital le plus proche. Selon la gravité de la plaie, téléphoner au Samu (15) qui indiquera la conduite à tenir.	<ul style="list-style-type: none"> Cas n° 1 : laver la plaie à l'eau et au savon de Marseille, appliquer un antiseptique (voir <i>Que Choisir Santé</i> n° 29) et protéger au moyen d'une compresse stérile ou d'un pansement antiseptique. Se nettoyer très soigneusement les mains et les ongles auparavant. Cas n° 2 : allonger la victime (cf dessin p. 25) mais ne pas toucher à la plaie avant intervention du personnel médical. Toutefois, si le saignement est important et s'il n'y a pas de corps étranger dans la plaie, on peut comprimer la plaie (cf dessin p. 25) en appuyant avec la main jusqu'à l'arrivée des secours ou jusqu'à ce que le saignement cesse.
PROJECTION D'UN CORPS ETRANGER DANS LES YEUX	Il peut s'agir d'une projection de produits caustiques, de poussières irritantes, de grains de sable, etc.	Selon la gravité de la situation, consulter le médecin traitant ou mieux un ophtalmologiste ; il peut être nécessaire d'emmener la personne au service d'urgence de l'hôpital le plus proche.	<ul style="list-style-type: none"> Laver sous l'eau de façon continue pendant au moins dix à quinze minutes. Placer l'œil atteint sous un robinet (si c'est possible) en ayant soin que l'eau souillée ne s'écoule pas dans l'autre œil.
INTOXICATION PAR LES MEDICAMENTS	Cas les plus courants : un enfant a avalé des médicaments qui n'étaient pas mis sous clé, une personne tente de se suicider, une autre se trompe de médicaments ou de dosage... Cas n° 1 : le sujet est conscient. Cas n° 2 : le sujet est inconscient.	Le centre antipoison (voir liste en encadré p. 24) ou le Samu (15) qui conseillera sur la conduite à tenir.	<ul style="list-style-type: none"> Ne rien donner à boire, ne pas faire vomir et récupérer tous les emballages de médicaments dans la pièce et aux alentours. Cas n° 1 : si la personne est consciente et capable de parler, lui demander ce qu'elle a absorbé et la tenir éveillée en lui parlant. Cas n° 2 : faire un bilan des fonctions vitales. Si elle respire, la mettre sur le côté (position latérale de sécurité) pour éviter qu'elle ne s'étouffe (cf dessin p. 25). Si elle ne respire pas, pratiquer le bouche à bouche.
INTOXICATION AU GAZ	Il peut s'agir d'une intoxication au monoxyde de carbone due à un mauvais fonctionnement des appareils de chauffage et de production d'eau chaude, ou d'une intoxication au gaz naturel, butane ou propane. Cas n° 1 : le sujet est conscient. Cas n° 2 : le sujet est inconscient.	Les pompiers (18).	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'odeur suspecte, ne jamais pénétrer dans le local avec une cigarette, ne pas sonner, ne pas décrocher le téléphone, la moindre étincelle pouvant provoquer une explosion (attention également aux chaussures cloutées sur certains carrelages). Avant d'entrer, inspirer profondément et bloquer la respiration, le temps d'ouvrir fenêtres et volets, et de fermer les robinets ou compteur à gaz. Puis sortir la personne de la pièce. Si la personne est inconsciente, regarder si elle respire. Si oui, la placer sur le côté, si non pratiquer le bouche à bouche.

217

- : geste pouvant être effectué sans formation initiale.
 + : geste ne pouvant être pratiqué correctement qu'après une formation préalable au secourisme.

	DESCRIPTION	QUI ALERTE	LES GESTES A FAIRE EN ATTENDANT LES SECOURS
ELECTRISATION	Le sujet reçoit une décharge électrique : c'est le cas des enfants qui enfoncent un doigt ou un objet dans une prise, des ouvriers qui oublient ou négligent de se protéger, d'une mauvaise installation électrique (fils dénudés), etc.	Les pompiers (18) ou le Samu (15).	<ul style="list-style-type: none"> ● Couper le courant au compteur : il ne faut surtout pas toucher la personne avant. ● Ne rien donner à boire. + Faire un bilan de ses fonctions vitales (notamment circulatoire et ventilatoire). Si elle respire, la mettre sur le côté (position latérale de sécurité). Si elle ne respire pas, pratiquer le bouche à bouche.
ABSORPTION DE PRODUITS MENAGERS	C'est le cas malheureusement trop fréquent des personnes qui conditionnent des produits ménagers dans des bouteilles à usage courant (d'eau minérale, de jus de fruits...). Les victimes en sont principalement les enfants.	Le centre antipoison (voir liste p. 24).	<ul style="list-style-type: none"> ● Ne pas chercher à faire vomir. Ne rien donner à boire. Contrairement à une idée reçue, le lait n'est pas un antidote au poison. Il aggrave la situation : les éléments gras peuvent fixer le produit toxique au lieu de l'éliminer.
PIQURE D'ABEILLES, GUEPES, FRELONS, BOURDONS	Une piqûre d'hyménoptère peut être dangereuse dans certains cas : — selon l'endroit (notamment sur la tête, le cou, dans la gorge), — en cas d'allergie au venin de l'insecte, — si les piqûres sont nombreuses. Risques : démangeaisons généralisées ou gonflements localisés, difficultés respiratoires ou état de choc.	Les pompiers (18) ou le Samu (15).	<ul style="list-style-type: none"> ● Extraire le dard et désinfecter avec un antiseptique courant. ● Si la personne a été piquée dans la bouche, lui faire sucer de la glace. + En cas de détresse respiratoire, faire le bouche à bouche ou le bouche à nez.
CRISE D'EPILEPSIE	Crise nerveuse convulsive plus ou moins généralisée avec signes annonciateurs : le sujet pâlit, pousse un cri, perd connaissance, s'effondre. La mâchoire est serrée, les yeux révulsés, le visage devient cyanosé. La personne se mord la langue et elle urine. En phase d'inconscience, elle ronfle, dort profondément, ses lèvres sont garnies de mousse. La crise peut durer de quinze à trente minutes.	Les pompiers (18).	<ul style="list-style-type: none"> ● Empêcher la personne de se heurter la tête lors des convulsions. La mettre en position latérale de sécurité (cf dessin p. 25). Ne rien mettre dans la bouche de la victime.
TRAUMATISME (ATTEINTE DES OS ET ARTICULATIONS)	Les raisons en sont multiples : chute ou coup violent lors d'une activité sportive ou de bricolage, d'un accident, etc. Le traumatisme se caractérise par une impotence partielle ou totale du membre. La personne se plaint d'une douleur vive au niveau de la fracture. Il peut y avoir déformation, gonflement ou plaie.	Les pompiers (18).	<ul style="list-style-type: none"> ● Ne pas manipuler le blessé (sauf en cas de danger imminent). Le couvrir pour qu'il n'ait pas froid. + Immobiliser le membre avec des moyens simples (écharpe, par exemple). Surveiller les fonctions vitales (états de conscience, circulatoire, ventilatoire).
ACCIDENT DE LA CIRCULATION	La vie d'un blessé peut être sauvée par quelques gestes simples.	Les pompiers (18). La police (17). Penser à utiliser les bornes d'urgence sur les routes.	<ul style="list-style-type: none"> ● Protéger pour éviter qu'un autre accident se produise : utiliser un triangle de présignalisation, lampe électrique, linge rouge, orange ou blanc à 200 mètres de l'accident et dans les deux sens. Placer son propre véhicule de préférence après le lieu de l'accident et en dehors de la chaussée. Couper le contact du véhicule accidenté et serrer le frein à main. Ne pas fumer, écarter les fumeurs imprudents et les badauds. Ne pas déplacer les blessés, sauf danger imminent. Ne rien donner à boire. Ne rien mettre sous la tête d'une victime lorsqu'elle est à plat dos. Couvrir le blessé pour le réchauffer. + Si la victime est inconsciente, mais respire, la mettre sur le côté (cf dessin p. 25). Si elle est inconsciente et ne respire pas, pratiquer le bouche à bouche.

Ministère de l'Équipement,
des Transports et du Tourisme

■
Direction de la Sécurité
et de la Circulation Routières

Paris le,

29 NOV. 1993

Monsieur le président,

J'ai bien reçu le dossier en date du 21 juillet 1993, que Monsieur le Premier Ministre m'a transmis, par lequel vous appelez l'attention sur l'intérêt d'introduire dans la formation en vue de l'obtention du permis de conduire un apprentissage des cinq gestes qui sauvent.

Ce problème a fait l'objet d'une large concertation à l'issue de laquelle les ministères compétents (Intérieur et Santé) ont défini, aux termes des dispositions réglementaires fixées par l'arrêté du 8 mars 1993 relatif à la formation aux activités de premiers secours routiers paru au Journal officiel de la République Française du 21 mars 1993, les critères d'une véritable formation sérieuse dans ce domaine.

J'ajoute qu'en ce qui concerne la formation des conducteurs, il convient de souligner que le programme national de formation à la conduite, défini par l'arrêté du 23 janvier 1989, consacre une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation, en faisant référence notamment au balisage et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. Ces éléments font naturellement partie des contenus de formation imposés dans le cadre des diverses validations prévues par le livret d'apprentissage dont chaque élève conducteur doit être obligatoirement titulaire aux termes de l'article R123-2 du Code de la Route.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Michel BERARD

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président du Conseil d'action
Pour la prévention des
accidents et les secours d'urgence
59390 LYS-LES-LANNOY

INAUGURATION DU MÉDEC

2 mars 1994

Professeur A. LARCANI

Président de l'Académie Nationale de Médecine

Que l'on soit Président de l'Académie Nationale de Médecine ou médecin praticien installé, on ne peut qu'être frappé, au point d'être parfois désorienté, par l'immensité et la diversité des connaissances médicales dont la plupart participent directement à l'exercice de l'art médical.

Quelle soit de croissance arithmétique, géométrique ou exponentielle, on peut aujourd'hui légitimement se demander si la connaissance médicale est encore accessible au cerveau humain. Pour la seule bibliographie avec une prédominance actuellement absolue de l'anglais, la base de données Medline qui analyse 4000 journaux accumule 34000 références supplémentaires par mois...

Parallèlement il y a l'explosion des techniques en particulier dans le domaine de l'imagerie, de l'endoscopie, du Laser, de la microchirurgie.

On a pu dire à juste titre que nos connaissances vieillissent vite. Leur durée de vie assez courte (environ 5 ans) rend beaucoup de données, acquises lors des études ou de la maturité, obsolètes même si l'on fait la part des redécouvertes de concepts anciens, du poids de la mode, de l'orientation de l'information, souvent pour des raisons politiques ou industrielles, des informations prématurées qui ne seront jamais confirmées, des révolutions scientifiques surtout d'ordre technique mais aussi parfois des changements de paradigme, enfin du bavardage et du bruit du fond...

Le devoir de toujours apprendre est une caractéristique essentielle de notre métier. Comme Solon, selon Plutarque, tout médecin ne pourrait-il dire, je deviens vieil en apprenant toujours.

Il faut évidemment par priorité retenir ce qui est directement utilisable dans son propre champ d'activité et savoir renouveler des connaissances acquises dans un cadre moderne : sur des pensers nouveaux, écrivait A. Chénier, faisons des vers antiques.

Il faut aussi situer le problème médical dans l'air du temps en n'omettant pas, à côté des aspects diagnostiques et thérapeutiques

† Service de réanimation médicale, hôpital central, 54035 NANCY Cedex.

dans certains centres hospitaliers que par le développement hypertrophique de services d'accueil autonomes au personnel hybride assurant tri et premiers soins de toutes les urgences avec des juniors et des seniors parmi lesquels des praticiens de ville. Il faut éviter les doubles emplois, faciliter la prise en charge directe et décloisonner l'activité d'urgence et l'activité "froide". Les équipes de garde, l'accueil restent nécessaires certes mais sans doute plus légers et s'appuyant sur le réseau des services...

Les secours nécessitent un réseau maillé et une collaboration loyale et de tous les instants entre les acteurs habituels et occasionnels : médecins, paramédicaux, sapeurs-pompiers et une information vécue de la population qui appelant le 18 ou le 15 ou le numéro du SAMU doit avoir une même réponse. Doit-on rappeler que la fermeture de certains hôpitaux ou plus exactement la suppression de leur activité d'urgence transférée vers de plus importants centres hospitaliers déplace le problème vers des structures plus lourdes qui vont demander des moyens complémentaires ; que ceci sera difficilement accepté par la population habituée à la proximité et nécessite de maintenir un réseau SMUR performant qui ne sera plus basé sur le réseau hospitalier, mais sur la géographie, ce qui est logique mais contraire à tout ce que le Ministère de la Santé a établi jusqu'ici avec un dogmatisme univoque et un peu contraignant.

Il est une urgence absolue qui nous menace tous et pour laquelle en dépit d'un réseau de secours médicalisé honorable, les résultats français colligés récemment au congrès de l'aide médicale urgente de Lyon peuvent être considérés comme franchement médiocres et même mauvais. Il s'agit du traitement de l'arrêt cardiaque survenant à domicile, dans un lieu public, un lieu de travail ou de distraction. L'alerte est donnée de façon souvent imprécise. Mais le maillon manquant est celui du premier intervenant, du témoin qui devrait non seulement prévenir les services de secours mais procéder aux manoeuvres simples de survie, c'est-à-dire de réanimation cardiorespiratoire de base. d

Ces gestes initiaux ne sont effectués que dans moins de 8 % des interventions demandées aux services mobiles d'urgence ; ces manoeuvres initiales sont réalisées par des particuliers dans 11 % (10,9 % des cas). Elles ont été correctes dans 67 % des cas ; par des médecins praticiens dans 41 % (40,8 %) et furent jugées correctes dans 64,5 % seulement des cas ; enfin par les sapeurs-pompiers dans 66,6 % et jugées correctes dans 88,4 % (ces chiffres colligés à Clermont-Ferrand se passent de commentaires).

'94 04/13 14122

03652622

SAMU 54

P.06

L'ARCA N

9

Des secouristes faisant les gestes élémentaires (massage cardiaque externe, bouche à bouche) puis des paramédicaux susceptibles de réaliser d'abord une défibrillation semi-automatique puis une réanimation plus complète avec intubation obtiennent des résultats très supérieurs aux nôtres (expérience américaine de Seattle) puisqu'ils peuvent atteindre 30 % alors que nos meilleures équipes SMUR ne dépassent pas 10 %, même avec de bons délais d'intervention car les premières minutes n'ont pas été utilisées par les témoins que ayant appelé, pensaient avoir tout fait.

Il convient donc de reprendre totalement la question de la formation en gestes élémentaires de survie (G.E.S.) de la population française de telle sorte que le nombre de secouristes qualifiés et entraînés passe de - de 1 % actuellement à 20 %, soit un français sur 5.

L'enseignement des gestes de secouriste devrait être obligatoire, on enseigne bien en 3ème la génétique et le port du préservatif qualifié de ceinture de sécurité des relations sexuelles... ! Il devrait être obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Il devrait être obligatoire pour les candidats à l'entrée dans les études médicales et paramédicales.

Au lieu de se poser des questions juridiques et pointilleuses qui rappellent Byzance, peut-on espérer un projet législatif, réaliste suivi d'une application généralisée programmée. Beau projet collectif sans compter les postes de formateurs ... en ce temps de recherche de créations d'emplois.

Un autre projet législatif concernerait les hélicoptères de toute obédience, mis en œuvre dans des cercles de proximité, remboursés de façon uniforme avec des crédits auxquels les assurances doivent participer, l'exemple allemand à ce sujet devrait nous inspirer.

Faut-il rappeler avec A. MALRAUX qu'"une vie ne vaut rien mais que rien ne vaut la vie" et avec A. CAMUS que "l'Homme n'est rien. Il n'est qu'une chance infinie, mais il est le responsable infini de cette chance...".

A ces trois versants : connaissances générales, raisonnement nourri de pathologie générale et aptitude à traiter les urgences et surtout à pratiquer les gestes initiaux de mise en condition de survie, il faudrait bien entendu ajouter les multiples aspects professionnels auxquels sont consacrés plusieurs "salons" et ateliers programmés de ce Médec.

222

Le nouveau ministre des transports, M. **BOSSON** (que j'avais pu rencontrer lors d'une visite à Wasquehal en 1993, présenté par **Serge CHARLES** en présence de **André DILIGENT**) répondait à **Patrick DELNATTE** qui avait pris le relais de son prédécesseur (**Serge CHARLES**, décédé en 1994), le 19 janvier 1995. On revenait au directeur de la DSCR c'est-à-dire le délégué interministériel... Mais nous connaissions ses réticences ou sa confusion entre un concept de masse et les formations diverses et variées du Secourisme.

M. Bernard **PONS** devenait ministre des transports. Il était intervenu dès 1972 en faveur des « 5 gestes qui sauvent » et peu avant sa nomination comme Président du groupe RPR à l'Assemblée Nationale. Pourtant, le courrier adressé était transmis au secrétaire d'Etat qui suivait plus précisément la sécurité routière. Entre temps, il y avait eu perte d'un courrier (du 26 août), en période de vacances d'été où tout est à l'arrêt – à l'exception des accidents et de ceux qui en meurent.

Et le chef de cabinet du secrétaire d'Etat transmettait, lui aussi, au même interlocuteur en ce 2 janvier 1996.

Je connaissais par ailleurs M. **LEDRU**. J'avais lu un article très intéressant sous sa plume dans la revue de la FNPC. Je lui écrivais donc le 2 mars 1996, à la DSCR dont tous les bureaux avaient été réunis à l'Arche de la Défense. Il avait abordé de nombreux problèmes, mais pas les secours aux accidentés de la route (notamment par les témoins que nous pouvons tous être).

Je lui demandais directement son avis, personnel, ainsi que celui de la DSCR puisque de nombreux arguments contradictoires étaient utilisés par les uns et les autres, dans les réponses apportées, selon les destinataires, selon ceux qui signaient ces réponses.

Le 28 mars 1996, sans répondre précisément, il me communiqua les coordonnées du conseiller médical du délégué interministériel, le **Médecin en Chef Henri JULIEN** qui n'était pas un inconnu puisqu'il avait été Médecin Chef à la BSPP et qu'il était très impliqué, personnellement, envers le Secourisme.

Depuis le **Docteur ANTONIETTI** ces « conseillers médicaux » qui se relayaient régulièrement à ce poste, probablement tous les deux ou trois ans en moyenne, on n'en entendait pas beaucoup parler. Il est très curieux que notre projet des « 5 gestes », ou la question d'une formation pratique des usagers de la route à la conduite à tenir en cas d'accident, n'ait pas avancé d'un pouce durant la présence du **Docteur JULIEN** à ce poste.

M. **BODON** avait remplacé M. **BERARD** comme délégué interministériel et c'est lui qui, le 6 août 1996 me répondait, après avoir été le destinataire « final » du dossier adressé au Premier ministre.

Et que dit M. **BODON** (en 1996 !) ? Que les ministères de l'Intérieur et de la Santé ont mis au point une formation aux « premiers secours routiers », et il précise « les critères d'une véritable formation sérieuse dans ce domaine » !

Abordant dans son troisième paragraphe, le « conducteur », il revient alors sur l'arrêté de 1989 (formation théorique par quelques questions), suffisant à ses yeux pour rendre les titulaires d'un permis de conduire capables d'intervenir en présence de blessés dans un accident de la route !

19 JAN. 1995

N/REF. : CAB/CP/94/101937
V/REF. : PMD/SR/IA 94-12-81

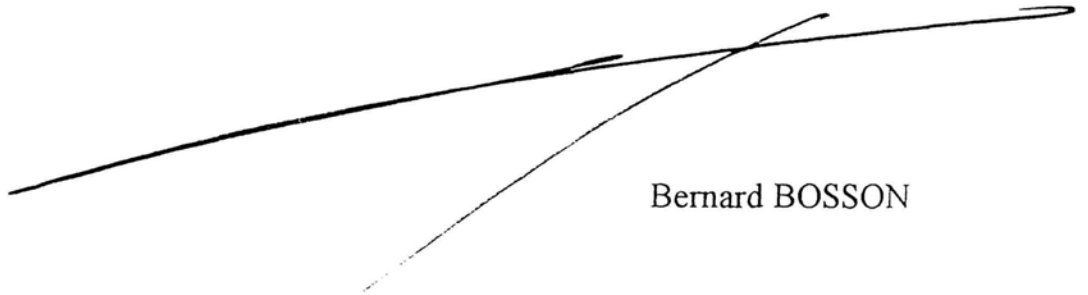
Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez appelé mon attention sur les propositions de Monsieur Didier BURGGRAEVE visant à introduire une formation au secourisme dans la préparation aux épreuves du permis de conduire.

C'est bien volontiers que, pour répondre à votre souhait, je demande à Monsieur le Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières d'organiser l'entrevue sollicitée par l'intéressé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député et cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement,



Bernard BOSSON

Monsieur Patrick DELNATTE
Député du Nord
Vice-Président du Conseil général
Hôtel de Ville
103, avenue Foch
BP 4029
59704 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

Le Chef de Cabinet

T/CET/95/21893/CC

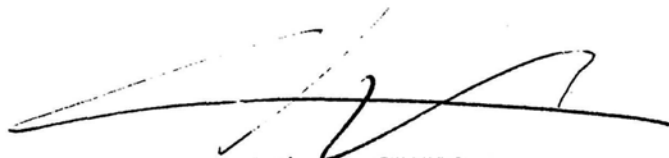
Monsieur le Président,

J'ai reçu votre courrier que m'a transmis Monsieur Bernard PONS, Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, sur votre souhait d'obtenir l'instauration d'une formation de secourisme réservée aux candidats du permis de conduire.

Votre courrier du 26 août 1995 auquel vous faites référence, ne nous est malheureusement pas parvenu. J'ai pris connaissance de votre documentation et de votre projet, que je transmets à Monsieur le Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routière, afin que votre requête soit examinée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite susceptible d'être réservée à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Etienne GUYOT

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association "Conseil d'Action
pour la Prévention des Accidents et les Secours d'Urgence"
59390 LYS LEZ LANNOY

C.A.P.S.U.

**Conseil d'Action pour la Prévention des
Accidents et les Secours d'Urgence**

Objectif principal: Création en France d'un Ministère de la Protection Civile
Président d'honneur: Paul REYNAËRT (†) "Pionnier de la Protection Civile"

Le 2 mars 1996

Monsieur Michel LEDRU,
Sous-direction de la communication,
Arche de la Défense,
Paroi Sud,
92055 PARIS LA DEFENSE Cédex 04

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre article intitulé
"Risque et sécurité routière" paru dans le numéro 38
de décembre dernier de la revue de la F.N.P.C.

Votre Nom ne m'est pas inconnu puisque, par le passé,
vous me rendiez destinataire d'une manière fidèle
du bilan mensuel des accidents touchant les motocyclis-
tes.

Je n'ai aucune observation particulière à vous livrer
sur ce que vous avez écrit car je crois que tous ceux
qui se préoccupent de sécurité routière ont désormais
la même analyse du phénomène.

Par contre, je suis étonné que vous n'abordiez pas les
premiers secours à apporter aux accidentés en détresse
et qui meurent malheureusement avant l'arrivée des
secours.

Ce sujet a souvent été évoqué lors de colloques, réunions
interministérielles, débats divers, etc et, en France,
nous restons en retrait par rapport à ce qui se prati-
que déjà depuis longtemps chez nos voisins.

.../...

Je souhaiterais vivement connaître votre avis personnel sur cette question et également la position officielle du comité interministériel de la sécurité routière.

Ce même comité, avait, vous le savez, en novembre 1974, sous l'impulsion de Christian GERONDEAU, approuvé l'idée d'une formation des usagers de la route (au moment du permis de conduire) et un projet avait été élaboré par la sécurité civile (gestes de survie) dont la formation serait devenue obligatoire avant 1980.

Et puis plus rien !

Vous le savez aussi, une telle formation, généralisée, permettrait d'épargner plusieurs centaines de vies, chaque année, sur nos routes et plus encore par ce comportement de premiers secours dans d'autres circonstances d'accidents.

J'ai pris conscience de cette grave lacune, en France, en 1967, jeune secouriste. La campagne "5 gestes qui sauvent" a pris naissance à cette date. Mais rien ne sera vraiment efficace si cette formation uniquement pratique ne devient pas obligatoire pour tout candidat au permis de conduire.

Je vous remets ci-inclus la brochure gratuite que nous diffusons, en attente d'une décision des pouvoirs publics Français.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Président

Ministère de l'Équipement, du Logement,
des Transports et du Tourisme

■
Direction de la Sécurité
et de la Circulation Routières

■
Sous-Direction de la Communication
SR/C/96/043/ML/AA

Paris le, 28 MARS 1996

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre lettre. Soyez certain que les secours aux blessés ne sont pas oubliés dans nos actions.

Le Conseiller Technique chargé des problèmes de santé est :

Monsieur Henri JULIEN
Médecin en Chef
Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières
Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex 04

TEL. : 40-81-81-70

auprès du Délégué Interministériel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Michel LEDRU
Chargé de la Sous-Direction

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président du
Conseil d'action pour la Prévention des
Accidents et les Secours d'Urgence
(C.A.P.S.U.)

59390 LYS LEZ LANNOY

PREMIER MINISTRE

■
**Le Délégué Interministériel
à la Sécurité Routière**
■

Paris le.

- 6 AOUT 1996

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le dossier en date du 22 juin 1996, que Monsieur le Premier Ministre m' a transmis, par lequel vous appelez l'attention sur l'intérêt d'associer à la formation, en vue de l'obtention du permis de conduire, un apprentissage des cinq gestes qui sauvent.

Ce problème a fait l'objet d'une large concertation à l'issue de laquelle les ministères compétents (Intérieur et Santé) ont défini, aux termes des dispositions réglementaires fixées par l'arrêté du 8 mars 1993 relatif à la formation aux activités de premiers secours routiers, paru au Journal Officiel de la République Française du 21 mars 1993, les critères d'une véritable formation sérieuse dans ce domaine.

En ce qui concerne la formation du conducteur, il convient de souligner que le programme national de formation à la conduite, défini par l'arrêté du 23 janvier 1989, consacre une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation, en faisant référence notamment au balisage et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. Ces éléments font naturellement partie des contenus de formation imposés dans le cadre des diverses validations prévues par le livret d'apprentissage dont chaque élève conducteur doit être obligatoirement titulaire aux termes de l'article R.123-2 du code de la route.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain BODON

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association Conseil d'Action
pour la Prévention des Accidents et les
Secours d'Urgence (CAPSU)
59390 LYS-LEZ-LANNOY

A quoi cela sert-il d'attirer directement l'attention du premier ministre si, ses services ne font que transmettre à d'autres services, sans aucune mention, afin que ces derniers s'en chargent ?

Le nouveau ministre des transports, M. **Bernard PONS**, qui, comme parlementaire et Président du groupe RPR à l'Assemblée Nationale, médecin de profession, était intervenu en faveur des « 5 gestes qui sauvent », me répondait lui-même en date du 23 août 1996.

Et que dit-il ? Que la seule formation possible pour les usagers de la route est l'AFPS (il mentionne une durée de 10 heures), attestation complétée par une formation complémentaire (premiers secours routiers)...

Mais le ministre reconnaît que cette proposition répond mal à la demande, notamment de certains professionnels. Et il annonce, que la « délégation interministérielle », à l'initiative du **Professeur LARENG** (Président de la FNPC) souhaite créer une formation spécifique à la route « à l'intention de tous les conducteurs et usagers de la route ».

Ce projet était déjà en cours d'élaboration à la Direction de la sécurité civile (chargée des programmes de formation au Secourisme). Il parlait d'une formation « essentiellement pratique »... qui devait répondre à notre attente.

Or, ce fut une nouvelle aberration. Alors que l'initiative venait du Président d'une Fédération qui assure en France la formation au Secourisme et, avec la présence, au sein de cette même délégation interministérielle, d'un « spécialiste » du Secourisme, on nous proposait le schéma suivant (pour les « conducteurs et usagers de la route » pour reprendre l'affirmation du ministre lui-même) :

1° > se former à l'AFPS (Attestation de formation aux premiers secours)
(entre 10 et 14-16 heures de formation selon les associations).

2° > ensuite seulement, formation complémentaire aux « premiers secours sur la route », avec, à nouveau, autant d'heures de formation !

Ce n'était pas du tout sérieux. De 5 heures (au maximum) de formation pratique avec les « 5 gestes » on arrivait à 25 à 30 heures !

Le 24 août 1996, j'écrivais au nouveau délégué M. **Alain BODON**.

Comment accepter qu'il utilise les mêmes phrases que celles de son prédécesseur en 1993 ?

N/Réf. : T/CG/33328/A

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'enseignement dont pourraient bénéficier les conducteurs en matière de secourisme routier et plus particulièrement sur une formation de type " gestes qui sauvent" dont votre association est promoteur.

L'enseignement du secourisme, tel qu'il est défini aujourd'hui par la Direction de la Sécurité Civile, responsable de l'organisation de cet enseignement et la Commission Nationale de Secourisme chargée de définir les orientations dans ce domaine, ne prévoit que deux niveaux de formation abordant le domaine de l'accidentologie routière. En premier lieu l'attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S), à vocation généraliste, est délivrée après une formation de dix heures reposant sur des cas concrets. Cette attestation est complétée dans le domaine du secourisme routier par le certificat de formation aux activités de premiers secours routiers (CFA PSR) qui est destiné à donner une formation aux secouristes tels que les sapeurs pompiers, dotés de matériel approprié et intervenant quotidiennement dans le cadre de la chaîne de secours en complément des SAMU.

Les formations existantes , ainsi que vous le soulignez à juste titre, répondent mal à la demande de formation émanant en particulier de conducteurs professionnels tels que les transporteurs routiers, les chauffeurs de taxi, les ambulanciers ou les voyageurs représentants placiers.

C'est la raison pour laquelle la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière a soutenu en automne 1995 auprès du Ministère de l'Intérieur l'initiative du Professeur LARENG, Président de la Fédération Nationale de Protection Civile, visant à créer une formation de secourisme de la route à l'intention de tous les conducteurs et usagers de la route.

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association
C.A..P.S.U.
Conseil d'Action pour la Prévention
des Accidents et les Secours d'Urgence
59390 LYS-LES-LANNOY

Ce projet, actuellement en cours d'élaboration à la Direction de la Sécurité Civile, prévoit une formation dispensée par des moniteurs de secourisme placés sous le contrôle d'un comité pédagogique et divisée en trois parties : alerte et prévention du sur-accident, gestes de secourisme adaptés à l'accident de la route et appréhension des facteurs de l'accidentologie routière.

Cette formation essentiellement pratique, effectuée à partir de cas concrets, ouverte à tous les volontaires, conducteurs et usagers de la route, devrait, je l'espère, répondre à votre attente.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la sécurité routière et à la qualité des secours apportés aux accidentés de la route, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard PONS', written over a horizontal line.

Bernard PONS

C.A.P.S.U.

Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents et les Secours d'Urgence

Objectif principal: Création en France d'un Ministère de la Protection Civile
Président d'honneur: Paul REYNAËRT (†) "Pionnier de la Protection Civile"

Le 24 août 1996

Monsieur Alain BODON,
Délégué interministériel
à la sécurité routière,
Arche de la défense, Paroi sud
92055 PARIS LA DEFENSE Cédex 04

Monsieur,

Je me suis permis d'écrire à Monsieur le Premier ministre afin d'attirer son attention et de lui demander de trancher à propos de la formation des usagers de la route à la conduite à tenir lors d'un accident, ce que nous appelons les "5 GESTES QUI SAUVENT", projet élaboré en 1967 afin de réduire la surmortalité sur les routes de France.

Les services du Premier ministre m'ont fait savoir que mon courrier était adressé aux ministres de l'intérieur et des transports.

Vous me répondez en date du 6.8.1996 au Nom du ministère des transports et je vous en remercie.

Mais, que me répondez-vous ? Exactement, mot à mot, ce que m'écrivait votre prédécesseur, M. Jean-Michel BERARD, le 29.11.1993 (copie jointe) suite à une démarche identique auprès du Premier ministre, M. Edouard BALLADUR !

A quoi bon solliciter le Premier ministre afin de débloquent une situation si vous, vous n'évoluez pas ?

Avez-vous demandé auparavant l'avis de votre conseiller médical, le médecin-en-chef JULIEN, ancien médecin-chef des Sapeurs-Pompiers de Paris ?

Probablement pas car ce dernier vous aurait empêché d'écrire une absurdité quand, dans votre lettre, vous prétendez que "la formation aux activités de premiers secours routiers" est la seule formation sérieuse en la matière !

Cette formation est en effet réservée aux sapeurs-pompiers.

Association de bénévoles pour une action nationale de prévention
.../...
- déclarée en Préfecture du Nord -
C.A.P.S.U. : 59390 LYS LEZ LANNOY

Il s'agit d'une régression considérable. Il est très inquiétant qu'à ce niveau de l'administration Française on soit désormais en mesure d'écrire ou de réécrire ce genre d'ineptie, qui fera date.

Dans ces conditions, tout dialogue est impossible car, pour éviter que nous échangions, vous vous retranchez derrière ce paravent confortable afin de ne pas bouger. Ce comportement est indigne d'un service qui se préoccupe de sécurité routière et qui a la mission de sauver des vies humaines !

Le petit dossier joint en annexe explicite le concept des "5 gestes". C'est d'une simplicité enfantine. Mais pourquoi faire simple alors que vous compliquez tout ?

Votre position déshonore l'action désintéressée d'une poignée d'hommes, médecins ou non, qui ont oeuvré pour cette formation des Français - notamment au moment de la préparation du permis de conduire - durant ces 30 dernières années. Vous leur devez le respect. On en est loin !

Ainsi, dès 1972, le journal "Le Monde" publiait une interview de médecins qui se terminait par cette proposition.

Dès 1973, le ministère de la santé approuvait la campagne des "5 gestes qui sauvent" - lettre du 19.12.1973 du directeur de cabinet du ministre.

Christian GERONDEAU, le premier délégué interministériel, avait défriché le terrain. Le 15.1.1973, il ajoutait de sa main "j'étudie actuellement les 5 gestes" (car l'action du CAPSU va bien au delà de cette campagne spécifique).

Le 24.6.1974, son adjoint, le Colonel LAGACHE, nous faisait part du programme retenu pour le permis de conduire (appelé "gestes élémentaires de survie" qui s'approchait de notre concept (mais en demeurait néanmoins assez éloigné - c'était toutefois une avancée).

Christian GERONDEAU, en 1975, pouvait écrire dans la revue de la Fédération Nationale de Protection Civile : "Le Gouvernement a retenu la proposition que je lui avais faite de rendre leur connaissance obligatoire pour la délivrance du permis de conduire".

Alors, en complément de 550 000 brochures gratuites "5 gestes qui sauvent" diffusées à l'époque, des dépliants étaient conçus, par le Secours Routier Français ou même des équipes "REAGIR" de différents départements, preuve que cette idée avait enfin été comprise et mise en chantier.

Mais, la situation s'est ensuite bloquée; cette obligation pour le permis de conduire a été repoussée puis abandonnée. Cette décision vient de votre ministère qui estimait que le coût "supplémentaire" à la charge des candidats alourdirait trop le coût global. Or, ce coût "supplémentaire" est estimé, en 1996, à 50 F par candidat !

Pourtant, nous étions arrivés à un consensus et vous aviez fait paraître dans la revue du Comité de la sécurité routière (n° 56 - 3.4. 1987) une interview du Président

de la Croix-Rouge Française qui s'achevait par cette question : "A quand l'enseignement des gestes de secours dans le permis de conduire ?".

Votre position est donc autant déconcertante qu'inadmissible car, en relisant cette lettre du 7.7.1972 du conseiller du Premier ministre, on retient que ce concept avait été compris et accepté par l'autorité politique. C'est bien l'administration qui l'aura torpillé !

Car aujourd'hui c'est le contraire, on ne comprend plus rien et on refuse une solution qui permettrait de sauver la vie de nombreux accidentés de la route.

Votre réponse s'inscrit par ailleurs totalement en faux par rapport à ce que m'écrivait M. Bernard PONS, aujourd'hui ministre des transports. Non seulement il approuvait ce projet mais il avait interrogé le Gouvernement, non seulement comme député mais comme Président de son groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale !

Tout dialogue sérieux étant impossible, je transmets ce dossier à Monsieur le Premier ministre.

Le combat se poursuivra, non plus sur le plan réglementaire mais sur le plan législatif.

Après 25 années, je crois que c'est assez et que nous ne pourrons pas nous reprocher de shunter désormais l'administration !

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président

P.J : un dossier récapitulatif des courriers mentionnés.

Je joignais à ma lettre de mise au point, à nouveau, des documents irréfutables (insérés dans la 1^{ère} partie), notamment l'article du journal « Le Monde » de juin 1972, la lettre « historique » du ministère de la Santé approuvant la campagne des « 5 gestes qui sauvent » (du 19.12.1973), des courriers de la délégation à la sécurité routière dont il était devenu le responsable (**Christian GERONDEAU et Pierre MAYET**) et la lettre de M. **EISENMANN** (Conseiller du Premier ministre) du 7 juillet 1972... Mais à quoi bon ? Il fallait répéter toujours les mêmes choses !

Afin de simplifier également à l'extrême le « concept des 5 gestes », j'en réalisais le résumé par 4 fiches (en reprenant la publication en une page avec des croquis de la revue « 50 millions de consommateurs »), ci-après ; que je joignais à mon courrier, afin de « lever », éventuellement, toute incompréhension et faire ressortir les limites de cet apprentissage, avec 2 gestes pour organiser les secours et protéger les lieux, et 3 seuls cas d'intervention sur les victimes ! Puis, pour le reste, « d'attendre les secours ». On ne pouvait être plus clair !

Et pour prouver les contradictions, entre le terrain (puis, chacun à leur tour, les organismes et associations de Secourisme), j'ajoutais le dépliant réalisé avec les inspecteurs départementaux de sécurité routière, du département de la Vienne, qui, reprenant le titre « Réagir » (pour les enquêtes lors des accidents graves, notamment mortels) proposaient sous le titre P A S (Protéger, Alerter, Secourir), les « 5 gestes » !

Cette lettre annonçait un changement d'attitude envers le « pouvoir réglementaire », c'est-à-dire les services en charge de la sécurité routière, en premier lieu cette délégation interministérielle. Le combat allait désormais se poursuivre au plan législatif.

Pourquoi poursuivre un dialogue qui n'en était pas un ? J'apportais de multiples éléments. On répondait tout à fait à côté, il n'y avait pas d'évolution, que de l'incompréhension voire de l'hostilité (déguisée), non pas dans les courriers adressés, mais dans les relations, absentes, reportées ou écourtées...

C'est assez déplorable à exprimer après tant d'années au service de la sécurité routière ; ces affirmations de la part de fonctionnaires désignés et payés pour trouver des solutions, apporter des idées nouvelles, bref sauver le plus de vies humaines possible ! Qu'ont-ils fait de ce pouvoir réglementaire ?

Je saisisais le premier Ministre de cette « nouvelle » aberration !*

* Les courriers échangés avec les premiers Ministres, si certains ont été publiés dans les mémoires précédents ou dans les bulletins du CAPSU, feront l'objet d'une publication différente.

1997

Après la « mise au point » avec le délégué interministériel et l'inutilité de continuer à écrire, réécrire, répondre, recommencer, pour quel résultat ? La lettre du ministre des transports, **Bernard PONS**, à l'ancien Premier ministre (à qui j'avais fait parvenir des documents adressés à Matignon mais qui avaient été « transmis » - comme le font systématiquement tous les cabinets), en date du 28 mai 1997, permettait d'en savoir un peu plus.

Le ministre reconnaissait qu'il avait été décidé (par la Direction de la sécurité civile), avec la Commission nationale de Secourisme, que deux niveaux avaient été définis (pour répondre à la question de M. **BALLADUR**).

Le premier, l'AFPS (formation en 10 heures), et la formation au Secourisme routier (formation dont le créateur fut le **Professeur Marcel ARNAUD** au milieu des années 60), et qui a toujours été destinée aux Secouristes dits actifs, ainsi qu'aux professionnels au premier rang desquels les sapeurs pompiers.

Mais, reprenant les termes déjà utilisés, il confirmait que ce schéma ne correspondait pas à la demande, tout en citant les professionnels de la route ; alors que nous agissions pour celle du grand public, les usagers de la route ! Et nous en revenions au projet de « premiers secours sur la route », etc etc, soit 25 heures de formation ! Pour qui ?

Nous allions, avec cette réponse et ces affirmations, dans le sens opposé. En effet, combien de fois, depuis tant d'années, avons-nous dit (propos ensuite repris par beaucoup d'autres), qu'il fallait limiter la formation aux « gestes essentiels », face aux deux urgences vitales identifiées depuis toujours (la détresse respiratoire et l'hémorragie externe) ! Pour une intervention des témoins (le public et pas seulement les professionnels de la route), afin que les blessés en détresse ne soient pas décédés quand les secours publics arriveront sur les lieux.

Ce temps considérable (25 heures) était à la portée de qui ? Alors que la formation AFPS (proposée en 1991 afin de former 600 000 personnes chaque année) connaissait déjà des problèmes de diffusion (du fait de la durée de formation).

Nous étions en face d'une erreur monumentale. Nous ne pouvions pas en féliciter les promoteurs et, aujourd'hui, en 2005, nos observations, nos craintes ont été confirmées par la réalité. Ce fut un bide total !

Tout citoyen est capable de comprendre qu'il vaut mieux former un million de personnes chaque année à « 5 gestes qui sauvent », que 250 000 (parmi lesquels beaucoup sont concernés par les secours, ce qui fait baisser le nombre effectif de citoyens volontaires vraiment impliqués > environ 230 000).

Il s'agit d'une formation de masse. Il était donc évident qu'il fallait aller au plus simple, à l'essentiel, et de formuler un projet directement en rapport avec l'accident de la route, du fait d'une obligation de formation pour le permis de conduire.

Désolant d'en arriver là !

28 MAI 1997

30 MAI 1997

N/REF : CAB/CP/A/47558
V/REF : FH



Monsieur le Premier Ministre,

Par courrier adressé à M. le Ministre de l'intérieur, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet formé par M. Didier BURGGRAEVE, Président du Conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence.

L'enseignement du secourisme, tel qu'il est défini aujourd'hui par la Direction de la sécurité civile, responsable de l'organisation de cet enseignement et la Commission nationale de secourisme chargée de définir les orientations dans ce domaine, ne prévoit que deux niveaux de formation abordant le domaine de l'accidentologie routière. En premier lieu l'attestation de formation aux premiers secours, à vocation généraliste, est délivrée après une formation de dix heures reposant sur des cas concrets. Cette attestation est complétée dans le domaine du secourisme routier par le certificat de formation aux activités de premiers secours routiers qui est destiné à donner une formation aux secouristes tels que les sapeurs pompiers, dotés de matériel approprié et intervenant quotidiennement dans le cadre de la chaîne de secours en complément des SAMU.

Les formations existantes, ainsi que vous le soulignez à juste titre, répondent mal à la demande de formation émanant en particulier de conducteurs professionnels tels que les transporteurs routiers, les chauffeurs de taxi, les ambulanciers ou les voyageurs représentants placiers.

C'est la raison pour laquelle la Délégation interministérielle à la sécurité routière a soutenu en automne 1995 auprès du ministère de l'intérieur l'initiative du Professeur LARENG, Président de la fédération nationale de protection civile, visant à créer une formation de secourisme de la route à l'intention de tous les conducteurs et usagers de la route.

.../...

Monsieur Edouard BALLADUR
Député de Paris
Ancien Premier Ministre
Adjoint au Maire de Paris
5, Rue Jean Formigé
75015 PARIS

Ce projet, actuellement en cours d'élaboration à la Direction de la sécurité civile, prévoit une formation dispensée par des moniteurs de secourisme placés sous le contrôle d'un comité pédagogique et divisée en trois parties : alerte et prévention du sur-accident, gestes de secourisme adaptés à l'accident de la route et appréhension des facteurs de l'accidentologie routière.

Cette formation essentiellement pratique, effectuée à partir de cas concrets, ouverte à tous les volontaires, conducteurs et usagers de la route, devrait, je l'espère, répondre à l'attente de votre correspondant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



Bernard PONS

CONCEPT
DES
5 BÊTES

ACCIDENT

ALERTER
les secours

BALISER
les lieux et
protéger les victimes

BLESSE EN
DÉTRESSE

VENTILER
par bouche à bouche

COMPRIMER
l'hémorragie

SAUVEGARDER
la vie

↓
Placer le blessé
inconscient sur
le côté (P.L.S.)

CONSCIENT

SURVEILLER

COUVRIR

RÉCONFORTER

et ATTENDRE LES SECOURS

CONCEPT DES GESTES

ACCIDENT

Repérer les victimes



Si rien ne les menace (feu, noyade), laissez-les dans les véhicules. Si elles ont été éjectées, ou s'il s'agit de piétons motocyclistes, laissez-les sur la chaussée (sauf en cas de danger : les trainer alors par les pieds sur le bas côté).
Gardez votre sang froid. Si vous êtes seul, restez sur place, faites donner l'alerte par la première personne qui passe.

1. Alerter



OUI, C'EST ÇA ENTRE MOUGIS ET BANION, À ENVIRON 2KM

Sur la route, la gendarmerie (autoroutes : bornes spéciales d'appel). En ville, les pompiers (tél. : 18), la police (tél. : 17), le SAMU (tél. : 15). Décrivez précisément l'état des victimes, les facteurs aggravants (incendie, victimes coincées). Donnez l'adresse exacte.

Les secours

Protéger les lieux

2. Baliser



Balisez à cent mètres avant et après l'accident : signaux visibles le jour, lumineux et mobiles la nuit.
Coupez le contact, débranchez la batterie des véhicules accidentés. Serrez le frein à main. Calez. Empêchez de fumer autour des véhicules et éloignez les badauds des blessés.

et les victimes



Blessé prisonnier dans un véhicule : laissez-le si rien ne menace (la désincarcération est l'affaire des pompiers). Pour le soustraire d'un danger imminent, sortez-le progressivement à l'aide d'autres personnes, sans jamais modifier l'axe droit tête-cou-tronc ni le saisir par les membres, supérieurs surtout. S'il est sur la route, le dégager en le tirant par les pieds.

BLESSE' EN DETRESSE

3. VENTILER



Si la victime ne respire plus : dégrafez ses vêtements ; saisissez la tête doucement (une main au menton, l'autre à la nuque en tirant dans l'axe légèrement vers le haut) et fléchissez-la en arrière ; videz sa bouche avec deux doigts ; soufflez dans le nez (bouche fermée) ou la bouche (nez pincé). Vérifiez que les poumons se gonflent.

Dès que la respiration reprend, arrêtez. Ne faites jamais de respiration artificielle par des manœuvres sur la cage thoracique.

par bouche à bouche

4. COMPRIMER



Stoppez les hémorragies : découvrez la plaie ; posez un gros pansement (mouchoir, ou poing nu) ; appuyez fortement. Fixez le pansement sans serrer trop. Surveillez la victime. Ne posez jamais immédiatement un garrot, sauf si un membre est sectionné, si l'hémorragie ne s'arrête pas ou si vous êtes seul avec plusieurs blessés. Précisez toujours aux secours l'heure exacte de la pose d'un garrot.

l'hémorragie

5. SAUVE GARDER La vie



Blessé sur le sol ou éjecté : s'il est très conscient laissez-le sur le dos, dégrafez ses vêtements ; s'il est inconscient, ou mal conscient, tournez-le sur le côté avec l'aide de deux autres personnes, sans tordre le corps, face presque vers le sol, tête vers l'arrière et dans l'axe de la colonne vertébrale, un genou fléchi. Surveillez sa respiration. Couvrez-le.

BLESSÉ CONSCIENT

|
SURVEILLER

|
COURIR

|
RÉCONFORTEZ

et

ATTENDRE LES SECOURS

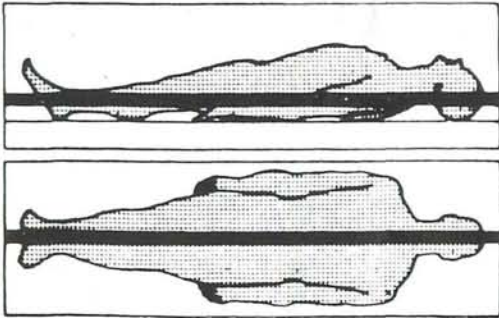
IL NE FAUT JAMAIS

- Jamais tenter d'évacuer à tout prix un blessé grave dans une voiture particulière ; ce serait risquer d'aggraver son état.
- Jamais donner à boire (ni eau, ni alcool) à un blessé conscient ou pas.
- Jamais l'asseoir, l'adosser, lui glisser un gros coussin sous la tête ou la nuque pour ne pas modifier l'axe tête-cou-tronc.
- Jamais le déplacer, l'extraire du véhicule sans raison impérieuse.
- Jamais tenter d'éteindre un incendie d'essence ou d'huile avec de l'eau (elle étend l'incendie, le liquide inflammable flottant à la surface). Si vous n'avez pas d'extincteur, utilisez de la terre, du sable, une couverture, etc.
- Jamais faire de commentaires sur l'état des blessés près d'eux : même inconscients, ils peuvent entendre.

DANS UN ACCIDENT ...

La vie d'un blessé dépend de quelques gestes simples :

- GARDEZ VOTRE **SANG FROID**
- EMPECHEZ LES TEMOINS D'EFFECTUER DES MANŒUVRES **DANGEREUSES OU INUTILES**
- REMUEZ LE BLESSE LE **MOINS POSSIBLE**,
- MAIS SI LA SITUATION L'EXIGE VOUS DEVEZ TOUJOURS VEILLER AU RESPECT DE L'ALIGNEMENT **"TETE-COU-TRONC"**.
(Tirez le par les pieds si vous êtes seul)



- DEGAGEZ LE BLESSE DU VEHICULE SI CE DERNIER EST EN **FEU OU EN DESEQUILIBRE**
- METTEZ LE EN POSITION **LATERALE DE SECURITE**
(Voir au verso)

RÉAGIR

Réagir par des Enquêtes sur les Accidents Graves et par des Initiatives pour y Remédier

Délégué Interministériel
à la Sécurité Routière
244, Bld St GERMAIN PARIS 7^e
Tel : (1) 45 44 39 93
Mission de l'Animation Territoriale
208, rue Raymond Losserand - PARIS 14^e
Tél : (1) 45 39 25 70

Ce dépliant a été réalisé à l'initiative
du Collège Technique
des Inspecteurs Départementaux
de la Sécurité Routière
du Département de la Vienne

AAH Conseil

36, rue St Simplicien 86 000 POITIERS
Tél : 49 88 93 94

Maquette - Schémas - Dessins
Photocomposition

EN CAS D' **ACCIDENT**

RÉAGIR

C' est Vital !

PROTEGER

ALERTER

SECOURIR

LES GESTES
ELEMENTAIRES
DE **SURVIE**

P

ROTEGER

A

LERTER

S

ECOURIR

BALISEZ

DANS LES 2 SENS

EVITEZ

L'INCENDIE, COUPEZ
LE CONTACT

OCCUPEZ

VOUS LE PLUS VITE
POSSIBLE DES
VICTIMES

FACILITEZ

LE PASSAGE DES
SECOURS

NE PAS

FUMER



QUI ?

POMPIERS : 18

SAMU : 15

LA POLICE : 17

LA GENDARMERIE 17

- ou la Brigade compétente (Voir annuaire)
- ou à défaut téléphonez au Groupement au :

49 58 49 95

QUE DIRE ?

PARLEZ CLAIREMENT ET CALMEMENT

SE LOCALISER

(Donner son numéro de
téléphone...)

LIEU DE L'ACCIDENT

(Quelle route, quel itinéraire,
quel type de
véhicule...)

NOMBRE ET ETAT DES VICTIMES

RISQUES PARTICULIERS

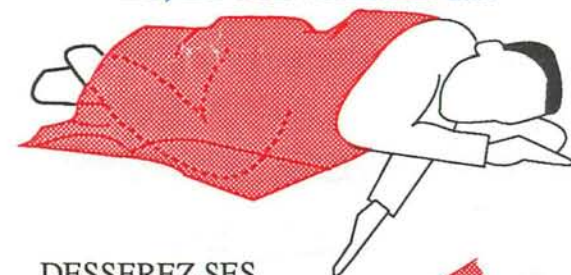
(Flaque d'essence,
voiture immergée...)

NE PAS DEPLACER LE BLESSE

Sauf risque d'incendie ou d'explosion

LORSQUE LA VICTIME SE TROUVE HORS
DU VEHICULE ET NE REPOND PAS AUX
QUESTIONS :

**ALLONGEZ-LA EN POSITION
LATERALE DE SECURITE, COUVREZ-
LA, ET SURVEILLEZ-LA**



DESSEREZ SES
VETEMENTS

OU

DETACHEZ LA CEIN-
TURE DE SECURITE



FAVORISEZ LA
VENTILATION EN
DETACHANT LE
CASQUE
SANS LE RETIRER



COMPRIEZ TOUTE HEMORRAGIE

NE PAS DONNER A BOIRE

